

P20/A1,1

416
 200.00
 200.00

100
 200.00

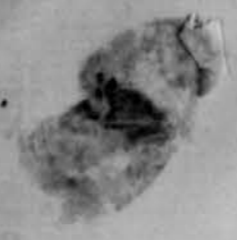
400
 200.00
 500.00
 300.00
 200.00
 100.00
 750.00
 1277.20

200
 100
 200

600
 400
 1000
 600

P20/A1,1

95350.00



181
 177
 4

Note:
Pour proclamations
voir gazette officielle
du Québec, année 1896
vol 2.
X
1896

Municipalité Village de Villeraye

Établi en

1896 le 30 Septembre 1^{re} Proclamation

1896. 14th Nov. 2^{de} Proclamation
30 octobre 1896

Date de l'élection 26 Octobre 1896

Président - Joseph Idore Nadon
Sec. - Lm. Saultau-Ricollé

Premiers conseillers de cette municipalité

Louis Médéric Morin

Alphonse Rose

Enzime Meinreau

Moise Courtemanche

Sévère Garcaud

George Brousseau

1^{er} Maire élu.

Louis Médéric Morin

1^{er} Secrétaire Trésorier

J. Idore Nadon
Sec. des des Sault.

Assistant Secrétaire
Francis Courtemanche

1896

2nd Assistant

2nd Secrétaire Elie Courtemanche Poirier

3rd Secrétaire Alexis Poirier

Progrès de Québec
Municipalité du
Village de Villeray
District de Montréal.

Assemblée régulière du nouveau Conseil de
la Municipalité du Village de Villeray, tenue et
convoquée selon les dispositions du Code
Municipal de la Province de Québec, le mardi
le deux novembre mil huit cent quatre
vingt seize (1896) en la maison sise et
située sur le N^o 544 du lot officiel 488,
appartenant à M. Georges Brousseau, tel
qu'il résulte par l'avis de la convocation
de la dite assemblée par le président
de l'élection Art. 302. C. M. P. Q.
à laquelle assemblée sont présents Messieurs
Louis Frédéric Morin, Moïse Courtemanche
Georges Brousseau, Augustin Viau, Sévère
Carneau, Alphonse Rose, Eugénie Hébert
siégeant après les formalités requises par
la loi.

Est proposé par le Conseil M. Courtemanche
secondé par le Conseil G. Hébert
Que L. M. Morin soit nommé pré-
sident de la présente -

adopté
Proposé par Sévère Carneau
secondé par Georges Brousseau
Que J. Sidore Nadon soit nom-
mé sec. présent -

adopté
Après que le président et le sec.
présent eurent pris leurs sup-
pléants nomination du Maire.

Proposé

Proposé par le Conseiller Alph. Rose
 Secondé par " " M. Courtemanche
 Que Louis Frédéric Morin soit nommé
 Maire de la Municipalité du Village
 de Villeray.

adopté à l'unanimité
 Proposé par le Conseiller Augustin Viau
 Secondé par " " Séver Garsneau
 Que Joseph Idore Nadon Secrétaire
 Trésorier de la Municipalité du Sault au
 Roccollet, soit engagé comme Sec-
 Les de la Municipalité du Village de
 Villeray pour l'année 1896, pour
 le prix et somme de quinze Dollars
 adopté.

Monsieur Nadon déclare accepter
 la place de Sec. Les de cette Municipi-
 polité pour le prix et somme mention-
 née dans la proposition précédente
 mais la condition de n'être présent
 au bureau de cette Municipalité que
 deux fois par semaine, tous les Mardi
 et Vendredi de chaque semaine, et
 qu'il ait la liberté de s'adjointer un as-
 sistant pour que le bureau soit ouvert
 au moins tous les soirs.

Les explications de Monsieur Nadon
 sont acceptées à l'unanimité.

Proposé par le Conseiller Viau
 Secondé par le Conseiller Rose
 Que l'Assemblée soit ajournée
 à Lundi prochain le neuf du
 courant à sept heures et demie
 en cette maison.

Adopté

Lundi le neuvième jour de Novembre 1896
 Continuation de l'Assemblée du Conseil
 Municipal du Village de Villeray, commencée
 le deux du courant et ajournée à ce
 jour sur proposition du Conseil
 Augustin Viau

Secondé par le Conseiller Alf. Rose.
 A la quelle Assemblée sont présents L. M.
 Morin Maire et les Conseillers M. Courtemanche
 Alf. Rose, G. Brousseau Oz. Meineau,
 Séver Garsneau, formant un quorum
 sous la présidence de Monsieur Lebraire
 Augustin Viau proposeur de l'ajournement
 de l'Assemblée du deux à aujourd'hui
 est absent.

Le Secrétaire Trésorier fait part au Conseil
 de plusieurs lettres demandant et offrant
 leurs services comme assistants secrétaire
 Trésorier. Les bureaux sont M. Lacombe
 Courtemanche, Joseph Deschênes, Joachim
 Primeau tous offrant leurs services gratuits
 pour terminer l'année.

Toutes ces lettres de demande sont laissées
 sur la table, au que cela appartient au
 Sec. Les de s'adjointer un assistant.

Proposé par le Conseiller M. Courtemanche
 Secondé par le Conseiller Oz. Meineau
 Que M. G. Brousseau soit chargé pour et au
 nom de ce Conseil d'acheter les meubles sui-
 vants pour l'usage de ce Conseil: savoir
 Une table pour les séances
 Quatre Lampes, huile, etc.
 Dix chaises pour l'usage des conseillers
 Sec. Les, etc.

Faire faire des bancs pour l'usage du
 public.

adopté

Le secrétaire Trivier communique et fait lecture d'une requête des citoyens de la Municipalité du Village de Villeneuve demandant des améliorations dans les chemins de ladite Municipalité. Jais des trottoirs, égouts etc. Après discussion sur l'opportunité de cette requête.

Proposé par le conseiller L. Brouneau
 secondé par le conseiller Alph. Rose
 Que la requête des citoyens demandant certaines améliorations à faire dans les chemins, Trottoirs etc. soit laissée sur la table pour être discutée de nouveau et être prise en considération à la prochaine assemblée régulière.

Proposé par le conseiller Sévère Gagneau
 secondé par le conseiller Oly. Desjardins
 Que même les conseillers Brouneau et M. Courtemanche s'entendent avec le secrétaire Trivier pour étudier quelles sont les améliorations urgentes et nécessaires à faire et que ces derniers fassent rapport à la prochaine séance.

Proposé par le conseiller Sévère Gagneau
 secondé par le conseiller Oly. Desjardins
 Que M. le Maire soit autorisé d'acheter pour et au nom de ce conseil ~~de~~ huit Codes M. pour l'usage des conseillers de cette Municipalité du Village de Villeneuve et que le Sec. Les achète un livre de minutes ou Register pour inscrire les délibérations de ce conseil.

adopté

Proposé par le conseiller M. Courtemanche
 secondé par le conseiller Sévère Gagneau
 Qu'une assemblée spéciale de ce conseil ait lieu lundi prochain à sept heures et demie en cette même maison. — ~~adopté~~

La séance est levée
 A cette assemblée il sera pris en considération les sujets suivants:

- I. Rapports concernant certaines améliorations à faire dans les rues de la Municipalité — telles que demandées par la requête déposée sur la table de ce conseil par les citoyens de cette Municipalité.
- II. Fixer définitivement l'endroit où devra siéger le conseil.
- III. Prendre les moyens d'imprimer les livres pour les besoins suivants. Payer les dettes de la Municipalité. Aménagement de la salle des séances de ce conseil.

— La séance est levée. —

G. M. Morin - Secrétaire

[Signature]

Assemblée spéciale du conseil municipal
- capital du Village de Villeraye con-
- voquée par Messieurs les conseillers
M. Courtemanche, Séverin Garneau et
tenue lundi le seizième jour de no-
- vembre mil huit cent quatre vingt
- six (1896) pour prendre en considéra-
- tion les sujets suivants:

- I. Rapporls concernant les améliorations
à faire dans les rues de la municipalité
telles que demandées par une requête
des citoyens de cette municipalité.
- II. Fixer définitivement l'endroit où
devra siéger le conseil.
- III. Prendre les mesures d'imprunt de
l'argent pour les besoins, payer la
dette de la municipalité. Prendre
la salle du conseil. A laquelle assem-
- blée sont présents Monsieur L. Médéric
Maurin Maire et Messieurs les conseillers
M. Courtemanche, Oly. Minneau, Alp-
- rège, Augustin Viau, Séverin Garneau et
G. Brousseau siégeant au complet sous
la présidence de Monsieur le Maire.

Le conseil par la voix du Maire
informe les conseillers et le pu-
- blic que le Park Arnhurst est, par
une nouvelle proclamation, retranché
de la municipalité du Village de Villeraye
N^o 88. et vu que la salle du conseil
où siéger actuellement est située
dans le Park Arnhurst faisant partie de
la municipalité de la paroisse de La
Visitation du Saub au Recollet,
Mons

Mons le conseil suspend la séance pour le
temps de se transporter à la demeure des
conseillers Augustin Viau pour la présente
assemblée.

Continuation de la présente assemblée
dans la maison de M. Augustin Viau

I^{er} Ordre du jour -

Rapporls concernant les améliorations
à faire dans les différents rues de
la municipalité.

Cette question est abandonnée, vu la
nouvelle proclamation de la municipalité
du Village de Villeraye.

II^e Ordre du jour -

Fixer l'endroit où devra siéger définitive-
- ment le conseil.

Cette question est aussi remise à plus
tard, vu qu'il doit y avoir une école
en opération bientôt et que le conseil
espère ou moins se proposer de siéger
dans la salle de l'école.

III^e Ordre du jour.

Question d'imprunt de l'argent pour
divers besoins.

Cette question est aussi remise à
plus tard, vu que les besoins seront
moindres vu que la municipalité est
beaucoup moindre grande d'après
la première proclamation du
Lieutenant Gouverneur.

Le conseil ne sachant plus où siéger
il est proposé par le conseiller Oly. Brousseau
de proposer par le conseiller G. Brousseau
que la prochaine assemblée
de

du conseil soit spéciale ou générale
 ait lieu jusqu'à ordre contraire, ait
 lieu à la demeure de M. Sévère Garceau
 adopté

Les ordres du jour étant épuisés
 la séance est levée

L. M. Moiré Maire

[Signature]

Province de Québec
 Municipalité du
 Village de Villeroye

Assemblée spéciale du conseil municipal du
 Village de Villeroye convoquée par Messieurs
 L. M. Moiré Maire et Messieurs les conseillers
 S. Garceau, Alf. Rose, O. Meunier, G.
 Brousseau et M^{lle} Laurentmarche, et tenue
 en conformité aux dispositions du Code
 Municipal de la Province de Québec le
 vingt septième jour de Novembre courant
 à la maison de Monsieur Sévère Garceau
 tel que fixé par ce conseil à sa dernière
 assemblée du sixième du mois courant 1896
 à sept heures et demie du soir, à laquelle
 assemblée sont présents Messieurs L. M. Moiré
 Maire et M^{rs} les conseillers S. Garceau, Alf.
 Rose, O. Meunier, G. Brousseau et M^{lle}
 Laurentmarche formant un quorum sous
 la présidence de Monsieur le Maire
 le conseiller Augustin Vian est absent
 malgré qu'il ait été notifié suivant
 la loi tel qu'il apparaît au certificat de
 la convocation de la dite assemblée
 les sujets suivants sont pris en con-
 sideration, savoir:

1. Adoption des minutes des toutes
 les assemblées de ce conseil à ce jour

Alors le secrétaire Trépanier lit les mi-
 nutes de toutes les assemblées qui
 sont adoptées à l'unanimité.

- II Question de fixer et choisir le lieu
 des sessions de ce conseil et d'en
 prendre les moyens nécessaires

cette question est laissée sur le table
car qu'il doit y avoir une maison de
d'œuvre, et si la maison de école n'est pas
ouverte. Mais la prochaine assemblée
aura lieu chez M. Tho. Dufour, -
à dix heures, du matin le vendredi (samedi) adopté -
III Le conseil après avoir pris avis en
considération des améliorations à faire
dans les chemins (trottoirs etc) -

A été proposé par Alphonne Rose
secondé par Séverin Garneau
Que toutes les améliorations à faire dans
les chemins, trottoirs égouts fosse, ou
toute autre améliorations à faire dans
cette municipalité, que tous ces travaux
soient à la charge de la dite municipalité
du Village de Villersage, au lieu d'être
à la charge des propriétaires - et que
pour cette fin, pour l'accomplissement
de tous ces travaux, des deniers soient
prélevés sur tous les biens imposables
de cette municipalité.

La question est ainsi mise au vote
par le maire.

Ont voté pour.

M. Rose. S. Garneau. M. Le...
G. Brodeur.

Contre M. Moise Courtemanche.
La motion principale est remportée.

Proposé par le Camille G. Brodeur
secondé par - C. J. Mermeau
Qu'un règlement soit fait et
préparé en conséquence
adopté.

Le secrétaire Heroux prépare le règlement
suivant: qui est adopté sans discussion.

Règlement. Prenant tous les travaux d'entretien
à faire dans les chemins, rues,
trottoirs, égouts, etc. sous le contrôle de
la municipalité du Village de Villersage

Règlement n° 1^{er}

Il est ordonné et statué par règlement de
ce conseil ci qui suit:

Attendu qu'il est de l'intérêt des intérêts
contribuables de la municipalité du Village
de Villersage, il est opportun de mettre tous
les travaux de chemins, trottoirs égouts
ordinairement sous la responsabilité
des intéressés contribuables, sous le contrôle
absolu et direct de la municipalité du
Village de Villersage

Attendu qu'il est aussi opportun pour
le bon ordre, la bonne administration
et la facilité de l'entretien, la construc-
-tion de tous les chemins, ponts et trottoirs
de la municipalité du Village de Ville-
sage, que tous ces différentes construc-
-tions, améliorations et frais d'entretien soient
à la charge de la dite municipalité.

Attendu qu'il est aussi opportun de sub-
stituer la corporation aux contribuables
de la municipalité du Village de Villersage
dans toutes ses obligations qu'ont ces
deniers dans les trottoirs chemins et
ponts municipaux.

Que tous les chemins, trottoirs
et ponts municipaux soient
de

de comté à la charge des contribuables situés dans les limites de la dite Municipalité, soient faits, améliorés et entretenus aux frais de la Municipalité du Village de Villeraye, aux moyens de deniers publics prélevés par voie de taxation directe pour cet effet, sur tous les biens imposables de la dite Municipalité et de substituer la Municipalité du Village de Villeraye aux contribuables dans les trottoirs, les chemins, ponts locaux ou de comté, les ponts de cours d'eau et les ponts de chemin ainsi que les égouts forcés.

Le présent règlement prendra force et effet au premier de janvier prochain en l'année mil huit cent quatre vingt dix sept

J. M. Morin Maire

J. M. Morin
Sec. M. M.

VII. Question. Impôt d'argent pour payer les dettes de ce conseil de

cette question est débattue assez longuement et finalement elle est restée sur la table.

VIII. Question de faire un ouvrage au rôle d'évaluation

Cette question éprouve une grande discussion

Finalement il est proposé par M. Broisseau. Qu'un nouveau rôle d'évaluation soit fait.

Le proposant n'ayant pu trouver un second pour sa proposition. Cette proposition est restée lettre morte. Conséquemment il ne doit pas se faire un nouveau rôle d'évaluation pour cette année.

J. M. Morin Maire

J. M. Morin
Sec. M. M.

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villeraye

Assemblée générale et mensuelle du Conseil Municipal du Village de Villeraye. Tenue en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec. Lundi le septième jour de décembre mil huit cent quatre vingt seize (1896) à la maison de Thomas Dufour lieu désigné et choisi pour la présente assemblée à laquelle sont présents L. M. Morin Maire et Messrs les conseillers D. Garsneau M. Bonstémarche. Alph. Rose et Ouz. Mélineau formant un quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les Minutes de la dernière assemblée sont lues et adoptées à l'unanimité.

— mite —

Le secrétaire Lacroix fait lecture d'une lettre de M. Max Goupal N.P. pour la souscription au formulaire du Code Municipal qui il doit lier au public.

Proposé par le conseiller S. Gagneau
 Secondé par M^r Bourtemanche
 Que ce conseil déclare par la présente fournir à un exemplaire du Formulaire du Code Municipal de la P. de Québec par M. Max Goupal N.P. à St Michel Archange P.Q. au prix de Cinq dollars⁵⁰ relié et payable sur livraison, et que le secrétaire Lacroix de ce conseil lui transmette sans délai copie dûment certifiée de cette résolution.

adopté

Proposé par le conseiller Alph. Rose
 Secondé par le conseiller Onz. Mémeau
 Que Messieurs le Maire et le secrétaire Lacroix de cette municipalité soient autorisés de signer pour et au nom de ce conseil un billet de Un mille dollars à quatre mois de cette date à
 pour les fins suivantes:

- I. Payer tous les frais d'érection de cette municipalité.
- II Payer toutes les autres dettes dues par cette municipalité à ce jour.
- III Payer le salaire du secrétaire Lacroix
- IV Payer les frais de l'élection des conseillers en date du vingt sixième jour d'Octobre dernier (1896) mil huit cent quatre vingt seize.

Payer

Payer les frais de l'installation d'une salle pour les séances de ce conseil, fournitures du Bureau etc etc.

adopté unanimement

Le secrétaire Lacroix demande au conseil de prendre les moyens de se fixer un endroit pour leurs séances afin de pouvoir ainsi le y décorner voulu pour ses sièges.

Mais le conseiller Sivié Gagneau offre le haut de sa maison gratis pour tenir ses séances, de ce jour au mois de Janvier prochain (1897) à la condition que ce conseil tienna la maison telle au conseil dans le même état qu'il la prendra.

Proposé par Alphonse Rose
 Secondé par Grizime Mémeau
 Que l'offre soit acceptée - et que de ce jour la salle du conseil pour d'ici au mois de Janvier soit le haut de la maison des M. S. Gagneau.

adopté.

Le secrétaire Lacroix demande au conseil de bien vouloir fixer au moins deux endroits pour l'affichage de toutes résolutions, Règlements et autres documents émanant de ce conseil.

Proposé par M. Sivié Gagneau
 Secondé par Alphonse Rose
 Que les endroits suivants, le Bureau de Poste de cette municipalité la salle des séances de ce conseil pour l'affichage de tous documents émanant de ce conseil. et que Rose pour la publication de

de

de tels documents inamovibles de ce
Conseil soient lus publiés à haute
et intelligible par le secrétaire ^{Luinier}
ou son assistant à la porte de St.
Edouard, attendu que c'est à cette
église qu'est déservie la population
de cette municipalité.

adopté

Le secrétaire Luinier fait remarquer que
c'est à cette assemblée que doit se
faire le tirage au sort de deux Consi-
llers, tel que prévu par l'article C. M.

Il a été convenu à l'unanimité que le
secrétaire prépare sept petits morceaux
de papier de même forme et qu'il
en soit marqué deux d'un gros
point noir, et cela à l'issue des conseil-
lers et de toute autre personne, après
quoi ces papiers seront bien pliés sou-
lés et jetés dans un chapeau, et que
les bulletins marqués d'un point
noir désigneront du sort des conseillers
qui en feront le tirage. -----

Monsieur Edouard Gaudry m'été
surprisent dans la salle, et
appeli à tirer le sort des deux con-
seillers. Le secrétaire pose le chapeau
à M. Gaudry et au dévouement des
bulletins par chacun des conseillers
remis à chacun des conseillers par
Monsieur Gaudry. Messieurs Alphonse
Roe et Miro lebruntemanche ont été de
charge.

La nomination du président de la prochaine
session des conseillers est remise à plus tard.

L. M. Marin

Maire
L. M. Marin
Secrétaire

Province de Québec }
Municipalité du }
Village de Villerage }

Assemblée spéciale du conseil municipal
du Village de Villerage, convoquée par M. M.
L. M. Marin Maire et les Conseillers, Sévère
Gareau, Alphonse Roe, Grézime Prémieux
et quinze jours de décembre et tenue
en conformité aux dispositions du Code
municipal de la Province de Québec le
vingt sixième jour de décembre mil huit
cent quatre vingt six (1896) au lieu ordi-
naire des séances du dit conseil, à
laquelle assistent sont présents Messieurs
L. M. Marin Maire et Messieurs les
Conseillers Alphonse Roe, Sévère Gareau
Miro lebruntemanche, Grézime Prémieux
et Georges Brousseau. M. Augustin Vieux
ayant certifié de cette assemblée tel qu'il
est au certificat du dit avis, est absent.
La dite assemblée s'assemblant vers la
présidence de Monsieur le Maire
L'acte adopté et qui suit:
Proposé
Les buts de l'assemblée spéciale sont
comme suit.

proposé
numéro -

1. Nomination d'un Président d'Élection pour la prochaine élection des conseillers municipaux devant avoir lieu le deuxième jour de Janvier 1897.
2. Prudence en considération la résolution de ce conseil d'argent, prise et adoptée à l'assemblée de ce conseil en date du septième jour du présent mois.

Après discussion il a été adopté ce qui suit:

Proposé par Alphonse Rose
 Secondé par Léon Boreau
 Que M. B. Boreau, Avocat de la cité de Montréal soit nommé Président de la prochaine élection des conseillers municipaux de cette municipalité devant avoir lieu le deuxième jour de Janvier mil huit cent quatre vingt seize 1896.

adopté

Proposé par Georges Brousseau
 Secondé par Ony. Derriveau
 Que la résolution prise et adoptée par ce conseil en date du septième jour du présent mois concernant l'impression d'une somme de mille dollars à quatre mois de date soit révisée, et être prise en considération.

adopté

Proposé par Marie Courtemanche
 Secondé par Alphonse Rose
 Que Messieurs le Maire et le secrétaire Lévrier de cette municipalité soient autorisés de signer pour et au nom de

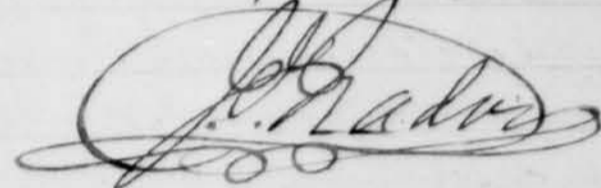
ce conseil, des billets pour un montant de mille dollars à douze mois de date à sept pour cent pour les fins suivantes.

1. Payer tous les frais de l'élection de cette municipalité.
 2. Payer toute les autres dettes dues à cette municipalité à ce jour.
 3. Payer le salaire du Secrétaire Lévrier, les frais de l'élection des conseillers en date du vingt sixième jour d'Octobre dernier.
- Payer les frais de l'installation d'une salle pour les séances de ce conseil L'entretien du bureau etc etc.

adopté

J. M. Morin

Maire



Provenir de Québec }
 Municipalité du }
 Village de Villerville. }

Assemblée spéciale du conseil municipal du Village de Villerville, tenue le 18 Janvier mil huit cent quatre vingt six sept. sur

Province de Québec
Municipalité de
Village de Villers }
Village de Villers }

Assemblée spéciale du conseil municipal du Village de Villers convoquée par Monsieur L. M. Morin maire, tenue ce dix huitième jour de janvier mil huit cent quatre vingt dix sept (1897) aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, au lieu ordinaire des séances de dit conseil à sept heures et demie de soir. A laquelle sont présents Monsieur L. M. Morin maire et Messieurs les conseillers Augustin Viau, G. Brousseau, Ony Merineau, Georges Mauray, Thos Dufour, Sévère Garceau siégeant au complet sous la Présidence de Monsieur le maire. But de l'assemblée.

- 1^{re} Adoption des minutes des assemblées précédentes
- 2^{de} Nomination du Maire.
- 3^{de} Adoption des comptes du Secrétaire-Tresoriers
- 4^{de} Engagement du Secrétaire-tresorier pour l'année mil huit cent quatre-vingt dix sept (1897)

Les minutes des assemblées en date du septième et dix huitième jour de Décembre mil huit cent quatre-vingt-seize sont adoptées à l'unanimité.

Proposé par Monsieur Thomas Dufour. Secondé par Ony Merineau, que Monsieur L. M. Morin soit de nouveau réélu Maire de la Municipalité du Village de Villers.

Proposé en amendement par le conseiller Augustin Viau, que M. Georges Brousseau soit nommé maire pour la municipalité du Village de Villers en remplacement de Monsieur L. M. Morin.

La proposition en amendement faite par M. le conseiller Aug. Viau n'ayant pas de seconds se trouve nulle et de nul effet. La proposition principale, étant approuvée par les conseillers, S. Garceau, Thos Dufour, G. Mauray, Ony Merineau Monsieur L. M. Morin se trouve élu Maire de la municipalité du Village de Villers.

Proposé par Aug. Viau, secondé par G. Brousseau, que les comptes présents et payés en vertu de la résolution de l'imprunt en date du vingt et unième jour de Décembre dernier mil huit cent quatre-vingt-seize (1896) soient laissés sur la table pour être pris en considération à la prochaine assemblée de ce conseil. adopté

Le secrétaire fait lecture de plusieurs submissions pour la place de secrétaire-tresorier de cette municipalité; après discussion - finalement - Proposé par Georges Brousseau, secondé par Aug. Viau, que Mr Joachim Primeau soit engagé comme secrétaire-tresorier de cette Municipalité pour le prix et somme de soixante dollars par année c'est-à-dire cinq dollars par mois

Proposé en amendement par Ony Merineau, secondé par Thos Dufour. Que Monsieur Charles Louis Poirier soit

soit engagé comme secrétaire trésorier de cette Municipalité pour l'année mil huit cent quatre vingt dix sept (1887) au prix et somme de soixante dollars par an, soit à dire payable cinq dollars par mois

Pour l'amendement, M. Merineau, M. Dufour, M. Sévère, M. Garceau, M. Moursay, Pour la motion principale, M. Tardif, M. Brousseau. L'amendement étant emporté par deux voix de majorité.

Monsieur Charles Le Poirer est engagé comme secrétaire trésorier de la Municipalité de Villersay, pour l'année mil huit cent quatre vingt dix sept (1887) au prix et somme de soixante dollars, payable cinq dollars par mois.

L'assemblée étant convoquée que pour les fins ci-dessus mentionnées l'assemblée sur proposition du conseiller M. Brousseau, secondé par le conseiller Sévère Garceau est ajournée au vingt dixième jour de janvier courant à huit heures du soir au lieu ordinaire des séances du dit conseil municipal adopté.

Mardi le vingt dixième jour de janvier mil huit cent quatre vingt dix sept continuation de l'assemblée du conseil municipal du village de Villersay, commencée le dit huitième jour de janvier mil

huit cent quatre vingt dix sept. et ajournée à ce jour sur proposition du conseiller M. Brousseau, secondé par le conseiller S. Garceau.

A laquelle assemblée sont présents: L. M. Morin, maire et messieurs les conseillers M. Brousseau, Aug. Tardif, M. Merineau, M. Moursay, M. Dufour et S. Garceau; le conseil étant au complet sous la présidence du maire L. M. Morin.

1^{re} session. Acceptation des comptes laissés sur la table le dit huitième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt dix.

Proposé par le conseiller Aug. Tardif secondé par le conseiller M. Brousseau que les comptes soient laissés sur la table de nouveau, jusqu'à la prochaine assemblée, afin de prendre les conseils, d'un homme de loi, pour s'assurer si la municipalité est tenue de payer les comptes, tel que le conseil municipal les a

Il est proposé en amendement par le conseiller M. Dufour, secondé par le conseiller S. Garceau que les comptes du conseil tel que copie envoyée au conseil soient acceptés, sans recours de revenir plus tard, si la municipalité en a le droit. ont voté pour l'amendement

S. Yarcéau, Thos Dufour, G. Mauray
Ouz Merineau.

Contre, Aug. Viau, G. Brousseau

La proposition faite par le
conseiller Aug. Viau, étant perdue
par le vote des conseillers S. Yarcéau
G. Dufour, G. Mauray, Ouz Merineau,
qui ont voté pour l'amendement
par conséquent, la proposition
se trouve nul et de nul effet.
L'amendement étant emporté,
les comptes se trouvent acceptés.

Proposé par le conseiller Aug. Viau
secondé par le conseiller G. Brousseau
que la requête des citoyens du
Village de Villersage, soit prise en
considération à la prochaine
assemblée.

Adopté.

Il est proposé par le conseiller
Aug. Viau secondé par le conseiller
Ouz Merineau que la prochaine
Assemblée municipale soit tenue
chez Monsieur J. S. Jean rue Saint
Hubert. Pro tempore

Adopté

Les ordres du jour de la pro-
chaine assemblée, seront

- 1^{er} Question, de fixer et choisir le lieu
des assemblées de ce conseil et de
prendre le moyen nécessaire.

11

Pour s'entendre et prendre les

1^{er} moyens nécessaires de faire charroyer
de la pierre par les résidents du
Village de Villersage, pour l'amélioration
des rues de la municipalité.

La séance est levée.

L. M. Morin

Maire

Chef Li Poirier

Secr. - Pres.

Province de Québec }
Municipalité du }
Village de Villersage }

Assemblée régulière et mensuelle du
conseil municipal du Village de Villersage
tenue en conformité aux dispositions du Code
Municipal de la Province de Québec. Lundi
le premier de Février mil huit-cent-quatze
vingt-dix sept (1897) à la maison de Mr
J. S. Jean lieu désigné et choisi pour
la présente assemblée, à laquelle sont
présents L. M. Morin, Maire et Messieurs
Aug. Viau, G. Brousseau, S. Yarcéau, Thos
Mauray, Thos Dufour, formant un
quorum sous la présidence de Monsieur
L. M. Morin, le Maire.

Les minutes de la dernière assemblée sont
lues et adoptées à l'unanimité.

Il est proposé par le conseiller Aug. Viau,
secondé par le conseiller G. Brousseau -

Que la requête des citoyens de la municipalité de Villars, soit présentée au conseil et que de nouveau.

Il est proposé en amendement par S. Garceau, secondé par le conseiller Thos Dufour, que la requête des citoyens soit mise de côté. Ont voté pour l'amendement, les conseillers Thos Murray, S. Garceau et Thos Dufour.

La proposition du conseiller Aug Viau étant perdue par les votes des conseillers Thos Murray, S. Garceau et Thos Dufour qui ont votés pour l'amendement, par conséquent la proposition se trouve nulle et de nul effet, la requête est mise de côté.

Il est proposé par le conseiller Aug Viau, secondé par le conseiller G. Brousseau. Que le conseil municipal loue le haut de maison de Monsieur J. A. Jean pour servir de salle municipale pour l'espace et la durée de quinze mois, à partir du premier février mil huit cent quatre-vingt dix sept (1897) jusqu'au premier mai mil huit cent quatre-vingt dix huit, au prix de cinq dollars par mois. Monsieur J. A. Jean permet aux commissaires d'école de se servir du haut de sa maison comme école pour la municipalité sans charge extra.

De plus Monsieur J. A. Jean s'engage à meubler, chauffer, et éclairer la salle municipale à ses frais et dépens, mais si les commissaires d'école acceptent la salle municipale pour une école, ceux-ci seront obligés de pourvoir à l'entretien de l'école de leurs deniers, si les commissaires n'acceptent pas la maison de M. J. A. Jean pour servir d'école, le conseil municipal gardera la salle municipale pour le reste des quinze mois.

La proposition est adoptée à l'unanimité du conseil.

Après lecture faite de la proposition à Monsieur J. A. Jean. M. Jean déclare accepter les conditions du conseil et loue au conseil suivant les conditions sus mentionnées dans la proposition son haut de maison pour la durée de quinze mois.

Il est proposé par S. Garceau, secondé par Thos Dufour, que le conseil nomme deux conseillers pour l'achat de cent toises de pierre pour l'amélioration des rues de la municipalité.
adopté

Il est proposé par le conseiller G. Brousseau, secondé par le conseiller Thos Dufour que Messieurs les conseillers Aug Viau et Thos Murray soient nommés pour l'achat de cent toises de pierre.
adopté.

Il est proposé par le conseiller G. Brousseau secondé par le conseiller Aug Viau que l'assemblée s'ajourne à mercredi prochain le trois de février à huit heures, afin de s'entendre pour fixer le prix du charroyage de la pierre.
Adopté à l'unanimité.

Mercrdis le troisième jour de Février mil huit cent quatre-vingt-dix sept continuation de l'assemblée régulière du conseil municipal du Village de Villersage, commencée le premier février mil huit cent quatre-vingt-dix sept et ajournée à ce jour sur proposition du conseiller G. Brousseau secondé par le conseiller Aug Viau.

A laquelle assemblée sont présents M. L. M. Morin, maire, et Messieurs les conseillers G. Brousseau, Aug Viau, S. Garsen, G. Murray, Tho Dufour et Ony Merineau. Le conseil se trouvant au complet, sous la présidence de L. M. Morin, maire.

Après lecture faite du Bail passé entre la municipalité et Mr J. S. Jean, le conseil décide de changer les mots payables chaque mois, par eux de payable tous les trois mois, qui étaient inclus la proposition proposée par le conseiller G. Brousseau, secondé par le conseiller Aug Viau, le premier jour de février mil huit cent quatre-vingt-dix sept, ce dernier changement est adopté à l'unanimité du conseil.

Il est proposé par S. Garsen secondé par Ony Merineau, que le conseil achète les matériaux voulus pour faire une herse pour l'amélioration des rues de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par le conseiller Ony Merineau et secondé par le conseiller G. Brousseau, que les conseillers S. Garsen et G. Murray soient nommés pour acheter les matériaux, et faire faire l'ouvrage.

Adopté.

Il est proposé par le conseiller Aug Viau, secondé par le conseiller Ony Merineau, que le conseil paie aux charretiers de la pierre pour la municipalité deux dollars et cinquante centimes par toise, et un dollar par jour aux journaliers, occupés à extraire la pierre pour être charroyés, payable le vendredi de chaque semaine.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par le conseiller Aug Viau, secondé par le conseiller Ony Merineau, que les conseillers G. Brousseau et Tho Dufour soient choisis, pour engager les hommes, et recevoir l'ouvrage. Les travaux devant commencer le lundi le huit février mil huit cent quatre-vingt-dix sept et durés à la discrétion du conseil.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par le conseiller G. Brousseau,

Secondé par le conseiller Onz. Mériméan, que l'assemblée s'ajourne à lundi prochain le huit février mil huit cent quatre vingt dix sept à huit heures du soir au lieu ordinaire.

Adopté à l'unanimité.

Lundi le huitième jour de février mil huit cent quatre vingt dix sept, continuation de l'assemblée régulière du conseil municipal du Village de Villers, commencée le premier de février et ajournée au trois du sus-dit mois de février, et du trois du sus-dit mois de février ajournée à ce jour le huitième jour de février mil huit cent quatre vingt dix sept, ajournée sur proposition du conseiller G. Brousseau secondé par le conseiller Onz. Mériméan, à laquelle assemblée sont présents L. M. Morin, maire et les conseillers S. Gorceau, G. Murray, Onz. Mériméan, G. Brousseau, Aug. Viau, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Le compte de Mr J. B. Major étant présenté au conseil, celui-ci décide de le payer vendredi prochain le douze de ce mois de février, (1896)

Il est proposé par le conseiller Aug. Viau, secondé par le conseiller G. Brousseau, que le conseil achète deux codes municipaux pour l'usage des conseillers

Adopté

Il est proposé par le conseiller Aug. Viau, secondé par le conseiller Onz. Mériméan que le conseil autorise le secrétaire-trésorier à acheter deux codes municipaux pour l'usage des conseillers.

Adopté à l'unanimité

Il est proposé par le conseiller Onz. Mériméan secondé par le conseiller G. Murray que le secrétaire trésorier paie à S. Gorceau, la somme de trois dollars pour le répara-ge de sa maison, qui a servi de salle municipale au conseil.

Adopté

Il est proposé par le conseiller Aug. Viau, secondé par le conseiller Onz. Mériméan que le conseiller S. Gorceau soit nommé pro-maire de ce conseil.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par le conseiller G. Brousseau, secondé par le conseiller Aug. Viau, que le secrétaire trésorier achète un livre de caisse et du papier pour l'usage du conseil.

Adopté

Il est proposé par le conseiller S. Gorceau.

Secondé par le conseiller G. Murray
Que le conseil convoque une assemblée
spéciale pour le quinze de Février
mil huit cent quatre vingt dix sept,
pour préparer et faire un règlement
concernant les licences à être impo-
sées et à en fixer le prix.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée.

G. W. Morin maire
Chs. L. Poulin
Sec. Trés.

Province de Québec }
Municipalité du }
Village de Villers }
3

Assemblée régulière et mensuelle du
conseil municipal du Village de Villers, tenue
en conformité aux dispositions du code Muni-
cipal de la Province de Québec, Lundi le
premier jour de Mars mil huit cent quatre
vingt dix sept, au lieu ordinaire des
séances du conseil. A laquelle sont
présents L. M. Morin, maire, et les conseil-
lers S. Garceau, Aug. Veau, Phos Dufour,
G. Murray et Eugène Merineau,
formant quorum sous la présidence
du maire. Les minutes de la dernière
assemblée sont lues et adoptées à l'unanimité.

Sur motion du conseiller Ferris
Garceau, secondé par le conseiller
Georges Murray. Que le conseil fasse
un règlement imposant des taxes sur
licences pour pouvoirs aux besoins
aux dépenses nécessaires de la munici-
palité.

Adopté à l'unanimité du conseil.

Règlement N^o 2.

Il a été ordonné et statué par
règlement du conseil, comme suit pour
Règlement imposant une taxe
annuelle, ou licence sur tout commer-
ces qui se font maintenant, ou qui
pourront par la suite être faits, exercés,
ou en opération dans cette municipalité
qui sont suivant savoir:

1^o Un droit de trente cinq piastres sera imposé, sur les certificats qui seront approuvés par ce conseil pour obtenir une licence permettant de tenir une auberge, tavernes, hôtel de tempérance, ou, autre maison, au lieu d'entretiens public.

2^o Un droit de vingt piastres sera imposé sur les certificats qui seront approuvés par ce conseil pour obtenir une licence permettant la vente des liqueurs dans une épicerie, tel que coutume être vendu par tous épiciers licenciés.

3^o Sur chaque personne, ou société de personnes étant marchands ou commerçants, en gros, ou en détail, en biens effets et marchandises de toutes sortes: Une somme de quatre piastres.

4^o Sur chaque personne ou société de personnes étant marchands ou commerçants en détail en marchandises seches, et provisions, non compris les liqueurs: Une somme de quatre piastres.

5^o Sur chaque personne ou société de personnes étant marchands, ou commerçants de provisions, grocserie et compris les liqueurs: Une somme de quatre piastres.

6^o Sur chaque personne ou société de personnes étant marchands ou commerçants en détail en marchandises seches seulement: Une somme de quatre piastres.

7^o Sur chaque personne, ou société de personnes étant marchands ou commerçants en détail en ferronnerie et provisions non compris les liqueurs: Une somme de quatre piastres.

8^o Sur chaque personne, ou société de personnes étant marchands ou commerçants en bois de toutes descriptions: Une somme de cinq piastres.

9^o Sur chaque personne, ou société de personnes étant marchands, ou commerçants en chaussures, ou en sellerie, ou en potisserie, ou en bijouterie: Une somme de quatre piastres sur chacun des sus-dits commerces.

10^o Sur chaque personne ou société de personnes étant marchands, ou commerçants en fleurs, grains, foie, charbon, ou bois de chauffage: Une somme de trois piastres.

11^o Sur chaque personne, ou société de personnes étant marchands ou commerçants et faisant, ou tenant un commerce appelé magasin général: Une somme de quatre piastres.

12^o Sur chaque personne, ou société de personnes ~~étant marchands ou~~ vendant, ou ^x doit pour lui ^{ou son patron.} délivrant du pain comme boulanger, dans la municipalité du Village de Village: Une somme de quatre piastres.

13^o Tous bouchers, ou autres personnes qui tiendront des étaux prisés dans leur magasin, boutique, ou logis, pour la vente de bœuf, de veau, de mouton, de l'agneau, ou de la vannerie, ou autres denrées ordinairement.

vendus aux états de bouchers, Une somme de six piastres.

14° Aucun boucher, ou autre personne ne résidant dans cette municipalité ne pourra couper, détailler, ni peser dans les rues de la municipalité de la viande, soit lard, bœuf, mouton, veau, agneau etc. ou provisions ordinairement vendus par les bouchers, sans payer avant une somme de quinze piastres.

15° Les charretiers de grosses voitures de charge "simple" Une somme de une piastre et cinquante centes.

16° Les charretiers de grosses voitures de charge "doubles" Une somme de deux piastres et cinquante centes.

17° Les charretiers de jobbing express, simple, ou cabriolets. Une somme de une piastre et cinquante centes, les doubles une somme de deux piastres et cinquante centes.

18° Les charretiers de voitures légères pour transporter les passagers. Une somme de deux piastres sur chaque voiture.

19° Sur chaque personne, ou société de personnes, tenant une série de louage; Une somme de deux piastres sur chaque voiture simple, et une somme de trois piastres sur chaque voiture double.

20° Les colporteurs venant vendre, ou offrir en vente des marchandises, ou autres effets, dans la municipalité. Une somme de six piastres.

21° Les agents, ou les patrons venant prendre des ordres dans la municipalité pour leurs patrons, ou pour eux-mêmes. Une somme de six piastres, excepté les bouchers qui devront payer quinze piastres.

22° Sur tous commerces non énumérés ci-dessus. Une somme de deux piastres.

Toute personne, ou société de personnes qui exercera aucun commerce, ou affaire quelconque en cette municipalité sans avoir pris une licence préalable à cette fin, laquelle expirera toujours le premier de mai, de chaque, encourra une pénalité d'une amende n'excédant pas vingt piastres, ou d'un emprisonnement n'excédant pas trente jours.

Les dites taxes ou licences seront dues et exigibles le premier de mai prochain (mil huit cent quatre-vingt-dix sept) et de suite d'année en année; et payables au Secrétaire Trésorier à son bureau.

Sur proposition du conseiller Thos. Dufour, secondé par le conseiller Aug. Vau. Les Messrs Courtemanche, Joseph Bouthillier et Alphonse Rose, soient nommés estimateurs de la municipalité du Village de Villersage.

Adopté à l'unanimité du conseil.

sur motion du conseiller Onésime Merimeau
 Secondé par le conseiller Thos Dufour,
 que Edouard Gaudry soit nommé
 inspecteur de voirie de la municipa-
 lité du village de Villeraye.

Adopté à l'unanimité du conseil.

Sur motion du conseiller Aug Viau,
 secondé par le conseiller Onésime
 Merimeau, que Joachim Primeau et
 Joseph Sylvio Jean soient nommés
 auditurs.

Adopté à l'unanimité du conseil

Sur motion du conseiller Thos Dufour,
 secondé par le conseiller O. Merimeau,
 que J. B. Major, Georges Primeau
 Joseph Morin et Eugène Chevalier
 soient nommés constables spéciaux
 de la municipalité du Village de
 Villeraye.

Adopté, à l'unanimité du conseil

Proposé par le conseiller Aug Viau,
 secondé par le conseiller S. Gorceau,
 que les conseillers G. Murray et Oné-
 Merimeau soient nommés pour
 voir quand il sera nécessaire de
 faire passer la terre sans les rues
 de la municipalité du Village de Villeraye.

Adopté à l'unanimité du conseil

La demande de Monsieur Octave
 Mainville au conseil pour obtenir
 une licence d'Hotel est renvoyée à

à la prochaine assemblée

Proposé sur motion
 du conseiller Aug Viau, secondé par le
 conseiller Thos Dufour, que le conseil
 dirige du secrétaire trésorier deux propriétaires
 comme caution, ~~de la municipalité~~

Proposé en amendement par le conseiller
 O. Merimeau secondé par le conseiller
 S. Gorceau, que la garanti donnée par
 le secrétaire trésorier, d'une police d'assu-
 rance au montant de cinq cents dollars
 par la London Surety Guarantee Com-
 pany soit accepté, comme garanti
 suffisant.

Le vote étant pris ont voté pour
 l'amendement G. Murray, O. Merimeau et
 S. Gorceau.

Contre Aug Viau et Thos Dufour
 L'amendement a été emporté par une
 voix de majorité. Le caution donné
 par le secrétaire Trésorier est accepté comme
 caution suffisant.

Sur motion du conseiller Aug Viau,
 secondé par le conseiller Thos Dufour
 que l'assemblée s'ajourne au huitième
 de mars courant

Adopté.

Lundi le huitième jour de Mars mil huit
 cent quatre vingt dix sept, continuation x
 du conseil municipal du Village de Villeraye,
 commencée le premier jour de Mars mil
 huit cent quatre vingt dix sept et

apparusse à ce jour sur proposition du
conseiller Aug. Vian, secondé par le
conseiller Phos Dufour à laquelle assen-
blée sont présents L. M. Morin maire,
et les conseillers Omerie Merivieu,
S. Garceau, Aug. Vian, J. Brousseau
et J. Murray, formant un quorum
sous la présidence de L. M. Morin, maire.

Le certificat de Monsieur Octave Mainville
étant remis sur la table et soumis
à l'approbation du conseil.

Sur motion du conseiller Aug. Vian,
secondé par le conseiller J. Brousseau
que le conseil donne son certificat
à Mr Octave Mainville lui donnant
le droit de tenir son hôtel dans
la municipalité du village de Villeraye.

Proposé en amendement par le
conseiller J. Murray, secondé par le
conseiller S. Garceau, que le conseil
n'accorde pas de licence d'hôtel à
Mr Octave Mainville, et à aucun
autre dans cette municipalité.

Le vote étant pris

ont voté pour la motion principale
Aug. Vian.

J. Brousseau
O. Merivieu

contre . . .

J. Murray
S. Garceau

Le vote étant rapporté, l'amendement
se trouve nul et de nulle valeur
et le certificat d'hôtel de Mr Octave
Mainville est accordé.

Sur motion du conseiller Aug. Vian, secondé
par le conseiller J. Brousseau. Que l'argent
de la municipalité que le maire L. M. Morin
a en mains soit remis au secrétaire Trésorier
pour être déposé en banque.

Adopté à l'unanimité du conseil.

Sur motion du conseiller Aug. Vian, secondé
par le conseiller J. Brousseau, que l'assem-
blée s'apparue à lundi quinzaine jour
de mars courant.

Adopté.

Lundi le quinzaine jour de Mars mil
huit cent quatre vingt dix sept, conti-
nuation de l'assemblée du conseil muni-
cipal du village de Villeraye. Commencé le
premier jour de mars mil huit cent
quatre vingt dix sept, apparusse au hui-
tième de mars mil huit cent quatre
vingt dix sept et de cette date appa-
ri à ce jour sur proposition du
conseiller Aug. Vian, secondé par le
conseiller J. Brousseau. A laquelle
assemblée sont présents L. M. Morin
Maire et les conseillers J. Murray, Phos-
Dufour, Aug. Vian, J. Brousseau, S. Garceau
et O. Merivieu. Le conseil étant en
complet sous la présidence du maire
L. M. Morin.

Discussion sur la manière de répartir les
taxes sur les contribuables pour rembourser les
dix cent cinquante piastres que la municipalité doit
pour ses frais d'érection.

finallement il est propose par le conseiller G. Brassseau, secondé par le conseiller Aug. Vieux, qu'une repartition soit faite sur chaque pied de front de terrain, pour rembourser les dépenses de l'érection de cette municipalité.

Cette question ou proposition est renvoyée à la prochaine assemblée sur motion du conseiller Thos Dufour, secondé par le conseiller O. Normandin.

Il est propose par le conseiller Aug. Vieux, secondé par le conseiller Thos Dufour, que le secrétaire soit autorisé à payer les comptes des Comités, et tous les autres comptes qui jusqu'à ce jour

Adopté à l'unanimité du conseil.

L. M. Normandin
La séance est levée

L. M. Normandin
Maire

Chs L. Poulin
Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villers

Assemblée régulière et mensuelle
du conseil municipal du Village de Villers,
tenue en conformité aux dispositions du
Code municipal de la Province de Québec,
Lundi le vingt-cinquième jour du Mois d'Avril
mil huit cent quatre-vingt-dix sept, au
lieu ordinaire des séances du conseil. A la
quelle assemblée sont présents L. M. Normandin
Maire, et les conseillers, O. Normandin, Merineau,
Aug. Vieux, G. Brassseau, Thos Dufour,
G. Murray, formant quorum sous la
présidence du Maire.

Les minutes de la dernière assemblée
sont lues, et adoptées à l'unanimité.

Propose par le conseiller G. Brassseau, secondé
par le conseiller Aug. Vieux, qu'une repartition
soit faite sur chaque pied de front de
terrain, pour rembourser les dépenses de
l'érection de cette municipalité.

Propose en amendement par le conseil-
ler O. Normandin, secondé par le
conseiller G. Murray, que la proposition
du conseiller G. Brassseau, soit mise
de côté comme étant illégale.

ont voté pour la proposition	} pour l'amendement
G. Brassseau	
Aug. Vieux	
	Thos Dufour
	O. Normandin
	G. Murray

L'amendement étant emporté, la proposition principale se trouve nulle et de nul effet.

Il est proposé par le conseiller Pros Dufour, secondé par le conseiller Augé-Viau que le secrétaire Procureur nomme les hommes que l'inspecteur a fait travailler aux travaux de la municipalité.

Adoptée.

Il est proposé par le conseiller Pros Dufour, secondé par le conseiller O. Merimeau, que le conseiller G. Murray fasse mettre de la pierre dans les rues de la municipalité, et appointe un homme comme foreman tout en travaillant comme les autres hommes.

Adoptée.

Proposé par le conseiller Pros Dufour, secondé par le conseiller Augé-Viau, que le conseil se forme en bureau de révision pour réviser la liste électorale.

Adoptée.

Il est proposé par le conseiller Augé-Viau, secondé par le conseiller G. Braussion, que les plaintes qui ont été faites par les électeurs de cette municipalité pour faire mettre leur nom sur la liste électorale soient acceptées par le conseil, *Adoptée*

celle de Jean Baptiste Major, au lieu et place de Chamillard, numéros du lot 54 rue Labelle, celle de Joseph Deschêne au lieu et place de Joseph Labelle lot numéros 206 rue Labelle, celle de Jean Baptiste Benette, au lieu et place de Pleurelle lot numéros 185 rue Labelle, celle de James Davidson, au lieu et place de W. Johnson, lot numéros 102 rue Labelle, celle de Julien Lapointe, au lieu et place de Joseph Duval lot numéros 280 rue Labelle, celle de Lucien Deslongchamps au lieu et place de Damare Filion lot numéros 165 rue St-Hubert, celle de Gaudias Schely-Nourb au lieu et place de L. Roy lot numéros 152 rue St-Hubert, ainsi que celle de Francis Courtemanche fils de Noire Courtemanche comme fils de propriétaire lots numéros 242 et 243 rue Labelle, celle de Georges Merimeau, fils de Osmeine Merimeau, comme fils de propriétaire, lot numéros 162 rue St-Hubert. Les susdites plaintes sont acceptées par le conseil.

Adoptées.

La séance est levée.

J. W. Morin-Noire

Chas. Poirier
Sec. Gens

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villers }
}

Assemblée régulière et mensuelle
du conseil municipal du Village de
Villers, tenue en conformité aux
dispositions du code municipal
de la Province de Québec, le mardi
troisième du mois de mai
mil huit cent quatre vingt dix
sept, au lieu ordinaire des séances
du conseil. A laquelle assemblée
sont présents L. M. Morin, Maire,
et les conseillers Omerime Meriveau,
Georges Brassneau, Aug. Viau,
Sivire Garsneau, George Murray
et Thomas Dufour, formant
quorum sous la présidence
du Maire L. M. Morin.

Les minutes de la dernière
assemblée sont lues, et adoptées
à l'unanimité du conseil.

Il est proposé par S. Garsneau
secondé par G. Murray, que
le certificat de Mr Octave Mainville
soit annulé par le conseil municipal
vu qu'il ne s'est pas conformé aux
obligations imposées par le susdit
conseil municipal.

Il est proposé en amendement
à la motion par le conseiller Aug. Viau,
secondé par le conseiller G. Brassneau
que le certificat d'Hotel de Mr Octave
Mainville ne soit pas annulé, mais
renvoyé à la prochaine assemblée.

Le vote étant fait, ont voté pour amendement	Proposition
G. Brassneau	Thos Dufour
O. Meriveau	Sivire Garsneau
G. Brassneau	G. Murray
Aug. Viau	

La proposition de l'amendement
ayant le même nombre de vote trois
pour l'amendement et trois pour
la proposition, le maire vote pour
la proposition. La proposition
étant écartée, l'amendement
se trouve nul et de nul effet.

Il est proposé par le conseiller
Aug. Viau, secondé par le conseiller
O. Meriveau, que le conseil fasse
faire des badges pour les constables
de la Municipalité, et des numéros
pour les charretiers et laitiers, et Ban-
lauges de cette Municipalité.

Adopté.

Il est proposé par le conseiller
Aug. Viau, secondé par le conseiller
Thos Dufour que le conseil nomme deux
conseillers pour voir à l'achat du bois
voulu, pour faire les trottoirs de
la municipalité.

Adopté.

Proposé par le conseiller G. Brousseau
secondé par le conseiller Phos Dufour
que le conseiller Aug. Viau, et le
maire L. M. Morin soient nommés
pour voir à l'achat du bois
proposé, et que les frais de
route soient chargés à la muni-
cipalité

Adopté

Proposé par le conseiller G.
Brousseau, secondé par le con-
seiller Aug. Viau que les travaux
des trottoirs soient fait à la
journee par les citoyens de la
municipalité

Proposé en amendement par
le conseiller S. Garsneau, secondé
par le conseiller G. Murray que
les travaux des trottoirs de la
municipalité soient donnés
par contrat, ou par concession
aux citoyens de la municipalité.
Le vote étant pris, ont voté pour
l'amendement

S. Garsneau
G. Murray

ou la Proposition
O. Meineau
Phos Dufour
G. Brousseau
Aug. Viau.

L'amendement étant perdu
le vote nul et de nul effet et
la proposition reste en force.

Il est suggéré par le conseiller Aug.
Viau qu'à la prochaine assemblée,
il soit pris en considération la
question des écoles

Adopté

L'Assemblée

Sur motion du conseiller Aug.
Viau, secondé par le conseiller Phos
Dufour que l'Assemblée s'ajourne
au douze d'août prochain

Adopté.

Mardi douzième jour de mai mil
huit cent quatre vingt dix sept, conti-
nuation de l'Assemblée régulière et
mensuelle du trois mai, ajournée
à ce jour sur proposition du con-
seiller Aug. Viau, secondé par le
conseiller Phos Dufour, à laquelle
sont présents L. M. Morin Maire
Aug. Viau, G. Brousseau, G. Murray
S. Garsneau, O. Meineau formant
quorum sous la présidence du
Maire L. M. Morin.

La question que suggère par le
conseiller Aug. Viau, concernant
les écoles, étant la question prin-
cipale du jour est immédiatement
débatue et est renvoyée à plus tard
2^e La question des terrains de
Mr Garry et l'édifice de la nouvelle
chapelle étant débattue, quoiqu'elle
discutée avec toute la vigueur
possible est renvoyée à la
Assemblée spéciale.

et convoquée par le conseil pour
lundi le dix sept mai prochain

Sur motion du conseiller Aug
Viau, secondé par le conseiller
G. Brousseau que l'assemblée
soit levée et une assemblée
spéciale convoquée par le
conseil pour la date ci-dessus
mentionnée.

Adoptée

La séance est levée

L. M. Morin Maire

Ch. Poirier
Sec. Trés.

Province de Québec }
Municipalité de }
Village de Villerville } 3

Assemblée spéciale du conseil muni-
cipal du Village de Villerville convoquée par
Maire L. M. Morin, et les conseillers Aug Viau
G. Brousseau, A. Garsneau, G. Murray et
O. Merineau, et tenue le vingt-troisième
jour du mois de Mai mil huit-cent
quatre-vingt-dix sept, suivant les
dispositions du code municipal
de la Province de Québec, au lieu
ordinaire des séances du dit conseil
à huit heures du soir. A laquelle
sont présents L. M. Morin, maire, et
les conseillers Aug Viau, G. Brousseau
A. Garsneau G. Murray, O. Merineau
et M. J. Dufour. Le conseil siégeant
au complet sous la présidence du
Maire. But de l'assemblée l'achat
de bois voulu pour les trottoirs
de la municipalité.

Sur motion du conseiller G. Brousseau
secondé par le conseiller G. Murray.
Il est proposé que les délégués Aug Viau,
et le Maire L. M. Morin, achètent chez
Monsieur Villeneuve, marchand de bois
de la Ville St. Louis du Mile End, tout le
bois nécessaire pour les trottoirs de
la municipalité du Village de Villerville.
Adoptée à l'unanimité du conseil.

Il est proposé par le conseiller Aug
Viau, secondé par le conseiller Thos
Dufour. Que le conseil mette lundi
* la pierre. prochain le vingt quatre mai, deux
charrettes pour charroyer et
remplir les trous qui y a dans les
rues de la municipalité
Adopté.

Sur motion du conseiller G. Brousseau
secondé par le conseiller G. Murray
que les charrettes soient payés au
prix de quinze cents le voyage
Adopté.

il est proposé par Aug Viau, secondé par
le conseiller O. Merimeau, qu'il soit
fait une enseigne, marquée en los
public, afin de désigner aux
citoyens où se trouvent ces enclaves
publiques.
Adopté.

Les enseignes de police sont distribués
aux constables suivants: enseigne
N° 1. au constable Joseph Morin.
enseigne N° 2. au constable J.B. Major
enseigne N° 3. au constable George Primeau
enseigne N° 4. au constable E. Chevalier.

Sur proposition du conseiller Thos
Dufour secondé par le conseiller
Aug Viau que l'assemblée s'ajourne
à lundi le vingt sept mai.
mit huit cent quatre vingt dix sept.
Adopté.

Vendredi vingt-huitième jour de mai
mit huit cent quatre vingt dix sept con-
tinuation de l'assemblée spéciale du
vingt-huitième jour de mai ajournée
ce jour sur proposition du conseiller
Thos Dufour secondé par le conseiller
Aug Viau. A laquelle sont présents Aug
Viau, G. Brousseau, O. Merimeau, G.
Murray, S. Garsneau et Thos Dufour
sous la présidence de L.M. Morin
Maire.

Il est proposé par le conseiller Aug
Viau, secondé par le conseiller G.
Brousseau; que le conseil municipal
du Village de Villeneuve, notifie le conseil
municipal du Sault-au-Récollet
de faire faire le coulé d'eau du pont
Grevot. La partie verbalisée du pont
Amherst.

Adopté à l'unanimité du
conseil.

Sur motion du conseiller O. Merimeau
secondé par le conseiller G. Brousseau,
que le conseil municipal fasse l'emprunt
de deux cents dollars qu'il lui est offert
par Mr Gougeon, pour commencer
et faire faire les trottoirs de la muni-
cipalité.

Adopté.

Proposé par le conseiller G. Brousseau
secondé par le conseiller Thos Dufour.
Que les diligences envoyés par le conseil
municipal pour l'achat du bois, soient
payés pour leurs dépenses.
Adopté.

La lettre de demoiselle Beatrice
Mautha demandant la salle municipi-
pal pour y faire l'école pendant
les mois de juillet et août 1888
lui a été donné pour le cours de
ces deux mois gratis. Après avoir
pris la demande de Delle Mautha
en considération, le conseil chargé
le secrétaire de répondre à cette in-
sistance qu'il lui a accordé
l'usage de la salle municipale
pour les mois de juillet et août
seulement.

Adopté

Aux motions du conseiller
Thos Dufour secondé par O
Merimeau l'Assemblée est levée.

L. M. Morin maire

Chs L. Poirier
Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villers

Assemblée régulière et mensuelle
du conseil municipal du Village de Villers
tenue en conformité avec les dispositions du
code municipal de la Province de Québec,
Lundi le septième jour du mois de
juin, mil huit cent quatre vingt dix
sept, au lieu ordinaire des séances
du conseil. A laquelle sont présents
L. M. Morin maire, et les conseillers
S. Garsneau G. Murray, Aug. Vain -
G. Brousseau, Thos Dufour et O -
Merimeau, le conseil étant au complet
et siégeant sous la présidence du
Maire L. M. Morin.

La lettre du conseiller Thos Dufour
demandant sa démission est lue et
discutée et finalement il est pro-
posé par le conseiller O. Merimeau
secondé par le conseiller G. Murray
que la démission du conseiller
Thos Dufour soit renvoyée à
la prochaine assemblée.

Il est proposé en amendement
à la motion par le conseiller Aug
Vain secondé par le conseiller G.
Brousseau, que la démission du
conseiller Thos Dufour soit accep-
tée par le conseil. Le vote étant
pris ont été

Pour l'amendement
Aug Vian.
Y Brousseau.

Pour la motion
A Garsau
Y Murray
D. Merinon

La motion étant acceptée, la resignation du conseiller Prosper Dufour est remise à la prochaine assemblée.

Il est proposé par Y Brousseau secondé par Aug Vian, que le secrétaire soit chargé de transcrire au code municipal la partie regardant les pouvoirs et droits de l'inspecteur de voirie, afin que ce dernier sache ce qu'il a faire.

Adopté.

La demande de Monsieur Pigeon est prise en considération, et finalement est mise de côté.

Il est proposé par Aug Vian secondé par D. Merinon, que les évaluateurs de la municipalité commencent à faire le rôle d'évaluation de la municipalité mercredi prochain le neuf juin, et qu'ils les évaluations soient anticipées en conséquence.

Adopté.

Il est proposé par le conseiller Aug Vian, secondé par le conseiller

Y Brousseau, que le conseil autorise le Maire et le secrétaire-Trésorier de la municipalité du Village de Villars à signer un billet promissoir de deux cents dollars avec Monsieur Pierre Gougeon (le prêteur) à six pour cent d'intérêt pour douze mois, pour payer l'ouvrage fait aux trottoirs de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

du conseil.

Proposé par le conseiller Aug Vian, secondé par le conseiller Prosper Dufour, que les journaux de la municipalité soient payés un dollar et vingt-cinq centimes par jour, et que les arriérés des derniers travaux soient payés d'après le prix.

Adopté.

Il est proposé par le conseiller Y Brousseau secondé par le conseiller Aug Vian, que les trottoirs soient commencés mercredi prochain le neuf juin mil huit cent quatre vingt dix sept, et que le billet promissoir de Mr Pierre Gougeon est accepté.

Adopté.

Il est proposé par le conseiller Aug Vian, secondé par le conseiller Y Brousseau, que Mr W. Brunet soit engagé par la municipalité comme forman au prêt de six dollars et cinquante centimes par jour tout en travaillant comme les autres hommes qu'on a il le pourra

et qu'il prenne le temps des hommes
et en donne une liste au secre-
taire Pécourier pour la paix des
hommes.

Adopté.

Il est proposé par le conseiller
Aug. Vau, secondé par le conseiller
G. Brousseau que les livres du
Secrétaires soient audités dans
le courant du mois de juin.

Adopté.

Sur motion du conseiller O.
Merimeau, secondé par le conseiller
Thos Dufour, la séance est
ajournée au quatorzième jour
du mois de juin mil huit
cent-quatre-vingt-dix sept.

Adopté.

Lundi le quatorzième du mois
de juin mil huit cent quatre
vingt-dix sept, continuation
de l'assemblée régulière chambrée
elle du septième du mois de
juin, ajournée à ce jour sur
proposition du conseiller O.
Merimeau, secondé par le conseiller
Thos Dufour. A laquelle sont
présents: L. M. Morin maire et
les conseillers Aug. Vau, G. Brousseau,
O. Merimeau, Thos Dufour,
S. Garceau G. Murray, le conseil
étant au complet siégeant sous

la présidence du maire L. M. Morin.

La démission du conseiller Thos
Dufour étant de nouveau soumise
au conseil, il a été proposé par
le conseiller G. Brousseau, secondé
par le conseiller Aug. Vau, que le
conseil accepte la démission du
conseiller Thos Dufour.

Adopté à l'unanimité
du conseil.

Sur motion du conseiller O. Merimeau,
secondé par le conseiller G. Murray
qu'une assemblée spéciale soit
convoquée lundi prochain le vingt
et un juin, afin de remplacer
le conseiller Thos Dufour.

Adopté.

La démission de Mr Godemanie
comme gardien d'enclos public
est démis à la prochaine assemblée.

Il est proposé par Aug. Vau,
secondé par O. Merimeau, que le
secrétaire s'occupe à la corporation
scolaire de St-Michel de bien vouloir
nous envoyer les comptes scolaires
à la municipalité du Village de
Villeroy, afin les résidents de la
municipalité ait la facilité de
payer leurs taxes.

Adopté.

Il est proposé par le conseiller
O. Merneau, secondé par le
conseiller G. Murray que la
séance soit levée.

Adopté.

J. M. Morin maire

Chs L. Poirier
Sec. Proc.

Province de Québec,
Municipalité du
Village de Villeray

Assemblée spéciale du conseil municipal
du Village de Villeray, convoquée par
le Maire L. M. Morin, le vingt-quatrième
jour du mois de juin mil huit cent
quatre-vingt-dix-sept et tenue en conformi-
té aux dispositions du code municipal
de la Province de Québec le vingt-troisième
jour du mois de juin mil huit cent-quatre-
vingt-dix-sept à l'ordre ordinaire des
séances du conseil, à laquelle sont
présents L. M. Morin, maire et les
conseillers O. Merneau, Aug. Veau, S.
Garcéan G. Murray, Mr G. Brousseau
ayant été notifiés de cette assemblée, tel
qu'il appert au certificat du dit avis,
est absent. La dite assemblée siègeant
sous la présidence du Maire L. M. Morin.

Le but de cette assemblée est de nom-
mer un conseiller pour remplir la vacance
de dix conseillers élus du jour.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et adoptées.

Il est proposé par le conseiller
Aug. Veau, que Monsieur Octave Main-
ville soit nommé conseiller à la
place de l'ex-conseiller Thos Dufour.

La proposition reçoit pas de
secondes.

Il est proposé en amendement
à la motion par le conseiller S. Garcéan
secondé par le conseiller G. Murray

Que Mr James Davidson soit nommé
conseiller à la place de l'ex conseiller
Thos Dufour, dont la résignation a
été acceptée par le conseil de cette
municipalité le quatorzième du
mois de juin mil huit cent quatre-
vingt dix sept.

~~La proposition~~ La proposition de conseiller Aug
~~de la ville de~~ ~~de la ville de~~ ~~de la ville de~~ ~~de la ville de~~
Vrain, n'ayant pas de secondeur
l'amené sur et emporté par
~~le vote de O. Merimeau~~ ~~le vote de O. Merimeau~~
~~et S. Garsen~~ par conséquent
Monsieur James Davidson est
déclaré élu conseiller au lieu et
place de l'ex conseiller Thos Dufour

Mr W Brunet ayant soumis
sa résignation comme foreman de
municipalité, il est proposé par
O. Merimeau, secondé par S. Garsen
que la résignation de W. Brunet soit
acceptée, comme foreman de la muni-
cipalité, mais que Mr Gaudry
inspecteur de voirie de cette muni-
cipalité, soit assigné comme
foreman d'ici à ce que les trottoirs
soient achetés

Adopté.

Il est proposé par le conseiller
O. Merimeau, secondé par le
conseiller S. Garsen que l'arsenal

soit livré

adopté à l'unanimité du
conseil.

La motion est livrée

Sinclair Garsen Pro moine
Chs L. Poirier
Sec. Pres.

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villersay }

Assemblée régulière et mensuelle du conseil municipal du village de Villersay, tenue en conformité avec ^{dispositions} du code municipal de la Province de Québec, Lundi le vingt huit cent quatre vingt dix sept, au lieu ordinaire des sessions du conseil, à laquelle sont présents S. Garneau pro maire, O. Merimeau, G. Murray, Aug. Vian, Le maire L. N. Aubin et le conseiller G. Brassard sont absents, le conseil ayant le quorum siège sous la présidence du pro maire S. Garneau.

Les minutes sont lues et adoptées à l'unanimité du conseil.

Il est proposé par O. Merimeau secondé par G. Murray que le rôle d'évaluation déposé au conseil par les évaluateurs de la municipalité soit accepté comme ouvrage fait par les évaluateurs, et qu'il soit fixé un jour pour son homologation.

Adopté.

La résignation de Mr Alf Rose est soumise au conseil, sur proposition du conseil O. Merimeau secondé par G. Murray cette résignation est remise à la prochaine assemblée.

Le compte de Mr Alf Rose ainsi que celui de Mr J. Primeau sont soumis au conseil et remis à plus tard.

Les auditeurs ayant donné le compte rendu de l'audition des livres de la municipalité, Les quels ayant été trouvés en règle, Il est proposé par le conseiller Aug. Vian, secondé par le conseiller O. Merimeau que l'audition des livres soit acceptée ~~comme constat.~~

Adopté

Le compte de Mr J. Primeau est soumis au conseil et remis à plus tard.

Il est proposé par Aug. Vian secondé par G. Murray que Georges Primeau soit nommé gardien d'enclaves public de la municipalité.

Adopté

Il est proposé par Aug. Vian secondé par O. Merimeau que les travaux des trottoirs soient terminés.

Adopté

Proposé par Aug. Vian secondé par O. Merimeau que l'assemblée s'agrasse à lundi le 12 juillet prochain soit le vingt huit cent quatre vingt dix sept.

Adopté

Le douze juillet étant présent Aug. Vau et G. Brousseau, après avoir attendu le temps voulu pour continuer l'ajournement de l'assemblée régulière hebdomadaire cinquante jours de juillet sont huit cent quatre vingt deux sept et ouverte ce jour le douzième de juillet voyant pas le quorum pour siéger. Il est proposé par le conseiller Aug. Vau secondé par le conseiller G. Brousseau que l'assemblée s'ouvre au quatorzième de juillet prochain au lieu ordinaire des séances du conseil municipal et que les conseillers absents soient notifiés de s'y rendre.

Mardi le quatorzième de juillet mil huit cent quatre vingt deux sept continuation de l'assemblée régulière et mensuelle du cinquante jours de juillet et du douzième de juillet ouverte ce jour par le conseiller Aug. Vau, secondé par le conseiller G. Brousseau. A laquelle sont présents L. Morin, maire, S. Garsneau, G. Brousseau, Aug. Vau, O. Merimeau, G. Murray, le conseiller James Davidson, ayant été notifié de telle assemblée et qui n'est pas au certificat du dit avis est absent. La dite assemblée sejourne sous la présidence du maire L. Morin.

Il est proposé par le conseiller Aug. Vau, secondé par le conseiller G. Brousseau, que le jour de l'homologation du rôle de répartition soit fixé au vingt-huitième jour du mois de juillet prochain à huit heures du soir, le le dit conseil municipal entendra toutes les plaintes des personnes intéressées au dit rôle, soit verbalement au jour dit et qu'en cas le dit rôle sera homologué.

Adopté.

Il est proposé par Aug. Vau, secondé par G. Brousseau, que le conseil donne cinq dollars en acompte sur les six dollars qui doit à Mr Ed. Gaudry pour son salaire comme fermier de la municipalité.

Adopté.

Il est proposé par G. Brousseau, secondé par S. Garsneau que le conseil fasse un emprunt de cent dollars pour payer ce que la municipalité doit et pour finir ses trottoirs.

Adopté.

Sur motion du conseiller Aug. Vau secondé par le conseiller O. Merimeau, que le maire et le secrétaire trésorier soient autorisés à emprunter les cent dollars que la municipalité a besoin.

Adopté.

Sur motion de conseiller O. Merimeau
 Secondé par le conseiller G. Murray
 L'Assemblée est levée.

J. M. Morin maire
 Ch. L. Poirier
 Au. Des

Province de Québec
 Municipalité du
 Village de Villersay

Assemblée spéciale du
 conseil municipal du Village de
 Villersay, convoquée par le Maire
 L. M. Morin, et les conseillers Aug. Vein,
 S. Garsseau, G. Brousseau, G.
 Murray et O. Merimeau, et tenue
 le vingt-troisième jour de juillet
 mil huit cent quatre-vingt-
 sept, suivant les disposi-
 tions du code municipal de
 la province de Québec, au
 lieu ordinaire des séances du
 conseil municipal, à huit
 heures du soir, à laquelle sont
 présents: L. M. Morin Maire, et
 les conseillers Aug. Vein, G. Gars-
 seau, O. Merimeau, G. Murray,
 S. Garsseau et James Davidson.
 Le conseil siégeant au
 complet sous la présidence du

Maire L. M. Morin

Peut de l'Assemblée entendre les plaintes
 des habitants et des citoyens du Village
 de Villersay, contre le rôle d'évaluation et
 nomologués le dit rôle après avoir
 entendues les sus-dites plaintes, et
 fait corriger les erreurs qui gravent
 y a avoir au sus-dit rôle d'évaluation.

Les résolutions de la dernière assemblée sont lues et adoptées.

La lettre de Mr. Baucher demandant
 à être payé comme ayant perdu une
 denier journée lors de la confection du
 rôle d'évaluation est mise sur la table
 et renvoyée à la prochaine assemblée.

Le nouveau rôle d'évaluation
 fait et déposé par les estimateurs
 de cette municipalité en vertu des
 articles 734 et suivants du code mu-
 nicipal est mis sur la table pour
 être examiné, il est constaté que
 les avis requis par la loi à cette fin
 ont été régulièrement donnés, un
 grand nombre de personnes sont
 présentes et après avoir pris connais-
 sance du dit rôle et de l'évaluation
 de chaque contribuable en particu-
 lier, il est résolu unanimement
 sur motion de ~~S. Garsseau~~ secondé
 par O. Merimeau que le dit
 rôle soit amendé comme suit:
 que la liste officielle numéros 315 ~~appartient~~
~~La liste appartenant Joseph Gervin et son~~
 porte à \$ 250 de \$ 300 qu'il était. que le
 315-316 appartenant à Joseph Gervin avec maison
 devaient porter à \$ 600 de 400 qu'il était.

Que les lots officiels numéros 270, 271
rue St. Hubert appartenant à
Hyacinthe Mantha soit portés à \$800 de \$700
qu'ils étaient, Que le lot officiel 309 rue St.
Hubert avec maison appartenant à M. Thériault
soit porté à \$600 de \$710 qu'il était.

Que le lot officiel numéro 310 St. Hubert
appartenant à Mlle Elise Chevalier soit
porté à \$650 de \$200 qu'il était.

Que les lots officiels numéros 302, 303, 304
305 et une maison rue St. Hubert appor-
tenant à M. Murray soit portés pour de
tout à \$900 de \$950 qu'ils étaient.

Que le lot officiel numéro 281 St. Hubert
appartenant à E. Mantha soit porté
à \$450 de \$550 qu'il était.

Que les lots officiels numéros 70, 71
St. Hubert avec maison soient portés
à \$700 de \$800 qu'ils étaient.

Que le lot officiel numéro 146 rue St.
Hubert avec maison soit porté
appartenant à E. Monette soit porté
à \$500 de \$550 qu'il était.

Que le lot officiel numéro 72 rue
Labelle avec maison appartenant à
Joseph Gaudreau soit porté à \$350-
de \$400 qu'il était. Que le lot officiel
numéro 240 rue Labelle appartenant à
Jacques Peltier soit porté à \$850 de
\$200 qu'il était. Que le lot officiel
numéro 234 rue Labelle appartenant
à Ludger Collin soit porté à \$150 de
\$200 qu'il était.

Que le lot officiel numéro 234 apparte-
nant à Elmire St. Marie soit porté à \$150 de
\$200 qu'il était. Que les lots officiels numéros
234, 240 rue Labelle avec maison appartenant
à Augustin Vain soient portés à \$400 de \$570
qu'ils étaient.

Que les lots officiels 343 et
x Le lot 344 soient portés au nom de Joseph Perrault
officiel numéro propriétaire actuel, au lieu de Ferdinand
293 St. Hubert Dupré qui les a vendus à Joseph Perrault.

appartenant à M. Dussan soit porté à \$150 de \$200 qu'il était. x

Que le lot officiel numéro 292 rue St. Hubert
appartenant à Joseph P. Jean, de Mr Jette autrefois
Dussan soit porté à \$150 de \$200 qu'il était. x

Que le lot officiel numéro 291 rue St.
Hubert appartenant à S. J. Jean autrefois
P. Jean soit porté à \$150 de \$200 qu'il était.

Que le lot officiel numéro 194 rue Labelle
appartenant à Ed Gaudreau peintre autrefois
Mailloux soit porté à \$150 de \$200 qu'il
était. Que le lot officiel numéro 289 rue
St. Hubert appartenant à M. Nicolas Binette
soit porté à \$400 de \$450 qu'il était.

Que les lots officiels numéros 166, 167 apparte-
nant à M. Heudequin, autrefois à M. Leduc,
soient portés à \$300. Que le lot officiel

numéro 250 rue St. Hubert appartenant
à S. Gaudreau avec une maison sur le dit
lot 250 rue St. Hubert soit porté à \$550 de
\$650 qu'il était.

Que le lot officiel numéro
265 rue St. Hubert appartenant à M.
Tribiatte soit porté à \$150 de \$200 qu'il
était.

Que les lots officiels numéros 51, 52
appartenant à M. Leduc autrefois appartenant à M. Sarrasin soient
portés à \$300. Que le lot officiel numéro

162 rue St Hubert appartenant à
 O Mermeier soit portée à \$400 de \$450
 & sur les lots qui il était & le tout est adopté à l'una-
 nimité des conseil.
 Sur motion du conseiller J. Gagnon
 Seconde parle conseiller O Mermeier
 que le role d'évaluation soit accepté
 tel que fait par les estimateurs de
 la municipalité. exceptés les plaintes
 entendues au conseil et corrigées par
 lui & soit adoptées telles qu'elles
 sont du conseil.

Adopté.

Il est proposé par le conseiller
 Janus Davidson Seconde parle conseiller
 Aug Vau. que l'assemblée soit fixée
 Adopté.

J. M. Morin maire
 Chs L. Gagnon
 Sec. Trs

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villersay

Assemblée régulière et mensuelle du conseil municipal du Village de Villersay, tenue en conformité aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, Lundi le deuxième jour du mois d'Aout mil huit cent quatre vingt-dix sept. au lieu ordinaire des sessions du conseil. A laquelle sont présents les conseillers Seviré Garciau, Aug. Vaïn, Y. Murray, G. Brousseau, Omerime Merineau et James Davidson et L. M. Morin Maire, Le conseil étant au complet, siégeant sous la présidence du Maire L. M. Morin.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et adoptées, à l'unanimité du conseil.

Le compte de Mr Y. Proulx pour neuf barils de clous est soumis au conseil et adopté.

Sur motion du conseiller Aug. Vaïn, secondé par le conseiller James Davidson. Que le conseil autorise le maire à faire préparer un règlement suffisant pour payer les dettes de la municipalité et faire racheter les travaux qui restent à faire aux Prus de la municipalité, et autres fins et besoins municipaux.
Adopté à l'unanimité du conseil.

Il est proposé par le conseiller O. Merineau secondé par le conseiller Y. Murray, que le conseil municipal mette le règlement des licences de taxes en vigueur, en collectant les taxes ou licences imposées par la municipalité à cet effet. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Y. Brousseau secondé par le conseiller O. Merineau, que tous les citoyens du Village de Villersay, qui voudront travailler aux travaux de la municipalité soit à charroger la pierre ou la terre pour la rue Adeline et autres, travaillant pendant huit jours, mais seront payés quand la municipalité aura de l'argent en caisse.
Adopté.

Il est proposé par le conseiller S. Garciau, secondé par le conseiller O. Merineau que Louis Déleunt, J-B. Ethier soient nommés constables de la municipalité au lieu et place de George Proulx et d'Eugène Chevalier, vu que ces deux derniers ont résigné leur charge de constable, et que le susdit conseil municipal a accepté leur résignation.
Adopté.

Il est proposé par le conseiller James Davidson secondé par le conseiller O. Merineau, que l'assemblée se réunisse à lundi prochain le neuf Aout mil huit quatre vingt dix sept.
Adopté.

Lundi de neuvième jour d'Aout, soit
 huit cent quatre vingt dix sept, continua-
 tion de l'assemblée régulière et mensuelle
 des deuxième jour du mois d'Aout et
 ajournée à ce jour sur proposition du
 conseiller James Davidson, secondé par le
 conseiller O. Morneau, à laquelle sont
 présents Monsieur L. M. Morin maire
 et Messieurs les conseillers James Davidson
 Sévère Garsneau, G. Murray et O. Morneau
 formant le quorum du conseil sous
 la présidence de Monsieur le Maire L. M.
 Morin, M. M. Georges Brousseau et
 Augustin Vaie étant absents, bien que
 dûment convoqués.

Le secrétaire Trépoier, donne lecture du régle-
 ment préparé pour l'emprunt tel que proposé par
 le conseil. Règlement pour emprunt
 de \$ 6,000.00 six mille piastres.

Règlement N° 3.

Il est ordonné et statué par
 règlement du conseil comme suit

1^o De contracter un emprunt se
 montant à la somme de \$ 6,000.00
 six mille piastres courant pour les
 fins et besoins municipaux de la
 municipalité du Village de Villeray et
 dans les limites de la juridiction du
 dit conseil du Village de Villeray, les
 suivants savoir:

A. Pour payer la dette flottante de la dite
 municipalité du Village de Villeray, se montant
 actuellement à la somme de \$ 3,000.00 trois
 mille piastres courant.

B. Pour l'achat d'un terrain convenable
 pour y édifier et construire une botisse con-
 venable ou salle municipale et pour l'édifi-
 cation et la construction de la dite botisse ou
 salle municipale pour les fins municipales
 et publiques généralement, le coût général
 devant être de \$ 1,500.00 quinze cents piastres
 courant, immédiatement et dans le temps
 le plus propice et convenable;

C. Pour faire l'ouverture et les travaux
 nécessaires de trois rues les suivantes: Rue de
 Loria, Adeline, et Everett, dans la dite municipa-
 lité, les empierrer, les nivelées, et pour empierrer,
 nivelées (faire les jetées nécessaires) les autres rues
 de la dite municipalité immédiatement et
 dans le temps propice et convenable; le coût
 général devant être de \$ 800.00 huit cents piastres
 courant;

D. Pour ouvrir, creuser, et couvrir et
 protéger convenablement quatre citernes ou
 réservoirs, dans les limites de la dite municipa-
 lité, aux fins de protection contre les incendies
 et pour tous autres travaux s'y rapportant
 immédiatement et dans le temps propice et
 convenable; le coût général devant être de
 \$ 400.00 quatre cents piastres courant;

E. Pour travaux à faire dans les cours
 d'eau de la dite municipalité et sur les cours
 d'eau (ponts) qui traversent les rues de la dite
 municipalité immédiatement et dans le temps

le plus propice et convenable le tout
général devant de (\$ 300.00) trois cents piastres
courant.

2^o d'émettre six (six) (deventures) de
mille piastres chacun de la dite municipalité
du Village de Villersay jugés nécessaires dans le
but d'obtenir des fonds pour courir et
effectuer le dit emprunt de (\$ 6.000.00) six
mille piastres courant pour les fins &
besoins sus-dits; les dits bons (deventures)
faits négociables et selon la loi, et rachet-
tables par la dite municipalité après
vingt ans de calendrier de la date du
présent règlement, savoir le

3^o d'imposer sur les biens imposa-
bles de la dite municipalité une taxe annu-
elle de quatre vingt centimes dans
le cent piastres et former ainsi le
montant de (\$ 600.00) six cents piastres
par année qui seront affectés: 1^o
au paiement de l'intérêt annuel sur
le dit montant de l'emprunt; 2^o au
fonds d'amortissement de dit emprunt,
selon la loi; et jusqu'à l'extinction de la
dite dette & 3^o la balance, si y a besoin,
devant être employée pour rembourser
les fins générales d'administration de la
dite municipalité; la dite taxe devant
être répartie selon & basée sur le rôle

d'évaluation actuellement en vigueur pour la
dite municipalité et ce sans préjudice des droits
des porteurs des dits bons.

Il est proposé par le conseiller Onésime
Merimeau, secondé par le conseiller Séverin Gaudin,
que le règlement de l'emprunt de six mille
piastres tel que le ~~secrétaire Trésorier~~ ~~présent~~ de lui
soient adopté par le conseil tel qu'il est
fait, et que les électeurs soient convoqués
en assemblée publique dans la salle muni-
cipale le trente deux du présent mois
à neuf heures avant midi pour son
approbation.

Adopté.

Les résignations de Alf Prose comme évalua-
teur, celle de Joseph Morin, comme constable,
et celle de l'inspecteur de Forie Ed Gaudin
~~soient~~ sont soumises au conseil et
acceptées sur la proposition du conseil
par James Davidson, secondé par le conseil-
ler Onésime Merimeau, et adopté à l'unani-
mité du conseil.

Sont assermentés comme constables,
F. L. Monette, insigne N^o 1, au lieu et place de
Joseph Morin, dont la résignation a été acceptée
par le conseil municipal.

Louis Deloat, insigne N^o 3, au lieu et place
de George Primeau, dont la résignation a été acceptée
par le conseil municipal.

Jean Baptiste Ethier, insigne N° 4.
au lieu et place de Eugène Desvaloir, dont
la résignation a été acceptée par le conseil
municipal.

Sur motion du conseiller James
Davidson, secondé par le conseiller O.
Merimeau, l'Assemblée est levée.

L. M. Morin Maire
Ch. L. Poirier
Sec. Trés.

Province de Québec }
Municipalité de }
Village de Villeray }

Assemblée spéciale des
conseils municipaux du Village
de Villeray, convoquée par L. M.
Morin chef conseil James Davidson
le vingt quatrième jour du
mois d'Avril. Seul présent
quatre vingt dix sept et tenu
en conformité aux disposi-
tions du code municipal de
la Province de Québec le vingt septième jour du
mois d'Avril. Seul présent
cent quatre vingt dix sept
au lieu ordinaire des séances

du conseil, à laquelle sont présents
L. M. Morin, maire, et les conseillers James
Davidson, Sévère Garsneau, G. Murray,
G. Brossseau, et onésime Merimeau.
Le conseil siège le conseil ayant le quorum
siège sous la présidence du maire L. M.
Morin. Le conseiller Augustin Veau est
absent quoiqu'ayant été notifié de
telle assemblée, tel qu'il appert au
certificat du dit avis de convocation.

Le but de l'assemblée est 1^{er} Demander
à la Compagnie des Chars Urbains de
continuer sa ligne des Chars sur
Denis sur la rue Robelle dans la
Municipalité. 2^e Nommer un
greffier pour la court du Juge de
la pair de la municipalité. 3^e
Voir pour nos tables de cette année.
4^e Pour prendre de nouveau en consi-
dération le règlement de l'emprunt
l'amendement si besoin et de fixer une
nouvelle date pour l'assemblée
des propriétaires pour tenir pour
approuver le dit règlement N° 4.

du Village
de Villeray
Ch. L. Poirier
Sec. Trés.

Sur motion du conseiller
G. Brossseau, secondé par le
conseiller James Davidson, vu
que Madame S. J. Jean est ma-
lade de maladie d'accouchement
le conseil décide d'ajourner
l'assemblée à lundi prochain
trentième ~~jour~~ jour du mois
d'Avril à huit heures du soir.
Adopté à l'unanimité par
le conseil.

Lundi le trentième jour
du mois d'août mil huit cent
quatre vingt dix, continuation
de l'assemblée du vingt-septième
jour - du mois d'août et ouverte à
sept heures du soir sur proposition du
conseiller George Brasseur, Secrétaire
par le conseiller James Davidson
à laquelle sont présents, L. M. Morin
Maire et M. M. les conseillers Sévère
Garcen, George Murray, Omesine
Merimeau, James Davidson et
George Brasseur tous membres
du conseil et formant le quorum
sous la présidence de L. M. Morin
Maire, Le conseiller Auguste
Vau est absent quoiqu'il
ait dûment notifié de sa venue
tel qu'il appert sur son certifi-
cat d'avis de cette assemblée.

Les minutes de la dernière
assemblée sont lues et adoptées à
l'unanimité du conseil.

Il est proposé par le conseil-
ler James Davidson, Secrétaire par
le conseiller O. Merimeau que le
réglement de l'emprunt n° 3 soit
annulé par le conseil, et que le
conseil adopte le règlement n° 4
concernant l'emprunt de six mille
piastres pour quarante ans, sous
dibentures au lieu de vingt ans.
qu'il était sur le règlement n° 3.

Adopté unanimement

et sur proposition de Monsieur Sévère
Garcen, appuyé par Monsieur George
Brasseur, il est ordonné que les proprié-
taires de biens fonds de la Municipalité
seront convoqués à une assemblée pu-
blique conformément à l'article 671
du code Municipal pour le lundi
du vingtième jour du mois de sep-
tembre mil huit cent quatre vingt
dix sept, à dix heures du matin
pour l'approbation du présent règlement
et que le présent règlement soit
affiché suivant la loi et publié au
long deux fois dans deux journaux
savoir: La Presse journal français
et le Star journal anglais de la Cité
de Montréal.

Adopté unanimement.

Signé

Réglement n° 4

Pour autoriser le conseil Municipa-
l du Village de Villeray à contracter
un emprunt.

A une session spéciale du conseil
Municipal du Village de Villeray con-
voquée par le Maire L. M. Morin et le
Conseiller James Davidson et tenue
le trentième jour du mois
d'août mil huit cent quatre
vingt dix sept (1897) à laquelle
sont présents L. M. Morin, Maire
et M. M. les conseillers, Sévère Garcen,
George Murray, Omesine Merimeau,

James Davidson, et George Brousseau
 tous membres du conseil et for-
 mant le quorum sous la présidence
 de L. M. Morin, Maire, le règlement
 suivant est soumis et adopté

Attendu que le Village de
 Villeray a actuellement une dette
 flottante de trois mille piastres
 (\$3000.00) et que il est de l'intérêt
 de la Municipalité de la consolider

Attendu qu'il est urgent de
 faire l'achat d'un terrain conve-
 nable pour y édifier et construire
 une bâtisse ou salle Municipale
 et pour l'édification et la cons-
 truction immédiate de la dite
 bâtisse ou salle Municipale, le
 coût devant être de quinze cents
 piastres (\$1500.00)

Attendu qu'il est urgent de
 faire immédiatement l'ouverture
 des rues Rose de Lévis, Adeline, et
 Everett, et d'empierrer, niveler, faire
 les jetés nécessaires de toutes les rues
 de la Municipalité y compris celles
 mentionnées plus haut et de
 dépenser à ces fins la somme
 de huit cents piastres (\$800.00)

Attendu qu'il est urgent d'ouvrir
 creuser, couvrir et protéger convena-
 blement quatre citernes ou
 réservoirs dans les limites de la dite
 Municipalité, aux fins de protection

contre les incendies et pour tous les autres
 travaux sur rapportant immédiatement
 et dans le temps propice et convenable;
 le coût général devant être de quatre cents
 piastres (\$4000)

Attendu qu'il est urgent de faire
 des travaux dans les cours d'eau de la
 dite Municipalité et sur les cours d'eau
 (ponts) qui traversent les rues de la
 dite Municipalité, immédiatement
 et dans le temps le plus propice et
 convenable, le coût général devant
 être de trois cents piastres (\$300.00) environ

Il est résolu:

1^o Qu'un emprunt de six mille
 piastres sera fait au moyen de bons
 ou débiteures signés par le Maire et
 le Secrétaire-Trésorier et que le produit
 en sera appliqué aux fins sus-
 mentionnées;

2^o Que cet emprunt sera rembour-
 sable dans quarante ans et qu'il
 portera un intérêt ne dépassant
 pas cinq et demie pour cent par an,
 payable semestriellement

3^o Qu'il y aura un fonds d'amor-
 tissement tel que voulu par la loi à
 part l'intérêt jusqu'à l'extinction de
 la dette.

4^o Que le capital et l'intérêt seront
 payable, au bureau d'une Banque
 à Montréal.

5^o Qu'une taxe annuelle sur les
 propriétés imposables sera prélevée

Chaque année ne dépassant pas le taux de quatre vingt-cents sur l'évaluation annuelle.

6° Le présent règlement devra être approuvé par les propriétaires de biens-fonds de la Municipalité de Villeray ainsi que le Lieutenant-Gouverneur en conseil. Et sur proposition de Monsieur Sévère Garsneau appuyée par Monsieur George Brousseau, il est ordonné que les propriétaires de biens-fonds de la Municipalité seront convoqués à une assemblée publique conformément à l'article 671 du Code Municipal pour le vingt-ième jour du mois de Septembre mil huit cent quatre vingt dix-sept (1897) au bureau du conseil du Village de Villeray, à dix heures du matin pour l'approbation du présent règlement, et que le présent règlement soit affiché suivant la loi et publié au long deux fois dans deux journaux, savoir: La Presse, Journal Français, et le Star Journal Anglais, de la Cité de Montréal.

Adopté unanimement

Signé: L. N. Morin Maire

Charles L. Poirier
Secrétaire Trésorier

En conséquence, les propriétaires de biens-fonds de la Municipalité du Village de Villeray sont convoqués à une assemblée publique conformément à l'article 671 du Code Municipal pour le vingt-ième jour du mois de Septembre mil huit cent quatre vingt dix-sept (1897) au Bureau du conseil du Village de Villeray, à dix heures du matin, pour l'approbation dudit règlement.

Donné sous mon seing au dit Village de Villeray ce trente et unième jour d'Octobre mil huit cent quatre vingt dix-sept (1897)

Chs L. Poirier
Secrétaire Trésorier

Il est proposé par le conseiller Osmond Merisneau, secondé par le conseiller George Murray, que Charles L. Poirier, secrétaire trésorier, soit nommé greffier de la cour de la Municipalité du Village de Villeray. Adopté à l'unanimité du conseil.

Il est proposé par le conseiller Sévère Garsneau, secondé par le conseiller George Brousseau, que le secrétaire Trésorier soit chargé de faire faire un sceau pour la Municipalité.

Adopté

Il est proposé par le conseiller James Davidson, secondé par le conseiller Onésime Mériméau que le Maire et les conseillers qui seront disponibles soient invités à venir auprès de Monsieur Forget, Président de la Compagnie des Chars urbains de la Cité de Montréal, pour s'entendre avec le Monsieur pour avoir les chars dans la municipalité de Villieray.

Adopté.

Il est proposé par le conseiller O. Mériméau, secondé par le conseiller G. Murray, que le conseil Municipal du Village de Villieray fasse protester les commissaires des écoles de St-Michel à leur donner des écoles pour les enfants de la municipalité du Village de Villieray.

Adopté.

Il est proposé par le conseiller James Davidson, secondé par le conseiller Onésime Mériméau, que l'assemblée soit tenue.

Adopté unanimement.

J. M. Morin Maire
Chs L. Poirier
Sec. Trés.

Provincia de Quebec
Municipalité du
Village de Villieray

Assemblée spéciale du conseil municipal du conseil municipal du Village de Villieray, convoquée par M. Morin Maire et le conseiller G. Murray le vingt-deuxième jour du mois de septembre mil huit cent quatre-vingt dix sept.

min

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villeray

Assemblée spéciale du
conseil municipal du village de
Villeray convoquée par L. M.
Morin Maire et le conseiller James
Davidson le vingt-neufième jour du
mois de septembre mil huit cent
quatre-vingt sept et tenue
en conformité aux dispositions du
Code municipal de la Province de
Québec, le dimanche vingt-neufième jour
du mois de septembre mil huit
cent quatre-vingt sept au
lieu ordinaire des réunions du
conseil, à laquelle sont présents
L. M. Morin Maire, Louis
Garcen, James Davidson, G.
Brousseau et G. Murray.
Le conseil ayant le quorum
siège sous la présidence du
Maire L. M. Morin, le conseil
les Csej Vian et Dussière
Mérineau sont absents et moi-
qu'agents dûment notifiés de
telle assemblée, tel que appert
au certificat de convocation.

Le but de l'assemblée nommé
des directeurs de l'école municipale
et l'inspection de voirie etc.

Les minutes de la dernière
assemblée sont lues et adoptées
à l'unanimité du conseil.

Il est proposé par James Davidson
approuvé par G. Murray que le conseil
nomme un conseiller G. Brousseau
et le Maire L. M. Morin directeur, en
garantissant pour l'école et diri-
ger l'école municipale.

Adopté unanimement.

Il est proposé par le conseiller
S. Garcen, approuvé par le conseiller G.
Murray, que le conseil fasse acheter
l'école, et achète les livres, cartes et accessoires
nécessaires à l'école municipale.

Adopté unanimement.

Il est proposé par S. Garcen
secondé par G. Murray, Louis G.
Schelyburt soit nommé sur-
veillant de voirie de la municipalité.

Adopté -

Il est proposé par S. Garcen
secondé par G. Brousseau, Louis G.
Morin et le conseiller James Davidson
soient délégués par le conseil du
Village de Villeray pour aller prendre
des notes sur les contrats de N^o
488 de cadastre et de l'adjoint de son
délégué compétent sur le sujet
à propos.

Adopté

Il est proposé par James David-
son secondé par S. Garcen que
la séance soit levée.

Adopté unanimement.

L. M. Morin Maire
Ch. L. Poulin
Sec. Pres -

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villieray

Assemblée spéciale du conseil
municipal du Village de Villieray, convoquée
par le conseil municipal à sa session
du troisième jour de Septembre
mil huit-cent quatre vingt-dix
sept, et tenue en conformité aux
dispositions du code municipal de
la Province de Québec le jeudi le
vingt-quatrième jour du mois de
Septembre mil huit-cent quatre
vingt-dix sept, au lieu ordinaire
des séances du conseil, à laquelle
sont présents L. M. Morin, Maire
et les conseillers G. Murray, James
Davidson, S. Garsneau, G. Brousseau
et O. Merineau, le conseil ayant
le quorum siége sous la présidence
du Maire L. M. Morin. Le conseil
aux fins est absent qu'aucun
est dûment notifié de telle assem-
blée tel qu'il a été au dit certificat
de l'avis de convocation. Le but
de l'assemblée, approuvé la votation
et vérifiés le nombre des votes enregistrés
par les commissaires franc-tenanciers du
Village de Villieray pour l'approbation
du règlement de l'emprunt de six mille
piastres pour les fins prévues de la
municipalité.

Les minutes de la dernière assemblée

x par les
commissaires
franc-tenanciers.

sont lues et adoptés par le conseil.

Il est proposé par James Davidson
approuvé par S. Garsneau. Que le rapport
de l'élection du vingt de septembre (1899)
concernant la votation sur l'emprunt de
six mille piastres, approuvé par le grand
nombre des électeurs franc-tenanciers de la
municipalité soit adopté par le conseil
municipal.

Adopté.

Il est proposé par G. Brousseau
secondé par S. Garsneau. Que le conseil
autorise L. M. Morin, Maire et le conseiller James
Davidson à voir, pour négocier l'emprunt
de six mille piastres, en voyant différents
particuliers, et à en faire un rapport au
conseil, avant d'accepter aucune soumis-
sion.

Adopté.

Il est proposé par G. Brousseau-
secondé par O. Merineau. Que chaque
soumissionnaire qui aura sa soumis-
sion au conseil pour l'emprunt, soit
obligé de déposer une sa soumission en
chèque de \$ 500.00 cinq cents piastres,
comme garantie qu'il placera des fonds
deventures de la municipalité.

Adopté.

Il est proposé par S. Garsneau
secondé par O. Merineau que l'assemblée
levée, et qu'il soit convoquée une assemblée

pour le vingt huitième jour
de Septembre prochain, pour pren-
dre en considération l'achat des
terrains et la construction de la
salle municipale, et autres travaux
Adopté.

La séance est levée.

L. M. Morin Maire

Ch. J. Poirier
Sec. Trés.

Province de Québec }
Municipalité du }
Village de Villersay }

Assemblée spéciale du conseil municipal
du Village de Villersay convoquée par le conseil
municipal à sa session du vingt huitième
jour de Septembre mil huit cent quatre
vingt sept, et tenue en conformité
avec les dispositions du code municipal
de la Province de Québec mardi le vingt
huitième jour du mois de Septembre
de la susdite année, au lieu ordinaire
des séances du conseil, à laquelle sont
présents L. M. Morin, maire, et les conseillers
O. Mémeau, Sévère Garsseau, George
Murray, G. Brousseau, et James
Davidson. Le conseil ayant le quorum
régis sous la présidence de l'honorable
L. M. Morin. Le conseiller Augustin
Véron est absent quoiqu'ayant été
notifié de telle assemblée, tel qu'apparaît
au dit certificat de la loi de convocacion
d'iceux.

Le tout de l'assemblée prend en
considération l'achat des terrains et
la construction de la salle municipale,
et autres travaux.

Il est proposé par Sévère
Garsseau, secondé par O. Mémeau
que le maire L. M. Morin et le conseiller
James Davidson, soient autorisés

par le conseil municipal a acheté
deux lots pour bâtir la salle
municipale, mais ils ne pourront
payer plus de deux cents cinquante
piastres pour les deux.

Adopté unanimement.

Il est proposé par le conseiller
O. Merimeau, secondé par le
conseiller S. Garsneau que l'assem-
blée soit levée.

Adopté unanimement.

J. W. Morin Maire
Chs P. Poirier Sec-Fus.

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villeray

Assemblée régulière et mensuelle du
conseil municipal du Village de Villeray, tenue
en conformité aux dispositions du Code mu-
nicipal de la Province de Québec le mardi le
quatrième jour d'octobre, mil huit cent
quatre vingt dix sept, au lieu ordinaire
des sessions du conseil. Présents les
conseillers, Arsène Garsneau, Aug. Vau, Oreste
Merimeau, G. Murray, James Davidson et
le maire L. M. Morin. Le conseil ayant
le quorum siège sous la présidence du
Maire L. M. Morin, le conseiller G.
Brousseau est absent.

Les minutes de la dernière assemblée
sont lues et adoptées par le conseil, au
conseil.

Il est proposé par J. Davidson
secondé par S. Garsneau, que les
minutes de l'assemblée du vingt-huit
septembre dernier soient signées par
le maire et le secrétaire trésorier.

Propose un amendement à
la motion par le conseiller Augustin Vau,
que les minutes de l'assemblée du
vingt-huit septembre dernier, ne soient
pas signées, avant que les minutes de
toutes les assemblées de septembre ne
soient lues tout au long.

Le conseiller Aug. Vau, n'ayant pas
de second à son amendement, l'amende-
ment est gardé et la motion principale
adoptée.

Il est proposé par Augustin-Viau, secondé par James Davidson, que le Maire à l'avenir ne collecte aucune taxe au lieu de sous que ce soit le receveur lui-même qui les percevra et délivre les dits certificats de taxes ou licences de la Municipalité du Village de Villersay

Adopté

Il est proposé par James Davidson, secondé par Augustin-Viau, que les taxes de l'année mil huit cent quatre vingt dix sept (1897) soient de quatre vingt cents par cent.

Adopté unanimement.

Il est proposé par Augustin-Viau, secondé par James Davidson, que des soumissions pour l'emprunt municipal de six mille piastres soient annoncées sur un journal français et anglais de la Cité de Montréal; et que ces soumissions soient ouvertes devant le conseil à la séance du dix-huit octobre courant.

Adopté.

Il est proposé par S. Yacoube secondé par James Davidson, que l'assemblée soit ajournée au dix-huit du mois d'Octobre courant.

il est Proposé en amendement à la

motion, que l'assemblée ne soit pas, ajournée maintenant, ou que le conseil Augustin-Viau, et d'autres motions à proposer avant d'ajourner l'assemblée au dix-huit octobre courant.

Le conseil Augustin-Viau n'ayant pas de secondé à son amendement l'amendement se trouve nul et la motion est emportée et l'assemblée est ajournée au dix-huit d'Octobre

Lundi le dix huitième jour du mois d'Octobre continuation de l'assemblée régulière et mensuelle du quatrième de mois d'Octobre mil huit cent quatre vingt dix sept ajournée à ce jour sur proposition du conseil Serey Yacoube, secondé par le conseiller James Davidson à laquelle sont présents L. M. Morin Maire M. Brousseau, O. Merivau, Serey Yacoube James Davidson tous membres du conseil municipal et forment le quorum sous la présidence de M. Morin.

La soumission de Monsieur Louis Yacoube pour le prêt de six mille piastres à la Municipalité du Village de Villersay est soumise au conseil, avec son chèque accepté de la Banque d'Hochebourg, comme garanti du placement des bons de rentes au profit de la Municipalité du Village de Villersay, et soumise au conseil après lecture faite au conseil de la dite soumission

Il est proposé par le conseiller
A. Garneau, secondé par le conseiller
O. Merincau que le conseil accepte
la soumission de Monsieur Louer
Gouin pour son emprunt de six
mille piastres à cinq pour cent
d'intérêt payable semi-annuelle-
ment à condition que les dits bons
deventures soient placés au pair.

Adopté unaniment.

Le secrétaire trésorier donne
un reçu à Mrs Maurette au nom
de Mr Louer Gouin, comme
quoil il a reçu de ce dernier un
chèque accepté de la Banque
d'Halifax, comme garantie de
placement des bons deventures au
pair par Mr Louer Gouin, d'après
le conseil recourait par cet écrit
avoir accepté la soumission de
Monsieur Louer Gouin.

Il est proposé par
G. Brousseau, secondé par O.
Merincau que le Maire et le
secrétaire trésorier soient auto-
risés à signer sur billets promis-
sion à trois de date à la munici-
palité scolaire de St-Michel, pour
compte de taxes scolaires, que la muni-
cipalité scolaire de St-Michel leur
donne droit de collecter les taxes passées
et avenir.

Il est proposé par James Davidson
secondé par O. Merincau, que toute la
pierre achetée soit charroyée, et les
rues nivelées et fixées les empiéces
immédiatement, que cela soit payé
quand la Municipalité acaise de
l'argent.

Adopté

Il est proposé par A. Garneau,
secondé par O. Merincau, que le
Maire soit chargé par le conseil à
engager les hommes pour travailler au
travaux des rues. Les journaliers seront
payés deux centus et demi l'heure.
Les charretiers de voitures doubles
quarante centus l'heure les simples
vingt centus l'heure.

Adopté

Il est proposé par G. Brousseau
secondé par A. Garneau que le
conseil convoque une assemblée
spéciale pour le vingt cinq de
mois d'octobre courant, et que
l'assemblée soit tenue

Adopté

J. W. Worin Maire
Chs L. Poirier
Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villeneuve

Assemblée spéciale du conseil municipal
du Village de Villeneuve, convoquée par le conseil
municipal à sa dernière assemblée du
dix huitième jour des mois d'octobre
mil huit cent quatre vingt dix sept
et tenue en conformité aux dispositions
du code municipal de la Province de
Québec le lundi le vingt cinquième jour
des mois d'octobre mil huit cent
quatre vingt dix sept, au lieu ordinaire
des séances du conseil, à laquelle sont
présents L. M. Morin, maire et les
conseillers O. Merimeau, Siève Garsseau
G. Brousseau, G. Murray et James -
Davidson. Le conseil ayant le quorum
siège sous la présidence de M. Morin.
Le conseiller Aug. Tard est
absent quoiqu'il ayant été notifié
de cette assemblée tel qu'il appert au
dit certificat de convocation.

But de l'assemblée, s'occuper des
travaux de la municipalité.

Les minutes de la dernière assemblée
sont lues et adoptées unanimement.

Le plan de la bâtisse municipi-
pale est soumis au conseil par
le maire L. M. Morin pour son adoption
après explication suffisante, le dit
plan est adopté par le conseil tel que
soumis.

Il est proposé par le conseiller G.
Brousseau, secondé par le conseiller O.
Merimeau que des soumissions pour
le creusage et la maçonnerie de la salle
municipale soient demandées pour
la prochaine assemblée régulière et
mensuelle du deux novembre prochain.

Les soumissionnaires seront tenus
de donner des garanties suffisantes,
comme quoi que leurs travaux seront
faits et le soumissionnaire solvable.
Le dit soumissionnaire sera obligé
d'attendre que la Municipalité ait
de l'argent avant d'être payé.

Adopté.

Il est proposé par G. Brousseau
secondé par O. Merimeau, que les
charrettes soient payés au prix de
dix cent de voyage, et que les hommes
qui charrient la terre soient payés une
piastre et quatre vingt cent pour deux
heures d'ouvrage par jour, et que
Mr Thomas Dufour soit payé quatre
par jour pour l'ouvrage fait par lui
et un cheval.

Adopté.

Le conseiller G. Murray demande
sa résignation, après quelques
discussions, le conseil renvoie la rési-
gnation du conseiller G. Murray à
la prochaine assemblée.

Sur motion de conseiller G. Brousseau
secondé par le conseiller O. Merimeau.

Il est ordonné que les terrains vacants
soient nettoyés sans les petits arbustes
ou arbres sans valeurs qui se trouvent
sur ces terrains, les quels sont en danger
pour le feu, et en cas d'incendie
pour la municipalité. Il ne sera
gardé sur ces terrains vacants que les
arbres pouvant embellir les susdits
terrains, ces dits arbustes et arbres
sans valeurs ~~doivent~~ devront être
coupés et nettoyés dans les trente
jours qui suivront cette assemblée
de même tous les arbres qui sont
plantés dans les rues de la munici-
cipalité et qui empêchent la
circulation des ~~voitures~~ citoyens dans
rues et trottoirs de cette munici-
palité devront être replantés et
mis à la place vacante. L'inspec-
teur de voirie devra voir à ce que
les ordres du conseil soient exécutés
dans les trente jours.

Adopté

Il est proposé par le conseiller
James Davidson secondé par le conseiller
S. Gagnon, que l'assemblée soit levée.

G. H. Morin Maire
Chas. L. Tardif
Sec. Trés.

Province de Québec,
Municipalité de
Village de Villavoy }
}

Assemblée régulière et mensuelle du
conseil municipal du Village de Villavoy,
tenue en conformité du Code Municipal
de la Province de Québec Mardi le dix-
ième jour du mois de Novembre mil
huit cent quatre vingt dix sept,
au lieu ordinaire des séances du
conseil municipal, à laquelle sont
présents L. M. Morin, maire, A. Gagnon
Aug. Viau, O. Merimeau, G. Brousseau
G. Murray et James Davidson. Le
conseil étant au complet siège sous
la présidence du Maire L. M. Morin.

Les minutes de la dernière assem-
blée sont lues et adoptées à l'unanimité.

Les soumissions de Messieurs Alphonse
Bou et de Zenon Corbeil sont lues
au conseil, après lecture faite des deux
soumissions. Il est proposé par
G. Brousseau, secondé par Aug.
Viau, que la soumission de
Zenon Corbeil pour le solage de
la Salle Municipale, au prix de six
piastres la toise y compris le creusage
soit acceptée, pourvu qu'il donne
un caution comme garantie que son
ouvrage sera bien fait. De plus le sou-
missionnaire devra mettre une bonne
fontaine de trois pieds de large, la
fontaine devra être de fonte ou d'acier
et n'être pas de fonte. Le soumissionnaire devra se

demande conforme aux plans et devis, et s'engager par un contrat.

Proposé en amendement à la motion par le conseiller O. Merivieu que la pierre qui doit servir au solage de la Salle Municipale, soit en pierre de Montreal et non de la pierre de St. Laurent.

Le conseiller O. Merivieu le propose en amendement et n'ayant pas de second, l'amendement est perdu et la motion est emportée, et la soumission de Mr Zenon Corbeau est acceptée.

Le conseil demande à Mr Zenon Corbeau de faire connaître son caution. Mr Jean Baptiste Benette se porte caution pour le dit Zenon Corbeau, se rendant responsable de tout dommage qui pourrait advenir dans la maçonnerie du solage de la Salle Municipale, et le conseil municipal accepte Mr J. B. Benette comme caution garantissant pour Zenon Corbeau.

Monsieur J. Sylvio Jean, se plaint au conseil, que son haut de maison n'est pas assez fort pour servir de chapelle à la Municipalité, que ses murs sont brisés, et demande au conseil la somme de dix sept

piastres comme donjonage à sa propriété. Le conseil renvoie la dite plainte à sa prochaine assemblée.

Il est proposé par J. Davidson secondé par Augustin Kian, que les soumissions pour tous les ouvrages de la batisse de la Salle Municipale soient demandés pour le 15 du mois de Novembre prochain.

Adopté.

Il est proposé par G. Brousseau secondé par S. Garceau, que la resignation du conseiller G. Murray soit acceptée par le conseil.

Proposé en amendement par O. Merivieu secondé par J. Davidson, que la resignation du conseiller G. Murray ne soit pas acceptée par le conseil.

Le vote étant pris outvoté pour

Amendement	Motion principale
O. Merivieu	G. Brousseau
J. Davidson	S. Garceau
	Augustin Kian

La motion est emportée par la majorité des votes, et la resignation du conseiller G. Murray est acceptée par le conseil.

x. de chaque
mois.

Il est proposé par Augustin Viau,
secondé par G. Brousseau, que les
minutes du conseil soient placées au
conseil afin que les conseillers qui y assistent
aient connaissance de la tenue.
Adopté.

Il est proposé par Augustin
Viau secondé par J. Davidson que
l'assemblée soit ajournée au
quinze de Novembre courant.
Adopté.

Le mardi le quinzième jour du
mois de Novembre eut lieu une
séance de sept heures, continuation de
l'assemblée régulière et mensuelle de
deuxième jour du mois de Novembre
ajournée à ce jour sur proposition
du conseiller Augustin Viau secondé
par James Davidson. A laquelle
sont présents L. M. Morin, maire
et les conseillers Augustin Viau,
G. Brousseau, O. Merimeau, James
Davidson et J. Garneau, le conseil
ayant le quorum siége sous la
présidence du maire L. M. Morin.

Les soumissions pour la location
de la salle municipale sont déposées
sur la table.

Il est proposé par G. Brousseau
secondé par O. Merimeau, que
les soumissions soient ouvertes
que demain soir le seize novembre
et que l'assemblée soit prouvée.
Adopté.

Le projet de J. S. Jean contre la
Municipalité est lu au conseil, et remis
à la prochaine assemblée.

Il est proposé par James Davidson
secondé par O. Merimeau que les bons
débentures de la Municipalité soient faits
au meilleur marché, par le secrétaire
trésorier.

Adopté.

Il est proposé par Augustin Viau,
secondé par G. Brousseau, que
aussitôt que la Municipalité aura
retiré l'argent des bons débentures
le secrétaire trésorier paie les
personnes qui ont travaillé aux
travaux de la Municipalité.

Adopté.

Il est proposé par le conseiller
Augustin Viau, secondé par G. Brousseau,
que Mr O. Pigeon fils soit nommé
conseiller par le conseil, pour remplir
la charge laissée vacante par la résigna-
tion du conseiller G. Murray.

Il est proposé en amendement
à la motion par le conseiller J. Garneau
secondé par le conseiller O. Merimeau
que Alphonse Rose soit nommé
conseiller par le conseil pour remplir
la charge laissée vacante par la résigna-
tion du conseiller G. Murray.

Le vote est pris out-noté pour
la motion } pour l'amendement
de Vieux } S. Garceau
G. Brousseau } O. Merimeau
J. Davidson

L'amendement étant importé
Monsieur Alphonse Rose est élu
conseiller au lieu et place de l'ex
conseiller G. Murray.

Il est proposé par Augustin Vian
secondé par James Davidson, que
le conseil protège la demoiselle
Pearson maîtresse d'école du Village
de Villieray d'avoir à laisser l'école.
Adopté.

Il est proposé par James
Davidson, secondé par O. Merimeau
que l'assemblée soit ajournée
au seize Novembre courant et
que l'assemblée soit prise
Adopté.

Mardi le seizième jour du mois de
Novembre mil huit cent quatre vingt
sept continuation de l'assemblée
régulière et mensuelle du mois de
Novembre (le deux) ajournée au quinze
et au quinze au seizième jour du
mois de Novembre de la sus-dite
année sur proposition du
conseiller James Davidson secondé
par O. Merimeau à laquelle sont
présents L. M. Morin, maire, et les

conseillers Augustin Vian, G. Brousseau, A.
Garceau, O. Merimeau, Alf. Rose, et
James Davidson, le conseil étant au
complet siége sous la présidence du
Maire L. M. Morin.

+Alphonse Rose Le conseiller étant absentement prend
son siége.

Provenir de l'union
Municipalité du Village
de Villieray.

Je Alphonse Rose ayant été du-
ment nommé conseiller, fais serment
que je remplirai bien et fidèlement
les devoirs de ma charge et cela au meilleur
de mon jugement et de ma capacité,
Ainsi que Dieu me soit en aide.

Alphonse ^{de} Rose
maire

Assermenté le seizième jour du
mois de Novembre mil huit cent
quatre vingt sept sept au Village
de Villieray par devant moi
Charles L. Poirier
Secrétaire Trésorier

Les nominations sont acceptées
sans discussion.

Il est proposé par S. Garceau
secondé par O. Merimeau les nominations
de la nature municipale soient ouvertes
et lues au conseil.

Adopté
Les nominations sont ouvertes et lues
au conseil.

Il est proposé par James Davidson secondé par Augustin Vain, que la soumission de M. Joseph Morin soit acceptée par le conseil, en quelle est la plus basse et qu'il passe son contrat suivant l'article 895 et 896 du Code Municipal.
Adopté

Il est proposé par O. Merineau secondé par Alphonse Rose, que le conseil paie des piastres pour le plan et devis de la Bataille Municipale.
Adopté

* Pour M. M. Morin
M. L. F. Desjardis

Il est proposé par James Davidson secondé par S. Garceau, que l'assemblée soit levée.
Adopté

J. M. Morin, maire

Charles L. Poirier
Sec. Trés.

Province de Québec }
Municipalité de }
Village de Villeray }

Assemblée régulière et mensuelle du conseil municipal du Village de Villeray, tenue en conformité au Code Municipal de la Province de Québec Lundi le sixième jour du mois de Décembre mil huit cent quatre vingt dix sept, au lieu ordinaire des sessions du conseil municipal, à laquelle sont présents L. M. Morin, maire et les conseillers James Davidson, Augustin Vain, O. Merineau, S. Garceau, Alphonse Rose et George Brassard. Le conseil est au complet siége sous la présidence du maire L. M. Morin. Les minutes de la dernière assemblée sont lues mais adoptées qu'après que le maire L. M. Morin, a reconnu devant le conseil que le dit piastre demandé au conseil pour le plan et devis, était payé à lui-même, et comme tel brassard la signature de M. Morin, et y mis la somme propre par lui qu'il est le seul bénéficiaire du dit piastre demandé au conseil pour les dits plan et devis et comme tel le nom de L. M. Morin fut ajouté à la marge du livre des minutes. Sur quoi la résolution qui accorde le piastre au bénéficiaire. Comme tel les sus-dites minutes sont adoptées.

Il est proposé par G. Brausecum
secondé par Aug. Vain, que tous
les comptes des par la Municipalité
soient payés.

Adopté.

Il est proposé par Aug. Vain, secondé
par James Davidson, que le bon de
Thomas Dufour soit payable sur
serment (Le dit bon était de 34
voyages) Adopté.

Il est proposé par Augustin
Vain, secondé par Alphonse Rose
que Charles L. Poivre secrétaire tre-
sorier de la Municipalité soit
nommé président de l'élection
du dit James mil huit cent
quatre vingt dix huit.

Adopté.

Le secrétaire trésorier fait remarquer
que c'est à cette assemblée qu'il doit
se faire le tirage au sort de deux
conseillers, tel que prévu par
l'article du code Municipal.

Il a été convenu à l'unanimité
que le secrétaire prépare cinq petits
morceaux de papier de même
forme et qu'il en soit marqué
deux d'une croix, après quoi ces
papiers seront bien pliés roulés
et jetés dans un chapeau, et que

les bulletins marqués d'une croix décidera
de sort des conseillers qui en feront
le tirage.

Monsieur A. A. Boudreau est élu
présent dans la salle, et appelé à tirer
le sort des deux conseillers. Le secrétaire
présente le chapeau à Monsieur A. A.
Boudreau, et au dépaillage des
bulletins remis à chacun des cinq con-
seillers par Monsieur A. A. Boudreau.
Messieurs L. M. Morin et Augustin Vain
sortent de charge comme ayant en
les bulletins marqués d'une croix et noire.

Il est proposé par Augustin Vain
que Joseph Morin soumissionnaire de
la salle municipale, donne une autre
caution valable comme garantie
vautu par l'article 896 du Code Munici-
cipal, vu que le que la caution qui
Joseph Morin a donnée ne donne
pas selon le conseil de Augustin
Vain les garanties voulues.

La motion n'ayant pas de
secondes, est perdue et resté tel
que proposé.

Il est proposé par James
Davidson, secondé par Augustin
Vain que l'assemblée soit ajour-
née au vingt-trois du présent
mois de Décembre.

Adopté.

Lundi le vingt-cinquième de décembre
mil huit cent quatre-vingt dix sept
à huit heures et dix minutes du
soir, sont présents que les conseillers
Augustin Nair et George Brousseau,
les autres conseillers et le Maire L. M.
Morin sont absents, après avoir
attendu une heure tel que le
 veut l'article 139 du code munici-
pal de la Province de Québec en
semblable cas. A une heure après
c'est à dire à neuf heures du soir,
il est proposé par le conseiller
Augustin Nair secondé par le
conseiller George Brousseau, que
l'assemblée soit ajournée au jeudi
vingt-troisième jour du mois de
décembre mil huit cent quatre-
vingt dix sept et que les conseillers
absents soient notifiés de cette
ajournement.

Adopté

Jeudi le vingt-troisième jour
du mois de décembre mil huit
cent quatre-vingt dix sept
continuation de l'assemblée régu-
lière et mensuelle du vingt-cinquième jour
du mois de décembre à l'heure au
vingt-cinquième du présent mois par
motion de James Davidson secondé
par Augustin Nair, et de vingt-cinquième

et ajourné au vingt-troisième jour de ce
de décembre mil huit cent quatre-
vingt dix sept. faite de quorum,
par le conseiller Augustin Nair et
secondé par le conseiller George Brousseau
tel qu'il est au dit certificat de
notification de tel ajournement de
la dite assemblée du vingt-troisième
du mois de décembre de l'année sus-
dite aux membres du conseil, à
laquelle assemblée des vingt-troisième
de décembre, sont présents Augustin
Nair, G. Brousseau, O. Merimeau
Alp. Rose et James Davidson. X
Le conseiller Augustin Nair étant
nommé pour présider la dite
assemblée le conseil siège sans
la présidence de dit conseiller
Augustin Nair.

X Le Maire
L. M. Morin et
le conseiller
S. Garneau
sont absents
quoiqu'ils aient
été dûment
notifiés tel
qu'il est au
dit certificat
de notification
de cette session.
(M. L. Poirer Sec. Tr.)

Il est proposé par Alphonse
Rose, secondé par James Davidson
que le conseiller Augustin Nair
soit président de cette assemblée
du vingt-trois de décembre.

Adopté

Il est proposé par James
Davidson secondé par Alp. Rose
que le secrétaire soit autorisé
à annuler l'engagement de Delle
Mathilda Pearson, et de s'engager une
autre pour la remplacer.

Adopté

Il est proposé par G. Brousseau
secondé par James Davidson pour
le compte de Mr Arthur Ketch, pour
le fournissage de bois et charbon
soit payé

Adopté

Il est proposé par Alp. Rose
secondé par James Davidson, soit
soit payé des piastres pour le
papier qui a été posé en dessous
de la foraine de la Salle Municipale

Adopté

Il est proposé par G. Brous-
seau secondé par James Davidson
que le secrétaire Mesurier soit
M. L. Villeneuve et vérifié le
compte de bois pour les tro-
toirs et le bois des tables de
l'école de la Municipalité de
Villeray et qu'il en paie le compte

Adopté

Il est proposé par Alp. Rose
secondé par James Davidson
que l'assemblée soit tenue

Adopté.

Siègne Garneau ~~Secrétaire~~
Maire
Chs L. Corias
Sec. Trés

Province de Québec
Municipalité de
Village de Villeray

Une Assemblée irrégulière (Conseil municipale) du
village de Villeray tenue le dix-septième
jour de Janvier mil huit cent quatre-vingt
deux (1878) au lieu ordinaire des séances du
dit Conseil.

A laquelle ont été présents S. Garneau (Maire) et
Mesieurs les Conseillers O. Mérou, O. Mandeville,
Alp. Rose, G. Brousseau, J. Davidson et Augustin Vieu
L. M. Mieux absent.

Il est proposé par Augustin Vieu secondé par
G. Brousseau que M. Sière Garneau soit nommé
Maire de cette municipalité

Adopté

Il est proposé par Augustin Vieu secondé par
O. Mandeville que James Davidson soit
nommé Pro Maire

Adopté

Proposé en Amendement par J. Davidson secondé
par O. Mérou que G. Brousseau soit nommé
Pro Maire.

Pour l'amendement James Davidson O. Mérou
Alp. Rose, S. Garneau
Contre Augustin Vieu O. Mandeville, G. Brousseau
La motion perdue sur division.

Proposé par Augustin Vieu, secondé par
G. Brousseau que le conseil vote la somme de
\$200 dollars au Président de l'élection du dix
Janvier mil huit cent quatre-vingt deux

Adopté

Il est proposé par J. Davidson, secondé par Alp. Rose que le conseil demande
des commissions pour un secrétaire, lundi le 24 Janvier, et le dimanche
demande des certificats de copacité

Adopté

Proposé par Augustin Viau secondé par
Alphonse Rose que le Conseil vote la résolution
que les comptes payés ou non payés, soient
présentés au conseil à l'assemblée régulière de
chaque mois.

Adopté

Proposé par G. Brousseau secondé par Ed. Hauderville
qu'il soit payé une indemnité de \$50.00 dollars
à la maîtresse d'école, et que son engagement
soit rescindé.

Adopté

Il est proposé par J. Davidson secondé par
O. Merimeau que l'assemblée soit ajournée à
lundi le vingt quatre Janvier.

Adopté.

Après lecture faite de la lettre du P^{re} McMorin Prêtre de la
Paroisse de St Edouard, demandant le haut de la salle
municipale, pour le culte religieux.

Proposé par G. Brousseau, secondé par O. Merimeau, que le conseil
mette le haut de la salle municipale à la disposition du P^{re}
McMorin Prêtre de la Paroisse de St Edouard pour le service du
culte religieux.

Il est bien entendu, que le conseil pourra reprendre cette
salle, à trois mois d'avis donné, au sus-dit P^{re} McMorin
Prêtre, ou à tout autre le remplaçant, et qu'une copie
des présentes, soit envoyée, au sus-dit P^{re} McMorin Prêtre.

adopté

Province de Québec
Municipalité du Village
de Villavoy

Lundi le vingt quatre Janvier mil huit cent
quatre vingt dix huit étant la continuation de
l'assemblée du dix septième jour de Janvier mil
huit cent quatre vingt dix huit, l'ajournement ayant
été proposé par James Davidson, secondé par O. Merimeau,
au vingt quatre ultimo.

Adopté.

A laquelle sont présents M^{rs} James M^{re} Merimeau,
Augustin Viau, J. Davidson, O. Merimeau, Ed. Hauderville,
Alphonse Rose.

Proposé par James Davidson secondé par Ed. Hauderville,
que Oliver Pigeon soit nommé Secrétaire Trésorier
de la municipalité à raison de cinquante dollars
par année.

Proposé en amendement par Augt. Viau
que Charles L. Poirier Secrétaire Trésorier, soit nommé
Secrétaire Trésorier de la Municipalité du Village de
Villavoy, ayant pas de secondé, l'amendement
perdue sur division.

La motion principale adoptée sur division.

Il est proposé par Augustin Viau secondé par Ed.
Hauderville, qu'il soit demandé des soumissions
pour pavé la Herse dans les rues de la municipalité
(et d'employer pour tous travaux) des hommes mariés

Il est proposé en amendement par J. Davidson
secondé par O. Merimeau que le Maire soit
autorisé de prendre des hommes dans la
municipalité (à tout de rôle) dans la sus dite
municipalité.

Pour

Pour l'amendement, J. Davidson, O. Héroux
Alph. Rose.

Contre - Augustin Viau (St-Mandeville)
Adopté

La motion perdue sur division

Proposé par Augustin Viau secondé par J. Davidson
que les liards soient audités jeudi vingt-huit
janvier, mil huit cent quatre-vingt-dix-huit
adopté

à Damasc
Quinmes
Proposé par James Davidson secondé par
Alph. Rose qu'il soit accordé un certificat de
licence d'Hotel dans la municipalité du
village de Villeray,
adopté

Proposé par Oct-Mandeville, secondé par Augustin
Viau que G. Primeau soit nommé constable
de la municipalité remplaçant Louis Delcourt absent
adopté

Proposé par Aug. Viau secondé par Oct-Mandeville
que le conseil nomme, un inspecteur (menuisier)
et que M^r Joseph Morin en nomme un autre,
et, s'il n'y a pas d'entente entre les deux inspecteurs
qu'ils en choisissent un troisième.

Que le rapport de la majorité soit accepté comme
final par le conseil, et que les dits rapports
soient faits sous serments

adopté

Proposé par Augustin Viau secondé par Alph. Rose
que M^r Levesque soit nommé (en vertu de la motion
ci-dessus) inspecteur de la salle municipale à
\$2.00 dollars comme honoraire de sa journée, sur
refus de M^r Morin de nommer un autre inspecteur

adopté

Proposé par J. Davidson secondé par O. Héroux
Que des soumissions soient demandées pour quatre
puits ayant 10 pds de diamètre dans le haut, 7 pds de
diamètre dans le bas, et quinze pds de profondeur
Le contracteur devra fournir tous les matériaux
nécessaires pour leurs constructions suivant contrat
plan et devis.

Adopté

Proposé par Augustin Viau secondé par J. Davidson
que le secrétaire accompagne les inspecteurs
pour lire les devis, et contrat, et donner toutes les
informations voulues.

adopté

Proposé par Augustin Viau, secondé par
Oct. Mandeville que l'assemblée soit ajournée à
lundi 31 janvier (1898) mil huit cent quatre-
vingt-dix-huit

adopté

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villersay

Lundi le trente et un janvier mil huit cent quatre vingt dix huit
Continuation de l'assemblée du vingt quatre janvier. A neuf heures du soir
Les conseillers présents Augustin Viau, George Brousseau et Oct Mandeville, ne formant pas de quorum, a été ajournée au trois Février

Lundi le trois Février mil huit cent quatre vingt dix huit, continuation de l'assemblée du trente et un Janvier mil huit cent quatre vingt dix huit
A neuf heures les conseillers George Brousseau Augustin Viau et Oct Mandeville ne formant de quorum a été ajournée a l'assemblée régulière du sept Février.

* mensuel

regulière

et générale du

conseil municipal

du village

de Villersay, tenu

en conformité

avec les dispositions

du Code municipal

de la Province de

Québec le

Sept

à 10

Assemblée sept Février mil huit cent quatre vingt dix huit. Est la continuation des assemblées du vingt quatre janvier, du trente et un janvier, et du trois de Février mil huit cent quatre vingt dix huit de la municipalité du village de Villersay
A laquelle sont présents M. Sévère Gagnon (Maire) et Messieurs Augustin Viau, George Brousseau, Oct Mandeville, Joseph Rose, O. Mériméau, James Davidson.

Proposé par O. Mériméau, secondé par H. P. Rose
Que le procès verbal du dix sept Janvier mil huit cent quatre vingt dix huit, tel que lu maintenant, ne soit pas accepté et qu'il soit suspendu.

La motion ci dessus, n'est pas dans l'ordre du jour, attendu que le procès verbal de la dite assemblée n'a pas été lu.

Proposé en amendement par Aug. Viau, secondé par Oct Mandeville, que le procès verbal du dix sept Janvier mil huit cent quatre vingt dix huit, ne soit pas suspendu, et qu'il reste tel qu'il est.

Pour l'amendement Oct Viau, Oct Mandeville, H. P. Rose, et George Brousseau, l'amendement Adopté
La motion perdue par la même division

Proposé par H. P. Rose, secondé par O. Mériméau
Que la motion proposée par J. Davidson, secondé par Oct Mandeville, pour l'engagement de M. Pigeon comme secrétaire, trésorier, pour la dite municipalité soit reconsidérée, vu, que le dit Pigeon n'a pas les certificats voulus, et que la dite motion soit rescindée.

Proposé en amendement par Aug. Viau, secondé par James Davidson

Que M. Pigeon reste engagé secrétaire trésorier du village de Villersay.

Pour l'amendement Aug. Viau, J. Davidson Oct Mandeville

Contre O. Mériméau, H. P. Rose, G. Brousseau égalité de voix, le Maire vote contre.

La motion principale adoptée, sur la même division.

Proposé par O. Mériméau, secondé par H. P. Rose
Que M. Abel Bonducau soit engagé comme secrétaire trésorier de la municipalité du village de Villersay, aux termes, et conditions de sa soumission déposée dans les archives de ce conseil.

Proposé en amendement par J. Davidson secondé par Aug. Viau que M. Pigeon continue d'être secrétaire trésorier du village de Villersay

Pour l'amendement J. Davidson, Aug. Viau, Oct Mandeville.

Contre

Contre — Alp. Rose, O. Mérimée, G. Brousseau
égalité de voix, le Maire Sévère Garneau vote contre
Motion principale adoptée par la même division.

Proposé par Aug. Viau, secondé par J. Davidson
Que la lettre d'application comme instituteur
de la municipalité du village de Villaray
de Madame Cicile Chartrand, soit prise en
considération, et que le secrétaire lui écrive de
se rendre au conseil de la dite municipalité
pour son engagement

Adopté

Proposé par Aug. Viau, secondé par J. Davidson
que les treize bonds de M. Pigeon soient payés, et
que le secrétaire soit autorisé à le faire

Adopté

Proposé par Alp. Rose, secondé par G. Brousseau
Que le secrétaire soit autorisé à écrire une lettre de
remerciement, au nom de tous les citoyens de
Villaray, à Messieurs G. P. Martineau Chevalier, et
G. Benoit Chef de la Brigade du feu de Montréal,
pour le don généreux d'une cloche, qu'ils ont obtenue
par leur haute protection

Les demandes de disqualification contre les conseillers
Sévère Garneau, et James Davidson, ayant été retirés

Résolu qu'elles ne fassent plus partie des archives

Les réponses, aux demandes, de non-qualification des
conseillers Alp. Rose, et O. Mérimée sont déposées devant
le conseil.

Proposé par G. Brousseau, secondé par J. Davidson
Que cette assemblée soit ajournée à lundi soir le
quatorze Février.

Adopté
Sévère Garneau Maire

Alm. Davidson, sec. Gen.

Promesse de Lire
Municipalité du
Village de Villaray

Lundi le quatorzième jour de Février mil huit
cent quatre vingt dix huit. (Continuation de l'assemblée
régulière et mensuelle du septième jour de Février), ajournée
à ce jour, suivant l'article 138 du code municipal
En vertu d'une motion des conseillers, G. Brousseau
secondé par J. Davidson, que cette session soit
ajournée lundi soir quatorze Février.

Adopté

Présents, S. Garneau Maire, Messieurs le conseiller
G. Brousseau, O. Mérimée, C. Mérimée, Oct.
Mandeville, Aug. Viau.

Proposé par G. Brousseau, secondé par O. Mérimée
Que la nomination de M. Sévère Garneau
nommé Maire à la session du dixseptième
jour de Janvier soit ratifiée.

Adopté

Proposé par O. Mérimée, secondé par Oct. Mandeville
Que la nomination de G. Brousseau comme Pro-Maire
faite le dix Janvier soit ratifiée par le Conseil

Adopté

Le conseiller Aug. Viau présente sa résignation
comme conseiller de la municipalité du village
de Villaray

Proposé par O. Mérimée, secondé par G. Brousseau
Que la résignation de Aug. Viau ne soit pas
acceptée

Adopté

Le conseiller Aug. Viau ayant accepté le verdict
du conseil retire sa résignation.

Adopté

Contre — Alp. Rose, O. Mérimée, G. Brousseau
égalité de voix, le Maire Sévère Garneau (Contre)
Motion principale adoptée par la même division.

Proposé par Aug. Viau, secondé par J. Davidson,
Que la lettre d'application comme instituteur
de la municipalité du village de Villaray
de Madame Sicile Chartrand, soit prise en
considération, et que le secrétaire lui écrive de
se rendre au conseil de la dite municipalité
pour son engagement.

Adopté

Proposé par Aug. Viau, secondé par J. Davidson
+ que les trois bonds de M. Pigeon soient payés, et
que le secrétaire soit autorisé à le faire.

adopté

Proposé par Alp. Rose, secondé par G. Brousseau
Que le secrétaire soit autorisé à écrire une lettre de
remerciement, au nom de tous les citoyens de
Villaray, à Messieurs, G. P. Martineau (Écrivain), et
G. Benoit (Chef de la Brigade du feu de Montréal),
pour le don généreux d'une cloche, qu'ils ont obtenue
par leur haute protection.

Les demandes de disqualification contre les conseillers
Sévère Garneau, et James Davidson, ayant été retirées.

Résolu qu'elles ne fassent plus partie des archives.

Les réponses, aux demandes, de non-qualification des
conseillers Alp. Rose, et O. Mérimée sont déposées devant
le conseil.

Proposé par G. Brousseau, secondé par J. Davidson
Que cette assemblée soit ajournée à lundi soir le
quatorze Février.

Adopté
Sévère Garneau Maire

Alm. Boudreau, sec. G. S.

Promise de Lire
Municipalité du
Village de Villaray

Lundi le quatorzième jour de Février mil huit
cent quatre vingt dix huit. (Continuation de l'assemblée
régulière et mensuelle du septième jour de Février), ajournée
à ce jour, suivant l'article 138 du code municipal.
En vertu d'une motion des conseillers, G. Brousseau
secondé par J. Davidson, que cette session soit
ajournée lundi soir quatorze Février.

Adopté

Présents, S. Garneau Maire, Messieurs le conseiller
G. Brousseau, O. Mérimée, O. Mérimée, Oct.
Mandeville, Aug. Viau.

Proposé par G. Brousseau, secondé par O. Mérimée
Que la nomination de M. Sévère Garneau
nommé Maire à la session du dixseptième
jour de Janvier soit ratifiée.

adopté

Proposé par O. Mérimée, secondé par Oct. Mandeville
Que la nomination de G. Brousseau comme Procureur
faite le dix Janvier soit ratifiée par le Conseil

adopté

Le conseiller Aug. Viau présente sa résignation
comme conseiller de la municipalité du village
de Villaray.

Proposé par O. Mérimée, secondé par G. Brousseau
Que la résignation de Aug. Viau ne soit pas
acceptée

Adopté

Le conseiller Aug. Viau ayant accepté le verdict
du conseil retire sa résignation.

51111 111

Proposé par Aug. Vion, secondé par G. Brousseau
qu'un vote de remerciement soit fait à M. G. Brousseau
pour le don de deux bâtons de police à ce conseil, et
qu'il soit chargé de faire finir les bâtons de police
qu'il a présentés au conseil, et qu'il en fasse faire
deux autres, et présente son compte au conseil.

adopté

Proposé par Aug. Vion, secondé par O. Héroux
L'un ou l'autre soit donné par M. le Maire de
faire, faire deux médailles N. 5-6 pour la Police

adopté

Proposé par O. Mandeville secondé par G. Brousseau
Que l'application de Madame Cicile Chastand
soit acceptée pour finir l'année scolaire 1897-1898
au prix et conditions de \$200 dollars pour l'année
scolaire, et que le secrétaire trésorier soit autorisé de
préparer l'engagement

adopté

Sur remarque de Aug. Vion

+ Que la demande et la réponse de sa non qualification
acceptée le vingt quatre janvier, n'était pas entrée
dans le procès verbal de la session.

Proposé par O. Héroux, secondé par O. Mandeville
Que cette qualification soit acceptée.

adopté

Proposé par O. Héroux secondé par O. Mandeville
Que Sévère Garneau Maire, G. Brousseau, Aug. Vion
soient chargés de faire observer les règlements et
discipline de l'école de cette municipalité, et qu'ils
forment par intérim, le corps des commissaires
de la municipalité du Village de Villeneuve.

adopté

Les demandes de non qualification contre les
conseillers J. Garneau, James Davidson ayant été
retirées Resol. (elles ne font plus partie des
affaires de ce conseil). adopté

Les réponses aux demandes de non qualification
des conseillers H. Rose, et O. Héroux sont
déposées devant le conseil.

Proposé par M. G. Brousseau, secondé par O. Héroux
Que la session soit levée. adopté

Proposé par Aug. Vion, secondé par G. Brousseau, Que
le secrétaire trésorier soit autorisé à faire un règlement
pour le service de la police ou Constable.

adopté

Pennin de Québec

Municipalité de
village de Villeneuve

Sévère Garneau Maire
Alex. Boudreau Sec. Tr.

Assemblée spéciale du conseil municipal du
village de Villeneuve, convoquée par M. le Maire S. Garneau
le quatorzième jour de Février, et tenue en conformité
aux dispositions du Code Municipal de la Province
de Québec, le dix huitième jour de Février mil huit
cent quatre vingt dix huit, au lieu ordinaire des
séances du dit conseil à laquelle assemblée, sont
présents, le sus-dit conseil soit prendre en
considération

1^{er} le ou les rapports sur la manière dont est
fait, la menuiserie, charpente, peinture, vitrage, conduits,
couverture, portes, chassies, et-briques, suivant les plans
et devis, de la sus-dite bâtisse municipale

2^o tout ce qui aura rapport à la construction de
la sus-dite salle municipale.

3^o Autoriser le paiement (du tout, ou en partie)
de la balance due, sur la sus-dite salle muni-
cipale à l'entrepreneur, suivant contrat, devis, et plans

À laquelle assemblée, sont présents, M^r le Maire
Séver Garsneau, Mess^{rs} les conseillers Geo. Bronneau,
Aug. Roux, J. Davidson, O. Héroux, Aphonos Roux, O. Mandeville.
1^{er} ordre du jour — Reçoit le rapport de l'inspecteur
sur la manière dont ont été fait les
divers travaux de construction, de la bâtisse municipale
du village de Villavoy.

M^r l'inspecteur suit après avoir assementé son rapport
le dépose sur la table.

Le conseil prend ainsi connaissance du rapport de
M^r Hubert Montbrion architecte; après discussion, et examen
munitieux du sus dit rapport, de l'inspecteur.

Il a été proposé par Aug. Roux, secondé par J. Davidson,
que la balance due à M^r Jos Moir pour la construc-
tion de la bâtisse de la salle municipale, suivant
les conditions de son contrat, plans et devis (moins,
quinze pour cent) devant rester en garantie des
travaux à faire, et déjà faits, qui ne sont pas,
suivant les plans et devis, et ce, sur présentation
des comptes.

adopté

Proposé par G. Bronneau, secondé par O. Héroux,
que M^r le Maire S. Garsneau soit autorisé de signer les
chèques pour la municipalité du village de Villavoy,
et contre-signer par Alexandre Boudreau secrétaire trésorier
de la sus dite municipalité.

adopté

Proposé par G. Bronneau, secondé par O. Héroux,
que M^r Alex Boudreau Secrétaire trésorier de la municipalité
du village de Villavoy, soit autorisé à payer à M^r
Jos Moir, la balance qui lui revient pour la
construction de la salle municipale moins, quinze
pour cent telle que stipulé dans la motion
ci dessus adoptée, et les différents comptes déposés
à ce conseil, et approuvés à ce jour, ainsi que
le billet de cinquante dollars dû, à la corporation
scolaire de St-Léonard de Port Manville.

adopté

Il est proposé par O. Héroux, secondé par
O. Mandeville, que M^r le Maire S. Garsneau et
Mess^{rs} les conseillers Aug. Roux, G. Bronneau forment
déjà le corps, ou délégués des commissaires d'école
(par intérim) soient chargés, de faire, faire, les
améliorations voulues à la salle municipale, et la
mettre en état de service pour fins scolaires de la
dite municipalité.

adopté

Sur la demande de Séver Garsneau Maire, et
les conseillers Aug. Roux, G. Bronneau, O. Mandeville
H. Roux, J. Davidson, O. Héroux, il a été
unanimentement résolu de tenir une assemblée
spéciale, le vingt-deux ultimo, pour prendre en
considération

- 1^{er} La lecture du procès verbal des séances antérieures,
- 2^o La ou les commissions des points susdits
motion passé le 24 janvier mil huit cent quatre
vingt-dix huit.
- 3^o Réglaments, pour police et Constable.

pour la commission

(2)

Proposé par O. Mandeville, secondé par H. Roux
que la session soit levée

Séver Garsneau Maire ^{adopté}

Alex Boudreau

Secrétaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villeray

Assemblée spéciale, du Conseil municipal du Village de Villeray, convoquée par M. le Maire S. Gagnon, et Messieurs les conseillers H. Rose, O. Minicou, G. Brousseau, James Davidson (St-Mandeville), Aug. Viau, le quatorzième jour de Février mil huit cent quatre vingt dix huit, et tenue en conformité du Code municipal de la Province de Québec, le vingt et unième jour de Février, mil huit cent quatre vingt dix huit au lieu ordinaire des séances du dit Conseil, à laquelle assemblée, sont présents, Aug. Viau, et St-Mandeville n'ayant pas de quorum, après une heure d'attente, l'assemblée est levée à neuf heures.

Maire Gagnon

Alce Bourdau

Secrétaire Trépanier

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villeray

Assemblée générale et mensuelle du Conseil de la Municipalité du Village de Villeray tenue en conformité avec les dispositions du Code municipal de la Province de Québec, Lundi le septième jour du mois de mars mil huit cent quatre vingt dix huit au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, à laquelle sont présents M. le Maire Gagnon et Messieurs les Conseillers Augustin Viau, Alphonse Rose, Olivier Minicou, Octave Mandeville, James Davidson, George Brousseau.

Le secrétaire lit les minutes des assemblées précédentes adoptées unanimement.

Lecture faite par le secrétaire trésorier d'une réponse du secrétaire trésorier de St-Laurent. D'un compte de la municipalité du Saint pour nettoyage du cours d'eau verbalisé, énumérant le N° 489 ce deux lettres sont laines sur la Table S. Gagnon maire des premières des informations du secrétaire du Comité, M. Laflèche. Les comptes de Mess. Poirier, Fiset & Hétu sont acceptés et l'ordonnateur est chargé de les payer de plus le conseiller donne de faire la paie au ouvriers qui travaillent à la salle municipale.

Les diverses lettres de soumission pour les petits papiers dans le règlement pour l'emprunt, sont lues et laines sur la Table.

Le secrétaire trésorier ayant préparé le règlement N° 5 pour les devoirs à remplir par les constables de cette municipalité une lecture faite est adoptée unanimement. après avoir donné les avis pécuniers par le C. M. de la

Règlement demandant et prescrivant tous les devoirs à remplir ainsi que les formalités que doivent suivre les constables de la susdite municipalité.

Le susdit règlement se trouve entre dans le registre ou sont entre tous les règlements municipaux par ordre de date certifié vrai par le secrétaire trésorier par ordre du conseil à cette susdite session.

Sur motion du conseiller Aug. Viau seconde par James Davidson que tous les règlements soient entre dans un registre suivant date Code municipal art 368 et que le secrétaire soit autorisé d'en faire l'achat

Adopté

Une discussion s'éleva à propos du paiement des quinze pour cent retenus par le conseil sur le paiement de la salle municipale à M^{rs} Joseph Moir en garantie des travaux tel que contenu et statué par les contrats plusieurs conseillers prennent part à cette discussion un commencement de motion est proposée par les seigneurs F. Phare et C. Héroux et abandonnée sans résultat finale.

Proposé par le conseiller George Brousseau seconde par Aug. Viau que Monsieur Héchaud soit nommé auditeur pour la municipalité du Village de Villeray

Adopté unanimement

Proposé par M^{rs} C. Héroux seconde par M^{rs} Davidson que M^{rs} Anasthase Proulx soit nommé auditeur pour la susdite municipalité du Village de Villeray

Adopté unanimement

Proposé par M^{rs} Aug. Viau seconde par M^{rs} C. Héroux que M^{rs} Antoine Filié soit nommé évaluateur

Adopté unanimement

Sur demande de Messieurs les conseillers Augustin Viau et G. Brousseau M^{rs} S. Jean s'est présentée devant le conseil pour venir à un arrangement pour résilier son bail avec le susdit conseil pour les deux mois de Mars et avril courants. Le susdit S. Jean accepte de reprendre la jouissance de sa maison occupée comme Salle municipale par le conseil de la municipalité du Village de Villeray aux termes et conditions suivantes savoir:

Le susdit S. Jean déclare recevoir la susdite Salle municipale immédiatement et en résilie le bail donnant quittance de tout loyer du pour les mois de Mars et d'avril et pour tout dommage le conseil s'engage à faire passer une note écrite à un bout de caduc aussi écrite; se réservant cependant son recours en dommage tel que profit.

Proposé par Augustin Viau et seconde par M^{rs} G. Brousseau que l'arrangement ci-haut mentionné soit accepté par le conseil et que les conseillers prennent possession de leur Salle municipale pour tenir à l'avenir de ce jour toutes les séances du susdit conseil de la municipalité du Village de Villeray adopté unanimement.

Proposé par M^{rs} Augustin Viau seconde par G. Brousseau qu'une copie de l'entente soit faite par le secrétaire et signée par le susdit S. Jean

Adopté

Proposé par M^{rs} C. Héroux seconde par James Davidson que cette séance soit levée

Adopté

Genève Gorceau Maire
 Alva Proulx Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villeray.

Assemblée spéciale du conseil de la
Municipalité du Village de Villeray convoquée
par Sévère Garsneau maire tenu en conformité
aux dispositions du code Municipal de la
Province de Québec le dixseptième jour du mois
de mars mil huit cent quatrevingt dix huit
à sa salle municipale tel que fixé par ce
conseil à sa séance du septième jour de mars
mil huit cent quatrevingt dix huit à huit
heures du soir.

À laquelle sont présents Sévère Garsneau maire et
Messieurs Augustin Viau, Oct. Mandeville, O. Héroux
Alphonse Rose et James Davidson.

Monsieur George Blouin ayant été notifié de cette
assemblée tel qu'après au certificat du dit avis est
absent. La dite assemblée formant quorum siégeant
sous la présidence de Sévère Garsneau maire.

Les buts de l'assemblée spéciale sont comme suit
I^{er} Avoir à propos les meilleurs moyens pour faire
payer les taxes municipales et scolaires.

II. Avoir à un arrangement ou une entente quel-
conque pour l'ouvrage fait par M^{re} Joseph Morin
contracteur de la salle municipale pour ce qui regarde
les 15% gardés par le susdit conseil en garantie.

III. Recevoir la ou les demandes pour vendre des
liquides spiritueux avec licence tel que permis par
le règlement 102 paragraphe 2^e de ce conseil.

Le conseil après pris en considération différents
moyens pour collecter les taxes.

Il a été proposé par Augustin Viau secondé
par Oct. Mandeville que les constables fassent
tout en leur pouvoir pour faire payer les
étrangers qui viennent en contravention des
règlements de ce conseil le 1^{er} mars 1897

H. Vendre

adopté

Proposé par Augustin Viau secondé par Oct. Mandeville
qu'une amonci soit faite sur la puce et le star que
toute personne endetté à la municipalité du Village de
Villeray paie leur taxe sous huit jours -
adopté.

Après discussion très vive pour arriver à un arrange-
ment avec M^{re} Joseph Morin qui dépose sur la
table le rapport de deux citoyens du susdit Village de
Villeray Messieurs Gaudias Schlybrunt et H. Moantcha.

Il est proposé par Mon. Augustin Viau secondé
par M^{re} Oct. Mandeville que M^{re} Joseph Morin
nomme un inspecteur et le conseil en nomme aussi
un pour visiter les travaux de la susdite salle
Municipale et si ils ne s'entendent pas les deux
susdits inspecteurs devront en nommer un troisième
le conseil s'engageant d'accepter le rapport de la
majorité.

Monsieur James Davidson fait motion en amen-
dement secondé par Alphonse Rose que le secrétaire
trouvé paie les 15% gardés par le susdit conseil
au susdit Joseph Morin sans cependant libérer les
cautions de leur responsabilité pour la garantie de
l'ouvrage.

Pour l'amendement Messieurs O. Héroux, Alphonse
Rose, James Davidson.

Contre Augustin Viau, Oct. Mandeville.

L'amendement est adopté.

Les certificats n'étant pas prêts cette question est
laissée sur la table.

Les ordres du jour étant épuisés la séance est levée.

Sévère Garsneau Maire
Al. Proulx
Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villieray

Assemblée Générale et municipale du
Conseil de la Municipalité du Village de Villieray
tenue en conformité aux dispositions du Code
Municipal de la Province de Québec. Le mardi le
quatrième jour du mois d'août mil huit cent
quatre-vingt dix-huit au lieu ordinaire des séances
de ce conseil

À laquelle sont Présents Sirey Garceau Maire
Alphonse Roux O. Monneau Augustin Viau, Ed. Mandeville
James Davidson et George Rousseau, conseillers

Le secrétaire lit les minutes de la dernière session
qui sont adoptées unanimement.

la vente
& appela

Après avoir pris connaissance du certificat
présenté par A. Thérèse Beauchamp deponi
deponi au susdit conseil en temps voulu par la
loi, pour obtenir une licence pour le transport
spécialement importé; ayant trouvé que
le certificat remplissant les dispositions voulues
par la loi a été accepté par le susdit conseil
unanimement dument signé ce chose.

Après avoir discuté et examiné les meilleurs
moyens à prendre pour faire payer les retardataires
pour le paiement des taxes municipales

M^r Augustin Viau propose d'envoyer
tous les comptes ou avis aux retardataires pour
le paiement des susdites taxes municipales et
autoriser le secrétaire de le faire sous plus
court délai possible et soit autorisé de prendre des
procès si il ne paie pas

Adopté

Propose par Mess. Augustin Viau secondé
par Ed. Mandeville que tous les Charetiers
Magasins et autres obligés de prendre une
licence d'après le Règlement N^o 2 de
ce conseil soient notifiés de prendre ces

Ces sus-dites licences, si non des procès seront
pris contre eux.

Adopté

Propose par Ed. Mandeville secondé par
Augustin Viau que le secrétaire soit autorisé de faire
venir des planches à l'usage des Juges de Paix

Adopté

Propose par Ed. Mandeville secondé que
Mess. George Rousseau que M^r Augustin Viau
soit chargé de faire faire un dessin sur la Salle
Municipale et que douze dollars lui soient alloués
pour cet ouvrage

Adopté

Propose par M^r O. Monneau secondé par
M^r Alphonse Roux que cette assemblée soit ajournée
au douze août pour la révision de la liste
électorale pour la chambre législative

Adopté

Sirey Garceau Maire

Alph. Boudreau

sec. Jus

142

Province de Québec }
Municipalité du }
Village de Villeray }

Mardi le douzième jour du mois d'avril
mil huit cent quarante-huit. Continuation de
l'assemblée générale et mensuelle tenue en conformité
aux dispositions du Code municipal de la province de
Québec au quatrième jour du mois d'avril de la même
année au lieu ordinaire des séances du Conseil.

À laquelle sont présents Sieur Garceau Maire
et Messrs les conseillers Étienne Mandeville, Augustin Viau,
James Davidson, Geo. Brousseau et O. Héroux.

Le conseiller Alphonse Rose absent.

Le conseil formant quorum sous la présidence du Maire
se forme en comité ou bureau de révision pour
réviser la liste électorale après lecture faite
de la susdite liste elle a été adoptée sans amendement.

Proposé par M^r James Davidson seconde par
M^r Alphonse Rose que la question du permis
de passage à la ville de Montréal pour ses
égouts ou tunnels à travers le village de Villeray
reste sur la table pour être discuté plus tard.

Adopté

Les questions du jour étant épuisées la séance est
levée.

Sieur Garceau Maire

Geo. Brousseau

143

Province de }
Québec }
Municipalité }
du Village de Villeray }

Assemblée spéciale du conseil municipal du village de
Villeray convoquée par plusieurs Sieurs Garceau et
autres, les conseillers Augustin Viau Geo. Brousseau
Étienne Mandeville O. Héroux et tenue en conformité
aux dispositions du code municipal de la Province
de Québec le vingt-cinquième jour du mois d'avril
mil huit cent quarante-huit, à huit heures du
soir à la salle municipale, à laquelle assistent
sont présents Messrs Sieur Garceau maire et les conseillers
Augustin Viau Alphonse Rose O. Héroux Étienne
Mandeville George Brousseau James Davidson

Les sujets suivants sont pris en considération

1^o Adoption des minutes des assemblées précédentes
Alors le secrétaire lit les minutes des assemblées
précédentes sont adoptées unanimement.

2^o Avisé à faire payer les licences dues depuis
la promulgation du règlement n^o 2 le premier
jour de mars mil huit cent quarante-huit au huit sept.

Et prendre les meilleurs et plus équitables moyens pour
arriver à cette fin.

Cette dernière question est discutée avec beaucoup
de vigueur et avec soin par les échevins Augustin
Viau Étienne Mandeville Alphonse Rose O. Héroux
James Davidson et Geo. Brousseau.

Libéralement la motion suivante a été proposée
par G. Brousseau seconde par James Davidson
que le règlement n^o 2 pour ce qui regarde les
licences des charcutiers bouchar et tout autre licence
ou marchands qui n'auront tenu que six mois
qu'il est juste et raisonnable de n'exiger qu'une
demi licence pour l'année finissant le premier
mois mil huit cent quarante-huit.

Adopté

144

Les ordres du jour étant quises la séance
est levée

Siègne Garneau Maire

M. Roussin

145

Province de Québec
Municipalité
du village de Villers

Assemblée générale et municipale du conseil
municipal du village de Villers tenue en conformité
aux dispositions du code municipal de la
Province de Québec Lundi le deuxième jour du
mois de mai mil huit cent quatre-vingt dix huit
à la salle municipale. A laquelle assemblée
sont présents messieurs Siègne Garneau Maire
et les Conseillers Alphonse Rose Othello Morinneau
Géorges Davidson George Brousseau Et M. Mandille
Monsieur Schlyburt présente sa démission
comme inspecteur de voirie.

Proposé par M. Davidson seconde par
Mons. Alphonse Rose que la démission de Mons.
Schlyburt maintenant devant le conseil comme
inspecteur de voirie soit accordée

adopté

Proposé par M. Mandille seconde par Monsieur
George Brousseau qu'il est opportun d'indispensable
qu'une somme de cent cinquante dollars soient
employés pour améliorer les rues Rose Delima
Adeline Etrel et St Hubert ou à tout au plus
suivant le besoin, et que ces travaux soient mis
sous la direction du Maire pour être commencés
immédiatement

adopté

Après avoir pris connaissance du certificat
depose par M. Damaquinet déposé au susdit
conseil en temps voulu par la loi pour une
licence d'hôtel ayant trouvé que le susdit
certificat était conforme aux dispositions de la
loi des licences de la Province de Québec le conseil
l'a adopté unanimement signé et octroyé.

146

Le conseil après avoir examiné le compte de
M^r Keta pour charbon et bois fourni à la
Municipalité l'a accepté
Le conseil s'ajourne à lundi le neuvième jour
de mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit
pour prendre en considération différents
rapports puis du pain etc
Sur demande du secrétaire tous les conseillers ont
accepté de prolonger l'ajournement au
seizième jour de mai mil huit cent quatre-
vingt-dix-huit tel qu'il a été par un écrit
signé par les susdits conseillers déposé sur la
table.

Province de Québec
Municipalité du
Village de Gillingham

Lundi le seizième jour du mois de Mai
mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, continuation de
l'assemblée régulière et mensuelle du deuxième jour
de Mai de la susdite année sur demande de
tous les conseillers, cette séance n'a pas eu lieu
en le manque de quorum est ajournée à l'assem-
blée générale lundi le sixième jour de Juin
mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Sirere Garceau Maire
Alex. Proulx
Sec^r

147

Province de Québec
Municipalité du
Village de Gillingham

Lundi le sixième jour de Juin mil huit cent
quatre-vingt-dix-huit, continuation de l'assemblée
générale et mensuelle du deuxième jour de Mai
mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, sont présents:
M^r Sirere Garceau Maire et Messieurs les conseillers
Oct. Mandeville, Augustin Biau, M^r M^rineau,
Alphonse Rose.
Lecture par le secrétaire, de la notification de
M^r James Davidson conseiller, que son
siège est vacant en son départ de la municipalité.
Après discussion sur les moyens à prendre
pour la nomination du remplaçant de
M^r James Davidson, M^r le conseiller Biau
soumet au conseil de faire cette nomination
sur requête signée par les citoyens. Sur l'illegalité
de la suggestion, ce projet est abandonné.
Alors,

Il est proposé par le conseiller M^r A. Rose
secondé par M^r M^rineau que,
M^r Gaudias Schlyburt, soit nommé conseiller
à la place de M^r James Davidson, son
siège devenu vacant par son départ de la municipalité.
Proposé en amendement par M^r Augustin Biau
secondé par M^r Oct. Mandeville que R. Scott
soit nommé conseiller à la place de M^r Davidson.
Le vote étant pris pour l'amendement pour:
Augustin Biau, Oct. Mandeville,
Contre: Alphonse Rose, M^r M^rineau.
En égalité de voix le maire Sirere Garceau
votant contre l'amendement est perdu.
La motion principale est adoptée sur la même division.
M^r Gaudias Schlyburt est élu conseiller
au lieu et place de James Davidson.

Pour remplir la vacance d'inspecteur de voirie par la résignation de M. Gaudias Schlybent accepté par le conseil à sa session régulière du 6 Juin 1892. Après beaucoup de pourparlers et discussions plusieurs noms ont été mentionnés, et le conseil ne s'entendant sur cette place n'a pas été remplie.

Propose par M. Augustin Viau, secondé par M. Odet Mandeville que le conseil fasse faire les entres des ruelles et autres réplacations pour employer la balance d'argent voté par le conseil.

et que M. G. Proulx conduise ces travaux

Adopté -

Propose par M. Alphonse Rose secondé par M. Odet Mandeville que la séance soit levée

Adopté

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villers

M. Gaudias Schlybent ayant été nommé conseiller jadis surmont que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de ma conscience de mon jugement et de ma capacité ainsi que Dieu me soit en aide

Assurément ce dimanche pour au mois juin mil huit cent quatre-vingt dix huit au Village de Villers par devant moi

M. Proulx

Secrétaire

M. Garceau Maire

M. Proulx

Sec. Gen

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villers

Assemblée spéciale du conseil municipal du Village de Villers convoquée par M. M. Sève Garceau Alphonse Rose et Gaudias Schlybent et tenue en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec le dix huitième jour du mois de juin mil huit cent quatre-vingt dix huit à la salle municipale. sont présents M. Sève Garceau maire et M. Alphonse Rose M. Odet Mandeville Gaudias Schlybent formant un quorum sous la présidence de monsieur le maire. Les conseillers Augustin Viau Odet Mandeville et George Proulx sont absents malgré qu'ils aient été notifiés suivant la loi et qu'il appert au certificat de la convocation de la dite assemblée

Le sujet suivant est mis en considération savoir 1^o la résignation de Monsieur Noire Courtmanche comme intendant est acceptée sur la motion de M. Alphonse Rose secondé par M. Odet Mandeville

Propose par M. Alphonse Rose secondé par M. Gaudias Schlybent que M. Joseph Minin soit nommé intendant au lieu et place de M. Noire Courtmanche demissionnaire

Adopté

Propose par M. Odet Mandeville secondé par M. Alphonse Rose que la séance soit levée

Adopté

M. Garceau Maire

M. Proulx

Sec. Gen

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villersay

Assemblée Générale et mensuelle du
conseil municipal du Village de Villersay tenue en
conformité aux dispositions du code municipal
de la Province de Québec, lundi le quatrième jour
du mois de juillet mil huit cent quatre vingt dix huit
à la salle municipale : à laquelle sont présents
Sire Garceau Maire Messieurs les conseillers
Olivier Morincau Gaudias Schlyburt Augustin
Viau et Octave Mandville formant un quorum
sous la présidence de Sire Garceau Maire

Propose par M^r Augustin Viau seconde par
Mons. Octave Mandville que le Secrétaire soit autorisé
de prendre les procès nécessaires pour faire payer
toutes les taxes des amirque les licences et ce
d'hui à (3) trois semaines

Adopté

Propose par M^r Augustin Viau seconde par
M^r Morincau que le Secrétaire notifie la
Corporation du Saucé de faire ouvrir sous plus
court délai le cours d'eau touché par la Compagnie
du Parc d'Hydro

Adopté

Propose par M^r Gaudias Schlyburt seconde
par Aug. Viau que le fossé soit creusé à la
demande soulevée pour l'égoût depuis la rue S^t André
jusqu'à la rue Labelle sur le côté sud de la
Rue Rose Delima qu'un tranche soit fait
traversant la susdite rue Rose Delima du côté
Nord, et que le susdit fossé soit bordé de deux
piéds de haut

Adopté

Propose par M^r Oct Mandville seconde par
Mons Augustin Viau que le trottoir soit fait
du côté sud de la rue Rose Delima depuis
la rue S^t Hubert jusqu'à la rue S^t André
avec du macadam de 3 pouces

Que M^r G. Poirneau soit autorisé de conduire
les susdits travaux et de faire l'achat du
bois nécessaire

Adopté

Le Secrétaire est autorisé de faire faire deux
Coffres à 25[¢] par def pour donner au Comptable

D. J.

Propose par Oct Mandville seconde par
Augustin Viau que la séance soit levée

Adopté

D. J.

Sur la demande d'information de M^r Augustin
Viau pour les avis et les limites de l'arrondissement
selon promulgué par proclamation pour la
prochaine élection des commissaires qui doit avoir
lieu à un lundi juridique du mois de juillet courant
le Secrétaire est chargé de faire les rendus avis et
l'urgence quelles sont les limites données dans la
dite proclamation ainsi que toute démarche nécessaire
pour l'élection des commissaires.

Adopté

Sire Garceau Maire
Alex. Poirneau

Gu. Y.

Province de Québec

Municipalité de

Village de Villarey

Assemblée Générale et mensuelle
du Conseil municipal du Village de Villarey
tenue en conformité avec dispositions du
code municipal de la Province de Québec

Le mardi le premier jour mil huit cent quatre
vingt six à la salle municipale;

À laquelle sont présents M. Félix Garsneau

Maire et Messieurs les conseillers Ed. Hamardelle

Olivier Minseau, Alphonse Rose, Gaudias

Schleibant, Augustin Viau, ~~Joseph D. Gaudias~~

Alphonse Rose et Georges Gaudias

Le secrétaire fait lecture des procès-verbaux de
la dernière assemblée. Procès-verbal adopté.

2^e Le secrétaire fait lecture des ~~Notes~~ d'evalu-
ation et de plaintes contre le rôle de la pondère
de 1885. Plaintes rejetées.

3^e Le Conseil fait le vœu au rôle d'evalu-
ation et après avoir pris connaissance des plaintes
les verbales ou demandes d'amendement au rôle
présentés le conseiller Viau demande que sur la
la propriété sans subvention au tant de la propriété
soit tenu. La proposition n'étant pas acceptée
le conseil passe à l'ordre du jour.

4^e Il est alors proposé par le conseiller Bron
remédié par le conseiller Bron sur le rôle
d'evaluation pour la municipalité du Village
de Villarey tel que préparé pour les évaluations
et avec ses amendements et corrections soit
accepté selon sa forme et teneur et selon
ses amendements et corrections.

La motion est adoptée sur le deuxième article.

suivants:

Pour: les conseillers: Minseau, Bron
Bourman + Schleibant

Contre: les conseillers: Viau et Hamardelle - adopté -

5^e Il est proposé par le conseiller O. Minseau
et accepté par le conseiller Alphonse Rose:

que la séance soit levée -
adopté.

Procès-verbal accepté et adopté

Félix Garsneau Maire

Ed. Hamardelle
Sec. Gen. Villarey

Paroisse de Sauter
Municipalité de Villeneuve
Comté d'Acadie

Assemblée générale et ordinaire
du Conseil municipal du Village de Vil-
leneuve, tenue en conformité avec les prescrip-
tions du Code Municipal de la Province de
Québec, au lieu ordinaire de ses réunions,
le six septembre mil huit cent quatre-
vingt dix-huit - le premier lundi de septem-
bre, savoir le 5 septembre étant fête légale,
la fête du travail la session du Conseil a eu
lieu au lieu ci-dessus.

A laquelle assemblée sont présents:
M. le Maire Pierre Garsneau et M. le Con-
seiller Oreste Mérimée, Augustin Vézin,
Octave Mandeville et Gaudin Schlybent -
et sont absents: M. M. les Conseillers Alphonse
Rose et George Brousseau.

1^o L'ass. trésoirier, trésorier donne lecture de
sa commission comme assistant trésoirier.
Trésorier: commission donnée et signée par le
trésoirier, trésorier M. Alexandre Boudreau.

2^o L'ass. trésoirier, trésorier fait lecture des
minutes des actes et délibérations de l'assem-
blée générale et ordinaire du 1^{er} Août 1848,
alors.

Motion des M. le Conseiller A. Vézin et
secondé par M. le Conseiller C. Mandeville:

Que les minutes de l'assemblée du
Conseil du Village de Villeneuve du 1^{er} Août 1848
ne soient pas acceptées signées manifes-
tement parce qu'elles ne sont pas légales et
régulières en ce que les évaluations en étaient

pas prises des de l'examen du Proté
et particulièrement sur les paragraphes
3 + 4 des minutes (p. 101, 102), ne
soient pas acceptées signées.

En amendement il est proposé
par M. le Conseiller Oreste Mérimée et
secondé par M. le Conseiller C. Schlybent:

Que les actes minutes (de l'assem-
blée) soient acceptés et signés selon
leur forme et teneur.

A. Amendement ainsi avisé
Pour: les Conseillers Mérimée et Schlybent.

Contre: les Conseillers Vézin et Mandeville.

Adopté. Le Maire Octave Poiré.

B. La motion principale est ainsi
avisé:

Pour: les Conseillers Vézin et Mandeville.

Contre: les Conseillers Mérimée et Schlybent.
Rejeté. Le Maire Octave Poiré.

3^o L'ass. trésoirier, trésorier appelle l'ordre
du jour.

Le compte de M. W. Chénier pour
effets et marchandises fournis au Conseil
est accepté sur proposition de M. le Con-
seiller Vézin secondé par M. le Conseiller
Mandeville.

4^o L'assistant trésoirier, trésorier est ainsi
avisé par M. le Maire.

5^o Motion: Il est proposé par M. le
Conseiller Mandeville, secondé par M. le
Conseiller Vézin: Que M. le Maire et le
Ass. trésoirier, trésorier soient autorisés
à signer et contre-signer au chapitre de
subvention de \$18.87 sur la Banque.

Jacques Cartier (Branches St. Jean Baptiste) pour juger la créance de M. W. Chaurand.

Adopté unanimement.

6^e Motion: Il est proposé par M. le Conseiller Viau, secondé par M. le Conseiller Mandeville: que M. Alexandre Boudault, secrétaire-trésorier ait à remplir ses obligations comme tel à l'égard du Conseil tel selon ses engagements, d'aujourd'hui à toute fin.

Adopté unanimement.

7^e L'Inspection de rivière M. Thériault fait rapport des travaux exécutés sur la rue St. Pierre de Lévis et proteste comme tel entre les dits travaux. Ce rapport est lu et il est dit qu'il y a danger pour les voitures, les enfants et pour tout le monde en général et demande que le fossé qui s'y trouve soit recouvert. Alors:

Motion: Il est proposé par le Conseiller Mandeville, secondé par le Conseiller Viau: que vu que le rapport de l'Inspection des rivières déclare que le fossé de la rue St. Pierre de Lévis est dangereux tel qu'il est maintenant le dit fossé soit recouvert temporairement avec deux madriers de large dans toute sa longueur avec garantie aux calvins, et que les enfants et chevaux soient calés.

Adopté unanimement.

8^e Motion: Il est proposé par M. le Conseiller Viau, secondé par M. le Conseiller Mandeville: que l'ass. sec. tr. tr. soit fournie au propriétaire de la maison,

avec copie du procès verbal de l'assemblée de ce conseil du 1^{er} Août 1898 tel qu'adopté en fin et copie de la Motion de M. M. le Conseiller Viau et Mandeville demandant à ce que les Minutes (procès verbal, de l'assemblée du 1^{er} Août 1898 ne soient pas acceptés et jugés - ce sous vingt quatre heures.

Adopté unanimement.

9^e Motion: Il est proposé par M. le Conseiller Trépanier, secondé par M. le Conseiller Mandeville: que la présente assemblée soit ajournée généralement au 19 Septembre 1898.

Adopté unanimement.

La séance est levée.

Adopté Denis Gorceaux Maire

André Gorceaux
Con. Sec. Tr.

158

Paroisse de Québec
Municipalité du Village
de l'Union
Comté d'Hochelaga

19 Sept 1898 Lundi, le dix-neuvième jour de septem-
bre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, au
lieu ordinaire de ses séances - continuation
de l'Assemblée régulière et ordinaire du dix-
ième jour de septembre courant, ajournée à ce
jour, suivant l'art. 138 du Code Municipal,
sur motion de M. M. les Conseillers Mériméau
et Mandeville -

Sont présents: M. M. Léon Gaudreau,
Maire, et les Conseillers Mériméau,
Carrastin Vieux, Octave Mandeville, Alphonse,
Rose et Gaudras Schylbut,

Est absent: M. le Conseiller G. Beaumais.

1^o La séance étant ouverte - Motion:

Il est proposé par M. le Conseiller Vieux
secondé par M. le Conseiller Schylbut que:
Le Revd. M. A. Morin, curé, soit pré-
sent et désigné pour entendre communica-
tions et suggestions au Conseil dans l'intérêt
public,

la séance soit suspendue pour sus-
tendre Monsieur le Curé -

Adoptée unanimement.

2^o La séance est réouverte et l'ass. seub. lue
donne lecture des minutes des votes et délibéra-
tions de l'Assemblée générale et ordinaire du
dix septembre courant (1898) qui sont

Adoptée unanimement

3^o - Motion - Il est proposé par M. M.

159

les Conseillers Mériméau et Vieux, secondé
par M. M. les Conseillers Rose, Mandeville
et Schylbut, que:

Vu les explications faites dem-
andées et les suggestions faites au Conseil
par le Revd. M. A. Morin, curé de
cette paroisse et

Vu que c'est dans l'intérêt public
et pour le plus grand bien de tous les citoyens
de la municipalité qu'il y ait un Curé rési-
dant dans la dite municipalité -

Il soit résolu: Que le
Conseil de la Municipalité du Village de
l'Union s'engage à payer, à mesure et
sur son revenu annuel, et pour un an
seulement, à titre de don et aide au nouveau
Curé de cette paroisse, une somme de six cen-
te et onze quarts (\$12.00) payable: Ten-
te six quarts immédiatement et trente six
quarts dans six mois de cette date pour l'usage
d'un logement devant servir de presbytère
et de résidence curiale au dit Curé -

Adoptée unanimement -

4^o Ordu du jour -

Les Comptes de M. M. G. Schylbut, \$2.00
E. Gaudry - \$1.88 - E. Poiréau \$4.05 sont
dépensés et acceptés.

Motion - Il est proposé par le Conseiller
Vieux, secondé par le Conseiller Mériméau que
M. M. le Maire et l'ass. seub. soient munis
autoires à signer et entre-signer en chaque
au montant de \$43.93 sur la Banque Jau-
ques Cartier (à signer St. Jean Baptiste) pour payer
les comptes des, comme suit: au Revd. M. A.
Morin \$36.00, à M. G. Schylbut, \$2.00, à
M. Ed. Gaudry, \$1.88, à M. E. Poiréau \$4.05.

Adoptée unanimement -

5^e Motion - Il est proposé par M. le Conseiller
Viau, secondé par M. le Conseiller Minivan :

Que l'ass. municipale fournisse
au Conseil un état démontrant des taxes
qui pourraient être payées d'après le der-
nier rôle d'évaluation, à raison de 80^e de
65^e et de 60^e dans le 100 piastres.

Adoptée unanimement

6^e Motion - Il est proposé par M. M. les
Conseillers Viau Rose, secondé par M. M. les
Conseillers Minivan, Mandeville et Schlypust

Que un concours soit ouvert
pour la construction et l'édification d'un
clocher sur la salle municipale - Chaque
concurrent devant faire son plan, ses esti-
més et devis et les déposer au Conseil, à sa ré-
sance du 26 courant. Le coût ne devant pas
dépasser la somme de \$ 25.00, y compris les
accessoires occasionnels -

Adoptée unanimement -

7^e Motion - Il est proposé par M. le Conseiller
Rose, secondé par M. le Conseiller Mandeville -
que la présente assemblée soit ajour-
née généralement au 26 courant généra-
lement.

Adoptée - La séance est ajournée levée

Séveré Gorceau Maire

Leu Manault
Ass. Sec. Trés.

Amendée
le 30 Octob
1898

Promise de Québec
Municipalité de
Village de Villiers
Coché à Hoedlaga

26 Sept. 1898 } Lundi, le vingt sixième jour de Septembre
Coursant, (1898) au lieu ordinaire de ses séances,
continuation de l'assemblée régulière & municipale
du sixième jour de Septembre Coursant, ajournée
à ce jour, suivant l'article 138 du Code Municipal
sur motion à cet effet de M. le Conseiller Rose, secun-
di par M. le Conseiller Mandeville - A laquelle as-
semblée sont présents :

M. M. Séveré Gorceau, Maire -
Augustin Vieu, Eugène Minivan et Gaudin -
Schlypust et

sont absents

M. M. Alphonse Rose, Octave Man-
deville et George Bossman -

1^o L'ass. municipale donne lecture des rap-
ports des notes et délégations de l'assemblée du
Conseil du 19 Septembre coursant (1898) qui sont :

Adoptée unanimement.

2^o Motion - Il est proposé par M. M. les Conseillers
Viau et Schlypust, secondé par M. le Conseiller Minivan,
que =

Que le montant des taxes a été
imposées et perçues sur les biens imposables de
la dite municipalité du Village de Villiers et selon le
dernier rôle d'évaluation pour la dite municipalité
et si sur aucun soit réduit à soixante cinq
centes (65^e) dans le cent piastres (100) pour
l'année 1898-1899 -

Adoptée unanimement.

3^o Motion - Il est proposé par M. le Conseiller
Maurice Garneau secondé par M. le Conseiller Schlybuck
Que un Comité du Conseil com-
posé du Maire Garneau et de M. M. les Consi-
llers Vein, Michéaux et Schlybuck soit for-
mé pour recevoir les souscriptions en con-
formité de la motion du 19 Septembre 1898
et pour accorder l'entrepreneur pour la construction
et l'édification du Clocher sur la salle muni-
cipale et ce au qui au Comité - Les souscrip-
tions ont été reçues aux bureaux à un avant
sept heures, P.M. le 27 courant
Adopté unanimement.

4^o Motion - Il est proposé par M. le Conseiller Schly-
buck secondé par M. le Conseiller Michéaux que
l'Assemblée soit tenue

Adopté unanimement.
Sénière Garneau Maire
Du Manacott
Ass. Frère Brinon

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villeneuve
Comté d'Hocheville

Assemblée générale et sur-
venue du Conseil Municipal du Vila-
ge de Villeneuve tenue en conformité avec
les positions du Code Municipal de la
Province de Québec au lieu ordinaire de
ses séances le trois Octobre 1898 le pre-
mier lundi d'Octobre -

A laquelle assistent
M. le Maire Sinière Garneau et M. M. les
Conseillers Onésime Michéaux, Alphonse
Rene, Augustin Vein, Octave Bonaventure,
& Gaudeois Schlybuck.
Est absent:
M. le Conseiller George Bruneau.

1^o L'assistant secrétaire donne lec-
ture des minutes des votes et délibérations
de l'Assemblée du Conseil du 26 Septembre
1898 qui sont
Adoptés unanimement

2^o L'assistant secrétaire donne lec-
ture et fait la promulgation d'une lettre
(avis) de la part de M. Camille Paquette, se-
crétaire de la Corporation du Comté d'Ho-
cheville concernant la tenue du Règlement
N^o 30 de la dite Corporation, à l'effet d'im-
poser une taxe générale de quarante six
centimes par chaque mille piastres sur
chaque des municipalités sous le con-
trôle du Conseil du Comté d'Hocheville
d'après la valeur totale de leurs biens -

imposables, et ce dans le but de payer la somme de \$3,000, trois mille dollars, affecté au paiement des arriérés, et ce, dès au septième jour de Mars mil huit-cent quatre-vingt-dix sept, par la dite Corporation - Lettre produite aux actuels - Actes

Motion: Il est proposé par M. le Conseil Mériumau, secondé par M. le Conseil Rose:

Que M. le Maire et M. l'ass. Sec. - Trésorier s'entendent avec la Corporation du Comté d'Hochelega, soient son secrétaire et aient de plus amples détails à l'égard de la taxe que l'on impose sur la municipalité et fassent rapport au Conseil.

Adopté unanimement -

3^e Le Maire met devant le Conseil la lettre de résignation de M. Alexandre Boudreau secrétaire trésorier de la municipalité et l'assistant - secrétaire - trésorier en donne connaissance et lecture au Conseil -

Motion: Il est proposé par M. le Conseil Mériumau, secondé par M. le Conseil Rose:

Que le Conseil accepte la résignation de M. Alexandre Boudreau comme secrétaire trésorier de cette municipalité, mais que ce dernier ne soit déchargé de sa responsabilité comme tel pour les deniers dont il est le dépositaire que lorsque le Conseil aura accepté ses comptes après audition -

Adopté unanimement -

Motion - Il est proposé par M. le Conseil Mériumau, secondé par M. les Conseillers Rose et Schlyburg que M. Eli Manceau Avocat, soit nommé secrétaire - trésorier

de la municipalité du Village de Villard avec emplacements des deux sentiers. Le Conseil le précédant immédiatement et selon la loi -

Adopté unanimement -

4^e Ordonnance

Sur rapport de M. le Conseil Schlyburg spécialement chargé par le Comité du Conseil à cet effet, de voir à la construction d'un clocher sur la salle municipale, que le clocher ne peut être édifié que pour la somme de \$28.00, ainsi:

Motion: Il est proposé par M. M. les Conseillers Vieux et Mendeville, secondé par M. le Conseil Rose:

Que la motion du 19 Septembre dernier (1888) relativement à la construction et au prix du clocher à être construit sur la salle municipale soit annulée de manière à ce que la résolution adoptée se lise comme suit: "Le coût ne dépasse pas de la somme de \$28.00, y compris les accessoires nécessaires", au lieu de \$25.00 y compris, mais à la condition que M. Jos. Morin, le constructeur s'engage à mettre et appliquer deux couches de peinture noire grise et ce en sus de sa rémunération -

Adopté unanimement -

5^e Motion: Il est proposé par M. le Conseil Schlyburg secondé par M. le Conseil Mendeville que l'assemblée soit levée et ajournée au 10 courant.

Adopté unanimement

Sévère Gorceau Maire

Eli Manceau Sec. Trésorier

Paroisse de Suelu
Municipalité du Village
de Villavay
Comté d'Herouville

10 Octobre
1898

Le mardi le dixième jour d'Octobre
1898 au lieu ordinaire des séances,
continuation de l'assemblée régulière et
régulière du trois Octobre courant (1898),
ajournement à ce jour, suivant l'art. 138
R.M. sur motion à cet effet de M. le conseiller
Schlybent, secondé par M. le conseiller Mandre-
ville.

A laquelle assemblée sont présents:
Messrs. le Maire J. Garneau, et M. les
Conseillers Minicane, Veau et Schlybent et
Sont absents:
M. M. les conseillers Rose, Barbeau
et Mandreville.

1^o Le Secrétaire-Trésorier donne lecture des
minutes des votes et délibérations de l'assemblée
du Conseil du 3 Octobre courant 1898 qui sont
adoptés unanimement.

2^o Ordre du jour

Messrs. le Maire est autorisé par le Conseil
de prendre toutes informations et faire les dé-
marches voulues pour qu'on lui fasse au
fin du projet d'éclairage des rues de la Muni-
cipalité et de faire rapport.

3^o Messrs. l'Inspecteur de voirie est autorisé de
faire son inspection annuelle de tous les
travaux sous son contrôle et de faire rap-
port au Conseil, le mardi le 17 Oct. courant,
M. le Maire se chargeant de l'avertir -

4^o Sur proposition de M. le conseiller
Veau et secondé par M. les conseillers
Minicane et Schlybent, il est résolu:
Que les jours de présence du Secrétaire-
Trésorier au bureau de la municipalité,
soient les lundis et jeudis de chaque se-
maine au lieu des mardis et vendredis
ci, tel que déjà fixé par ce Conseil.

4^o Motion:

Il est proposé par M. le
conseiller Veau, secondé par M. les Conseil-
lers Minicane et Schlybent que:

Ce Conseil décide de prier
publiquement sa reconnaissance et sa
gratitude à M. Alexandre Boudreau,
Secrétaire-Trésorier pour son dévoue-
ment pour la municipalité et pour les
nombreux travaux qu'il s'est imposés dans
le but de faire progresser la dite Muni-
cipalité et d'assurer son avenir tout au
point de vue municipal, scolaire, etc.
religieux, adopté.

Une résolution comprenant nos
remerciements les plus sincères pour les
nombreux services qu'il nous a rendus
et nos regrets pour son départ prochain
arrivé et bien regretté, tout en lui présentant
nos souhaits de succès dans sa nouvelle
position, lui soit votée -

Adopté unanimement, M. le
Secrétaire-Trésorier a remercié la motion de M. Boudreau.

5^o Motion: Il est proposé par M. le Conseil-
ler Veau secondé par M. le conseiller Minicane

Que M. le Maire et M. le Secrétaire-Tré-
sorier soient autorisés à payer à M. Jos.
Maurin la somme de \$28.00 pour prêt et

Commune de Sorel
Municipalité de Village
de Villeneuve
Comité d'Hotelaga

10 Octobre
1898

Le mardi le dixième jour d'Octobre
1898 au lieu ordinaire des séances,
continuation de l'assemblée régulière et
annuelle du trois Octobre courant (1898),
ajournement à ce jour, suivant l'art. 138
R.M. sur motion à cet effet de M. le conseiller
Schlybent, secondé par M. le conseiller Mandre-
ville.

A laquelle assemblée sont présents:
Monsieur le Maire J. Garneau, et M. M. les
Conseillers Minicane, Veau et Schlybent et
sont absents:

M. M. les conseillers Rose, Brossier
et Mandreville.

1^o Le Secrétaire-Trésorier donne lecture des
minutes des votes et délibérations de l'assemblée
du Conseil du 3 Octobre courant 1898 qui sont
adoptés unanimement.

2^o Ordre du jour

Monsieur le Maire est autorisé par le Conseil
de prendre toutes informations et faire les dé-
marches voulues pour qu'au Conseil aux
fins du projet d'éclairage des rues de la Muni-
cipalité et de faire rapport.

3^o Monsieur l'Inspecteur de voirie est autorisé de
faire son inspection annuelle de tous les
travaux sous son contrôle et de faire rap-
port au Conseil, le 1^{er} Oct. courant,
M. le Maire se chargeant de l'avertir -

4^o Sur proposition de M. le conseiller
Veau et secondé par M. le conseiller
Minicane et Schlybent, il est résolu:
Que les jours de présence du Secrétaire-
Trésorier au bureau de la municipalité,
soient les lundi et mardi de chaque se-
maine au lieu des mardi et samedi
ci, tel que déjà fixé par ce Conseil.

4^o Motion:

Il est proposé par M. le
conseiller Veau, secondé par M. le Conseil-
ler Minicane et Schlybent que:

Ce Conseil décide d'exprimer
publiquement sa reconnaissance et sa
gratitude à M. Alexandre Boudreau,
Secrétaire-Trésorier pour son dévoue-
ment pour la municipalité et pour les
nombreux travaux qu'il s'est imposés dans
le but de faire progresser la dite Muni-
cipalité et d'assurer son avenir tout au
point de vue municipal, sociale et
religieuse, adopté.

Une résolution comprenant nos
remerciements les plus sincères pour les
nombreux services qu'il nous a rendus
et nos regrets pour son départ nous
sont si bien regrettés, tout en lui priant
nos souhaits de succès dans sa nouvelle
position, lui soit votée -

Adopté unanimement, Monsieur le
Secrétaire-Trésorier a lu la motion à M. Boudreau.

5^o Motion: Il est proposé par M. le Conseil-
ler Veau secondé par M. le conseiller Minicane.

Que M. le Maire et M. le Secrétaire-Tré-
sorier soient autorisés à payer à M. Jos-
phin la somme de \$28.00 pour prix et

est au clocher soléfier sur la salle mu-
nicipale et de régler et entretenir
un drapeau à cet effet sur la bannière
Jaques Cartier, (bannière St. J. B.)
Adopté unanimement

6^e Motion: Il est proposé par M. le Curé
Maurice, secondé par M. le Curé Jean
que la présente assemblée soit ajournée
au 17 octobre courant d'urgence
Adopté unanimement

Siège Garçon Maire

L. M. Hamault
Secr. Financier

Paroisse de Sainte
Municipalité de
Village de Villemarie
Comité d'Hotelaga

La séance du Conseil du 10
17 octobre, 1898 } Octobre courant a été ajournée au 17
sept octobre courant, mais le Conseil n'a
pu siéger faute de quorum, un seul conseiller
présent. Au Curé Jean

L. M. Hamault
Secr. Financier

Paroisse de Sainte
Municipalité de
Village de Villemarie
Comité d'Hotelaga

Jeudi le vingt septième jour
au mois d'Octobre mil huit cent qua-
tre-vingt huit, assemblée spéciale du
Conseil municipal de la dite municipalité
1898 } tenue en conformité avec les dispositions du
Code municipal au lieu ordinaire de ses
séances, la dite assemblée spéciale ayant été con-
voquée pour les fins spéciales portées dans
l'avis sus-cité, aux termes, le suivant, sa-
voir:

"Paroisse de Sainte
"Municipalité de
"Village de Villemarie

"Monsieur Louis Garçon, Maire, M. M.
"Olivier Mironneau, George Brossard, Augustin
"Jean, Alphonse Rose, Octave Marchand, et
"Gandias Schryber, Conseillers
"Maires

"Cet avis spécial a été donné
"par le sous-signe Louis Hamault, Secrétaire. Le
"seigneur Guillaume Desjardins, Secrétaire spécial du Conseil de
"la municipalité est convoqué par les présentes
"par moi-même pour être tenu au lieu ordinaire
"des sessions du Conseil, le vingt-septième jour
"d'octobre courant, et qu'il y sera pris en considé-
"ration les sujets suivants, savoir:
"1^o Le rapport de l'Inspection de police, sa accep-
"tion, l'action à prendre sur ce rapport, et les tra-
"vaux à exécuter en conséquence -
"2^o Le rapport du Maire à l'égard des finances
"à être placés dans les recues de la municipalité

3^e Avis et lettre du Conseil d'Hygiène de la
 " Province de Québec -

" N^o 1000 ce vingt-quatrième jour d'octobre
 " mil huit-cent quatre-vingt-dix-huit -

" signé, *Jean Maunull*

Secrétaire, Trésorier -

à laquelle assemblée étaient présents: M. Sévère
 Gauthier, Maire et M. M. les Conseillers Primeau
 Vieux, Rose Mandeville - et étaient absents M. M.
 les Conseillers Brasseur et Schylgert.

1^o Il est constaté que les avis officiels pour la
 dite assemblée spéciale ont été délivrés à son de
 droit -

2^o Motion. Il est proposé par M. le Conseiller Vieux,
 secondé par M. le Conseiller Primeau, que:

Que le rapport de l'avis préteur de ville
 soit accepté selon sa forme et teneur, rapport
 produit et décrit en forme partie des archives,
 et soit adopté, et que M. Joseph Primeau
 soit nommé pour faire et remettre les travaux de
 mandés par le dit rapport et soit autorisé à cet
 égard -

Adopté unanimement -

3^o Le rapport de M. le Maire à l'égard des
 travaux est remis à la session générale

4^o Motion -

Il est proposé par M. le Conseiller Vieux
 secondé par M. le Conseiller Rose, que:

Monsieur George Primeau, ci-dessus dit, soit nommé
 officier de santé et faire, comme tel, rapport sur la
 base de l'expertise médicale de la famille Renaud
 et faire les précautions exigées par la loi et suivre
 les instructions du Conseil d'Hygiène de la Province
 de Québec en ce qui regarde les maladies contagieuses
 qui peuvent se déclarer dans les limites de la
 municipalité -

Motion adoptée unanimement

La séance est levée -

Signé *Jacques Moire*

Jean Maunull

Jacques Moire

Parrisse de Québec
Municipalité du Village
de Villavoy
Comté d'Hochebourg

Lundi le septième jour de Novem-
bre 1898 } au soir huit cent quatre-vingt dix huit
1898 } est lieu ordinaire de ses séances, assemblée
générale et mensuelle du Conseil Municipal
du Village de Villavoy, tenue en conformité avec
les dispositions du Code Municipal de la Paroisse
de Québec.

À laquelle assistent

Sont présents :

M. le Maire S. Garsneau et M. M. les Conseillers
Véau, Mézière, Mandeville et Schlybuck et

Sont absents :

M. M. les Conseillers Brousseau et Rose.

1^o Le Secrétaire. Trismie donne lecture des
minutes des votes et délibérations de l'assem-
blée générale tenue au Conseil, du 10 octobre
1898 et de l'Assemblée spéciale du 27 octobre
1898, qui sont

Adoptés unanimement.

2^o Motion - Il est proposé par M. le Conseil-
ler Schlybuck et secondé par M. le Conseiller
Mézière; que les livres et comptes de M.
Alexandre Boudcault, ex-secrétaire, trésorier,
sont soumis aux autorités régulièrement
nommés pour cette municipalité et que
ces derniers fassent rapport de leur audi-
tion, lundi, le 14 Novembre 1898 et que le
Secrétaire les avertisse en conséquence, les
livres et comptes devant leur être remis son-
naires, jeudi, le 10 courant

Adopté unanimement

3^o Motion. Il est proposé par M. le Con-
seiller Véau, secondé par M. le Conseiller
Mandeville; que M. Mandeville, secrétaire, dé-
posé de cette municipalité, fournisse, tel
que voulu par la loi, un cautionnement,
lequel cautionnement devant être une
Police d'assurance, appelée communément
"Fidelity Guarantee Policy", au montant
de (\$ 500.00) cinq cents dollars =

Adopté unanimement.

4^o Motion: Il est proposé par M. le Conseil-
ler Mézière secondé par M. le Conseiller
Véau; que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Séance Garsneau maire

Trismie Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du Village
de Villeneuve
Comté d'Haute-Lafayette

11. Nov. 1898. A une session générale du Conseil Municipal de la Municipalité du Village de Villeneuve, comté d'Haute-Lafayette, tenant son assemblée de la session générale et spéciale du sept novembre 1898 concurrent et tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi, le quatorzième jour de novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

A laquelle ne sont présents que M. M. les Conseillers Augustin Vial, Octave Mandeville et Gaudin Schlybert, les autres Conseillers M. M. Ovide Desjardins, Georges Brasseur et Alphonse Rose et M. le Maire Garsau, Maire, sont absents, session qui s'est ouverte à huit heures de l'après-midi, une heure étant écoulée sans qu'il y ait quorum, M. le Conseiller Augustin Vial, propose, secondé par M. le Conseiller Octave Mandeville, l'ajournement de cette session à huit heures de l'après-midi le dix-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Augustin Vial
Octave Mandeville
Gaudin Schlybert
Ludw. Samuelt
Secr. Trésorier

Province de Québec
Municipalité du Village de Villeneuve
Comté d'Haute-Lafayette

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Village de Villeneuve, Comté d'Haute-Lafayette tenant son assemblée de la session générale et spéciale du sept novembre 1898 ajournée au quatorzième novembre 1898 et et réajournée au dix-huit novembre 1898 et tenue au lieu ordinaire de ses séances le dix-huitième jour de novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

A laquelle ne sont présents que M. M. les Conseillers Augustin Vial, Octave Mandeville et Gaudin Schlybert, les autres Conseillers M. M. Ovide Desjardins, Georges Brasseur et Alphonse Rose, M. le Maire Garsau sont absents, les avis officiels pour cet ajournement ayant été émis, une heure étant écoulée sans qu'il y ait de quorum, la présente session est levée (ou adjournée sine die).

Augustin Vial
Octave Mandeville
Gaudin Schlybert
Ludw. Samuelt
Secr. Trésorier

Paroisse de Québec
Municipalité du
Village de Villeneuve
Comité d'Hocheville

5^e déc. 1898 } Rendu le cinquiesime jour de
Diciembre, mil huit cent quatre vingt dix
huit, au lieu ordinaire de ses séances, assen-
blée générale et mensuelle du Conseil Municipal
du Village de Villeneuve, tenue sur convocation aux
dispositions du Code Municipal, de la Paroisse de
Québec.

À laquelle assemblée, sont présents:
M. le Maire Gauthier, M. le Conseiller Mandeville, M. le Conseiller
Vieux Schlybent, Rose, Primeau
1^{er} Motions. Trisonis donne lecture des con-
clusions des notes et délibérations du 7 Novembre
1898, du 14 Novembre 1898 et du 18 Novembre 1898,
qui sont approuvés et adoptés -

2^e Motions - M. le Conseiller Vieux propose,
secondé par le Conseiller Rose:

Que M. le Maire, M. le Conseiller Gauthier,
M. le Conseiller Mandeville et M. A. A. Bon-
dreaux, auditeurs soient commis pour se
rendre à la Banque Jacques-Cartier (Banque
St-Jean Baptiste) pour s'enquérir auprès des
Caissiers de l'état du livre de banque de la mu-
nicipalité du Village de Villeneuve, du fonds qui
y sont déposés, des arruements y retirés et du fonds
y restant, et ce le 7^{ème} jour de Décembre 1898 et
que le rapport des auditeurs soit fait au Conseil le
9 Décembre 1898, au soir -

adopté unanimement

3^e M. le Maire fait rapport pour l'achat
des lanternes - Rapport déposé sur la table, la
Commission sur son ordre pluralement, sans jour

fixe

- 4^o Ordu du jour - Les Comptes.
- N^o 1 Le Compte de M. G. Primeau, compte pour
marchandises \$3.82 - reçu et accepté
- N^o 1 1/2 Le Compte de M. G. Primeau, comme of-
ficié de soirée \$3.50 - reçu et accepté -
- N^o 2 Le Compte des allocations à M. J. Filiatault,
Filiatault - \$18.00 reçus et acceptés -
- N^o 2 1/2 Le Compte de M. A. Filiatault, compte de
marchandises \$2.80 reçu et accepté -
- N^o 3 Les Comptes de M. J. Primeau
1^{er} Le Compte de J. Primeau, comme char-
cutier \$17.20 - reçu et accepté -
2^o Le Compte de J. Primeau pour travaux
et réparations aux usines et trottoirs \$22.08
à raison de 15^{cts} de l'heure -
- Motion - Le Conseiller Rose, secondé par le Conseiller Mel-
vin, propose que le compte de M. J. Pri-
meau pour travaux et réparations aux
usines et trottoirs, se montant à \$22.08, soit
reçu et accepté que sur le taux de 12 1/2^{cts}
au l'heure selon le temps porté au compte
précédent -
- Amendement - Le Conseiller Vieux propose, secondé par le
Conseiller Mandeville que le compte ci-dessus
N^o 2, de M. J. Primeau soit reçu et accepté
tel qu'il est à raison de 15^{cts} de l'heure
L'amendement est ainsi accepté
- Pour le Conseil: Vieux, Mandeville &
Schlybent -
Contre: les Conseillers: Primeau & Rose
La motion principale est repoussée sur la
question de principe - Le compte est adopté
- N^o 3 1/2 Le Compte de M. J. Rodier, pour ouvrage
et marchandises fournis, \$2.34 reçu et accepté

11^o 4 Le Compte de M. G. Peltier pour ouvrages faits aux chemins et trottoirs, \$4.42, à raison de 10^{ts} par cent de l'annee - reçu et accepté -

11^o 5 Le Compte de M. Edmond Lacombe, comme charretier, pour ouvrages aux chemins et trottoirs, \$10.80 à raison de \$0.20 par l'annee - reçu et accepté -

5^o Motion: Vu le Conseil Municipal propose sur le rapport de M. le Conseiller Lacombe: Que la présente session soit ajournée généralement au premier décembre prochain 1888 -

Adopté unanimement.
Sivère Garneau Maire

Edw. Beauchamp Sec. Trésorier

Province de Québec
Municipalité du Village
de Villeneuve
Comté d' Hochelaga

9^o Dec 1888 { Vu l'ordre le précédent
ajournement } pour le dixième mil huit cent quatre-vingt-huit, à une session générale du Conseil municipale de la municipalité du Village de Villeneuve, Comté d'Hochelaga, etant une ajournement de la session générale et mensuelle du cinq décembre courant, sur proposition à cet effet de M. le Conseiller Mandeville, secondé par M. le Conseiller Meunier, et tenue au lieu ordinaire de ses séances conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec;

À laquelle ont été présents:

M. le Maire: Sivère Garneau, et M. le Conseiller: Augustin Yvan, Gaudin Schlybant, Alphonse Rose et Meunier Meunier et Octave Mandeville et

Est absent:

M. le Conseiller Grange Beauchamp.

1^o Le Secrétaire, tenant bonne lecture des minutes des votes et délibérations de l'assemblée générale et mensuelle du Conseil du cinq décembre courant, qui sont

Adoptés unanimement.

2^o Ordre du jour

Rapport des auditeurs

M. le Conseiller A. S. Beauchamp et O. Michaud, font rapport de l'audition qu'ils ont faite des livres et comptes de

de M. Abo. Boudault, ex-secrétaire, le-
sieur de la municipalité rapport eint
au livre de compte et ceint et font ce-
balancer un rapport supplémentaire
où que quatre items portés aux livres su-
vants: 1^o Item de \$15.00 pour pourcentage
de 7% pour collection de taxes; 2^o Item
de \$20.00 pour organisation de la commis-
sion notariale, election des commissaires, re-
3^o Item de \$25.00 pour la réception de
M. A. Chabambault, Charron, lors de sa
prise de possession le 28 Août 1898, aux fins d'organiser
la paroisse canonique de Villeneuve, pour payer
autres et son temps; 4^o Item de \$8.00
pour copie du rôle d'évaluation fourni aux
commissaires d'écoles, ne paraissant pas
avoir été autorisés par le Conseil.

Le Conseil prend de suite en considé-
ration le rapport verbal et supplémentaire
des auditeurs:

1^o L'Item 1^{er}, savoir la somme de \$15.00 pour
collection de taxes étant une charge non auto-
risée et une prime dans l'engagement de
M. Boudault est

rejetée unanimement.

2^o L'Item 2^o, savoir la somme de \$20.00 pour
organisation de la commission notariale, election,
ce, est discutée:

Motivés: Il est proposé par M. le Conseiller
Véran, secondé par M. le Conseiller Mandeville;

que l'Item de \$20.00 soit réduit à
la somme de \$10.00

Au amendement: M. le Conseiller Schlypbut
proposé, secondé par M. le Conseiller Rose;

que le dit compte de \$20.00 soit
accepté.

L'amendement ainsi que celui est

emporté, comme suit:

Pour: M. le Conseiller Mercier
Rose et Schlypbut

Contre: M. le Conseiller Véran
et Mandeville:

L'amendement est adopté, l'Item
N^o 2 est accepté à la somme de \$20.00 et
la section principale est rejetée sur
la même division sur pour l'amendement.

3^o L'Item 3^o, savoir la somme de \$25.00
pour réception de M. A. Chabambault aux
fins d'organiser la paroisse canonique de
Villeneuve, pour payer autres et son temps est
adoptée unanimement.

4^o L'Item 4^o, savoir la somme de \$8.00 pour
copie du rôle d'évaluation fourni aux com-
missaires d'écoles est

rejetée unanimement.

(* Voir à la page 182, suite des notes du jour -)

3^o Affaires générales

1^o Motion: Il est proposé par M. le Con-
seiller Véran, secondé par M. le Conseiller Mercier
d'admettre:

que les arriérés collectés pour la mu-
nicipalité soient déposés en banque tout les
huit jours et que un état des finances de
la municipalité soit donné à toutes les réu-
nions mensuelles.

Adoptée -

2^o Motion: Il est proposé par M. le Conseiller
Mandeville, secondé par M. le Conseiller Mercier
d'admettre que les comptes acceptés à la dernière
séance soient payés - et que le compte de
M. Braconnier ex-secrétaire à la somme de
\$1.12 soit accepté et payé -

Adoptée unanimement
3^e Motion: Il est proposé par M. le
Conseiller Mercier, secondé par M. le Con-
seiller Rose:

Que M. E. Moncault, secrétaire
trésorier soit nommé Président de l'Élec-
tion municipale qui doit avoir lieu le
9 janvier prochain (1889) et qu'il donne
un avis verbal par la loi et que M. C.
Michaud, soit nommé secrétaire de
la dite élection.

Adoptée unanimement -
4^e Motion: Il est proposé par M. le Conseiller
Véau, secondé par M. le Conseiller Mandeville
que le nom de M. Birden d'après
soit porté au côté d'indication comme pro-
prietaire, aux lots et places de M. Noté Courteau
sur les lots N^{os} 267-268 par la dite municipalité,
situés au village de Villoray, à toute fin au
de droit.

Adoptée unanimement
5^e Motion: Il est proposé par M. le Conseiller
Mercier, secondé par M. le Conseiller Rose
que la séance soit levée.

Adoptée unanimement
5^e Motion: Il est proposé par M. le Conseil-
ler Véau, secondé par M. le Conseiller Mandeville:

Que le rapport des auditeurs ne
soient pas accepté au jour d'hui, mais soit
sursis et que le Conseil se forme un
Comité spécial pour étudier les comptes
de l'exercice précédent M. Bondeau avant
qu'ils soient adoptés et ce le troisième jour
de décembre courant à 7 heures P. M. et que
M. M. les auditeurs excellent les livres et
comptes entre les mains de M. le Maire;

*
Envoyé au
page 181

Adoptée unanimement

5^e Motion: Il est proposé par M. le Con-
seiller Mercier, secondé par M. le Con-
seiller Rose:

que la séance soit levée:

Adoptée unanimement -
(un an de la page 181 à la page 182
bon - on ne peut pas dire non).

Le 6^e jour de Février sont huit-
cent quatre-vingt dix-neuf, M. le
Maire Léon Bureau étant absent
sous la Présidence de M. le Maire
Mandeville, les résolutions de cette assem-
blée sont adoptées unanimement

L. Mandeville
Secr. Gen.

Promis de publier
Municipalité de
Village de Villeneuve
Comté d'Acadie

Lundi, le dix neuvième jour de
19 Dec 1888 } dixième conseil (1888), assemblée spé-
Assemblée } ciale du Conseil Municipal de la dite Mun-
Spéciale } icipalité tenue en conformité avec les
dispositions du Code Municipal, au lieu or-
dinaire de ses séances, la dite assemblée
spéciale, a été convoquée par M. le Maire
Garcen pour les fins spéciales portées dans
l'avis spécial usé par nous, le
surdant, savoir:

- " Promis de publier
- " Municipalité de
- " Village de Villeneuve
- " Comté d'Acadie

M. M. Ominie Perrineau, George
Brousseau, Augustin Veau, Alphonse Ross,
Octave Mandeville & Gaudias Schlybent
" Conseillers "

" Présens:

" Avis spécial nous est donné par
M. Sirey Garcen Maire, de une session
spéciale du Conseil de cette municipalité est
convoquée par les fins ci-dessus pour être tenue
au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le
dix neuvième jour de décembre courant, à
huit heures, P.M. et qu'il sera pris en considé-
ration le sujet surdant, savoir: 1° La nomi-
nation ou le choix d'une ou de deux autres
auditeurs pour une nouvelle audition des
livres et comptes de l'exercice précédent.
M. Alexandre Boudreau.

" Donnée ce quinzième jour de décembre mil
huit cent quatre-vingt-dix-huit -
(Après) Gaudias Schlybent
" Sect. Jur. de la Comm.
" ci-dessus du Village de Villeneuve -"
A laquelle assemblée ont été présents:
M. Sirey Garcen, Maire et M. M. les Con-
seillers Veau, Perrineau, Mandeville et
Schlybent

Sont absents:

M. M. les conseillers: Ross & Brousseau.

1° Il est constaté que les avis spéciaux pour
la dite assemblée ont été distribués à qui de
droit -

2° Motion: Il est proposé par M. le
Conseiller Veau, secondé par M. le Conseiller
Mandeville:

Que M. M. Israel Dupuis &
Jos. Arthur Guilhaud soient nommés auditeurs
spéciaux pour faire une nouvelle audition
des livres et comptes de M. l'exercice précédent.
Alexandre Boudreau, de faire un rapport
en détail des comptes de M. Boudreau
chargé à la municipalité, rapport sur ser-
ment et le dit rapport devant être fait au
dit Conseil le 29 courant, au soir, au lieu
ordinaire de ses séances.

Adopté unanimement

3° Motion: Il est proposé par M. le Con-
seiller Veau, secondé par M. le Conseiller
Schlybent:

Que M. le Maire remette les livres
et comptes de M. Alexandre Boudreau
aux auditeurs spéciaux ci-dessus nommés
après le serment de leur avis avec audi-
teurs

antérieurs et desu ainnués -
Adopté unanimement

Le 2^e Motus: Il est proposé par M. le
bourgeois Meunier, secondé par M. le
Conseiller Schlybent sur la séance soit
ajournée au 29 courant -
Adopté unanimement -

Muni -
Eud Hamault
Secrétaire Trésorier

Comité de l'œuvre
Municipale de
Village de Villeray
Comité d'Hoebulaga

29 Décembre
1888

Assemblée
Spéciale
Ajournement

Par de
Quorum

A une session spéciale du Conseil
Municipal de la Municipalité du Village
de Villeray, Comté d'Hoebulaga et au
un ajournement de la session spé-
ciale du 19 décembre 1888 et tenu
au lieu ordinaire de ses séances, Jeudi
le 29^e jour de décembre 1888, compo-
sément avec des membres du Code munici-
cipal de la Paroisse de Notre

A laquelle ont été présents par
M. M. le Maire Garceau, Maire les Conseillers
Vieux Schlybent, session ouverte à huit
heures, P. M. Un lieu a été élu sans
qu'il y ait quorum. M. le Conseiller Vieux
secondé par M. le Conseiller Schlybent propose
proposer l'ajournement de la présente session
spéciale au tiers janvier prochain 1889.

Maire Garceau
Augustin Vieux
y Schlybent
Eud Hamault
Secrétaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villeneuve
Comté d'Acadie

2^e Janvier 1899 } Lundi, le deuxième jour de Jan-
 } vier mil huit cent quatre-vingt-neuf
 } au lieu ordinaire de ses séances, assemblée
 } spéciale et mensuelle du Conseil municipal de
 } la municipalité du Village de Villeneuve, tenue
 } en conformité des dispositions du Code mu-
 } nicipal de la Province de Québec.

Prés de } A laquelle assemblée a été pré-
 } sident que M. le Conseiller Augustin Viau
 } lui-même a été élu sans qu'il
 } y ait de quorum, la présente session est
 } levée.

Augustin Viau
Jean Mandeville
Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villeneuve
Comté d'Acadie

3 Janvier 1899 } Mardi, le troisième jour de Jan-
 } vier mil huit cent quatre-vingt-neuf,
 } au lieu ordinaire de ses séances, assemblée
 } spéciale, etant en ajournement de l'assem-
 } blée spéciale du 29 décembre dernier (1898)
 } la dite assemblée spéciale du 29 déc. 1898 etant
 } elle-même en ajournement de l'assemblée spé-
 } ciale du 19 décembre dernier 1898, tenue en
 } conformité des dispositions du Code mu-
 } nicipal de la Province de Québec.

A laquelle ont été présents:
Messieurs le Maire Léon Garneau, et le Conseil-
les, Augustin Viau, Oreste Mercier, Alphonse
Rose et Gaudias Schlybert. et
Sont absents:
Messieurs les Conseillers Eugène Brassard et Ota-
ve Mandeville.

1^{er} Ordre du jour:
Recevoir le rapport de M. M.
Israel Dupré et Jos. Arthur Guibault, auditeurs spé-
ciaux nommés pour faire une nouvelle auditi-
on des livres et comptes de M. Alexandre Brédouard,
ex-maire, Trésorier de la dite municipalité.

M. M. les auditeurs spéciaux font
un rapport par écrit qui est lu au Conseil par
M. Jos. Arthur Guibault et qui est déposée aux
archives.

Motion: Il est proposé par M. le Conseil-
ler Augustin Viau, secondé par M. le Conseiller
Schlybert:
Que la présente session spéciale

Ordit ajourné de nouveau au 16 Janvier cou-
rant (1899) pour prendre en considération le
rapport des auditeurs spéciaux et l'adopter ou le
rejeter s'il y a lieu -
Adopté unanimement -

E. M. Mancault
Secr. Trésor.

Promiss de Quebec
Municipalité du Village
de Villavoy
Comté d'Herouville

Session spéciale
ajournement
16 Janvier
1899
Rendu, le sixième jour de Jan-
vier, mil huit cent quatre-vingt
neuf, au lieu ordinaire de
ses séances, assemblée spéciale, tenue
en ajournement de l'assemblée spéciale du
dix-huit Janvier courant tenue en conformité des
dispositions du Code Municipal de la Promiss
de Quebec

A laquelle assemblée étaient présents
M. le Conseiller Gaudin Schlybuck.
Une tenue n'étant révolue pour
qu'il y ait de quorum, la présente session
est levée
E. Schlybuck

E. M. Mancault
Secr. Trésor.

Promiss de Quebec
Municipalité du
Village de Villavoy
Comté d'Herouville

Samedi, le onzième jour
de Janvier, mil huit cent quatre-vingt
neuf, assemblée spéciale du Conseil de la
Municipalité de Villavoy, tenue en conformité
avec les dispositions du Code Municipal, au
lieu ordinaire de ses séances, la dite assemblée
spéciale ayant été convoquée par M. M. les Con-
seillers Augustin Viau et Octave Mancault
pour les fins spéciales portées dans l'avis
spécial, s'est réunie au lieu susdit, à savoir:
M. M. Mancault
Municipalité du
Village de Villavoy
Comté d'Herouville

Avis spécial
M. M. Sieur Gaudin, Mancault et
Augustin Viau, Alphonse Rose, Octave
Mancault, Gaudin Schlybuck, Gaudin
Pineau, Joseph Guerin et Jean B.
Boulet, Conseillers.
Messieurs;

Avis spécial venu est
donné par le sousigné E. M. Mancault, Sec-
taire Trésorier, qu'une session spéciale du
Conseil de cette municipalité est convoquée
pour les présentes, à la demande de M. M.
Augustin Viau et Octave Mancault, Con-
seillers, pour être tenue au lieu ordinaire
des sessions du Conseil le 28^{me} jour du
mois de Janvier courant à qu'il sera
fait -

- „ pris en considération les sujets suivants savoir :
- 1^o Les rapports des auditeurs et des auditeuses officiels du lieu et remplis de M. Alexandre Bruchet et
- 2^o Le paiement des arriérés sur les débiteurs,
- „ donné, à Villemarie, ce 25^{ème} jour de Janvier 1894

„ signé „ Louis Maunault.
 Sec. Sec. - M. J. de J.

A laquelle assemblée officielle sont présents :

M. M. les Conseillers Augustin Veau, Octave Maunault, Joseph Guerin, Jean B. Bonette et Gaucelin Sébaly pour et devant absent : M. M. Veau, Guerin, Alexandre Veau et Justin Primeau

1^o M. C. Michaud, donne lecture de sa commission pour agir comme assistant receveur titulaire pour la présente assemblée officielle et aussi lecture de l'avis concernant la présente assemblée et des certificats de qualification du dit avis -

2^o Motion : Il est proposé par M. le Conseiller Augustin Veau, secondé par M. le Conseiller J. B. Bonette

Que M. le Conseiller Gaucelin Sébaly soit nommé Président de la présente assemblée officielle sur l'absence de M. le Maire J. Guerin

Adoptée unanimement

Ordre du jour -

1^o Motion : Il est proposé par M. le Conseiller A. Veau, secondé par M. le Conseiller J. B. Bonette

Que M. l'ass. Secrétaire, O. Michaud voit le secrétaire M. Maunault, après que l'intérêt dû sur les débiteurs soit payé lundi prochain, par l'entremise de l'ass. Secrétaire

Témoin M. O. Michaud

Adoptée unanimement

2^o Motion : Il est proposé par M. le Conseiller A. Veau, secondé par M. le Conseiller O. Maunault

Que le rapport des auditeurs et des auditeuses officiels soit remis pour être lu et adopté à la prochaine assemblée régulière

Adoptée unanimement

3^o Motion : Il est proposé par M. le Conseiller J. B. Bonette, secondé par M. le Conseiller O. Maunault que la présente assemblée soit levée

Adoptée unanimement

G. Chlybert

Louis Maunault
 Sec. Sec. - M. J. de J.

serment des conseillers élus pour
la Municipalité du Village de Villeneuve les 20
et 21 du mois de Janvier 1894 -

Présence des
Municipalité du
Village de Villeneuve
Comité d'Hocheulaga

Je Joseph Guernon, du Village de Villeneuve
ayant été nommé Conseiller pour la municipi-
alité du Village de Villeneuve, j'ai serment
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs
de mon charge et cela au meilleur de ma
connaissance, de mon jugement et de ma
capacité et je déclare sur honneur, ainsi
que Dieu me soit en aide

Assistance devant moi à Montréal
ce vingt quatrième jour de Janvier
mille huit cent quatre vingt quatre

Paul Hamault
Not. Sec.
M. du V. de N.

Présence des
Municipalité du
Village de Villeneuve
Comité d'Hocheulaga

Je, Joseph Baptiste Binette
du Village de Villeneuve, ayant été nommé
Conseiller pour la municipalité du Village
de Villeneuve, j'ai serment que je remplirai
bien et fidèlement les devoirs de mon charge
et cela au meilleur de ma connaissance, de
mon jugement et de ma capacité et je
déclare sur honneur, ainsi que Dieu
me soit en aide

Assistance devant moi à Montréal

ce vingt quatrième jour de
Janvier mille huit cent quatre
vingt quatre

Paul Hamault
Not. Sec.
M. du V. de N.

M. le Conseiller Joseph Primas a prêté
serment comme Conseiller le vingt quatrième
Janvier mille huit cent quatre vingt quatre
devant son juge de Paix, son asserment
étant et prouvé avec archives de la dite
Municipalité

Paul Hamault
Not. Sec.

Promise de servir
Municipalité du
Village de Villeneuve
Comté d'Hoquemaque

6 Janvier
1899

Sessioi
générale
annuelle

Lundi, le sixième jour de Janvier,
mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, au lieu
ordinaire de ses séances, assemblée générale et
annuelle du Conseil municipal du Village
de Villeneuve, tenue en conformance aux dispositions
du Code Municipal de la Province de
Québec.

A laquelle assemblée sont présents:
M. M. Augustin Veau, Octave Mandeville, Gau-
dais Schlybuck, Joseph Poirneau, Joseph Guen-
neau et Jean Baptiste Binette et
sont absents:
M. M. Séver Garsau, Maire et Alphonse Poir.

1^{re} Motion:
Il est proposé par M. le Conseiller Schlybuck
et secondé par M. le Conseiller Poirneau:
Que, en l'absence de M. Séver Garsau, Maire,
M. le Conseiller Octave Mandeville soit nom-
mé Président de l'Assemblée:
Adopté unanimement

2^o Le Secrétaire-Trésorier donne lecture des mi-
nutes des votes et délibérations des Assemblées des
9 décembre dernier, du 19 décembre dernier, du
29 décembre dernier, du 2 janvier dernier, du
3 janvier dernier, du 16 janvier dernier, du 28
janvier dernier, qui sont
Adoptés unanimement.

3^o Le Secrétaire-Trésorier donne lecture au
Procès-verbal de l'Élection du Conseil Annu-
nel

et du lieu de Poll de l'Élection municipale
tenue les 9 et 10 Janvier 1899 pour la mu-
nicipalité du Village de Villeneuve, de l'asser-
mentation des nouveaux Conseillers Joseph
Poirneau, Joseph Guenneau, et Jean Baptiste Bi-
nette - les autres pièces sont produites aux ar-
chives de la dite municipalité.

4^o Ordre du jour.
1^{re} Élection du Maire
Motion: Il est proposé par M. M. le Con-
seiller Schlybuck, Poirneau et Binette et secon-
dé par M. M. les Conseillers Veau et Guenneau,
Que
M. Octave Mandeville, membre du dit
Conseil et ayant les qualités requises pour la
charge de Maire, soit nommé Maire de cette
Municipalité de la Municipalité du Village de
Villeneuve.
Adopté unanimement

2^o Paiement des intérêts des débiteurs
Motion: Il est proposé par M. le Conseiller Veau
et secondé par M. le Conseiller Binette que M. le
Secrétaire-Trésorier soit autorisé à payer les intérêts
arriérés des sur les débiteurs de cette munici-
palité à son de crédit montant à la somme
de \$150.00 et que M. le Secrétaire-Trésorier soit seu-
lement autorisé à se faire un chèque sur la Banque
Joseph Binette, Comptes de Jean Baptiste Binette, en
vue de l'argent nécessaire pour effectuer le dit paiement.
Adopté unanimement.

2^o A. Rapports des auditeurs:
Motion: Il est proposé par M. le Conseiller Veau
secondé par M. le Conseiller Guenneau,
Que l'étude et l'adoption du rapport des au-
diteurs

auditeurs et auditeurs spéciaux seront remis à
lundi le 13 Février 1889

Adopté unanimement

Compte: Un compte de Mr. Simon Guindon, se
montant à la somme de \$0.86 est produit, ac-
cepté et le paiement en est autorisé sur propo-
sition à cet effet.

3^e Requête pour prohiber la vente des bœufs

Le Procureur Messire Mercier, ceci au nom
d'un certain nombre de propriétaires et de cultivateurs qui
ont au Conseil une Requête aux fins de des
licences pour vente de bœufs au sein par ailleurs
et qu'un règlement soit passé à cet effet, a les

Motivés: Il est proposé par Mr. le Conseiller Vi-
au secondé par Mr. le Conseiller Schlybent

que ce Conseil ne donne considération de
la dite Requête que lundi le 13 Février courant.

Adopté unanimement.

4^e Certificat de Mr. le Maire

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villavoy
Comté d'Hocheulaga

Je Octave Mandeville, entrepreneur
du Village de Villavoy, Comté d'Hocheulaga, ayant
été nommé Maire de la Corporation de la Muni-
cipalité du Village de Villavoy, j'ai serment que
je remplirai bien fidèlement les devoirs de mon
charge et cela au conseil de ma communauté
de mon jugement et de mes capacités et j'ai si-
gné, ainsi que Dieu ou soit en aide.

Octave Mandeville

Communauté devant nous, à Villavoy

ce même jour de Février -
huit huit cent quatre vingt dix neuf

Geo. Hammett

Sec. Sec. Mr. J. de V.

5^e Requête

Motivés: Il est proposé par Mr. le Con-
seiller Primrose, secondé par Mr. le Conseiller
Bancroft que

La présente assemblée soit ajour-
née généralement à lundi le 13 Février 1889.

Adopté unanimement

Octave Mandeville

Geo. Hammett

Sec. Sec. -

Mr. J. de V.

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villavoy
Comté d' Hochelaga

13^e Février 1899 } Samedi, le treizième jour de Février
mil huit cent quatre-vingt-neuf, au
lieu ordinaire de ses séances, assemblée générale et
du Conseil municipal du Village de Villavoy, s'est
réunie l'assemblée générale municipale
de la commune
générale } à l'effet de l'assemblée générale municipale
de la commune de Villavoy, en vertu de la proposition faite
à cet effet par M. le conseiller Primeau, secondé par
M. le conseiller Brunette, tenue en conformité avec les
dispositions du Code municipal de la Province de
Québec.

A laquelle assemblée sont présents:
M. Octave Mandeville, Maire et M. M. les conseillers
Augustin Viau, Gaudin Schlybent, Joachim Primeau,
Joseph Guernon et Jean B. Brunette.

Il est constaté que M. Alphonse Pérois n'est
absent et qu'il ne réside plus dans la municipalité.

1^o Le Secrétaire Trépanier donne lecture des mi-
nutes des votes et délibérations de l'assemblée de
ce jour qui sont

Adoptés unanimement

2^o Ordre du jour

1^o Prise en considération de la Requête signée par un
certain nombre de citoyens du Village et présentée par
M. le curé de la paroisse in diocèse, aux fins que des
licences pour vente de boissons ne soient pas octroyées et
qu'un règlement de prohibition soit passé à cet effet.
Mouvement = Il est proposé par M. le conseiller Guernon
et secondé par M. le conseiller Viau: Que:

La dite requête aux fins que des licences pour
vente de boissons en liquides épicurés ne soient

pas octroyées et qu'un règlement de prohibition
soit passé en ce sens, soit rejetée:

Adoptée = Unanime le conseiller Jean
B. Brunette en secondant.

2^o Prise en considération la Requête de M. Damase
Quimet aux fins d'obtenir une licence pour tenir
un hôtel dans le dit Village de Villavoy. Lecture
de la dite requête et des certificats à l'appui.

Mouvement = Il est proposé par M. le conseiller Viau,
secondé par M. le conseiller Guernon: Que:

La Requête de M. Damase Quimet pour obtien-
tion d'une licence d'hôtel, déposée devant ce
Conseil, soit prise en considération de nouveau
lors de la 20^e Février comme pour vérification
des signatures et opposés.

Adoptée unanimement.

3^o Étude et adoption ou rejet des rapports des
auditeurs et auditeuses officieuses.

Mouvement = Il est proposé par M. le conseiller
Guernon, secondé par M. le conseiller Primeau:

Que le rapport des auditeurs Bonduvillier Mi-
chard, des livres et comptes de M. l'Éc. Secrétaire
son M. l'Éc. Bonduvillier, ne soit pas accepté pour
ce Conseil et qu'il soit rejeté comme inopérant et
insuffisant et en la même manière par l'un
des auditeurs.

Adoptée unanimement.

Mouvement = Il est proposé par M. le conseiller Pri-
meau, secondé par M. le conseiller Viau:

Que le rapport des auditeurs officieuses Guilbault
Dupré, des livres et comptes de M. l'Éc. Secrétaire
Trépanier, M. l'Éc. Bonduvillier soit adopté.

Adoptée unanimement.

4^o Mouvement = Il est proposé par M. le conseiller

Vrai, rendu par M. le Conseiller Schlyburt; que M. le Secrétaire donne avis à la "The Employers' Liability Assurance Corporation" que M. Alexander Boudreau n'est plus secrétaire Trésorier de la Municipalité mais que le Conseil de cette dernière entend que sa responsabilité continue jusqu'au règlement final des comptes de cet Alexander Boudreau.

Adopté unanimement

5^e Motion: Il est proposé par M. le Conseiller Vian, secondé par M. le Conseiller Schlyburt = Que M. le Secrétaire donne avis à M. Alex. Boudreau, Trésorier de cette municipalité, de venir présenter le Conseil de cette municipalité à son assemblée régulière du mois de Mars prochain, savoir le six Mars prochain, aux fins de s'entendre avec lui pour son règlement final de ses comptes comme Trésorier, Bénévoles des précédents Jura-ciaux sont priés entre lui à cet effet.

Adopté unanimement.

6^e Rapport du Comité formé pour étudier et poser les bases de l'engagement du secrétaire Trésorier de la municipalité.

Motion: Il est proposé par M. le Conseiller Schlyburt, secondé par M. le Conseiller Bonelle: Que le rapport du Comité soit reçu et produit aux archives, que le Secrétaire en recelle une copie entre les mains de M. le Maire afin que les personnes qui désireront renseignements pour la charge de secrétaire Trésorier de cette municipalité puisse en prendre connaissance chez M. le Maire et que des nominations pour la charge de Secrétaire Trésorier de cette municipalité soient demandées, lesquelles

seront

seront demandées et de priés d'être au 20 Février prochain, à 6 h. P. M. entre les mains de M. le Maire -

Adopté unanimement

7^e Comptes produits =

Il est produit un compte de M. Michaud qui sur Motion de M. le Conseiller Schlyburt rendu par M. le Conseiller Bonelle est remis au 20 courant pour consideration, puis adopté -

Il est produit un compte de M. Job Maja comme constaté pour l'élection de M. le Conseiller Vian, secondé par M. le Conseiller Schlyburt ce compte est reçu et accepté et le paiement en est ordonné à la somme de \$2.00 - Motion adoptée -

8^e Ajournement

Motion: Il est proposé par M. le Conseiller Vian, secondé par M. le Conseiller Guernon:

Que la présente assemblée soit ajournée provisoirement pour l'expédition des affaires à lundi le 20 Février 1879

Adopté unanimement.

Oreste Monderville
Maire
Alex. Boudreau
Secr. Trés.

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villavoy
Comté d'Herouville

20 Février
1899

Assemblée
de la session
générale

Rendu, le vingt-troisième jour de Février mil-huit-cent quatre-vingt-neuf, au lieu ordinaire de ses séances, assemblée générale et du Conseil municipal du Village de Villavoy, d'après un ajournement de deux de l'assemblée générale du 6 Février en vertu et d'ajournement de l'assemblée générale du 13 Février en vertu de la résolution et effet faite par M. le Conseil Vice-président par M. le Conseiller Guernon, tenue en conformité avec les dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

A la quelle assemblée sont présents:
Messieurs Octave Mandeville Maire, et M. M. les Conseillers Augustin Viau, Gaudias Schlyburt, Joachim Prisque et Joseph Guernon et est absent, Messieurs le Conseiller Jean B. Binette

1^o Le secrétaire-trésorier donne lecture des minutes des actes et délibérations de l'assemblée du 18 Février 1899 qui sont adoptés unanimement.

2^o Ordre du jour.

1^o Nominations d'un nouveau Conseil en remplacement de M. le Conseiller Alphonse Rose

* Prinsau

Motion: Messieurs le Conseiller Guernon propose secondé par M. le Conseiller Schlyburt:

Attendu que M. Alphonse Rose, un des membres de ce Conseil n'a plus son domicile ou sa place d'affaires dans les limites de cette municipalité et qu'il a discontinué d'exercer sa charge de Conseiller
Attendu

Attendu qu'aux termes de l'article 337 du Code municipal de la Province de Québec, il y a vacance dans la charge de ce Conseil;

Attendu qu'aux termes de l'article 339 du dit Code municipal, à une des sessions qui suivent l'ouverture de toute telle vacance, le Conseil doit nommer, par résolution, une personne pour remplir cette vacance, parmi les personnes éligibles de la municipalité.

Qu'à cette fin, Messieurs G. Rose Corbeil, brigadier, du Village de Villavoy, personne habile à être élu Conseiller local de cette municipalité, soit nommé Conseiller local pour la municipalité locale du Village de Villavoy, au lieu et place du dit Alphonse Rose, pour remplir la vacance créée dans la charge de Conseil par suite du départ de cette municipalité du dit Alphonse Rose

Il est proposé par M. le Conseiller Viau, secondé par M. le Conseiller Guernon

Que le dernier paragraphe de la motion soit retranché et remplacé par le suivant:

Qu'à cette fin, Messieurs Robert Scott garde magasin, du Village de Villavoy, personne habile à être élu Conseiller local de cette municipalité, soit nommé Conseiller local pour la municipalité locale du Village de Villavoy, au lieu et place du dit Alphonse Rose, pour remplir la vacance créée dans la charge de Conseil par suite du départ de cette municipalité du dit Alphonse Rose.

L'ajournement est mis aux voix
Par M. M. les Conseillers: Viau et Guernon
Contre M. M. les Conseillers Schlyburt et Prinsau
Acte

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villavoy
Comté d' Hochelaga

20 Février
1899

Ajournement
de la session
générale

Rendu, le vingt-troisième jour de Février mil-huit-cent quatre-vingt-neuf, au lieu ordinaire de ses séances, assemblée générale et du Conseil municipal du Village de Villavoy, et d'un ajournement de ceux de l'assemblée générale et d'une assemblée du 6 Février en vertu de l'assemblée générale du 13 Février en vertu de son pouvoir et en l'effet faite par M. le Conseil Vice-président par M. le Conseiller Guernon, tenue en conformité avec dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À la quelle assemblée sont présents:
Messieurs Octave Mandeville Maire, et M. M. les Conseillers Augustin Viau, Gaudias Schlyburt, Joachin Primeau et Joseph Guernon et est absent, Messieurs le Conseiller Jean B. Binette

1^o Le secrétaire-tésorier donne lecture des minutes des votes et délibérations de l'assemblée du 18 Février 1899 qui sont adoptés unanimement.

2^o Ordre du jour.

1^o Nominations d'un nouveau Conseil en remplacement de M. le Conseiller Alphonse Rose

* Primeau

Motion: Messieurs le Conseiller Guernon propose secondé par M. le Conseiller Schlyburt:

Attendu que M. Alphonse Rose, un des membres de ce Conseil n'a plus son domicile ou sa place d'affaires dans les limites de cette municipalité et qu'il a discontinué d'exercer sa charge de Conseiller
Attendu

Attendu qu'aux termes de l'article 337 du Code municipal de la Province de Québec, il y a vacance dans la charge de ce Conseiller;

Attendu qu'aux termes de l'article 339 du dit Code municipal, à une des sessions qui suivent l'ouverture de toute telle vacance, le Conseil doit nommer, par résolution, une personne pour remplir cette vacance, parmi les personnes éligibles de la municipalité.

Qu'à cette fin, Messieurs Primeau, brigadier, du Village de Villavoy, personne habile à être élu Conseiller local de cette municipalité, soit nommé Conseiller local pour la municipalité locale du Village de Villavoy, au lieu et place du dit Alphonse Rose, pour remplir la vacance créée dans la charge de Conseil par suite du départ de cette municipalité du dit Alphonse Rose

Le amendement: Il est proposé par M. le Conseiller Viau, secondé par M. le Conseiller Guernon

Que le dernier paragraphe de la motion soit retranché et remplacé par le suivant:

Qu'à cette fin, Messieurs Robert Scott garde magasin, du Village de Villavoy, personne habile à être élu Conseiller local de cette municipalité, soit nommé Conseiller local, pour la municipalité locale du Village de Villavoy, au lieu et place du dit Alphonse Rose, pour remplir la vacance créée dans la charge de Conseil par suite du départ de cette municipalité du dit Alphonse Rose.

L'ajournement est mis aux voix
Par M. M. les Conseillers: Viau et Guernon
Contre M. M. les Conseillers Schlyburt et Primeau
Acte

Sur partage égal des votes M. le Maire Octave
Maurault vote contre l'annulation
Est rejeté
Et la motion principale, étant mise aux voix,
Est adoptée
Sur la même division, M. le Maire votant pour

Monsieur Zénon Corbeau et nommé Conseiller
de la Municipalité du Village de Villieray, au
lieu de M. Alphonse Rose, pour le son
siège et est assermenté comme suit:

Promesse de servir
Municipalité du
Village de Villieray
Conseiller d'Hôtel

Je, Zénon Corbeau, brigadier, du
Village de Villieray, ayant été nommé Conseiller
par la Municipalité du Village de Villieray, fais
serment que je remplirai bien et fidèlement les
devoirs de ma charge et cela au meilleur de ma
connaissance, de mon jugement et de ma ca-
pacité et j'ai signé - Que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à
Villieray, ce vingt-neuf
Février mil huit cent quatre-
vingt-neuf

Zénon Corbeau
Sic Maurault
Sect. J. J.
M. de V. de V.

2^e Requête de M. Damase Ouint pour obtenir licence
d'hôtel.

Motion: Il est proposé par M. le Conseiller Vieux
secondé par M. le Conseiller Schlybent:
Que, vu la Requête de M. Damase Ouint

du Village de Villieray, déposée devant ce Conseil
aux fins d'obtenir une licence pour tenir
un hôtel et pour vendre en détail et selon la loi
des liquours spiritueux dans le dit hôtel, dans
le Village de Villieray, et vu que la dite Requête
est conforme à la loi et en porte les forma-
lités requises:

Monsieur le Maire et Monsieur le Secrétaire
Trésorier de cette municipalité, sont autorisés
à signer les certificats relatifs pour les fins
mentionnées sur la dite Requête du dit Dama-
se Ouint, à savoir: pour l'obtention d'une licen-
ce d'hôtel et la vente de liquours spiritueux
dans le Village de Villieray et ce conformément
à la loi, pour l'année qui commencera
le premier jour de Mai mil huit cent quatre-
vingt-neuf et qui se terminera le trente
septième jour de Mars mil huit cent quatre-
vingt-neuf, le dit Damase Ouint devant spécialement se conformer
au règlement en force dans cette municipalité
et en remplir les obligations.

Adopté unanimement

3^e Comptes produits

Motion: Il est proposé par M. le Conseiller
Vieux, secondé par M. le Conseiller Schlybent
Que les comptes de M. M. O. Lévêque,
à la somme de \$9.00 et de M. F. H. Mouton
à la somme de \$0.90 soient acceptés et payés -
Adopté unanimement.

1^{er} Le Secrétaire Trésorier donne lecture d'une lettre
en Conseil de la part de M. J. A. Robelle, avo-
cat au sujet de l'annexion qu'il se propose
de faire à Villieray de certains lots de terre situés
à l'endroit communément appelé Ferme Jarry,
la

La dite lettre est déposée aux archives.

5^e Choix et nomination d'un secrétaire - Trésorier.

Le secrétaire, trésorier donne lecture des applications et soumissions pour la place de secrétaire trésorier de la municipalité, déposées et produites entre les mains de M. le Maire, les suivants: Olier Pigeon, Gust. Baudouin, Aimé Verre, J. P. Jean, J. A. Guibault et Eli Maunault, qui sont déposés aux archives à l'exception de celle de M. Jean qui lui a été remise à sa demande spéciale.

Motion:

Il est proposé par M. le Conseiller Guernon secondé par M. le Conseiller Veau

que M. J. P. Jean, du Village de Villaray soit engagé comme secrétaire-trésorier du Conseil Municipal du Village de Villaray selon les conditions portées en sa soumission déposée devant le Conseil.

En amendement

Il est proposé par M. le Conseiller Schlybuck, secondé par M. le Conseiller Poirneau

que M. Eli Maunault de la ville de Montréal soit engagé comme secrétaire Trésorier du Conseil Municipal du Village de Villaray selon les conditions portées en sa soumission déposée devant le Conseil, en payant nominalement comme assistant, trésorier M. Olier Pigeon.

En deux amendement

Il est proposé par M. le Conseiller Guernon, secondé par M. le Conseiller Veau

que M. Gust. Baudouin soit de la ville de Montréal, soit engagé comme secrétaire Trésorier

du Conseil Municipal du Village de Villaray, selon les conditions portées en sa soumission déposée devant le Conseil, sa soumission étant la plus basse et la plus favorable au Conseil.

Le sous-amendement est mis aux voix:

Pour: M. M. les Conseillers Guernon & Veau

Contre: M. M. les Conseillers Schlybuck, Poirneau et Corbeau.

Le sous-amendement est rejeté

L'amendement est mis aux voix:

Pour: M. M. les Conseillers Schlybuck, Poirneau et Corbeau.

Contre: M. M. les Conseillers Veau & Guernon

L'amendement est accepté

La motion principale est retirée par le proposant et le secondé.

La soumission de M. Eli Maunault est acceptée et il est engagé comme secrétaire Trésorier du Conseil Municipal du Village de Villaray aux conditions portées en sa soumission qui est déposée aux archives.

6^e Motion: Il est proposé par M. le Conseiller Schlybuck, secondé par M. le Conseiller Guernon que le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire payer sans délai les arriérés des liesses.

Adoptée unanimement.

7^e Motion: Il est proposé par M. le Conseiller Schlybuck secondé par M. le Conseiller Corbeau que la séance soit levée.

Adoptée unanimement.

Olier Maunault

Eli Maunault

Sec. Trés. de la

M. du Vill. de V.

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villavoy
Comté d'Herouville

Rendu, le sixième jour de Mars mil

6 Mars 1889

huit cent quatre-vingt-dix-neuf, au lieu et
à la place de ses séances, assemblée générale d'ou-
verture du Conseil municipal du Village de Villavoy,
tenue en conformité avec les dispositions du Code

Séances mun-
cipales et gé-
néral

municipal de la Province de Québec,
à laquelle assemblée sont présents:
M. Octave Boudreau, Maire, et M. M. les Conseillers:
Fran, Schlybaut, Parnieu, Guerin, Benoit et
Cabeau.

Après la lecture des minutes de la der-
nière assemblée et leur adoption, Motion est faite
comme suit:

Motion: Il est proposé par M. le Conseiller An-
gustin Fran et Grande par -

que les minutes de la dernière session du
Conseil ne soient adoptées et signées, en que
des soumissions pour la place de Secrétaire-
trésorier de cette municipalité ont été reçues
après les six heures fixées par la résolution
du Conseil du 13 Février dernier, et en que
la soumission de messieurs Marmant pour
la dite place n'était pas déposée entre les
mains de Monsieur le Maire avant les six
heures de ce jour. P. M. Et que ces soumissions
et celle de M. Marmant en particulier soient
mises de côté.

La motion est lue et en suite il n'y a pas de
question le Conseil passe outre et

1^o Le Secrétaire-trésorier donne lecture des min-
utes des votes délibératives de l'assemblée du 20
Février dernier qui sont
Adoptées et Signées

2^o Le Secrétaire donne lecture et communication
au Conseil des lettres de M. Louis Bouchard, 20
Mars et de M. Alexandre Boudreau, 20 Mars
M. Fran et au Compté de M. M. les Conseil-
lers spéciaux Dupuis et Guibauc.

1^o Motion: Il est proposé par M. le Conseiller Fran-
cois par M. le Conseiller Guerin que M. le
Secrétaire aille à M. Boudreau de venir en-
contre le Conseil le 21 Mars courant et don-
ner explication sur ses comptes comme Co-
secrétaire titulaire.

Adoptée.

2^o Motion: Il est proposé par M. le Conseiller
Benoit, qu'on prie M. le Conseiller Schlybaut
que M. le Maire soit autorisé à voir M. M.
les autres spéciaux Dupuis et Guibauc et de
leur demander et proposer la somme de \$25,00
en règlement de leur compte et de faire rapport
au Conseil de leur acceptation ou de leur refus
le 21 Mars courant.

Adoptée.

3^o Nominations des auditeurs Pro-maire -

1^o Motion: Il est proposé par M. le Conseiller
Fran, secondé par M. le Conseiller Schlybaut:
que M. M. J. P. Jean et Amélie Beaudet soient nom-
més auditeurs de cette municipalité pour l'année
courante 1889-1900.

Adoptée.

2^o Motion: Il est proposé par M. le Conseiller Fran-
cois par M. le Conseil Benoit que M.
le Conseiller Louis Bouchard soit nommé
pro-maire de cette municipalité pour l'an-
née courante.

Adoptée.

X 4^o Motion: Il est proposé par M. le Conseiller

X Vrai, second par M. le Counciller Schlegel
que M. Alfred Labeille, avocat de la cité de Mont-
real, prissent à l'assemblée, soit appelé à dem-
ander au Council les explications promises à l'é-
gard de l'annexion qui'il propose de faire à la
municipalité de Villarsy de certains terrains
appelés: Terrain Jarry, et qui'il expose les plans
par devant le Council les plans préparés à cette
fin.

Adopté -

M. Labeille dit au le sujet avec le Council
et alii

1^o Motion: Il est proposé par M. le Counciller Bi-
nette secondé par M. le Counciller Proulx que
le Council s'asemble en assemblée spéciale au
8 Mars prochain pour entendre et discuter les
propositions par l'ait faites au Council de la
part de M. Labeille à l'égard de l'annexion
de la terre Jarry à la municipalité de Villarsy
et pour l'adoption ou le rejet des dites propositions.
Adopté

2^o Motion: Il est proposé par M. le Counciller Sepy-
bent secondé par M. le Counciller Proulx
que la séance soit levée et que le Council se
réunisse de nouveau spécialement le 21 Mars
prochain pour entendre les explications de M. Al-
fred Labeille, à l'égard de ses comptes et veu-
sont le rapport de M. le Maire à l'égard des propo-
sitions avec quelques officiers.

Adopté -

Oreste Mondrille

Du 11 Mars 86

Sec. J.-

Dessein de publier
Municipalité de
Villarsy
Comité d'Hotelgas

8 Mars
1899

Séances spi-
ciales au
quarante

X Proulx,
Guernon, Bi-
nette d'abord

Copie
habituée
au Colson
le 20 Juin 86
J.H.

Mercredi, le huitième jour du
mois de Mars, soit huit cent quatre vingt
deux neuf, au lieu ordinaire de ses séances
} assemblée spéciale du Council municipal de
Villarsy de Villarsy, sur proposition faite à
cet effet à l'assemblée générale et mensuelle
du 6 Mars courant, sur proposition du Con-
cilié J. B. Binette, secondé par le Counciller
Proulx, tenue en conformité avec dispo-
sitions du Code Municipal de la Paroisse de
Jury.

M. Labeille avocat, et M. M. le Counciller, Vrai, Schlegel, X
Proulx, Guernon, Bi-
nette d'abord prissent au Council, donner toutes explications
nécessaires à l'égard de l'annexion qui'il propose
au Council de faire à la municipalité de Villarsy
de certains terrains faisant partie
de la terre communément appelée "Terre Jar-
ry" et après délibération:

Motion: Proposé par M. le Counciller
Gardias Schlegel, secondé par M. le Counciller
Jean Baptiste Binette

Resolution:
Attendu que Joseph Alfred Labeille, avocat, avo-
cat de la cité de Montréal de Montréal, offre d'an-
nexer à la municipalité de Villarsy de Villarsy,
certains terrains etant:
Partie du lot quatre cent quatre vingt
deux (492) des plans plus d'un officiel
du Sault au Rivet et partie du lot N.^o
deux mille six cent trente des plans plus d'un
officiels de la paroisse de St. Louis,
formant les deux dites parties de lot, une

Espace de terrain d'environ trente six arpents immédiatement adjacents à la municipalité du Village de Villers, et faisant partie de la ferme communément appelée "Ferme Jarry";

Attendu que ces deux dits parcelles de terre se trouvent situées dans deux Comités de propriétés et qu'il faut un bill de la législature de la Province de Québec, pour sanctionner cette annexion.

Attendu qu'il est dans l'intérêt immédiat de la municipalité du Village de Villers d'agrandir son territoire en annexant les dits lots de terre qui demeurent environ quatre cent seize lots à bâtir;

Qu'il soit résolu;

Que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à signer avec le dit Joseph Alfred Robelle, tous actes authentiques devant notaire à l'effet d'acquiescer et d'engager la municipalité du Village de Villers à prendre toutes les provisions que de droit tendent à faire annexer à la dite municipalité du Village de Villers les sus-dits propriétés du dit Joseph Alfred Robelle aux conditions suivantes:

Obligations assumées par le dit Joseph Alfred Robelle:

1^o Le dit Joseph Alfred Robelle s'engage, s'il devient propriétaire incommutable du terrain plus haut désigné, de consentir à l'annexion au dit terrain à la municipalité du Village de Villers, sans opposition de sa part aux moyens que prendra la municipalité pour arriver à l'annexion, cette dernière devant se en former, à toutes les clauses et conditions du contrat passé sur la précédente résolution;

2^o Le dit Joseph Alfred Robelle s'engage de plus à lier à la municipalité du Village de Villers la continuation de la rue St. Hubert, à partir de l'extrémité dudit terrain jusqu'au chemin de base du chemin de St. Michel, la dite continuation de la rue St. Hubert devant être annexée en même temps que la balance du terrain plus haut décrit comme chemin municipal;

3^o Le dit Joseph Alfred Robelle s'engage de plus à élargir de dix pieds la rue St. Hubert sur toute la longueur où est si est marqué que de cinquante pieds dans le plan déposé au Conseil municipal du Village de Villers et la largeur de cinq pieds, lui donnant une largeur de cinquante cinq pieds;

Obligations assumées par la Municipalité de Villers

1^o La Municipalité du Village de Villers s'engage à présenter, à la prochaine session de la législature de la Province de Québec, un bill pour l'annexion du terrain plus haut désigné, ce bill devant respecter les clauses et conditions du Contrat à intervenir entre la Corporation municipale de Villers et le dit Joseph Alfred Robelle.

2^o La dite municipalité devra aussi payer les frais d'annexion.

3^o Le dit terrain ne devra être évalué que comme terrain à culture pour la somme de cent piastres (\$100.00) par arpent tant que le susdit terrain sera la propriété du dit Joseph Alfred Robelle, ou ses représentants

Breche
ch. 58
23 mars 1900
H.D.

légal, Si dans trois ans les dits terrains
ou sont parvenus vendus la municipalité du
Village de Villeneuve et le dit Joseph Alfred
Labille ou ses sessionnaires légaux, feront
passer des arbitres et l'arbitrage contenu
dans cette clause continuera en faveur du
dit Alfred Labille ou ses sessionnaires lé-
gaux, s'ils acceptent la décision des arbitres
quant à la valeur d'alors des terrains res-
tant en ses ou leurs mains; cette exemption
ne comprend pas les lots bâtis; mais chaque
lot par lui ou eux vendus devra subir
circonstances régulières de la Corporation;

4^e Les travaux municipaux dans
toutes les rues ne pourront être exigés que
lorsque le dit Joseph Alfred Labille ou
ses sessionnaires légaux auront rendu
ces lots.

5^e La dite municipalité accepté aussi
la continuation de la Rue St-Hubert jus-
qu'au chemin de base de la Côte St-Michel
à sa charge et entretien, à la condition qu'elle
soit clôturée par le dit Joseph Alfred La-
bille ou ses sessionnaires légaux.

10^e En amendement:

Motion: M. le Counciller Veau propose en
amendement:

Que la résolution ci-dessus ne soit pas ac-
ceptée maintenant mais qu'elle reste sur la table
pour plus amples explications et discussions.
La dite motion en amendement lue et étant pas
secondée, le Conseil passe outre et
la dite résolution par la motion prin-
cipale est

Adoptée, M. le Counciller Veau
étant dissident.

11^e Motion: Copieusement Il est proposé
par M. le Counciller Binette, secondé par
M. le Counciller Courbeau que la présente
Assemblée soit levée -
Adoptée O. Veau M. Binette

Judith Bouchard
Secr. Trés.

1. Province de Québec
Municipalité du
Village de Villeneuve
Comité d'Hygiène

21 Mars
1899

Séance spé-
ciale sur épi-
démie

Le vingt-troisième jour du mois de
Mars, soit huit cent quatre-vingt-neuf, au
lieu ordinaire de ses séances, assemblée spé-
ciale du Conseil municipal du Village de Vil-
leneuve, sur proposition faite à cet effet à l'assem-
blée générale et subsidiaire du 6 Mars courant,
sur proposition de M. le Counciller Schley, tout
de plus M. le Counciller Pominca, tous en confor-
mité avec les dispositions de l'acte municipal de
la Province de Québec.

Assemblée assistée sont présents:
M. le Maire Mandeville, et M. M. les Councillers
Veau, Schley, Pominca, Guerin, Binette & Cour-
beau.

Ordre du jour:

- 1^o Entendre M. Alexandre Bouchard, rappor-
teur nommé pour explications de ses comptes.
- 2^o Rapport de M. le Maire à l'égard des proposi-
tions d'aménagement pour les comptes des an-
nées précédentes M. M. Dupuis & Guibault.

Motion: Il est proposé par M. le Counciller

Schlyburt, secondi per M. le Counciller Bi-
nulle. Que la puirsute session speciale soit
ajournee au 24 Mars courant -
Adopte -

Olivier Monderville

Olivier Pigeon
Assis. Sub. Jus -

Procurer de justice
Municipalite du Village
de Villanoy
Comte d'Herchelaga

Le vingt-quatrieme jour de Mars suit
huit-cent quatre-vingt-dix-neuf, au lieu ordi-
naire de ses seances, assemblee speciale du
Councill Municipal du Village de Villanoy, tant
Session speciale } 21 Mars courant, sur proposition faite a cet
ajournement } effet par M. le Counciller Schlyburt, secondi par
M. le Counciller Binulle.

Maquelle assemblee sont presents:
Messieurs le Maire Mondeville, et Messieurs les Councill-
lers Vrain, Schlyburt, Priveau, Guernon, Binulle
et Corbeau

Ordu du jour:

- 1^{re} Entendu M. Alexandre Boudcault pour expli-
cation de ses comptes comme ex. certain trois-
ois -
- 2^{de} Rapport de M. le Maire a l'egard des proposi-
tions d'arrangement pour le compte des au-
diteurs speciaux M. M. Dupre & Guibault -

1^{er} Rapport de M. le Maire a l'egard des comptes
des auditeurs speciaux.

Motion: Il est propose par M. Guernon, Councill-
ler, secondi par M. le Counciller Corbeau:

Que M. le Maire Mondeville soit au-
torise a offrir la somme de \$25.00 aux
auditeurs speciaux sur règlement de leur
compte et qu'il soit autorise a signer son
reçu de \$25.00 pour offrir sur règlement
aux auditeurs speciaux -
Adopte -

Après discussion de plusieurs projets re-
latifs regardant les intérêts de la
Municipalite,
Motion: Il est propose par M. le Counciller
Schlyburt, secondi par M. le Counciller Bi-
nulle

Que en l'absence de M. Alexandre Bou-
cault, la puirsute assemblee speciale
soit ajournee au 28 Mars courant -
Adopte - Olivier Monderville

Olivier Pigeon
Ass. Sub. Jus -

Procurer de justice
Municipalite du
Village de Villanoy
Comte d'Herchelaga

Le vingt-troisieme jour de Mars 1889
Continuation de l'assemblee au 24 Mars courant,
les memes Councillers presents -

Il est propose par M. le Counciller Schlyburt, se-
condi par M. le Counciller Binulle Priveau
Que en l'absence de M. Alexandre Bou-
cault, la puirsute assemblee speciale soit ajour-
nee a Samedi le 1^{er} Avril prochain -

Adopte - Olivier Monderville

Alexandre Boudcault
Ass. Sub. Jus -

Primo de fute
Municipalité de
Village de Villoray
Comté d'Herchelago

Samdi le premier Aout mil huit
cent quatre-vingt-dix-neuf, au lieu ordinaire
de ses séances, assemblée spéciale du Conseil
Municipale du Village de Villoray, sur proposi-
tion faite à cet effet par M. le Conseiller Schel-
bunt, secondé par M. le Conseiller Primeau, d'après
un avis émis par l'Assemblée spéciale du 28
Mars dernier tenue en conformité avec despo-
sitions du Code Municipal de la Province de
Québec.

A laquelle assemblée sont présents:
Messieurs le Maire, Mandeville et M. M. les Conseil-
lers Schelbunt, Primeau, Guernon et Benette

1^{er} Ordre du jour:

Entendre Mess. Alexandre Boudreau, ex-se-
crétaire, présenter pour explication de ses comp-
tes.

Mess. Alexandre Boudreau est présent et don-
ne sur ses comptes des explications satisfai-
santes qui sont acceptées, alors

1^{er} Motions:

Il est proposé par M. le Conseiller G.
Schelbunt secondé par M. le Conseiller Benette
que les comptes de Mess. Alexandre Boud-
reau ex-secrétaire, tenus de cette municipi-
té soient acceptés tels que portés sur
le livre de Caisse, en plus Mess. Alex. Bou-
dreau remettant et payant au Conseil
la somme de \$19.41 comme reliquat
de compte - le dit Conseil acceptant le
budget annuel, M. L. Maréchal, comme

présent du même montant sur son
solde comme restant-tiers mis de cette
municipalité -
Adopté unanimement.

2^e Motion: Il est proposé par M. le Conseiller
Primeau, secondé par M. le Conseiller
Guernon que la présente séance soit
levée -

Adopté unanimement
O. L. M. Maréchal

M. L. Maréchal
Secr. Général

220

Province de Québec
Municipalité de
Village de Villoray
Comté d' Hochelaga

Samedi le premier eut lieu
1^{er} eut } cent quatre-vingt-dix-neuf, au lieu ordinaire
1899 } de ses séances, assemblée spéciale du Conseil
Municipale du Village de Villoray, sur proposi-
tion faite à cet effet par M. le Conseiller Schep-
tuit, renvoyé par M. le Conseil Prévôt, d'après
un ajournement de l'Assemblée spéciale du 28
Mars dernier tenue en conformité avec despo-
sitions du Code Municipal de la Province de
Québec.

A laquelle assemblée sont présents:
Messieurs le Maire Mandeville et M. M. les Conseil-
lers Schepstuit, Prévôt, Guernon et Benette

1^{er} Ordre du jour:

Entendre Messrs. Alexandre Boudreau, ex-
écutive, terminer pour explication de ses comp-
tes.

Messrs. Alexandre Boudreau est présent et don-
ne sur ses comptes des explications satisfai-
santes qui sont acceptées, alors

1^{er} Motif:

Il est proposé par M. le Conseiller G.
Schepstuit renvoyé par M. le Conseiller Benette
que les comptes de M. Alexandre Boudreau
ex-écutive, terminés de cette municipi-
alité soient acceptés tels que portés en
le livre de Caisse, en par Messrs. Bou-
dreau remettant et payant au Conseil
la somme de \$19.41 comme reliquat
de compte - le dit Conseil acceptant le
budget actuel, M. La Manneville, comme

221

garant du même montant sur son
solde comme montant des mis de cette
municipalité -
Adopté unanimement.

2^o Motif: Il est proposé par M. le Conseiller
Prévôt, renvoyé par M. le Conseiller
Guernon que la présente séance soit
levée -

Adopté unanimement -
O. M. Benette

M. La Manneville
Maire

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villavoy
Comté d' Hochelaga

4 Avril 1899

Séance mun-
cipale

Rendu, le quatrième jour du mois
d'Avril mil huit cent quatre-vingt-neuf
au lieu ordinaire de ses séances, assemblée gé-
nérale et mensuelle du Conseil municipal du
Village de Villavoy, tenue en conformité avec les
dispositions du Code municipal de la Province de
Québec.

A laquelle assemblée sont présents:
M. Zinon Corbeau, pro-maire, et M. M. les Conseillers
Augustin Viau, Gaudin, Schlyt, Prévost, Prévost,
Joseph Guerin et Jean B. Benette
Est absent: M. le Maire Octave Mandeville

1^o Le secrétaire Trépanier donne lecture des minutes
des votes et délibérations, des assemblées précédentes
savoir: de l'assemblée générale et mensuelle du
6 Mars 1899, de l'assemblée spéciale du 8 Mars 1899
de l'assemblée spéciale du 21 Mars 1899, de l'assemblée
spéciale du 24 Mars 1899, de l'assemblée spéciale du
28 Mars 1899 et de l'assemblée spéciale du 1^{er} Avril
1899, qui sont
Adoptées.

2^o Motion - Il est proposé par M. le Conseiller
Viau, secondé par M. le Conseiller Schlyt
que une assemblée spéciale de ce Conseil ait lieu
le 13 Avril courant (1899) pour prendre et consi-
dérer les plaintes et requêtes déposées contre la
liste municipale et faire généralement l'éva-
luation et la correction de la liste des électeurs, et que
le secrétaire soit en conséquence tenu de donner
les avis voulus par la loi à qui de droit.
Adoptée.

3^o Motion: Il est proposé par M. le Conseil-
ler Viau, secondé par M. le Conseiller Benette
que le compte de \$50.00 rendu au Conseil
par M. M. les Auditeurs spéciaux depuis l'au-
tant plus le frais soit accepté et payé par le
secrétaire Trépanier.

En amendement: Il est proposé par M. le
Conseiller Prévost, secondé par M. le Conseiller
Schlyt
que le secrétaire Trépanier soit autorisé à
faire des offres légales à M. M. depuis l'au-
tant, auditeurs spéciaux et de leur offrir en
réglement de leur réclamation la somme de
\$30.00 plus les frais.

L'amendement est mis aux voix:
Pour: M. M. les Conseillers Prévost, Schlyt et
Guerin;
Contre: M. M. les Conseillers Viau & Benette.
La motion est mise au vote et rejetée sur la
même division.

4^o Le secrétaire donne lecture d'une lettre de
la The Canada Engineering & Litch. Co. (Limited)
relativement au Conseil la somme de \$78.00
pour compte rendu.
Le Conseil ne reconnaît pas ce compte et autorise
le secrétaire de répondre en conséquence à la dite
Compagnie.

5^o Le secrétaire donne lecture d'une Requête
présentée par M. Antoine Filiatroux, mar-
chand, épicer, du Village de Villavoy, aux
fins d'obtenir une licence pour vendre comme
marchandises des liquours spiritueux.
Le Conseil ayant tenu la dite Requête et
les certificats en forme à la loi.
Motion - Il est proposé par M. le Conseiller

Septième réunion pour M. le Counciller Jean
 que M. le Maire et M. le Secrétaire Trépanier soit
 autorisé à signer le certificat de M. Antonin Jé,
 li'altant en son nom devant notre Justice aux
 renseignements de cette municipalité -
 Adopté -

6^e Motion - Il est proposé par M. le Counciller A.
 Vézin, secondé J. Guerin, secondé par M. le Counciller
 J. B. Bissette que :

M. le Maire et M. le Counciller Vézin soient nommés
 pour aller voir le Sapeur M. Michel Galambou et
 lui faire des offres pour le dit sapeur le plus au
 devant pour de payer la somme de \$50.00 et pas
 plus rapport - Adopté -

7^e Motion - Il est proposé par M. le Counciller Jean
 secondé par M. le Counciller Poiréau que
 M. le Secrétaire soit autorisé à publier dans
 La Presse, la Patrie et le Star une annonce pour le
 prochain des taxes municipales scolaires de ce
 plus au dit 1^{er} Avril 1888, une fois -
 Adopté -

8^e Motion - Il est proposé par M. le Counciller Jean
 secondé par M. le Counciller Bissette, par M. le Counciller
 Secrétaire Trépanier soit autorisé à acheter les livres
 nécessaires qui il lui faut comme assistant secrétaire -
 Adopté -

9^e Motion - Il est proposé par M. le Counciller Jean
 secondé par M. le Counciller Poiréau que le
 Secrétaire Trépanier soit autorisé à venir à lui d. et
 Bourdemanth, Manthand - Epiphanie, qui il ait à faire
 ses taxes di'ennes quelconques sous toute finesse
 que de droit - Adopté -

M. le Counciller A. Vézin fait un rapport
 que M. le Secrétaire Trépanier dans l'année
 son acte de embauchement ou son police
 d'assurance à l'ajournement de cette
 séance et qu'il devra demeurer en état
 au affaire de la municipalité et son
 mettre en compte aux prochaines de l'année
 prochaine -

10^e Motion - Ajournement

Motion - Il est proposé par M. le Counciller
 Sébastien, secondé par M. le Counciller Poiréau
 que la présente assemblée soit ajournée
 au 16^e Avril prochain, généralement
 Adopté -

Oreste Monderville
 M. le Maire
 J. B. Bissette
 Sec. Trépanier

Paroisse de Québec
Municipalité du
Village de Villavoy
Comté d' Hochelaga

1^{er} Mai
1889
Assemblée
générale

Reçu, le premier jour du mois de
Mai mil huit cent quatre vingt dix neuf
au sein ordinaire de ses séances, assemblée
générale et mensuelle du Conseil municipi-
pale du Village de Villavoy, tenue en confor-
mité aux dispositions du Code Municipal
de la Province de Québec;

A laquelle assemblée sont présents:

M. Octave Mandeville, Maire et M. M. les
Conseillers Gaudin Schlybuck, Jean B^e Bi-
net Joseph Guernon et Zénon Corbeau -
Sont absents M. Augustin Vieu et Joachim
Primeau -

1^o Le secrétaire trésorier donne lecture des
minutes des votes et délibérations de l'assem-
blée générale et mensuelle du 4 avril 1889
qui sont adoptés -

2^o Motion: Il est proposé par le conseiller
J. B^e Binette, secondé par le conseiller Jos.
Guernon que le secrétaire trésorier soit au-
torisé à payer le compte du Conseil de Comté
et le compte des auditeurs officiaux, le compte
du Conseil de Comté se montant à la som-
me de \$44.31 et le compte des auditeurs offi-
ciaux se montant à la somme de \$32.00
grais compris

Adopté

3^o Motion - Il est proposé par M. M. les
Conseillers Schlybuck et Binette, secondé par
M. M. les Conseillers Corbeau et Guernon

que les comptes pour dépenses lé-
gitimes raisonnables, faites par ce
Conseil et par les citoyens en vue
de la réception de M. le Chanoine de
Chambault et pour la construction
dela Croix érigée sur le site de la
future église de la paroisse de Notre
Dame du St Rosaire de Villavoy sont
adoptés et que l'assesseur secrétaire
trésorier soit autorisé à payer tous ces
comptes après qu'ils auront été vérifiés
et discutés par le Conseil -

Adopté -

4^o Après vérification et discussion des
comptes ci-dessus mentionnés
Motion: Il est proposé par M. le conseiller
Schlybuck, secondé par M. le conseiller
Corbeau: que les comptes suivants et
pour les montants suivants soient adop-
tés et payés -

1 ^o	Le Compte des Chantiers	\$6.00
2 ^o	" " " Menelas Bannette	1.50
3 ^o	" " " Ant. Filiatoulet	0.91
4 ^o	" " " Jean Guévillon	0.94
5 ^o	" " " Hyacinthe Mantha	3.75
6 ^o	" " " " "	0.95
7 ^o	" " " J. B. Mantha	15.70
8 ^o	" " " Hy. Mantha pour le journal d'ouvrage	0.62

Adopté

5^o Compte de M. A. A. Boudreau
Motion - Il est proposé par M. le conseil-
ler Schlybuck, secondé par M. le conseiller
Corbeau: que le compte de M. A. A. Bou-
dreau soit accepté et payé à la som-
me de \$6.95

Adopté

6^e Motion: Il est proposé par M. le
Conseiller Banette, secondé par M. le Con-
seiller Schlybuck; Que M. l'assesseur Me-
cutand. Tournier fasse payer toutes les li-
cences dues, pour l'année 1899 + 1900, le
1^{er} Mai 1899, de ce jour au 15 Mai en-
suivant -

Adoptée

7^e Motion: Il est proposé par M. le
Conseiller Guerin, secondé par M. le Con-
seiller Corbeau: Que Messieurs le Maire
et M. le Conseiller Schlybuck soient auto-
risés à faire les démarches nécessaires
pour l'achat d'une sage et à en faire
l'achat

Adoptée

8^e Motion: Il est proposé par M. le
Conseiller Banette, secondé par M. le Con-
seiller Schlybuck; Que la résolution autorisant
le Maire et le secrétaire Tournier de retirer
les acquits de Banque soit rescindée et que
de ce jour tout cheque devra être autorisé
par le Conseil avant d'être signé par le
Maire et le secrétaire Tournier et changé -

Adoptée -

9^e Motion: Il est proposé par M. le Con-
seiller Schlybuck, secondé par M. le Conseiller Cor-
beau: Que l'assesseur Tournier soit autorisé
à faire les dépenses nécessaires pour l'entrete-
nement de la salle du Conseil -

Adoptée

10^e Motion d'ajournement: Il est proposé
par le Conseiller Guerin, secondé par le Con-
seiller Banette; Que la prochaine assemblée
s'ajourne au 15 Mai en suivant 9^e ajournement

Adoptée

Oreste Mandeville Sec. Tournier
Maire

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villavoy
Comté d'Herouville

15 Mai }
1899 }
Après session générale
du Conseil municipal du Village de
Villavoy, etant en ajournement de la
session générale et municipale du 1^{er}
Mai en suivant, une proposition a été faite
ajournement des Conseillers Guerin et Banette, tenus
au lieu ordinaire de ses séances, le quin-
ze Mai 1899, conformément aux dispo-
sitions du Code municipal de la Pro-
vince de Québec;

A laquelle on a été présent
que M. le Conseiller Guin Corbeau, pro-
prioire Audias Schlybuck et Jean B^{te}
Banette, une tenue n'étant ébauchée sans
qu'il n'y eût Guerin, M. le Conseiller
Gaudin Schlybuck propose, secondé par
M. le Conseiller Banette, l'ajournement
de cette session au vingt-deuxième jour
de Mai en suivant 1899 -

Zénon Corbeau
J. Schlybuck

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villavay
Comté d'Halifax

A une session générale du
Conseil municipale du Village de Villavay

22 Mai
1899

étant une adjournement de la session générale
du 15 Mai courant, étant une adjournement
sur proposition à cet effet par les Conseillers
Schlyburt et Benette, d'après le Gouvernement
et tenue au lieu ordinaire de ses séances
le vingt-deuxième jour de Mai 1899 confor-
mément aux dispositions du Code municipal
de la Province de Québec;

Assemblée
Municipale
Générale

A laquelle assemblée sont présents:
M. M. Gaudias Schlyburt, J. B. Benette, Zénon
Corbeaux et Joseph Guernon, et Augustin Veau
sont absents: M. le Maire Mandeville et J. Piquet
Après vérification des avis donnés de la con-
vocation de cette session -

Motion: Il est proposé par M. le Conseiller
Veau, secondé par M. le Conseiller Benette
que l'assemblée soit levée -

Adopté
Zénon Corbeaux
Olivier Pigeon
Ass. Sec.

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villavay
Comté d'Halifax

5 Juin
1899

Le mardi le cinquième jour du mois de
Juin 1899 au lieu ordinaire de ses séances
Assemblée générale mensuelle du Conseil
municipal du Village de Villavay, tenue sur
conformité avec les dispositions du Code mu-
nicipal de la Province de Québec.

Assemblée
Municipale
Générale

A laquelle assemblée sont présents:
M. M. Octave Mandeville, Maire, Zénon Cor-
beaux, pro-maire, Augustin Veau, Gaudias
Schlyburt, Joachim Piquet, Jos. Guernon
et Jean B. Benette, Conseillers.

Avant la lecture des minutes des actes et
délibérations:

Motion: Il est proposé par M. le Conseiller
Guernon, secondé par M. le Conseiller Schly-
burt que

Vu l'invitation faite par M. le
Maire d'assister à la soirée musicale et
musical donnée ce soir au bénéfice de
la Chapelle du Village, la présente assem-
blée du Conseil soit adjournée au sixième
mois courant, et qu'elle soit levée -

Adopté unanimement
Olivier Pigeon
Maire
Zénon Corbeaux
Ass. Sec.

Municipalité du Village de Villavoy
Comité d'Archeologie

Mardi le sixième jour de juin

1899 au lieu ordinaire de ses séances, assen-

6 Juin 1899

blée générale et annuelle du Conseil mun-

Ce jour même de la réunion du 5 juin

icipal du Village de Villavoy, étant en ajournement de l'Assemblée générale et annuelle du 5 juin comme tel par proposition faite à cet effet par M. le conseiller Guernon, secondé par M. le conseiller Schlyburt et en conformité avec les dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

A laquelle assemblée ont été présents M. M. Octave Mandeville, Maire, Zsime Corbeau, pro-maire, et Augustin Vaie, Guadras Schlyburt, Joachim Pinneau, Joseph Guernon et J. Baptiste Senécal, Conseillers.

1^o Le Secrétaire Trépanier donne lecture des Minutes des votes et délibérations du 15^o Mai, du 15 Mai et du 22 Mai dernier. Adoptés unanimement.

1^o Ordu du jour

1^o Motion: Il est proposé par M. le conseiller Vaie secondé par M. le conseiller Corbeau

que M. le Secrétaire Trépanier donne des avis publics aux fins de la révision du Role d'évaluation qui devra avoir lieu le 23^o Juin de juin prochain, spécialement. Adoptée.

2^o Comptes

1^o Motion: Il est proposé par M. le conseiller Vaie, secondé par M. le conseiller Corbeau

que: les Comptes de M. G. Pinneau se montent: N^o 1 à \$1.60 + N^o 2 à \$1.25, pour déminution et augmentation et le Compte N^o 3 de M. Ouis Régère pour fourniture se montent à la somme de \$... sont adoptés et payés. Adoptée.

2^o Motion: Il est proposé par M. le conseiller Schlyburt, secondé par M. le conseiller Senécal

que M. le Secrétaire Trépanier donne avis à M. l'Inspecteur de voirie de faire son rapport et de faire rapport au Conseil. Adoptée.

3^o Motion: Il est proposé par M. le conseiller Vaie, secondé par M. le conseiller Schlyburt que le Secrétaire Trépanier fasse l'audition de ses comptes, depuis son administration comme assistant Secrétaire Trépanier et comme Secrétaire, Trépanier. Adoptée.

4^o Motion: Il est proposé par M. le conseiller Vaie, secondé par M. le conseiller Corbeau,

que M. le Maire s'entende avec un juge de paix de cette municipalité pour que des actes qui sont pris par la Corporation du Village de Villavoy et qui suggère le nom de M. Ouis Régère comme Juge de Paix. Adoptée.

5^o En vue de mettre en opération la "loi concernant la Conciliation" dans

La municipalité du Village de Villars:

Il est proposé par M. le Conseiller Vian
secondé par M. le Conseiller Guernon

Que une Résolution soit pas-
sée par le Conseil de la municipalité du
Village de Villars, avec fins que:

M. M. Octave Mandeville, Stanislas
Schlybunt, Justin Primeau et Jean
Baptiste Bédette soient nommés Conci-
liateurs, et son

Proposition de M. le Conseiller Schlybunt
secondé par M. le Conseiller Corbeau

Que M. Augustin Vian soit nom-
mé Conciliateur

En vertu de la loi intitulée
"Loi concernant la Conciliation", Statut de
Québec, 62 Vict., 1899, paragraphe 2 du
Chapitre 54.

La dite Résolution est adoptée
unanimentement -

6^e Motion: Il est proposé par M. le Conseiller
Vian, secondé par M. le Conseiller Corbeau

Que le Conseil se réunisse à huit clos
sur la question des Licences -

Adoptée

Et le Conseil se réunissant à huit clos après
discussion et étude de la question:

Motion est proposée par M. le Conseiller Bi-
netto, et secondé par M. le Conseiller Schlybunt.

Que nul des habitants de ce village ne soit
autorisé à vendre à toutes personnes des licences de
se procurer des licences, forme et selon les règle-
ments à cet effet, d'avoir à se conformer aux
dits règlements, sous huit jours de date pour
les habitants dans la municipalité et d'ar-
rêter

d'arrêter et de procurer immédiatement
tous ces résidents qui tombent
sous l'opération des dits règlements et ser-
vir au même par provision de licences et de per-
mis -

Adoptée

7^e Motion: Il est proposé par M. le
Conseiller Vian, secondé par M. le Conseiller
Guernon que cette assemblée soit adjournée
au 23 Juin courant officiellement -

Adoptée -

M. Vian
Secrétaire

Premier de suite
Municipalité du
Village de Villavay
Comté d'Haloulaga

Mardi, le quatorzième jour de
juin 1899, assemblée spéciale du Conseil de
14 jours de la municipalité de Villavay, tenue en con-
formité avec les dispositions du Code Municipal,
au lieu ordinaire de ses séances, la dite as-
semblée spéciale a été convoquée par
M. le Maire Octave Mandeville pour les
affaires spéciales portées dans l'avis spécial
ci-dessous, au vu et au contentement de la dite as-
semblée, le suivant savoir:

- " Premier de suite
 - " Municipalité du
 - " Village de Villavay
 - " Comté d'Haloulaga
- Civis Spécial

M. M. Augustin Viau, Gaudin Schlybent,
Joachim Primeau, Joseph Guernon, Jean
Baptiste Bonette et Zénon Côté, Conseillers
Messieurs;

Avis spécial vous est par les
présentes donné par les soussignés Octave
Mandeville et Augustin Viau, Maire et
Conseiller, qu'une séance spéciale du Conseil de
cette municipalité est convoquée à leur de-
mande, pour être tenue au lieu ordinaire des
séances du Conseil le 14 juin 1899 et qu'il
vous prie de considérer les sujets suivants,
savoir:

1^o Le paiement des intérêts dus sur les débet-
tées.

2^o Le lambrissage de la salle municipale
et autres travaux.

3^o Le rapport de l'Inspecteur de viues
donné à Villavay le 12 juin 1899
(si possible) Octave Mandeville
Maire -

À laquelle assemblée sont présents,
M. M. Octave Mandeville, Maire, Zénon
Côté, pro-maire et Augustin Viau
Joachim Primeau, Gaudin Schlybent,
Joseph Guernon et Jean B. Bonette, Con-
seillers, qui ont eu lieu de convo-
cation -

1^o Motion: Il est proposé par M. le
Conseiller Viau, secondé par M. le Con-
seiller Schlybent

Que M. le Maire et le secrétaire
Gaudin Schlybent aient à signer une
Chèque au montant de \$75.00 sur la
Banque Jacques Cartier, Marché St-Jean
Baptiste aux fins de payer l'intérêt
dus sur les débettes, l'assistant
Mandeville. L'assistant devant remettre la
balance \$75.00 à même les collecteurs.
Adoptée -

2^o Lambrissage de la salle municipale -
Motion: Il est proposé par M. le Conseiller
Primeau, secondé par M. le Conseiller Gu-
ernon

Que la salle municipale du Village
de Villavay soit lambrissée en bois et que
des soumissions soient demandées à cette
fin par avis public, des soumissions ca-
chées devant être remises au Maire le ou
avant le 3 juillet prochain, avant M. M.
et selon

les conditions suivantes = Les prix
1^o Au mille briques = le devant de
vra être en briques patentes de Pills,
compris partie au pignon sud, c'est à-
dire l'espace qui se trouve depuis le

Provinc de Québec
Municipalité du
Village de Villavay
Comté d'Hadulaga

Mardi, le quatorzième jour de
juin 1899, assemblée spéciale du Conseil de
M. le Maire Octave Mandeville, tenue en con-
sultation avec des positions du Code Municipal,
Session } au lieu ordinaire de ses séances, la dite as-
semblée } spéciale

- " Province de Québec
 - " Municipalité de
 - " Village de Villavay
 - " Comté d'Hadulaga
- Civis spécial

M. M. Augustin Viau, Gaudin Schlybent,
Joachim Primeau, Joseph Guernon, Jean
Baptiste Brunelle et Zénon Corbeil, Conseillers,
Messieurs,

Avis spécial vous est par les
procès-verbaux donné par les soussignés Octave
Mandeville et Augustin Viau, Maire et
Conseiller, qu'une session spéciale du Conseil de
cette municipalité est convoquée à leur de-
mande, pour être tenue au lieu ordinaire des
séances du Conseil le 14 juin 1899 et qu'il
sua pris en considération les sujets suivants,
savoir:

1^o Le paiement des intérêts dus sur les dében-
tures.

2^o Le lambrissage de la salle municipale
et autres travaux.

3^o Le rapport de l'Inspecteur de viues

Donné à Villavay le 12 juin 1899

(signé) Octave Mandeville
Maire

Laquelle assemblée est présente,
M. M. Octave Mandeville, Maire, Zénon
Corbeil, pro-maire et Augustin Viau
Joachim Primeau, Gaudin Schlybent,
Joseph Guernon et Jean B. Brunelle, Con-
seillers, qui tous ont eu avis de convo-
cation.

Délibérations

1^o Motion: Il est proposé par M. le
Conseiller Viau, secondé par M. le Con-
seiller Schlybent

Que M. le Maire et le secrétaire
Gaudin Schlybent soient autorisés à signer une
Chèque au montant de \$75.00 sur la
Banque Jacques Cartier, Mandat St-Jean
Baptiste aux fins de payer l'intérêt
dus sur les débenures, l'assurant
Montant. Lesdites débenures devant rembourser la
balance \$75.00 à même les collectes.
Adoptée.

2^o Lambrissage de la salle municipale =
Motion: Il est proposé par M. le Conseiller
Primeau, secondé par M. le Conseiller Guernon

Que la salle municipale du Village
de Villavay soit lambrissée en bois et que
des soumissions soient demandées à cette
fin par avis publics, des soumissions ca-
chées devant être remises au Maire le ou
avant le 3 juillet prochain, avant 11 heures,
P.M. et selon

les conditions suivantes = Les Prix
1^o Au mille briques = le devant de
vra être en briques patentes de Pills, et
compris partie au pignon sud, c'est-à-
dire l'espace qui se trouve depuis le

Les bois et ardoises sur lesquels les ardoises
sont misés faites par M. Haucault
Secr. Tris.

Ceint de la salle municipale à la maison
viciée côté sud, à la hauteur de la salle
municipale - les pignons et l'arrière
sont briques de couleur de l'eau - le
murier aura comme base un bon sa-
ble de Villavay - les joints pour la brique
de Pille seront liés au fer - Papier +
Clous - Le papier des clous seront fournis
par le contractant - Clous à toutes les bri-
ques sur chaque 4 rangs - La Couverture
et l'appui de toutes ouvertures des devant
seront en piner-bonnettes en fin en piner
de Montcalm, = Bois - Les couvertures et les ap-
puis de l'arrière seront en bois de pin, bien
sec.

2^o La Corniche - sera en bois de pin sec sui-
vant la mesure de la Corniche -

Le tout ouvrage de 1^{er} classe payable
après confection sur rapport de deux en-
quête, selon la loi pour bâtir à un an de
date sans intérêts -

Adoptée -

3^o Rapport de l'Inspecteur de voirie -

M. Etienne fait rapport que la Rue Doc-
rète a besoin de passage en petits paves,
depuis la Rue Latour à la Rue St-Hubert

Motion - Il est proposé par M. le Conseiller
Painneau, secondé par M. le Conseiller Brunel
que le rapport de l'Inspecteur de voirie soit
accepté et que les travaux recommandés
soient exécutés sous la surveillance de
M. le Conseiller Seklybust -

Adoptée -

La séance est liée sur la même proposition

Ottore Mandeville Maire -

M. Haucault

Secr. Tris

Province de Québec
Municipalité de
Village de Villavay
Comté d'Hauteville

Indiqué le vingt-troisième
jour de juin 1849 au lieu ordinaire
23 juin 1849 de ses séances, assemblée spéciale aux fins
de la révision du Code d'évaluation, et d'un
arrangement spécial de l'assemblée gé-
nérale et mensuelle du 6 juin 1849, une
proposition à cet effet faite par M. le Con-
seiller Vau, secondé par M. le Conseiller
Guernon, tenue en conformité avec les
dispositions du Code municipal de la Pro-
vince de Québec.

A laquelle assemblée ont
présidé: M. M. Octave Mandeville, Maire,
et Augustin Vau, Gaudin Seklybust, pa-
chisi Painneau, Joseph Guernon et Jean
Baptiste Brunel, Conseillers -

1^o Motion - Il est proposé par M. le Conseiller
Brunel, secondé par M. le Conseiller Painneau
que cette assemblée soit ajournée et
continué au 29 juin courant et que l'as-
semblée tenue comme ordinaire aux évalua-
tions de la municipalité de Villavay la
révision du Code d'évaluation et de faire
rapport au Conseil le 29^{ème} jour de juin
courant -

Adoptée

Et la séance est liée -

Ottore Mandeville Maire
M. Haucault
Secr. Tris -

Paroisse de Sault
Municipalité du
Village de Vallon
Localité d'Hodulaga

29 Juin de Juin 1889, au lieu ordinaire des
1889 } seules assemblée spéciale pour révision
du Code d'évaluation, étant un ajou-
Samedi } rnement de l'assemblée spéciale du 23 Juin
Hiviale } venant, sur proposition à cet effet de
Ejournement } M. le conseiller Brunelle, secondé par M. le
conseiller Poirier, tenue en conformité
avec les dispositions du Code municipal de
la Paroisse de Sault;

À laquelle assemblée sont présents:
M. M. Octave Mandeville, Maire, Zénon Ca-
beau, J. P. maire et Augustin Piau, Gau-
diaz Schlytner, Joachin Poirier, Joseph
Guerrin et Jean Baptiste Brunelle, Conseillers

1^o M. l'assistant-maire-ténuis don-
ne lecture au Conseil des amendements
projetés comme révision du Code d'éva-
luation.

Motion: Il est proposé par M. le Con-
seiller Piau secondé par M. le conseiller
Schlytner que la présente assemblée
soit ajournée au 5 juillet prochain

adopté
Oste Mandeville
Maire
Zénon Poirier
Secr. Trés.

Paroisse de Sault
Municipalité du
Village de Vallon
Localité d'Hodulaga

3 Juillet 1889 } Tenue le 3 juillet 1889, au
lieu ordinaire de ses assemblées, assemblée
générale municipale du Conseil Muni-
cipal du Village de Vallon, tenue en con-
formité avec les dispositions du Code
municipal de la Paroisse de Sault,
À laquelle assemblée sont présents:
M. M. Octave Mandeville, Maire, Zénon
Cabeau, J. P. maire, Augustin Piau,
Gaudiaz Schlytner, Joachin Poirier,
Joseph Guerrin, et Jean B. Brunelle, Con-
seillers.

1^o Lecture des comptes et factures sont adoptés.

2^o Ouverture des soumissions pour l'am-
brosage & travaux à faire à la salle muni-
cipale.

1^o Soumission de M. J. P. Poirier
Pour la Croix de \$ 30.00
" " peinture 8.00

2^o Soumission de M. A. Desrosiers
Briques Pel \$ 17.00, briques de bois \$ 14.00
Ouverture rapport \$ 60.00 sur papier
Ouverture rapport de bois \$ 10.00

3^o Soumission de M. M. Papin
Briques Pel \$ 17.00, briques de bois
de \$ 17.00 -
Ouverture - Ouverture rapport sur papier \$ 50.00
" " " " bois 10.00
4^o

4^o Procès-verbal de Mr. Wilfrid Bourin -
 Buisson Pres \$14.00 - Buisson du bord
 du canal = \$14.00
 Courtoises = Courtoises - appuis - en pierre \$50.00
 " " " " " " " " " " 11.00

2^o Motion - Il est proposé par Mr. le Conseiller
 Schlytuck secondé par Mr. le Conseiller Pannier
 que la soumission de Mr. Wilfrid Bourin
 soit acceptée pour la brique, la pierre et le
 bois des ouvertures - et que les travaux con-
 nus soient immédiatement et soient con-
 tinués aussitôt et ce selon les con-
 ditions relatives portées sur la résolution de
 ce Conseil en date du 14^{es} jour de
 Juin 1899. Un contrat devant être passé
 suite qui de droit et le mesurage devra
 être fait par son architecte à frais communs.

En conséquence - Il est proposé par Mr. le
 Conseiller Vrain secondé par Mr. le Conseiller
 Brunet : Que les travaux demandés par
 la résolution du 14^{es} jour de Juin 1899
 pour la Salle municipale soient retardés
 à un an ou les moyens restreints de la
 municipalité et que les dépenses nécessaires
 + urgentes aient été faites par le Conseil dans
 le laps de cette année -

Le vote, étant pris sur l'amendement,
 est le suivant :

Pour : Mr. M. Vrain, Brunet, Guenon
 Contre : Mr. M. Schlytuck, Pannier et Corbeau

Mr. le Maire vote contre l'amende-
 ment qui est rejeté.

Le vote, étant pris sur la motion principale,
 est le suivant :

Pour : Mr. M. Schlytuck, Pannier, Corbeau

Contre : Mr. M. Vrain, Brunet, Guenon
 Mr. le Maire mande cette vote pour
 la motion

qui est adoptée

3^o Motion - Il est proposé par Mr. le Conseiller
 Schlytuck, secondé par Mr. le Conseiller
 Brunet

que la soumission de Mr. Jos. Mo-
 rin pour la brique soit acceptée ac-
 cord les conditions relatives portées sur la ré-
 solution du 14^{es} jour de Juin 1899
 Adoptée -

4^o Motion - Il est proposé par Mr. le Con-
 seiller Pannier, secondé par Mr. le Conseiller
 Corbeau :

que la soumission de Mr. Jos. Mo-
 rin pour le mesurage des 1/4 de acre soit
 acceptée aux fins portées à la soumission
 pour un 1/4 de acre de acre soit de 1/4
 ponce -
 Adoptée -

5^o Motion : Il est proposé par Mr. le Conseiller
 Vrain secondé par Mr. le Conseiller Schly-
 tuck

que des comptes de liance soit annexés
 aux restaurants, dont les propriétaires ou
 tenant pas de balance et ainsi font pas
 usage -
 Adoptée -

6^o Motion - Il est proposé par Mr. le Conseiller
 Vrain secondé par Mr. le Conseiller Guenon
 que la soumission de Mr. Jos. Morin pour
 la pierre soit acceptée - en y ajoutant

les 1/2 de rond qui doivent recevoir deux
cercles de protection
Adoptée

7^o Motion = Il est proposé par M. le Conseiller
Guerron, secondé par M. le Conseiller Veau
que M. M. Alphonse Boncompagni
et Joseph Taillefer soient nommés con-
sultes officiels pour la municipalité du
Village de Villiers
Adoptée -

8^o Motion = Il est proposé par M. le Conseiller
Bonville, secondé par M. le Conseiller Veau
que les comptes suivants :

1 ^o M. Jos. Taillefer	90.75
2 ^o " Chas. Pigeon	4.00
3 ^o " Grégoire Pannicau	4.00
4 ^o " " "	0.65

soient payés
Adoptée -

9^o Motion = Il est proposé par M. le Conseiller
Corbeau, secondé par M. le Conseiller Bonville
que cette séance soit adjournée générale-
ment au 5 juillet - généralement
Adoptée -
La séance est levée -

Je vous mande vite

M. Veau
Chas. Pigeon

1^o Motion adoptée
Municipalité du
Village de Villiers
Canté d'Heckelaga

Mardi, le cinq juillet 1889,
au lieu ordinaire de ses séances, a eu lieu
5 juillet 1889 une séance extraordinaire, tenue à l'effet de
M. le Conseiller
Corbeau, secondé par M. le Conseiller Bonville,
tenue en conformité avec les dispositions du
Code municipal de la Province de Québec.

Sous la Présidence de M. Julien Corbeau
président -
Sont présents : M. M. le Conseiller Schley-
bush, Pannicau, Guerron & Bonville -

1^o Motion = Il est proposé par M. le Conseiller
Bonville, secondé par M. le Conseiller Schleybush
que M. le Maire et le Secrétaire soient au-
torisés à signer les contrats avec M. Wilfrid
Brisson et M. Jos. Morin pour les travaux
qui sont à faire à la Halle municipale
selon les estimations et les résolutions de
ce Conseil -
Adoptée -

2^o Motion = Il est proposé par M. le Conseiller
Bonville, secondé par M. le Conseiller Pan-
nicau -
que somme de \$ 2.60 pour taxes mu-
nicipales arriérées payées sur les lots
N^{os} 225-226 soit faite au M. Corbeau -
Adoptée

3^o Motion = Il est proposé par M. le Conseiller

Banquet, tenu par M. le Conseil Seltz
le 20

que la présente séance soit ajournée
au 30 juillet courant provisoirement.

Adopté
La séance est levée

Yvon Boivin
Pro-Maire
M. Macneil
Secr. Général

Provincial de la
Municipalité du
Village de Millery
Comité d'Hocheville

Reuni le cinq juillet 1899 au
5 juillet } lieu ordinaire de ses séances, assemblée
1889 } spéciale etant un ajournement de l'as-
semblée spéciale du 29 juin dernier,
Assemblée } au proposition à cet effet de M. le Conseil
Spéciale } le Maire, tenu par M. le Conseil Seltz-
Assemblée } tant tenue en conformité avec les arti-
cles du Code municipal de la Province
de Québec,

Sous la Présidence de M. Jean Cor-
beau pro-maire.

Sont présents M. M. le Conseil Seltz,
M. Piquet, Guerin et Brette

Ordre du jour: Révision du Rôle
d'évaluation & amendements

1^o Motions: Il est proposé par M. le Conseil
Seltz, tenu par M. le Conseil Brette

que le rôle d'évaluation actuellement
en force soit révisé et amendé de manière
à ce que les propriétés portées, les valeurs
ci-dessous soient augmentées ou diminuées

par suite d'amélioration et d'augmentation
ou de constructions nouvelles sur les dits pro-
prietés, comme suit:

19	Joseph Guibault	N ^o 31	\$ 500.00
20	M. Galipeau	N ^o 32	400.00
35	M. Chamberland	N ^o 57-58	1020.00
36	J. Major	N ^o 59	450.00
39	J. Brette	N ^o 64	500.00
27	J. Piquet	N ^o 41	600.00

110	Thomas Dufour	N ^o 66	\$1050.00
56	D. Hoegue	N ^o 89	400.00
57	Jos. Robine	N ^o 90-91	550.00
60	John Davidson	N ^o 94-95	600.00
69	H. Guibault	N ^o 106	525.00
78	Simon Gagnon	N ^o 112	400.00
98	Albert Menette	N ^o 145	600.00
100	M. Lacroix Philippus Lacroix	N ^o 149	200.00
104	F. A. Braccetamp	N ^o 153	650.00
115	Jos. Ouciel	N ^o 165	950.00
116	Jos. Ouciel	N ^o 166	250.00
118	Zénon Corbeau	N ^o 168	700.00
119	M. Bédarris	N ^o 169-170 1/2	825.00
128	Jean B ⁿ Bédette	N ^o 185	525.00
132	Oliv. Pigeon	N ^o 191	675.00
136	W. Bédette	N ^o 196	275.00
139	O. Bélanger	N ^o 199-200	900.00
144	O. Michaud	N ^o 211-212	800.00
147	D ^m E. Marchais	N ^o 216	450.00
148	D ^m V. H. Drouin	N ^o 217	750.00
156	Aïda Brisbois	N ^o 227	800.00
158	Jos. Lamoignon	N ^o 229	825.00
164	Lodgic Collin	N ^o 236-237	600.00
168	Antoine Robineault	N ^o 242	900.00
185	O. Piquin	N ^o 260-261	550.00
188	A. Filiatault	N ^o 264-265	925.00
191	H. Mantha	N ^o 270-271	725.00
208	Jos. Jean	N ^o 291	400.00
220	Jos. Rodier	N ^o 308	550.00
222	Jos. Moni, fils	N ^o 310	300.00
223	Gugus Brossard	N ^o 311-312 *	1200.00
224	Joseph Guenon	N ^o 315-316	750.00
239	Augustin Vian	N ^o 339-340	500.00

Adoptée

2^o Motion = Il est proposé par M. le conseiller Piquin, secondé par M. le conseiller Guenon

Que le Note d'évaluation actuellement en force soit révisé et amendé de manière à porter les mutations de propriété suivantes, savoir, aux valeurs suivantes, savoir:

100	Philippus Lacroix au lieu de P. Bédette sur les N ^o 148-149	évaluation	\$1100.00
139 ^a	Camille Hodge au lieu de Paul Collin sur le N ^o 201	évaluation	200.00
31	Berj. Bessit au lieu de Edouard Bédette		400.00
165	Wilfrid Gauthier, au lieu de W. Gauthier sur les N ^o 224-225	évaluation	400.00
155 ^a	Joseph Lapointe, au lieu de W. Gauthier sur le N ^o 226	évaluation	400.00
179	L. S. Delmont, au lieu de G. Desjardins sur le N ^o 252	évaluation	200.00
202	Alfred Lagace, au lieu de A. Filiatault sur le N ^o 280	évaluation	325.00

Adoptée

3^o Motion = Il est proposé par M. le conseiller Bédette secondé par M. le conseiller Bédette que le Note d'évaluation actuellement en force soit révisé et amendé de manière à porter les noms de locataires occupant les lieux suivants, savoir:

38	Alp. Walhausse, locataire, N ^o 63	\$48.00
39	Henri Vigne, occupant N ^o 64	48.00
40	Pierre Gagnon, locataire	48.00
69 ^a	Zéphirin Gagnon " N ^o 106	48.00
72	Edouard Bélanger " N ^o 107	36.00
74 ^a	Joseph Piquin " N ^o 108	18.00
143	Udine Delocher " N ^o 210	18.00

141	David Lavolette, locataire, N ^o 206-207	\$24.00
148	Revd. J. A. Morin " N ^o 217	60.00
158	Alfred Perron " N ^o 229	36.00
168	J. B ^e Gagné " N ^o 242	36.00
168 ^b	Alp. Lacombe " " "	36.00
175 ^a	Jos. Léonard " N ^o 248	36.00
176	J. B ^e Pichette " N ^o 250	36.00
205	Matthias Gagnon " N ^o 289	42.00
215	Joseph Dubin " N ^o 298-99	48.00
223	Joseph Taillefer " N ^o 311, 312	48.00

Adoptée

Motion: Il est proposé par M. le Conseil P^rincipal, secondé par M. le Conseil Guernon que la séance soit levée -

Adoptée
 Jérôme Corbeau
 Pro-maire
 Eug. Maunault
 Sec^r-Trésorier

Promue de Québec
 Municipalité du
 Village de Villavoy
 Comté d'Hochebourg

7 Août - 1899 } Lundi, le septième jour du
 mois d'Août 1899, au lieu ordinaire
 de ses séances, assemblée générale et annu-
 elle du Conseil municipal du Village de
 Villavoy, et sur un ajournement de la ses-
 sion tenue en conformité avec les dispositions
 du Code municipal de la Province de
 Québec.

À laquelle assemblée sont pré-
 sents: M. Octave Mandeville, Maire, M.
 Jérôme Corbeau, Pro-maire et M. M. les
 Conseillers Yvan, Schlybust et Benoit
 Poirier.

Avant la lecture des minutes
 des assemblées précédentes.

Motion: Il est proposé par
 M. le Conseiller Yvan, secondé par M. le
 Conseiller Schlybust:

Que lecture et adoption
 des minutes des dernières assemblées
 de ce Conseil soient ses procès et qu'une
 motion de confiance soit adoptée
 et transmise à M. Joseph Guernon,
 membre de ce Conseil pour la part
 qu'il a prise de faire dans la personne
 de sa fille aînée

Adoptée

Motion: Il est proposé par M.
 le Conseiller Yvan secondé par M. le
 Conseiller Poirier;

Que le Conseil du Village de Villavoy a appris avec une profonde regret la mort subite de la fille huit-années de M. Joseph Guernon, membre de ce Conseil et présente à la famille dans l'affliction. L'expression de ses plus sincères sympathies.

Adopté

Motion: Il est proposé par M. le Conseiller Schlyburt, secondé par M. le Conseil. Les Cocheaux;

Que, au le malheur qui vient de frapper la famille de l'un des membres de ce Conseil, M. Joseph Guernon, dans la perte de sa fille aimée, ce Conseil soit en signe de deuil et par sympathie, ajournée au 8 courant et que M. le Secrétaire soit chargé de transmettre à la famille une copie des présentes résolutions.

Adopté

Et la séance est ajournée au 8 courant.

Octave Mandorille

Maire

Stu Mauvauff

Secr. Trésorier

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villavoy
Canton de Hochelaga

8 Août 1899 } Mardi le treizième jour du mois d'Août 1899, au lieu ordinaire de ses séances, assemblée générale et annuelle du Conseil municipal du Village de Villavoy, étant au ajournement de la session générale ordinaire du sept Août courant, une proposition faite à cet effet par M. le Conseiller Schlyburt secondé par M. le Conseiller Cocheaux, lue en conformité avec les dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle assemblée sont présents: M. Octave Mandorille, Maire, M. Louis Cocheaux, Procureur et M. M. les Conseillers Trévis et Schlyburt, formant quorum:

1.° Lecture des minutes des assemblées des mois de Juillet est faite et les minutes sont adoptées et signées.

2.° Ordre du jour:

7.° Réception des comptes:

1.° Motion: Il est proposé par M. le Conseiller Trévis secondé par M. le Conseiller Schlyburt que les comptes suivants soient acceptés, adoptés et payés:

1.° Le Compté de M. Chénierard	\$1.25
2.° " " " " Pelletier	8.75
3.° " " " " Tardif	0.60

Adopté

2^e Motion: Il est proposé par M. le
Conseiller Corbeau, secondé par M. le Con-
seiller Veau, que les comptes suivants:

- 1^o Compté de Ollivier Pigeon, secrétaire des évaluateurs
- 2^o " " Joseph Durand, évaluateur
- 3^o " " Joseph Bouchette " "
- 4^o " " Antoine Filiolant " "

sont acceptés, adoptés & payés à la somme de
\$4.00 chaque seulement.

Adoptée

3^e Motion: Il est proposé par M. Sellybunt
Conseiller, secondé par M. Veau, Conseiller,

que la licence de M. S^e Gaudet
pour vente de cidre soit réduite à la som-
me de \$3.00.

Adoptée

4^e Motion: Il est proposé par M. le Conseiller
Veau, secondé par M. le Conseiller Corbeau,

que le rapport de M. J. B. L'Éveillé,
inspecteur de rivière, pour l'empierrement
de la Rue Rabelle d'en face de la Rue Rabelle à
la Rue propriété Péron, soit reçu & adopté
et que M. le Conseiller Sellybunt soit nommé
pour voir aux travaux qu'il pourra y avoir
à faire et voir à l'achat de la pierre nécessaire
aux dits travaux.

Adoptée

5^e Motion: Il est proposé par M. le Conseiller
Sellybunt, secondé par M. le Conseiller Corbeau,

que les charrettes tirées pendant
la nuit pour les travaux de la Rue Rabelle
soient payés à raison de \$0.15 au voyage
de nuit.

Adoptée

6^e Motion: Il est proposé par M. le
Conseiller Sellybunt, secondé par M. le
Conseiller Corbeau,

que M. Racot, architecte,
soit nommé pour examiner & re-
voir les travaux en briques exécutés par
M. Wilfrid Boivin, et que M. le Maire
& M. Sellybunt soient autorisés à voir
M. Racot à ces fins et à l'assister
dans son ouvrage.

Adoptée

7^e Motion: Il est proposé par M.
le Conseiller Sellybunt, secondé par M.
le Conseiller Corbeau,

que l'assemblée de Conseil
soit continuée & ajournée au 10 août
comme d'habitude.

Adoptée
O. J. M. M. M. M.
Maire
C. J. M. M. M. M.
Secr. Trésorier

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villamay
Comté d'Hotulaga

Jeudi, le dixième jour du mois
d'août 1899, au lieu ordinaire de ses séances
10 Août } assemblée générale mensuelle du conseil mun.
1899 } cipal du Village de Villamay, tout en ajournement
de l'assemblée générale mensuelle au
8 août suivant, une proposition a été faite
par M. le conseiller Schlyburt, second par
M. le conseiller Corbeau, tenue en conformité
avec les dispositions du code municipal, de la Pro-
vince de Québec.

À laquelle assemblée sont présents:

M. Octave Mandeville, Maire, M. James Cor-
beau, pro-maire et M. M. les Conseillers Schly-
burt & Poirneau.

Ordre du jour.

Reception du rapport de M.

Le Peuple architecte et menuisier -

1^{re} Motion: Il est proposé par M. le
Conseiller Schlyburt, second par M. le conseiller
Poirneau:

Que le rapport de M. Le Peuple
architecte & menuisier pour les travaux en briques
exécutés par M. Wilfrid Bivins soit reçu et adop-
té et que son compte se montant à la somme
de \$1.50 soit accepté et payé.

Adoptée

2^{de} Motion: Il est proposé par M. le Con-
seiller Poirneau, second par M. le conseiller
Schlyburt.

Que les travaux en briques faits
à la salle municipale et exécutés par M.

M. Wilfrid Bivins, menuisier, sont
acceptés par ce conseil et que M. Bi-
vins soit payé du prix de ses travaux
selon son devis et porté sur la réso-
lution de ce conseil en date du 14^{eme}
jour de Juin 1899.

Adoptée

3^{de} Motion: Il est proposé par M. le
Conseiller Schlyburt, second par M. le
Conseiller Poirneau:

Que M. le Maire Octave Man-
deville & M. le secrétaire-trésorier J. J.
Maurault, soient autorisés de signer et
contresigner pour et au nom de la mu-
nicipalité du Village de Villamay, Comté d'Ho-
tulaga, une lettre permissive à d'au-
jourd'hui de date, de ce jour pour la somme
de \$356.40 à l'ordre de M. Wilfrid
Bivins, pour valoir ce que de droit en
paiement du prix des travaux exécutés
par M. Wilfrid Bivins à la salle mu-
nicipale de ce Village et selon la résolu-
tion de ce conseil en date du 14^{eme} jour
de Juin 1899.

Adoptée

4^{de} Motion: Il est proposé par M. le Con-
seiller Schlyburt, second par M. le conseiller Poi-
rneau que cette assemblée soit ajournée au
20 courant généralement.

Adoptée
Octave Mandeville Maire
J. J. Maurault
Sec. Trésorier

Province de Québec
Municipalité du Village
de Villeneuve
Comté d' Hochelaga

Mardi le cinquième jour de septem-
bre 1899 (1899, au lieu ordinaire de ses séances), as-
semblée générale mensuelle du Conseil muni-
cipal du Village de Villeneuve, tenue en conformité

Assemblée
générale
Mensuelle
Province de Québec

Alaquelle assemblée sont présents:
M. M. Octave Mandeville, Maire, Zénon Corbeau,
Augustin Viau, Gaudias Schlybent, Joachim Poirier,
Joseph Guerin & J. B. Benette, Conseillers

1^{re} Motion: Il est proposé par M. le Conseiller
Viau, secondé par M. le Conseiller Schlybent -
Que en cas soit donné à M. Eloi
Mandeville, Secrétaire, et l'obligé de remettre
les livres du Conseil, d'ici à jeudi, sinon il sera
protesté -

Adopté -

2^{de} Motion: Il est proposé par M. le Conseiller
Schlybent, secondé par M. le Conseiller Poirier au
Que la séance générale mensuelle
du Conseil, soit ajournée au 7 courant, le
vendredi -

Adopté

Rigou
Ass. Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du
Village de Villeneuve
Comté d' Hochelaga

Jeudi, le septième jour de Sep-
tembre 1899 au lieu ordinaire de ses sé-
ances, continuation de l'assemblée générale
et mensuelle, en proportion à cet effet

Assemblée
générale
Mensuelle
Comté d' Hochelaga

faits du 5 septembre courant, sur propo-
sition faite à cet effet par M. le Conseiller
Schlybent, secondé par M. le Conseiller Poirier,
tenue en conformité avec les disposi-
tions du Code municipal de la Province de
Québec -

Alaquelle assemblée sont présents:
M. M. Octave Mandeville, Maire, et M. M. les
Conseillers: Zénon Corbeau, Augustin Viau,
Gaudias Schlybent, Joachim Poirier, Joseph
Guerin et J. B. Benette -

1^{re} Motion: Il est proposé par M. le Conseiller
J. B. Benette, secondé par M. le Conseiller Gué-
rin:
Que en cas M. E. Mandeville,
après avis spécial reçu, n'a pas déposé ses
livres au Conseil, que M. M. Octave Man-
deville, G. Schlybent, & Aug. Viau, soient nom-
més pour aller prendre des informations
requises à ce propos -

Adopté unanimement.

2^{de} Motion: Il est proposé par M. Augustin
Viau, secondé par M. Z. Corbeau
Que la demande des commissaires
d'écoutes pour l'usage de la batterie municipale
comme ~~est~~ soit accordée, à raison que les
dépenses soient à frais communs -
adopté

* salle des
Commissaires
d'écoutes

3^e Motion - Il est proposé par M. le Conseiller
Vivier, secondé par M. le Conseiller Bérubé
Que la demande de la Commission
notaire au Conseil municipal de rendre la
cloison séparant la salle municipale del'édifice
de cinq pieds soit accordé à condition que
tous les frais survenus en raison de ce despla-
cement soient à la charge de la Commission
notaire -

Adopté

4^e Motion - Il est proposé par M. le Conseiller
Croteau, secondé par M. le Conseiller Vivier
Que cette séance soit ajournée à
lundi le onze courant -

Adopté Oreste Mandeville
Maire
Pigeon Ass. Secrétaire

Promesse de Québec
Municipalité du
Village de Villeneuve
Comité d'Hotelaga

11 Sept. 1899 } Lundi, la vingtième fois de
séances, continuation de l'assemblée gé-
nérale tenue le 7 septembre sur
proposition à cet effet de M. le Conseiller
Croteau, secondé par M. le Conseiller Mau-
grisseau et tenue en conformité avec disposition du
Municipal Code de Québec de la première de Québec
Continuer

À la quelle assemblée sont présents:
M. M. Octave Mandeville, Maire et les
Conseillers Aug. Vivier, G. Schlybuck, Jos-
Guerrin, J. Poirier et J. B. Bérubé -

1^o Lecture des minutes de l'assemblée de
vint d'ant est faite et les minutes
sont adoptées telles -

2^o Motion - Il est proposé par le Con-
seiller Schlybuck, secondé par le Conseiller
Vivier

Que la Motion N^o 2 de la
séance du 8 Août dernier acceptant
les comptes des évaluations et de leur re-
cettain, soit rescindée et annulée et
remplacé par la suivante:

Que ce Conseil désirant re-
mercier les ^{évaluations} ~~évaluation~~ M. M. Joseph Mo-
rain, Jos. Bouchette et Antoine Filicetti
pour services rendus comme tels, une
gratification de \$400 chaque leur soit
votée -

* O.P.

En amendement:
Il est proposé par M. le Con-
seiller

Council des Guernon, secondé par M. le Com-
missaire Poirneau: que la somme de \$600
soit votée aux conditions comme grati-
fication des travaux faits pour la Révisi-
on du rôle d'évaluation -

Le vote est pris:

Pour l'amendement: M. M. Guernon
Poirneau & Benette

Contre l'amendement: M. M. Veau et
Schlybaert -

L'amendement est gagné et la motion
principale est rejetée sur la somme de six
cents -

C amendement adopté -

3^e Motion - Il est proposé par M. Benette
secondé par M. Guernon:

que le Compte de M. Olieu
Pigeon, comme secrétaire des évaluations soit
accepté et payé à raison de \$600
Adopté

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de
la Municipalité Water Power Co., lettre pro-
duite dans archives -

4^e Motion - Il est proposé par M. Schlybaert
secondé par M. Benette

que le Compte de M. O. Pigeon
se montant à la somme de \$3.00 soit reçu
et payé -
Adopté

5^e Motion: Il est proposé par M. le Commissaire
Benette, secondé par M. le Commissaire Poirneau

que le compte de M. L. Villeneuve
soit se montant à la somme de \$153.60

soit reçu, soit reçu, adopté et payé par
un billet promissoire de payé sur
tant, à trois mois de date, sans intérêt,
et que M. M. Octave Mandeville & Olieu
Maurault, Maire & Secrétaire, Juré, soient
autorisés à signer et contre signer en
leur qualité respective, le dit-billet de
\$153.60 pour la dite municipalité et
sous sa responsabilité et pour valeur en
son de droit et d'avis en paiement du
dit compte -
Adopté

6^e Motion: Il est proposé par M. le Commissaire
le Veau, secondé par M. le Commissaire Guernon

que le compte de M. Joseph
Morin pour travaux à la Commission
de la Caisse municipale soit reçu
adopté et payé par un billet pro-
missoire à deux mois de date, au
montant de \$30.00, sans intérêt et
que M. M. Octave Mandeville, Maire, M.
Olieu Maurault, secrétaire, Juré, soient
autorisés à signer et contre signer en leur
qualité respective le dit-billet de \$30.00
pour la dite municipalité et sous sa res-
ponsabilité et pour valeur en son de droit
et d'avis en paiement du dit compte -
Adopté

7^e Motion: Il est proposé par M. Benette
secondé par M. Schlybaert

que les comptes suivants:

N ^o	3 ^e Jacques Blélie	\$9.94
"	4 ^e M. Hite	2.25
"	6 ^e M. J. Morin	21.82

soient remis payés selon les montants por-
tés auxdits comptes

Adoptée

8^e Motion - Il est proposé par le Conseil
Général, secondé par le Conseil Schlybuck

que le livre des montants restant
doivent être remis entre les mains de l'assistant
secrétaire -

Adoptée

9^e Motion - Il est proposé par M. le Conseil
Schlybuck, secondé par M. le Conseil Primeau

que M. l'ass. Secrétaire-Trés. donne
réponse aux commissaires d'école que le
Conseil se rend à leur demande pour té-
nir leurs assemblées dans la Salle du Con-
seil.

Adoptée

10^e Motion - Il est proposé par M. Primeau
secondé par M. Guerin

que de derniers avis soient
donnés aux licenciés d'avoir à payer leurs
licences sous huit jours, et que le secrétaire
soit autorisé à poursuivre le recouvrement
des dites licences après ce délai passé -

Adoptée

11^e Motion - Il est proposé par M. Brunelle
secondé par M. Schlybuck

que le secrétaire trésorier donne
avis enregistré aux propriétaires hors du vil-
lage, qui ne ont pas encore payé leurs taxes, sans
faire partie la municipalité

Adoptée

12^e Motion - Il est proposé par M. Vézina
secondé par M. Primeau

que le secrétaire s'occupe à
la Municipalité Water Power Co. et lui
demande ses prix pour rendre et
fournir l'eau, les travaux de l'instal-
lation des tuyaux devant être exé-
cutés par la municipalité -

Adoptée

13^e Motion - Il est proposé par M.
Brette, secondé par M. Jébo

que la séance soit ajour-
née au 14 courant prochainement.

Adoptée

Maire
J. G. Hamault
Sec. Trésorier

Commune de Québec
Municipalité du
Village de Villamay
Comité d'Hoctulaga

14 Sept. 1899 } *Jeudi, le 14^{ème} jour de septembre*
Assemblée } *Commune, par leur ordinaire de ses séances*
générale & } *Continuation de l'assemblée générale mens-*
Mensuelle } *uelle du 11^{ème} jour de septembre courant,*
Continue } *du Conseil municipal du Village de Villamay,*
} *sur proposition à cet effet de M. le Conseiller*
} *Bonville, secondé par M. le Conseiller Viau,*
} *tenue en conformité du Code municipi-*
} *pal de la Province de Québec*

À laquelle assemblée ont été présents:
M. Octave Mandeville, Maire, M. M. les Con-
seillers Corbeau, Viau, Schlybuck, Bonville
Guernon.

1^{re} Motion = Il est proposé par M. le Con-
seiller Schlybuck, secondé par M. le Conseiller
Corbeau,

que l'assemblée soit ajournée à
lundi le 18 septembre courant, et que
l'assistant secrétaire soit autorisé à aller
chercher les livres du Conseil et autres docu-
ments les mains des assistants le 16 courant

Adopté Octave Mandeville
Maire
O. Fiquet
Ass-Secrétaire

Commune de Québec
Municipalité du
Village de Villamay
Comité d'Hoctulaga

18 Sept. 1899 } *Vendredi, le 18^{ème} jour de*
Assemblée } *septembre courant au lieu ordinaire*
générale & } *de ses séances, continuation de l'assem-*
Mensuelle } *blée générale mensuelle du 14 septembre*
Continue } *courant, du Conseil municipal du*
} *Village de Villamay, sur proposition à*
} *cet effet de M. le Conseiller Schlybuck*
} *secondé par M. le Conseiller Corbeau, le-*
} *quel tenue en conformité du Code municipi-*
} *pal de la Province de Québec*

À laquelle assemblée ont été présents:
M. O. Mandeville, Maire, M. M. les Con-
seillers Viau, Schlybuck, Bonville, Priveau,
Guernon Corbeau

1^{re} Motion = Il est proposé par M. le Conseiller
Bonville, secondé par M. le Conseiller Viau

que le compte spécial de M. O. Ma-
mandeville, rec-t. Finon, soit accepté
et payé à la somme de \$ 8.25, tel
que porté au compte =

Adopté Octave Mandeville

2^{de} Motion = Il est proposé par M. le Conseil-
ler Viau, secondé par M. le Conseiller Schly-
buck

que une rémunération de
\$ 10.00 soit votée et payée à M. Edm. Mau-
rault, pour avoir agi comme Président
d'état-civil les 9 et 10 janvier 1899

Adopté

3^{de} Motion = Il est proposé par M. le Conseiller

Schlyt, secondé par M. le Conseiller Proulx

Que les comptes suivants soient sur autorisation de M. le Maire, en forme de loi, acceptés -

N ^o 1 ^{er} Compte de M. M. Gaudin Montée	\$ 10.00
N ^o 2 ^o Compte de M. M. Beauchemin fils	67
N ^o 3 ^o Compte de "La Patrie"	1.50
N ^o 4 ^o Compte de M. Parent	1.00
N ^o 5 ^o Compte de M. F. Beauchemin	3.32
N ^o 6 ^o Compte de M. D. Dagnacis	3.63
N ^o 7 ^o " " " "	5.63
" 8 ^o Compte de E. Razin	1.35
N ^o 9 ^o Compte de M. Pigeon	5.83
N ^o 10 ^o Compte de M. Boisvert	1.00

Adopté

4^o Motion - Il est proposé par M. Guerin secondé par M. Corbeil

Que le secrétaire écrive à la Municipalité Water Tower Co^e et lui offre \$ 0.15 par chaque 10,000 gallons d'eau consommée

Adopté

5^o Motion: Il est proposé par M. Veau, secondé par M. Benette

Que les membres de ce Conseil se rendent en délégation auprès de M. l'échevin P. Martineau, à la Côte de Montreuil, jeudi soir à 8 heures, pour entendre explications et discussions au sujet des tuyaux d'égoût -

Adopté

6^o Motion: Il est proposé par M. le Conseiller Benette secondé par M. le Conseiller Veau

Que le secrétaire soit autorisé à donner en temps les avis nécessaires pour

L'annexion civile de la terre ferme
Jard, et ce dans la Patrie, le Star et
La Gazette Officielle -

Adopté

7^o Motion: Il est proposé par M. le Conseiller Veau, secondé par M. le Conseiller Corbeil,

Que M. David Dagnacis soit nommé constable pour la municipalité du village de Villiers, au lieu & place de M. Alphonse Boivin, demissionnaire -

Adopté

8^o Motion - Il est proposé par M. le Conseiller Benette, secondé par M. le Conseiller Schlyt.

Que l'assemblée soit ajournée généralement au 28 septembre 1899

Adopté - Ours Martineau

Maire
Pigeon

Ass-Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du
village de Villavoy
Comité d'Archevêque

Jeudi le 28^{ème} jour de Septembre courant
au lieu ordinaire de ses séances, continuation
de l'assemblée générale & mensuelle du 18
septembre courant, du Conseil municipal
du village de Villavoy, sur proposition à cet
effet de M^r. le Conseiller J. B. Binette, secondé
par M^r. le Conseiller Gaudias Schlyburt.
tenue en conformité du Code Municipal
de la Province de Québec

Assemblée
générale &
mensuelle
continué

A laquelle assemblée sont présents:
M^r. C. Mandeville, maire, M^r. M. les Conseillers
J. Corbeau, Aug. Viau, Jos. Guernon, J. Primeau
J. B. Binette, G. Schlyburt.

1^{re} Motion: Il est proposé par le Conseiller J. B. Binette,
sout. par M. J. Primeau

Que l'ass. Secrétaire donne avis
aux Auditeurs, soit prêt pour être audité
Adoptée

que les
livres
sont

2^o Motion: Il est proposé par M. Aug. Viau
sout. par M. Jos. Guernon

Que le rapport de M^r. C. Mandeville
& Aug. Viau de l'entente avec l'Éch. Mar-
tineau à propos d'impôt, soit remis au 2
novembre, pour attendre le rapport de l'in-
génieur de la Cité de Montréal
Adoptée

3^o Motion: Il est proposé par M. Aug. Viau,
sout. par M. Gaudias Schlyburt

Que M^r. le Maire O. Mandeville
& l'ass. Secrétaire O. Pigeon soit autorisé

à communiquer avec la compagnie
Royal Electric pour l'établissement d'un
système d'éclairage dans la municipalité
Adoptée

4^o Motion: Il est proposé par M. J. B. Binette
sout. M. Jos. Primeau

Que M^r. le Maire O. Mandeville
& M. Gaudias Schlyburt soient autorisés
à acheter un safe au montant de 70
soixante-dix dollars.
Adoptée

5^o Motion: Il est proposé par M. A. Viau
sout. M. G. Schlyburt

Que M^r. le Maire
O. Mandeville, soit autorisé à signer
un billet àAVIS de date sans intérêt
au montant de soixante-dix dollars
pour l'achat du safe.
Adoptée

6^o Motion: Il est proposé par M. A. Viau
sout. par M. Joachim Primeau

Qu'un vote de remer-
ciements soit adressé à M. Charbonneau
rapporteur de la Puisse, d'avoir assisté
à cette séance.
Adoptée

7^o Motion: Il est proposé par M. J. Primeau
sout. par M. J. Guernon

Que l'ass. Secrétaire
O. Pigeon soit autorisé à acheter une
line pour l'usage de la loi conciliatoire
Adoptée

8^e Motion: Il est proposé par M. J. Corbeau
 sous par M. J. B. Binette
 que cette assemblée
 soit levée.

Adoptée

Jos Moreault
 Maire
 A. Rigou
 Ass-Secrétaire

Province de Québec
 Municipalité du
 village de Villavay
 Comté de Hochelaga

Lundi le deuxième jour d'Octobre
 2 Octobre 1899 1899 au lieu ordinaire de ses séances

Assemblée générale & mensuelle du Conseil
 municipale du village de Villavay tenu
 en conformité aux dispositions du Code
 municipale de la province de
 Québec.

À laquelle assemblée sont
 présents: M. O. Mandeville, Maire M. M.
 les conseillers J. Corbeau, Aug. Vian
 Jos Guernon, Joachim Plumeau, &
 Gaudias Schlybunt.

Absents

M. J. B. Binette

L'Ass-Secrétaire a fait lecture
 des minutes des votes & délibérations
 des assemblées du mois de Septembre
 du 7 au 11 au 14 au 18 au 28.

Adoptées unanimement

1^{re} Motion: Prop. par A. Vian sous
 par J. Schlybunt

que l'Ass-Secrétaire se rende
 auprès de M. E. Moreault pour
 lui demander explications à
 propos du compte envoyé par la
 Presse.

Adoptée

2^e Motion. Prop. Jos Guernon sous A. Vian
 que l'Ass-Secrétaire écrive
 à M. Henras Corbeil d'assister à la
 prochaine séance jeudi le cinquième
 jour d'Octobre à propos d'exemption

de Taxe pour l'établissement d'une
Botaniquie. Adoptée

3^e Motion Prop. par M. A. Viau souc.
par M. Jos. Guenon

Que M. O'Mandeville Maire
soit autorisé à communiquer avec la
Sun-Life-Assurance pour lui demander
quelle fosse la cloture de la continuation
de la rue St. Hubert jusqu'au chemin
base de St. Michel

Adoptée

4^e Motion Prop. par M. A. Viau souc. par
M. L. Schlyburt

Que M. Fortin soit nommé
l'avisur de cette municipalité.

Adoptée

5^e Motion Prop. par M. A. Viau souc. par
M. Joa. Primeau

Que M. O'Mandeville Maire
soit autorisé à prendre les informa-
tions nécessaires pour la promulga-
tion de la rue St. Hubert.

Adoptée

6^e Motion Prop. par M. J. Corbeau souc.
par M. J. Guenon

Que M. J. Primeau soit
autorisé à acheter un préle et tuyaux

Adoptée

Messieurs Les Auditeurs et pose leur serment
d'Office.

Province
de Québec
Municipalité du
village de
Villavoy

Nous certifions par les présents que
nous remplissons consciencieusement et fidé-
lement notre devoir de remplir la charge
d'Auditeurs pour les livres de la Municipa-
lité du village de Villavoy et de déposer un
rapport exact au Conseil de la dite Muni-

cipalité

~~Assurément devant moi
le septième jour du mois
d'Avril mil huit cent quatre
vingt-neuf~~

Ciime Verme
J. P. Jean

Par A. G. Beauchault
J. P.

~~Province de Québec
Municipalité de
village de Villavoy
Comté de Hochelaga~~

Je soussigné David Lafencis ayant
été nommé comme Constable de cette
Municipalité, fais serment que je rempli-
rai bien et fidèlement les devoirs de ma
charge et cela au meilleur de mon
jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Mess Les Auditeurs produisent leur Assommoir
Messieurs Les Auditeurs Ciime Verme
et J. P. Jean ont prêté serment comme
auditeurs le septième jour du mois
d'Avril mil huit cent quatre vingt
dix-neuf devant A. G. Beauchault
Juge de Paix. Leurs assommoirs
sont produits dans archives de la dite
Municipalité.

O Pigeon Ass-Secrétaire

Mons. Les constable David Lafencis a
prêté serment comme constable le dix-neuvième
jour du mois de Septembre mil-huit-cent-
quatre-vingt-dix-neuf, devant A. G.
Beauchault Juge de Paix son assomma-
tion est produite aux archives de
la dite Municipalité. O Pigeon des Secrétaire

7^o Motion Il est Propose par Mr. J. Corbeau
sous par Joa. Primeau.

Que cette séance soit ajournée
généralement jusqu'au 5^o jour courant.

Adoptée

Oreste Mandeville Maire

Eliu Fiquet

Province de Québec
Municipalité du
village de Villeneuve
Route d' Hochelaga

5 Octobre 1899 } Jeudi le 5^o jour d' Octobre courant
au lieu ordinaire de ses séances & conti-
nuation de l'assemblée générale & mensuelle
du deux Octobre courant du Conseil
Assemblée municipale du village de Villeneuve sur
laquelle proposition a été faite de M. le Conseiller
mensuelle J. Corbeau, seconde par M. le Conseiller
continuée Joa. Primeau tenue en conformité du
Code Municipal de la province de
Québec.

A laquelle assemblée
sont présents Mess. Les Conseillers, Aug. Viau
J. Guignon, Joa. Primeau, Landias Schlybust
Absent Oct. Mandeville Maire, J. B. Binnie

Sous la Présidence du Pro. Maire J. Corbeau
par 1^o Motion: Il est proposé, M. le Conseiller A. Viau
sous par M. le conseiller J. Guignon

Que l'Ass. Secrétaire soit autorisé
à payer le compte de la Presse au montant
de \$15.00

Adoptée

2^o Motion: Il est proposé par M. A. Viau
sous par M. L. Schlybust.

Que l'Ass. Secrétaire soit autorisé
à payer le compte à M. Pierre Forget
pour achat de papier au montant
de \$9.00

Adoptée

3^o Motion Il est proposé par M. A. Viau
sous Joa. Primeau

Que M. Eli Moreault secrétaire

Troisier soit de ses fonctions
4^o Prop. En Amendement: par M. J. Guimon
soud. par M. Stanislas Schlyburt

Que M. E. Moreault soit main-
tenu à sa position comme secrétaire-
trésorier

Pour l'amendement, M. J. Guimon, M. G
Schlyburt

Contre: M. A. Viau, M. Joa. Primeau
Égaleité de voix: Le pro-Maire vote contre
La Motion principale adoptée, sur la même
division

Adoptée

5^o Motion Il est proposé par M. A. Viau
soud. par M. Joa. Primeau

Que l'ass-Secrétaire assiste à l'au-
diation des fins au Secrétaire M. E. Moreault

Adoptée

6^o Motion Il est proposé par M. A. Viau
soud. par M. Joa. Primeau

Que M. L. Schlyburt soit autorisé
à voir quelque Ingénieur civils pour les
plans des terrains à annexés

7^o Motion: Il est proposé par M. L. Schlyburt
soud. par M. A. Viau

Vu que M. le Maire O. Mandeville
est absent n'ayant pas fait rapport de l'union
avec un Avocat, pour la continuation de la
rue St. Hubert. Que cette Assemblée soit
assemblée généralement le 10 courant
Mardi.

Adoptée
O. Mandeville
Maire
E. Pigeon
Ass. Secrétaire

Provinces de Québec
Municipalité du
village de Villersay
Comité d'Hooketaga

10 Oct }
1899 } Mardi le 10^o jour d'Octobre courant
au lieu ordinaire de ses séances continua-
tion de l'assemblée générale & Mensuelle
Assemblée) du cinq Octobre courant. au Conseil
générale) Municipale du village de Villersay
(Mensuelle) sur proposition à cet effet de M. le
conseiller L. Schlyburt, seconde par
continuée) M. le conseiller Aug. Viau. tenue en
conformité du Code Municipale de la
Provinces de Québec

À laquelle assemblée
sont présents Mess Le Maire O. Mandeville Mess Les
Aug. Viau, Jos. Guimon, J. B. Binet &
Stanislas Schlyburt.

Absents: Mess les Conseillers J. Corbeau
Joachim Primeau

1^o Motion: Il est proposé par M. le conseiller
L. Schlyburt soud. par M. J. B. Binet

Que O. Pigeon soit nommé
secrétaire temporaire.

Adoptée

2^o Motion Il est proposé par M. J. Guimon
seconde par M. L. Schlyburt

Que la motion du 5 Oct. 1899
demandant M. Elie Moreault de ses fonc-
tions comme secrétaire-trésorier, soit
révisée

Il est proposé en amendement par
M. Aug. Viau

Que la motion du 5 Octobre
demandant M. Elie Moreault de ses
fonctions soit maintenue
pas secondaire.

Motion principale adoptée

M. Aug. Viau donne sa démission, résignation

3^e Motion Il est proposé par M. L. Schleyburt
que la résignation du Conseil
Aug. Viau soit acceptée
pas de second

4^e Motion Il est proposé par M. J. Arsenault
secondé par M. J. B. Binet
que la démission de M. Aug
Viau soit discutée à la prochaine
séance

Adoptée

5^e Motion Il est proposé par M. J. B. Binet
secondé par M. L. Schleyburt
que l'assemblée soit levée

Odeur Mandeville

Clair Pigeon Ass. Secre-

Province de Québec
Municipalité du
village de Villeray
Comté de Hochelaga

6 Nov.
1899
Assemblée
générale
Mensuelle

Lundi le sixième jour de novembre 1899

au lieu ordinaire de ses sessions Assemblée
générale & mensuelle du conseil Municipal
du village de Villeray tenu en conformité
aux dispositions du Code Municipal de
la Province de Québec.

A laquelle assemblée sont présents
Mons Le Maire Oct. Mandeville Mess. Les
conseillers J. Corbeau, Jos. Guenon,
Josa Pumeau, J. B. Binet, L. Schleyburt
Le Secrétaire fait lecture des minutes
qui sont adoptées

1^o Ordre du jour
Motion Proposée par le conseiller L. Schleyburt
secondé par M. le conseiller J. Corbeau
que la résignation de M. le
conseiller Aug. Viau mise devant le
conseil le 24 Oct. mil huit cent quatre
vingt-dix-neuf soit acceptée
Acceptée

2^o Motion
Mons J. B. Labelle produit une
lettre annonçant qu'il a fait faire la
cloture de la continuation de la rue St.
A demande au conseil de bien vouloir
accepter cette cloture

Le secrétaire fait lecture de
l'avis public ainsi que du certificat
de publication, accordant un délai
de vingt jours pour paiement des
taxes La copie est déposée aux
archives

2^o Motion Propose par M. Le Couv.
J. B. Binet souc. par M. J. Corbeau
Que la tige de M. Labelle, soit
reçu et déposé sur la table pour considéra-
tion et que trois personnes soient
nommés sans frais pour examiner la dite
dite cloture et faire rapport si la cloture
est acceptable

Acceptée

Et que M. M. Clément Venne & Ovide
Belanger & Jacques Pelletier, soient
nommés pour examiner la dite cloture
et faire rapport

Acceptée

3^o Motion Propose par M. J. B. Binette souc.
par M. Joa. Trineau.

Que le compte de M. Moise
Courtemanche se montant de \$ 13.80
soit accepté et payé

Acceptée

4^o Motion Propose par M. le Conseiller J. Prud'homme
secondé par M. le conseiller J. Guimon

Que les comptes de M. M.
les auditeurs Venne & Jean à la
somme de vingt piastres soit acceptés

Adoptée

5^o Motion Propose par M. le conseiller
J. B. Binette secondé par M. le
conseiller L. Schlyburt

Que la somme de \$ 1.12 en
une piastre et onze centimes soit
remise à M. O. Belanger pour taxe
scolaire pour l'année 1895 & 96 & 96 & 97
comme ayant été payé deux fois

Adoptée

6^o Motion Propose par M. le conseiller J. B. Binette
secondé par M. le conseiller J. Guimon

Que des soumissions soient
demandées pour l'ajustage et le
posage des charnis doubles et deux
seils de portes pour la chapelle et la
salle municipale. Les soumissionnaires
devront s'entendre avec Mous. le Maire
pour les travaux à exécuter pour la
manière dont il devront être exécutés
les soumissions devront être déposés
entre les mains du Maire Jeudi le
neuf courant à six has P. M.

Adoptée

7^o Motion Propose par M. le conseiller
J. B. Binette secondé par M. le conseiller
J. B. Binette

Que l'assemblée soit ajournée
à Jeudi généralement

Adoptée

Ours Moudallet

Maire

Oliv. Pigeon
Ass. Secrétaire

Province de Québec
Municipalité de
village de Villeneuve
Comté d'Boisblanc

9 Nov.

1899

Assemblée
généraleMensuelle
continue

Jeuai le neuf courant au lieu
ordinaire de ses séances communales
de l'assemblée générale mensuelle du
six Novembre du conseil du village de
Villeneuve sur proposition à cet effet de
M. le conseiller J. Guignon seconde par
M. le conseiller J. B. Binette tenue en
conformité du Code Municipal
de la Province de Québec.

Ordre du jour

Le Rapport des Auteurs
soumissions pour l'apostage des chiens;

Sont présents Mous le Maire Oct.
Mandeville, Mess. les conseillers J. B.
Binet, G. Schlyburt, Joa. Primeau,
J. Guignon, J. Corbeau

1^o Motion Propose par M. le conseiller
G. Schlyburt seconde par M. le
conseiller J. B. Binette

Que la soumissions
de M. Gaumeau pour l'apostage des
chiens soit acceptée au prix de
dit huit piastres.

Adoptée

2^o Motion: Propose par M. le conseiller
J. B. Binet seconde par M. le conseiller
Joa. Primeau

Que le rapport des Au-
teurs soit acceptée
Adoptée

3^o Motion Propose par M. le conseiller Joa.
Primeau, seconde par M. le conseiller J.
Guignon.

Que la demande de la
commission scolaire pour l'achat
d'un Directory soit acceptée en
payant la moitié du coût

Adoptée

4^o Motion Propose par M. le conseiller
J. Guignon seconde par M. le conseiller
J. Corbeau

Que M. James Davidson
soit nommé en remplacement de M.
le conseiller Augustin Vian de
missionnaire

Adoptée

5^o Motion Propose par M. le conseiller
J. B. Binet seconde par M. le conseiller
Schlyburt

Que cette séance soit levée

Adoptée

Octo Mandeville

Maire
Clis Pigeon
Ass-Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du
village de Villavoy
Comté d' Hochelaga

Nov. 17 Dec. 1899
Assemblée spéciale du conseil du village de Villavoy tenue en conformité aux dispositions du Code Municipal au lieu ordinaire de ses sessions la dite assemblée spéciale ayant été convoquée par Olin Pigeon Ass. Secrétaire pour les fins spéciales portées dans l'avis spéciale signifié aux intéressés suivants savoir:

Province de Québec
Municipalité du village
de Villavoy Comté
d' Hochelaga

A Mess. Octave Mandeville Maire J. Carreau
J. Guimon, Joa. Primeau, J. B. Binette, S. Schlybunt
Conseillers

Avis spécial vous est par les présentes donné par le soussigné Olin Pigeon Ass. Secrétaire que une session spéciale du conseil de cette Municipalité est convoquée par moi pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du conseil le dix-septième jour de novembre, 1899 à huit heures P.M. et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants savoir: Nomination de James Davidson, O. Pigeon & C.

Rectification de la motion de la nomination comme conseiller de Mess. James Davidson

La production des recus de Mess. Olin Manceault, Secrétaire Trésorier de cette Municipalité

Donné à Villavoy ce quinzième jour de novembre 1899
Olin Pigeon Ass. Secrétaire

Laquelle assemblée sont présents
Mess. les Conseillers J. Carreau, J. Guimon, Joa. Primeau, J. B. Binette, & S. Schlybunt
Absent Mess. O. Mandeville, Maire

Il est constaté que les avis spéciaux pour la dite assemblée ont été délinés à qui de droit
1^{re} Motion Il est proposé par Mess. le conseiller S. Schlybunt secondé par Mess. Joa. Primeau

que la motion de la nomination de Mess. James Davidson, comme conseiller, rectifiée.

Adoptée

2^o Motion Il est proposé par Mess. le conseiller J. B. Binette secondé par Mess. le Jos. Guimon

que si Mess. Olin Manceault Secrétaire Trésorier de cette Municipalité n'a pas produit ses recus d'ici à demain samedi midi le dix-huit courant que Mess. le conseiller S. Schlybunt soit autorisé à voir l'avisur légal de la Municipalité et de prendre des procédures contre lui

Mess. le Conseiller James Davidson à prêté serment comme conseiller le vingt-unième jour du mois de novembre, mil huit cent quatre-vingt-neuf devant L. M. Morin Juge de Paix son assermentation est produite aux archives de cette Municipalité

Olin Pigeon
Olin Manceault Secrétaire
Maire
Olin Pigeon
Ass. Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du
village de Villeneuve
Comté d' Hochelaga

H. Dec
1899

Assemblée
générale &
Mensuelle

Lundi le quatrième jour de décembre
1899 Au lieu ordinaire de ses séances
Assemblée générale & mensuelle au
Conseil municipal du village de
Villeneuve tenu en conformité aux dispositions
du Code Municipal de la Province
de Québec.

À laquelle Assemblée sont
présents Mess. O. Mandeville, Maire
Mess. les Conseillers J. Corbeau, Jos. Sumon
Joa. Primeau, J. B. Binette, L. Schlyburt
& James Davidson

L'Ass. Secrétaire fait lecture des minutes
des votes et délibérations des Assemblées des
6 et du 9 et du 17 novembre.

1^{re} Motion La proposée par Mess. le Conseiller
J. B. Binette Seconde par Mess. le Conseiller
Joa. Primeau

Que l'adaptation de ces minutes
ainsi que la présente assemblée
sont renuise au vote de ce conseil

Adoptée
Othore Mandeville
Maire

Olivier Pigeon
Ass. Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du
village de Villeneuve
Comté d' Hochelaga

11

H. Dec

1899

Assemblée
générale &
Mensuelle

Lundi le quatrième jour de décembre
1899 Au lieu ordinaire de ses séances
Assemblée générale & mensuelle au 4th étage, au conseil
Municipal, du village de Villeneuve
sur proposition à cet effet de Mess. le
Conseiller J. B. Binette Seconde par Mess.
le conseiller Joa. Primeau tenu en
conformité aux dispositions du
Code Municipal de la Province de
Québec.

À laquelle Assemblée sont
présents: Mess. le Maire O. Mandeville
Mess. les conseillers J. Davidson Jos.
Sumon, Joa. Primeau, J. B. Binette
L. Schlyburt.

Absent: Mess. le conseiller J. Corbeau

1^{re} Motion:

Il est proposé par M. L. Schlyburt
seconde par M. J. Binette.

Que la motion No 4. de l'assem-
blée du six novembre acceptant le compte
des Auditeurs de cette municipalité
sont renuise

Adoptée
L'Ass. Secrétaire fait lecture
des minutes des votes et délibéra-
tions des Assemblées des 6, 9 et 17 Nov. et
du 4 Dec qui sont unanimement
adoptées

2^e Motion Il est prop. par M. J. Piquemont Secou
par M. G. Schlybunt

Que l'Ass. Seculaire soit autorisée
à payer le compte pour fond de Bâtiments
& fuyes au montant de douze Piastres

Adoptée

3^e Motion Il est prop. par M. J. B. Binette
Secou. par M. James Davidson

Que le compte de M. J. Guimond
au montant de dix-huit piastres ainsi qu'un
dollar lui soit accordé pour extras
(peinture tableaux) que l'assesseur Seculaire
soit autorisée à lui payer ce montant

Adoptée

4^e Motion Il est propose par M. le Conseiller J. B.
Binette, Secou. par M. le conseiller James
Davidson

Que la vieille fournaise
soit vendue à M. S. Rainville pour
la somme d'une piastre

Adoptée

5^e Motion Il propose Par M. J. Guimond
Secou. J. B. Binette

Que Mous Edouard Bilauze
de cette municipalité soit nommé président
de l'élection des conseillers municipaux de
cette municipalité qui aura lieu le
huit Janvier lundi 1900

Adoptée

6^e Motion Il prop. par Mous J. Guimond Secou
par M. James Davidson

Que la somme dix piastres
soit accordé à chaque auditeur de cette
municipalité Venne & Jean comme
rémunération de leur travail

Adoptée

7^e Motion Il est propose par Mous le conseiller
Joa. Piquemont Secou. par Mous le conseiller
James Davidson

Que la clôture de la conti-
nuation de la rue St-Hubert dont
M. J. A. Labelle s'engageant de
faire tel que convenu dans le
contrat passé entre J. A. Labelle
et la corporation du village de
Villeray et situé à la clause 5 du dit con-
trat soit acceptée et que le dit J. A. Labelle
en soit déchargé

Adoptée

8^e Motion Il est propose par M. J. Piquemont
Secou. par M. James Davidson

Que Mous L. M. Morin
entrepreneur soit tenu responsable
de la clôture à faire, et Mous L. M.
Morin s'engage à donner les garanties
nécessaires pour l'exécution de
la partie de clôture à faire au Maire
ou au Seculaire

Adoptée

9^e Motion Il est propose Par M. J. B. Binette
Secou. par M. G. Schlybunt

Attendu que preuve suf-
fisante est fait à ce conseil, par le dit
Tuffle Desjardins ainsi qu'il précède
son titre soit inscrit comme propriétaire
au dit rôle d'Évaluation à la place
de J. B. Planchette au numéro du
38 cadastre

Ainsi que Mous Alex Pelletier au No.
239 du cadastre à la place de M. C. E.
St-Cyr.

Ainsi J. T. A. Marois à la place de M.
Johnson au No. 323 du cadastre.

Adoptée

Mons le conseiller Schlyburt fait rapport des plans de plusieurs Supérieurs Civils pour fabrication d'un plan pour l'annex ion de la femme Jany et declarant que le bas plan demandé est celui de Mons Charbonneau

10^e Motion

Il est proposé par M. le conseiller J.B. Binette secondé par M. le conseiller James Davidson

faire

Que M. Schlyburt soit autorisé à faire les plans pour l'annex ion de la femme Jany par M. Charbonneau à la somme de vingt-cinq piastres

Adoptée

11^e Motion Il est proposé par Mons le conseiller James Davidson secondé par Mons le conseiller J.B. Binette

Que cette somme soit adjournée à jeudi le quatorze courant

Adoptée

Jos. Mandeville Maire
Olin Pigeon
Ass. Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du village de Villavoy
Comté de Hochelaga

14 Dec 1899

Jeu di le quatorzième jour de Décembre 1899 au lieu ordinaire de ses séances continuation de l'assemblée générale

Assemblée mensuelle au onze Hee. courants. du Conseil Municipal du village de Villavoy. M. Mandeville son proposition a cet effet de M. Jany. le conseiller James Davidson secondé par Mons le conseiller J.B. Binette tenue en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec

A la quelle assemblée ont été présents: Mons le Maire Olin Mandeville Mes. les Conseillers J. Carbeau, Jos. Guimon, Joa. Pineau, S. Schlyburt

Sont absents Messieurs les Conseillers J.B. Binette & James Davidson

J. Appuyer

1^{re} Motion: Il est proposé par Mons le conseiller J. Carbeau secondé par Mons le conseiller Joa. Pineau

Que tous les taxes exigées de 1897-98 n'étant pas payés soient traités au conseil du code adopté

2^e Motion Il est proposé par M. Joa. Pineau secondé par M. Jos. Guimon

Que l'ass. Secrétaire soit autorisé de payer le billet de sage de Mons Major au montant de soixante-dix dollars. Adoptée

3^e Motion: Il est proposé par M. le conseiller G. Schlybunt seconde par M. le conseiller Jos. Guimon.

Que la demande des citoyens pour l'usage de la salle municipale pour l'inauguration du club libéral de Villeray leur soit accordée.

Adoptée

4^e Motion

Il est proposé par M. G. Schlybunt seconde par M. Joa. Poiré

Que le compte de Mous. Chouinard pour deux pelles, que l'ass. Secrétaire soit autorisé de le payer

Adoptée

5^e Motion

Il est proposé par M. G. Schlybunt seconde par M. J. Poiré

Que Mous Jos. Filion soit nommé constable spéciale de cette municipalité

Adoptée

6^e Motion

Il est proposé par Mous Jos. Guimon. Seconde par Mous J. Corbeau

Que l'ass. Secrétaire soit autorisé à préparer un règlement pour fixer le poids du pain pour cette municipalité

Adoptée

7^e Motion

Il est proposé par M. Guindin Schlybunt seconde par M. J. Corbeau

Que l'ass. Secrétaire soit autorisé de payer le compte des Comptes de Comtes, vingt-neuf et vingt-neuf et

Adoptée

8^e Motion

Il est proposé par M. le conseiller J. Corbeau seconde par M. le conseiller Joa. Poiré

Que le montant vingt six centimes pour trize voyage de primo à deux centimes le voyage payé par l'ass. Secrétaire a Jeanne Beaulieu soit accepté

Adoptée

9^e Motion

Il est proposé par M. J. Corbeau seconde par M. Jos. Guimon

Que M. G. Schlybunt soit autorisé à faire faire 5 clés de vote ainsi qu'une badge au no. 6

Adoptée

10^e Motion

Il est proposé par M. J. Poiré seconde par M. G. Schlybunt

Que cette assemblée soit levée

Adoptée

1^{re} Motion

Il est proposé par M. le conseiller J. Corbeau Seconde par M. le conseiller J. Poiré

Que tous les lots de terre situés dans la municipalité de Villeray de Villeray portés en l'état de déposés devant le conseil de la dite municipalité et dont les taxes municipales de 1877 & 1878 n'ont pas été payés et acquittés soient vendus selon la loi par le conseil de comtes d'Boothby qui pour acquitter

Le montant des taxes dues sur le
 et qu'extraits du dit état les qu'appe
 par le dit conseil soit transmis au bureau
 du conseil du Comte d'Hochelaga

Adopté

Oreste Marchand
 Maire
 Olin Pigeon
 Ass. Secrétaire

Province de Québec
 Municipalité du
 village de Villerey
 Comté Hochelaga

8 Jan.
 1899.

Le mardi le huitième jour de Janvier
 A une assemblée des électeurs
 municipaux de la Municipalité du
 village de Villerey tenue lundi le huitième
 de Janvier, à dix heures de l'après-midi
 en salle municipale, en la dite Munici-
 palité, conformément aux dispositions
 du code Municipal de la Province de
 Québec, et à l'avis public préalable-
 ment donné à cette fin, par Olin Pigeon
 Ass. Secrétaire le huitième jour de décembre,
 dernier publié en la dite Municipalité
 et qui il apparaît du certificat de publi-
 cation de cet avis, ensemble annexés
 au procès-verbal de cette assemblée
 et demeurant aux archives du dit
 conseil sous la présidence de M. Edouard
 Belanger de cette Municipalité, comme
 à cette fin par une résolution du
 conseil de la Municipalité de Villerey
 le onze décembre mil huit cent quatre
 vingt dix-trois.

Le président ayant donné
 lecture des dits avis publics et
 certificat de publication avec
 le dit avis et requiert les
 électeurs présents de proposer
 les personnes qu'ils veulent
 choisir comme conseillers
 Il a été proposé par M. George
 Poirer, M. Marchand second par
 M. Octave Marchand Entrepr.

du village de Villerey.
 Que M. Gaudias Schleybent
 Epicier au village de Villerey, domicilié
 Rue St Hubert sortant de charge soit de
 nouveau nommé conseiller de cette Mun-
 icipalité

Il est proposé par M. Gaudias
 Schleybent Epicier au village de
 Villerey domicilié rue St Hubert
 secondé par M. Joa. Pigeon
 commerçant de cette Municipalité
 domicilié rue St Hubert

Que M. Jérome Corbeau
 Bouquetier de cette Municipalité domi-
 cilié Rue St Hubert sortant de charge
 soit de nouveau nommé conseiller
 de cette Municipalité

Le Président met en nomination
 les personnes ainsi présentées à la
 dite election

Et une heure retant écoulée
 depuis l'ouverture de la dite
 assemblée et M. Gaudias est
 Schleybent et M. Jérome Corbeau
 étant les seuls candidats mis en
 nomination M. le Président Edouard
 Beaulieu proclame élus les dits Gaudias
 Schleybent et Jérome Corbeau conseillers
 de cette Municipalité

Oscar Matherville

Messieurs

Les conseillers Gaudias Schleybent
 et Jérome Corbeau ont prêté serment comme
 conseillers de huitième jour de janvier
 mil-neuf-cent devant un juge de Paix
 Leur assermentations sont parvenues
 aux archives de la dite Municipalité

Olivier Pigeon
 Secrétaire

Parrisse de Québec
 Municipalité du
 village de Villerey
 Comté d' Hochelaga

11 Mars
 1899

Jeu di le vingtième jour de Janvier
 mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, Assemblée spéciale
 du conseil du village de Villerey tenue en confor-
 mité avec les dispositions du Code Municipal au titre
 spéciale ordinaire de ses sessions la dite assemblée spéciale
 ayant été convoquée par M. E. Manseau Secrétaire Trésor.
 pour les fins spéciales portées dans l'avis spécial signé
 par le Président sous la date du 11 Mars 1899

à laquelle assemblée spéciale
 était présente

M. Oct. Matherville

Mrs. Les Conseillers Joachim, James
 Davidson, J. B. Binette, J. J. Beaumont
 1^{er} Motion Lecteur pour l'assentement
 secrétaire Turvies de l'avis spécial
 et du certificat

Parrisse de Québec
 Municipalité du
 village de Villerey
 Comté d' Hochelaga

Avis spécial

M. M. Octave, Manseauville,
 J. Corbeau, James Davidson, Jos Beaumont
 J. B. Binette, Joa. Pigeon, Y. Schley-
 bent.

Messieurs

Avis spécial vous est donné
 par le sousigné E. Manseau Secrétaire
 Trésorier qu'une session spéciale du cou-
 seil de cette municipalité est convoquée par
 les présentes par moi pour être tenue en
 lieu ordinaire des sessions du conseil le
 onze janvier prochain, et qu'il y sera pris

en considération la question de l'annexion

Donné ce neuvième jour de Janvier
1898 mil neuf cents

Eli Mameault
Secrétaire Trésorier.

10. Il est constaté que les deux avis spéciaux pour la dite assemblée ont été délinés à qui de droit.

20 Motion.

Il est proposé par M. le conseiller
Joa. Trimeau secondé par M. le conseiller
J. B. Binette.

Que sur emprunt temporaire
de six cents piastres soit effectuée à la
Banque des Marchands du Canada
Branche St. Jean-Baptiste afin de
remettre les frais encourus et né-
cessités pour l'annexion, à la Munici-
palité du village de Villeneuve des terrains
de la compagnie d'assurance Sun Life
et de payer les intérêts à un taux de pas
plus de sept pour cent (7%) et que M. le Maire
Octave Mandeville et ~~le~~ Secrétaire
M. Eli Mameault soient autorisés à signer
et contre signer un billet promissive
de pareille somme (\$600.00) six cents piastres
sur la dite Banque de négocier le dit
billet et de payer les comptes dus en
conséquence

Adoptée

30 Motion

Il est proposé par M. le conseiller
James Davidson secondé par M. le
conseiller Joseph Trimeau

Que l'Assemblée soit tenue
adoptée O. M. Mandeville
Eli Pigeon au Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du
village de Villeneuve
Comté de Hochelaga

5^{Janvier} 1900 } Lundi le cinquiesme jour de Janvier
1900 } mil neuf cent au lieu ordinaire de ses
séances Assemblée générale & mensuelle
Assemblée } du conseil municipal du village de Villeneuve
générale & } tenue en conformité aux dispositions du
Mensuelle } code municipale de la Province de
Québec.

À laquelle assemblée sont pré-
sents. M. Octave Mandeville Maire, James
Corbeau, James Davidson, Jos Trimeau
Joa. Trimeau, J. B. Binette, Gaudias
Schlytbut

Le Secrétaire donne lecture
des minutes des votes et délibérations des
assemblées du onze, du quatorze
de décembre, et du 11 Janvier

Adoptées unanimement

Ordre du jour
Nominations du Maire

10 Motion

Il est proposé par M. le conseiller
J. Corbeau secondé par M. le conseiller
J. B. Binette

Que M. Octave Mandeville
Entrepreneur de cette Municipalité soit
de nouveau nommé Maire de cette
Municipalité

Adoptée

20 Motion

Il est proposé par M. le
conseiller Gaudias Schlytbut secondé
de par M. le conseiller J. B. Binette

302

Que l'ass. Secrétaire soit autorisée de
notifier les Auditeurs de la Municipalité
pour accéder les livres de M. Elie Manseau
sintaire Financier au plus tôt possible dans
la salle Municipale

Adoptée

3^e Motion

Il est proposé par M. le conseiller
J. B. Binette secondé par M. Jos. Poirier
Que la demande du secrétaire
du club Libéral de Villeneuve pour l'usage
de la salle Municipale pour tenir une
assemblée lui soit accordée.

Adoptée

4^e Motion

Il est proposé par M. le conseiller
S. Schlyburt secondé par M. le conseiller
J. B. Binette

Requête pour prohiber les licences
d'Hotels:

Le Révérend Monsieur Monis curé
au nom d'un certain nombre de paroissiens
et électeurs présente au conseil une
requête aux fins que les licences d'Ho-
tels ne soient accordées

4^e Motion

Il est proposé par M. le conseiller
S. Schlyburt secondé par M. le conseiller
J. B. Binette

Que ce conseil ne prenne en
considération de la dite requête que
lundi le deuxième jour de Février

Adoptée

Requête de M. Ant. Filiatucci aux
fins d'obtenir une licence.

aucune
o. p.

303

4^e Il est proposé par M. le Conseiller S. Schlyburt
secondé par M. J. B. Binette

Que ce conseil ne prenne
considération de la dite requête que lundi
le deuxième jour de Février

Adoptée

5^e Motion

Il est proposé par M. J. B. Binette
secondé par M. James Davidson

Que cette séance soit suspen-
due pour vingt minutes

Adoptée

Les vingt minutes étant écoulées la séance
est continuée

6^e Motion

Il est proposé par M. Jos. Lussier
secondé par S. Schlyburt

Que Mess. Le Maire Octave
Mauderville et l'ass. Secrétaire soient au-
torisés à négocier un billet au montant
de trois cents piastres pour le dépôt du
bill

Adoptée

7^e Motion

Il est proposé par M. J. B. Binette
secondé par M. J. Davidson

Que l'ass. Secrétaire soit
autorisée à retirer le montant déposé
à la Banque Jacques Cartier et le
déposer à la Banque des Marchands
(succursale Saint Jean-Baptiste)

Adoptée

8^e Motion

Il est proposé par M. S. Schlyburt
secondé par M. J. Corbeil

Que tous les comptes ci-après
cités soient acceptés

M. J. B. Parent 500 tds compte	\$ 250
Salaires à Elis Hammeault	\$ 25.00
M. Leon Boucher	.36
Pain d'hors à diverses dates	75
J. B. Major	1.00

Adoptée

9^e Motion

Mut proposé par M. J. Davidson
secondé par Joa. Primeau

Que cette séance soit et demeure
ajournée à lundi le douzième de Février

Adoptée

Olivier Matherville

Maire

Olivier Pigeon
Ass. Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du
village de Villeray
Comté d'Noctulaga

12 Février
1900

Lundi le douzième jour de Février mil neuf
cent. Au lieu ordinaire de ses séances continuation
de l'assemblée générale et mensuelle du cinq
Assemblée. Février, courant du conseil municipale du
général village de Villeray sur proposition à cet effet
Mensuelle du conseiller James Davidson secondé par le
continué conseiller Joa. Primeau tenue en conformité
aux dispositions du Code Municipal de la
province de Québec

A laquelle assemblée sont présents:

Mons le maire O. Manderville, Mess. les conseillers
J. Corbeau, James Davidson, Jos. Guimon
Joa. Primeau, J. B. Binette, L. Schlybrut.

Ordre du jour Pris en considération de la requête
des citoyens du village de Villeray et par conséquent que
des licences d'auberge ne soient pas accordées, en
cette municipalité

10^e Motion. Le conseiller J. B. Binette propose, secondé
par le conseiller L. Schlybrut

Que la vente de la boisson em-
brassées dans cette municipalité soit pro-
hibée

Le conseiller Jos. Guimon propose, en amun-
dement, secondé par le conseiller James
Davidson

Que la vente de la boisson em-
brassées dans cette municipalité ne soit pas
prohibée

L'Amendement étant mis aux voix.
Don. Jos. Guimon, J. Davidson, J. Corbeau

Joa Primeau
 Contre J. B. Binette, L. Schlyburt
 Motion principale
 Pour J. B. Binette L. Schlyburt
 Contre J. Guillon, James Davidson
 J. Corbeau & Joa. Primeau
 Amendement reporté
 Motion principale refusée

2^o Motion
 Le conseiller J. B. Binette propose, secondé par le conseiller James Davidson
 que le conseiller Zenon Corbeau soit nommé pro-maire de cette municipalité suivant les dispositions de l'article 845 du code municipal
 Adoptée

3^o Motion
 Le conseiller J. B. Binette propose secondé par le conseiller J. Corbeau
 que la démission du secrétaire Trésorier Mr. Elie Mancauli. ~~soit~~ soit prise en considération qui à la prochaine assemblée
 Adoptée

4^o Motion
 Le conseiller Joa. Primeau propose secondé par M. le conseiller Jos. Guillon
 que nous le Maire Octave Mandeville et l'ass. Secrétaire O. Pigeon soient nommés pour aller à Québec à propos du bill si la somme présente est requise que la somme de cinquante piastres leur soit votée à cette fin, si les personnes citées ne peuvent se trouver dans l'impossibilité d'y aller ils pourront se nommer un remplaçant
 Adoptée

5^o Motion
 Le conseiller James Davidson propose secondé par le conseiller J. Corbeau
 que cette session soit et demeure adjourné à lundi le dix-septième jour de Février
 Adoptée

Province de Québec
 Municipalité du village de Villeray
 Comté d' Hochelaga

Je Octave Mandeville du village de Villeray ayant été nommé maire de la Corporation de la municipalité du village de Villeray fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon pouvoir avec mon jugement et de mes capacités et j'en ai signé ainsi que deux autres ont en aide.
 Octave Mandeville
 Assemblée devant moi à Villeray le dix-septième jour de Février mil-neuf cents

Olivier Pigeon
 Ass. Secrétaire Trés.
 Octave Mandeville
 Maire

Province de Québec
Municipalité du
village de Villavoy
Comté Hochelaga

19 Février
1900

Assemblée
générale
municipale
continué

Lundi le dix-neuvième jour de Février
mil neuf cent au lieu ordinaire de ses séances
continuation de l'assemblée générale et municipale
du douze Février devant du conseil municipal
du village de Villavoy sur proposition à
cet effet du conseiller James Davidson sur-
di par le conseiller Jérome Corbeau tenue
en conformité avec dispositions du code
municipal de la province de Québec.

A la quelle assemblée sont présents:
Mons. Octave Mandeville, Maire, Mess les con-
seillers Jérome Corbeau, James Davidson
Joseph Guimon, Joachim Primeau, Jean-
Baptiste Binette, Gaudias Schlybrut

1^{re} Motion

Le conseiller *proposé, seconde*
par le conseiller

L'Amant Secrétaire donne lecture
d'une requête présentée par M. Ars. Ant. Filiamanti
Marchand - Epier du village de Villavoy aux
d'obtenir une licence pour vendre comme mar-
chand de liqueurs spiritueuses

Le conseil ayant trouvé la dite requête
et les certificats conformes à la loi

1^{re} Motion Le conseiller Jérome Corbeau propose
seconde par le conseiller James Davidson

Après ce qu'il est l'ass. Secrétaire
ont autorisé à signer le certificat de
Mons Antoine Filiamanti en par lui
donnant satisfaction aux exigences

de cette Municipalité

Par J. Corbeau, James Davidson, Jos. Guimon
Jo. Primeau, J. B. Binette

Contre Gaudias Schlybrut

Adoptée

2^o Motion Le conseiller Gaudias Schlybrut seconde
par M le conseiller J. B. Binette

Que le conseil de l'assemblée
Legislative soit prise en considération à la pro-
chaine assemblée

Adoptée

3^o Motion Le conseiller L. Schlybrut propose, sur-
di par le conseiller J. Corbeau

Que le compte de M. O. Primeau au
montant de deux Piastres pour transporter les délégués
du conseil à propos de l'annexion auprès du
Maire de la paroisse de St. Laurent Mous. Requise
soit acceptée et que l'ass. Secrétaire soit autorisé
à lui payer ce montant. Ainsi que les dépenses
de personnes ^{O.P.} du surplus des envoyés en délégations au montant
d'une piastre et quinze centes.

Adoptée.

4^o Motion Le conseiller J. Corbeau propose, seconde
par le conseiller James Davidson

Que cette assemblée soit et de-
meure ouverte au vingt-cinquième jour
de Février mil neuf cent.

Adoptée

Octave Mandeville
Maire

Clif Pigeon

Ass. Secrétaire Trés.

Province de Québec
Municipalité du
village de Villavoy
Comté d' Hochelaga

23 Février
1900
Assemblée
générale &
Mensuelle
continues

Vendredi le vingt troisième jour de Février
Mil neuf cents au lieu ordinaire de assemblée
continuation de l'assemblée générale & mensuelle
du dix-neuf Février courant du conseil muni-
cipal du village de Villavoy, sur proposition
à cet effet du conseiller J. Corbeau seconde
par le conseiller James Davidson tenue
en conformité des dispositions du code
municipal de la Province de Québec.

A laquelle assemblée sont présents:

Mons le maire O. Mandeville, Jos. Suroon
J. Corbeau, Jos. Piquet, J. B. Binette, A.
Schlybunt conseillers; Arent James Davidson.

Orde du jour. Le rapport des auditeurs
Puis en continuation du circulaire de l'Assemblée Légis-
lative

1^o Motion Le conseiller J. B. Binette propose, seconde par
le conseiller Landias Schlybunt

Que le rapport des auditeurs de cette
Municipalité soit accepté.

Adoptée

2^o Motion Le conseiller J. B. Binette propose seconde
par le conseiller Landias Schlybunt

Que l'ass. Secrétaire soit chargé de
remplir le circulaire de l'Assemblée Législative
selon la décision du conseil

Adoptée

3^o Motion Le conseiller Landias Schlybunt propose
seconde par le conseiller J. Corbeau

Que cette séance soit et demeure
ajournée à lundi le 26 Février courant

Adoptée O. Mandeville

Olin Pigeon Secrétaire Trésorier

* Le Président Secrétaire Trésorier ont été élus
par la majorité par leurs collègues. Piquet, Suroon, Mandeville
spécialement du village de Villavoy ont été élus, sans vote
une somme pour la suite comme au précédent
lequel a été accepté.

Province de Québec
Municipalité du
village de Villavoy
Comté d' Hochelaga

26 Février
1900
Assemblée
générale &
Mensuelle
continues

Lundi le vingt sixième jour de
Février mil neuf cents au lieu ordinaire
de ses séances continuation de l'assemblée
générale & mensuelle du vingt troisième jour
de Février courant du conseil municipal du
village de Villavoy sur proposition à cet effet
du conseiller J. Schlybunt seconde par le
conseiller J. Corbeau tenue en conformité
aux dispositions du Code Municipal de la Pro-
vince de Québec.

A laquelle assemblée sont présents:

Mons. O. Mandeville, maire Mess. les conseillers
J. Corbeau, James Davidson, Jos. Piquet
J. Schlybunt;

Arent Nass, les conseillers Jos. Suroon
J. B. Binette

Le conseiller J. Corbeau propose seconde par
le conseiller James Davidson

Qui après avoir examiné le rapport
des auditeurs et entendu les objections de
son représentant Olin Pigeon Ass. Secrétaire
que Mons. Olin Mandeville Secrétaire Trésorier
se trouve reliquataire de la somme de deux
cents trente-huit piastres et cinquante
un centimes

Adoptée

Le conseiller J. Piquet propose seconde
par M. le conseiller J. Schlybunt

Que la désignation de Mons.
Olin Mandeville Secrétaire Trésorier de cette
Municipalité dispose sur la table du conseil
soit acceptée

Adoptée

Le conseiller J. Corbeau propose seconde par le conseiller James Davidson

Que Olin Pigeon de cette municipalité soit engagé comme secrétaire Trivier de cette municipalité à raison de quatre-vingt-quatre \$ par an condition de l'ex-Secrétaire Mess. Elie Mameault

Adoptée

Le conseiller J. Corbeau propose seconde par M. le conseiller James Davidson

Quin avis soit donné à Mess. Elie Mameault d'avoir à payer immédiatement le montant de deux cent trente-huit piécettes et cinquante-cinq centimes dont il se trouve en arriéré, à défaut de remboursement quin avis soit donné à son caution The Employers Liability Assurance Corporation, Limited et avoir à payer le montant de deux Mess. Elie Mameault est reliquatnaire

Adoptée

Le conseiller J. Davidson propose seconde par le conseiller J. Corbeau

Que le secrétaire Trivier soit autorisé à aller chercher les photographies des membres du conseil ainsi que le document, qui est déposée à la Presse

Adoptée

Le conseiller G. Schlyburt propose seconde par le conseiller J. Poirier

Quin vote de remerciement soit envoyé à Mess. Les Anciens pour l'audition des livres de Mess. Elie Mameault et de l'ex-Secrétaire

Adoptée

Le conseiller James Davidson propose seconde par le conseiller J. Corbeau

Quin le Secrétaire Trivier

Que la somme de deux piécettes soit accordée à Mess. Edouard Bélanger comme reconnaissance de ses services comme Président de l'élection des conseillers municipaux le huit janvier dernier et que le secrétaire Trivier soit autorisé à lui payer ce montant

Adoptée

Le conseiller James Davidson propose seconde par le conseiller J. Corbeau

Que les comptes payés par l'ex-Secrétaire soit acceptés savoir:

Levi Bonheur, autre à passage	50
Liste Electoral, Beauport	50
Churs, aller pour le bill	35

Adoptée

Le conseiller G. Schlyburt propose seconde par le conseiller J. Poirier

Que cette Assemblée soit tenue

Adoptée

Olin Pigeon
Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du
village de Pillsbury
Comté d'Hooketaga

5 Mars }
1900 }
Assemblée }
générale }
Municipale }

Lundi le cinquième jour de Mars
Mil neuf cent ans lieu ordinaire de ses séances
Assemblée générale et municipale du conseil municipi-
pal du village de Pillsbury tenue en conformité
avec dispositions du Code Municipal de la
Province de Québec

À laquelle assemblée sont présents:

M. le Maire G. Mandavilla, M. M. les conseillers
J. Corbeau, J. Davidson, J. Sweeney, J. Poirineau
J. B. Binette, L. Schlybrant

1^o. Le secrétaire Trisonier donne lecture des
minutes des votes et délibérations des Assemblées
du 5 Février 1900 et du 12 Février et du 19 Février
du 23 Février et du 26 Février

Adoptées unanimement

2^o. Le conseiller J. Corbeau propose seconde
par le conseiller J. B. Binette

Que le rapport de l'inspecteur de
voies soit accepté et que le secrétaire soit
autorisé à payer les comptes suivants:

Marime Marcil	5 hrs = 2 1/2	\$0.62 1/2
Querime Merineau	5	0.62 1/2
Jérôme Duvillon	4	50
Querime Vitar Trappin	4	50
Charles Vian	4	50
Émond Belanger	4	50
X. Pigeon	4	50
Antonio Contemantke	4	50
J. Belanger	4	50
Alex. Sigouin	4	50
Marime Salpman	7/2	93 3/4
Marime Salpman fils	7/2	93 3/4
M. Bedard	4	50

Émond Leduc	4 hrs à 12 1/2	\$0.50
G. Leduc	4	50
John Davidson	4	50

Adoptée

Mons J. B. Ethier Inspecteur de voies dépose
sa démission sur la table de ce conseil qui est reçue
ce conseil.

accepté
adef 0.8?

3^o Le conseiller J. Sweeney propose seconde par
le conseiller J. Poirineau James Davidson

Que Messrs Jos. Lamontagne et Ovide
Belanger municipaux de cette municipalité soient nommés
auditeurs pour 1900 (census) de cette municipalité

Adoptée

4^o. Le conseiller James Davidson propose, seconde
par le conseiller L. Schlybrant

Que la municipalité retire de la
vente par le conseil de comté la balance des lots
mis en vente, en par la municipalité payant les
frais

Adoptée

5^o Le conseiller L. Schlybrant propose seconde
par le conseiller J. B. Binette

Que les personnes suivantes soient
nommés Évaluateurs de cette municipalité savoir:
M. Oscar Levesque Membre de cette municipalité
.. Philias Binette
.. Wenceslas Binette, Pombin

Adoptée

6^o. Le conseiller L. Schlybrant propose, seconde
par le conseiller J. B. Binette

Que Messrs Thos. Dufour soient
nommés inspecteurs de cette municipalité

Adoptée

7^o Le conseiller J. Corbeau propose seconde
par le conseiller L. Schlybrant

Que Messrs. George Poirineau
soient de nouveau gardiens d'Écoles

Public de cette Municipalité
Adoptée

8°. Le secrétaire donne lecture d'une requête présentée par Messrs George Poirneau Marchand Explicis du village de Villavay aux fins d'être tenu une licence pour vente comme marchand des liquors spiritueux

Le conseil ayant donné sa dite requête et les certificats conformes à la loi

Le conseiller J. Beaudou propose, secondé par le conseiller Joa. Poirneau

Que Messrs. le Maire et le secrétaire soient autorisés à signer le certificat de Messrs. George Poirneau en par lui demandant satisfactions aux règlements de cette Municipalité

Adoptée

9°. Le conseiller J. Davidson propose, secondé par le conseiller J. Corbeau

Que le compte de Mr. S. Poirneau au montant de quatre piastres et quatre-vingt centimes et que le secrétaire soit autorisé à lui payer ce compte

Adoptée

10°. Le conseiller G. Schlytuit propose, secondé par le conseiller J. B. Binette

Que cette assemblée soit tenue

Adoptée

Octave Mandeville

Olivier Pigeon
Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du
village de Villavay
Comté d' Hochelaga

22 Mars
1900

Assemblée
Spéciale

Jeudi le vingt-deuxième jour de Mars courant (1900) Assemblée spéciale du conseil municipale du village de Villavay tenue en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec au lieu ordinaire de ses séances la dite assemblée spéciale ayant été convoquée par le Secrétaire Trévise Ollivier Pigeon pour les fins spéciales portées dans l'avis spécial signifié aux intéressés suivants: savoir:

Province de Québec
Municipalité du
village de Villavay
Comté d' Hochelaga

A Messrs. Oct. Mandeville Maire,
M. M. J. Corbeau, James Davidson
Jos. Beaudou Joa. Poirneau, J. B. Binette
G. Schlytuit
Conseillers

Avis spécial, vous est donné par Olivier Pigeon Secrétaire Trévise qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du conseil le vingt-deuxième jour de Mars courant à huit heures P.M. et qu'il sera pris en considération les sujets suivants

Savoir:

- 1^o Fixation de la date de la révision de la liste Electoral de cette Municipalité
- 2^o Considération de la cause de Mous Eli Hammeault ex-Secrétaire et de ses ceutions

Donné ce dix-neuvième jour de Mars mil neuf cents
(signé) *Oliv Pigeon*
Secrétaire-Tresorier

A laquelle assemblee sont présents
Mous Octo Mandeville, Mess. Les Conseillers
J. Corbeau, James Davidson, Jos Guerin
Joa Primeau, J.B. Binette
Sont absent

Gaudias Schlyburt

1^o Il est constaté que les avis spéciaux pour la dite assemblee ont été delivrés à qui de droit

2^o Il est proposé par le conseiller James Davidson secondé par le conseiller J. B. Binette

que Mous le Maire O. Mandeville et le Secrétaire soit autorisé à demander a l'Assurance Employeurs Leabilites le montant de cent quarante-huit et cinquante un centiers si les cent piastres déposés chez Mr Fortin & Lorraincau & Co par Mous Eli Hammeault ex-Secrétaire de cette Municipalité n'a pas servi aux fins fins tel que demandé par législature de Quebec. adoptée

3^o Le Consieller J. Corbeau propose secondé par le conseiller Joa. Primeau

que la Prise en considération des plaintes et réquetes déposées contre la liste municipale et faire généralement l'examen et la correction de la liste des

des électeurs de cette Municipalité ait lieu l'Assemblée regulière Au deux Avril mil neuf cents. Et que le secrétaire soit en consequence tenu de donner les avis voulus par la loi à qui de droit
Adoptée

Province de Quebec }
Municipalité de } Je *Oliv Pigeon* Tailleur de Tanne des
de Villeroy } village de Villeroy ayant été dûment sworn
Comte de Hochelaga } mes Secrétaire Tresorier de cette dite Muni-
cipalité fais serment que je remplirai
bien et fidèlement les devoirs de ma
charge et cela au meilleur de ma con-
science de mon jugement et de capacité
et j'ai signé, que Dieu me soit en aide

Assermenté devant à } *Oliv Pigeon*
Villeroy ce vingtième jour }
de Mars mil neuf cent

Province de Quebec } *M. Morille*
Municipalité de } Maire
village de Villeroy }
Comte de Hochelaga }

Je Joseph Lamontagne Muniisier
du village de Villeroy ayant été dûment
nommé au Conseil de cette Municipalité
fais serment que je remplirai bien
et fidèlement les des devoirs de ma
charge et cela au meilleur de ma
conscience de mon jugement et
de ma capacité et j'ai signé. Ainsi
que Dieu me soit aide

Assermenté devant moi }
à Villeroy ce vingtième jour }
de Mars mil neuf cent.
Oliv Pigeon Secrétaire Tres.

Province de Québec
Municipalité du
village de Villeneuve
Comté d' Hochelaga

Je Ovide Delangeur administrateur du
village de Villeneuve ayant été élu au conseil de conseil
auditeur de cette municipalité j'ai serment
que je remplirai bien et fidèlement les de-
voirs de ma charge et cela au meilleur
de mon jugement et de ma capacité
(et j'ai signé) ainsi que bien ont
soit en aide.

(Serment de serment septième
jour du mois de Mars 1900 à
Villeneuve par devant moi.)
Olivier Pigeon
Secrétaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité du
village de Villeneuve
Comté d' Hochelaga

Je Thomas Dupont ayant
été nommé inspecteur de voirie de cette
municipalité j'ai serment que je
remplirai bien et fidèlement les de-
voirs de ma charge et cela au meilleur
de mon jugement et de ma capacité
(et j'ai signé) ainsi que bien ont
soit en aide.

(Serment de serment septième
jour du mois de Mars 1900 à
Villeneuve par devant moi.)
Olivier Pigeon
Secrétaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité du
village de Villeneuve
Comté d' Hochelaga

Lundi le vingt-septième jour de
26 Mars } 1900
Assemblée }
1900 }
Assemblée }
spéciale }
Mars 1900 Assemblée spéciale du Conseil
de la Municipalité du village de Ville-
neuve tenue en conformité avec disposition
du Code Municipal de la Province de
Québec au lieu ordinaire de ses séances
la dite assemblée spéciale ayant été
convoquée par Mess Ode Mandeville, Amis
J. Corbeau, James Davidson, Jos. Guerin
Joa. Prévost, J. B. Bineau conseillers
pour les fins spéciales portées dans
l'avis spécial signifié aux intéressés
suivant savoir:

Province de Québec
Municipalité du
village de Villeneuve
Comté d' Hochelaga

A Messieurs Sandras Schelybent
Conseillers

Monsieur
Avis spécial convoqué par les
présents donné par le sousigné Olivier
Pigeon Secrétaire Trésorier de cette municipalité
spéciale du conseil de cette municipalité
est convoquée par moi pour être tenue au
lieu ordinaire des séances du conseil
le 26 Mars 1900 et qu'il sera pris en
considération les sujets suivants
savoir:

1.° Fixer la date de la réunion de la
liste électorale de cette municipalité

2^o Pour permettre à M^{rs}. Hamase Oumet
Hoteller de cette Municipalité de déposer sa
requête devant conseil aux fins d'obtenir
sa licence

Quinzième Réunion et vingt-troisième
Journé de Mars 1900

Olivier Pigeon
Secrétaire Trésorier

Il est constaté que de dix avis spéciaux
pour cette assemblée à été déclinés a qui
de droit.

A la quelle assemblée sont présent
Mons C. Mandeville M^{rs}. et M^{rs}. les con-
seillers J. Corbeau, James Davidson
Joa Guernon, Joa. Poirneau, J. B. Binette
Gaudias Binette

1^o Motion

Mons le Conseiller J. B. Binette propose
Secours par M^{rs}. le conseiller James David-
son

Que le Secrétaire Trésorier soit
autorisé à voir l'avis de cette Munici-
pité, et prendre les informations voulues
vu qu'il y a objections ~~de la part~~ de quelque
Mons inscrits sur la requête de M^{rs}
Hamase Oumet n'ayant pas les quali-
tés requises pour signer la dite requête

Pour J. Corbeau, James Davidson
Joa Poirneau, J. B. Binette Gaudias
Schlytner
Contre Joa Guernon

(Adoptée)

2^o Motion

Il est proposé par M^{rs}. James Davidson
Secours par M^{rs}. J. Corbeau

Que toute plainte produite
devant ce conseil contre les requêtes
dans le but d'obtenir une licence soit
sans effet

(Adoptée)

3^o Motion

Il est proposé par M^{rs}. Binette M^{rs}.
par M^{rs}. Gaudias Schlytner

pas bon
murm
O.P.

Que la révision fut faicte
sur de sa liste des électeurs par le
toute de cette Municipalité est fier
l'Assemblée régulière du deux
Avril 1900

La séance est levée

Oreste Mandeville
Maire

Olivier Pigeon

Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du
village de Villavay
Comté d' Hochelaga

2 Avril } Le mardi le deuxième jour d'Avril
1900 } mit neuf cent au lieu ordinaire de
ses sessions assemblée générale et
Mensuelle du conseil Municipal
générale } du village de Villavay tenue en con-
Mensuelle } formite aux dispositions du code
Municipal de la Province de Québec.

A laquelle assemblée sont
présents. M. Oct. Manville, Maire
M. M. les conseillers J. Corbeau James
Davidson, Jos Guerin, Jos Poirier
J. B. Binette, Andrias Schlytman.

1° Le Secrétaire-Tresorier donne lecture des
minutes des votes et délibérations des assam-
blées du 5 au 22 et du 26 Mars

Adopté unanimement

2° Le Secrétaire fait rapport des taxes
collectées et des dépenses du Mois de
Mars

3° Le Secrétaire-Tresorier donne lec-
ture et une lettre de M. Joseph P. Jean
réclamant la somme de six piastres
pour ses services comme auditeurs de
de cette Municipalité.

Qui est laissé sur table de conseil

4° Le Secrétaire-Tresorier donne
lecture de deux plaintes portées contre
M. Elamare Ouinté Hottelle de cette
Municipalité. qui sont laissés sur
la table de conseil jusqu'à pro-

chaque Assemblée

5° Il est proposé par M. J. B. Binette Secoude par
J. Schlytman

Que les plaintes portées au
conseil contre M. Elamare Ouinté Hottelle
soit prise en considération à la prochaine
assemblée et le vote adopté

6° Il est proposé par M. J. B. Binette
Secoude par M. J. Corbeau

Que les comptes de l'année soient
adoptés; savoir:

Gilman & Schofield	\$100
Beauchemin	.. 315
Olivier Pigeon	.. 150
J. Belanger	185
O. Frappier	150
A. Courtemanche	125
Chas Pigeon,	0.62
Ousime Monseau	0.93
N. Wapenais	0.88
Pictor Corneil	0.64
Thomas Dupont	120
Juques Pelletier	3.75
Maxime Galipeau	81
J. Belanger	125

Adopté

7° M. David Angus propriétaire de
cette Municipalité demande au conseil
de lui rembourser frais qu'il a payés
au conseil du comté au montant de
trois soixante centimes pour un de ses lots
communes pour être vendus pour les taxes
Municipales de 1897.

8° Il est proposé par M. Jos. Guerin
Secoude par M. James Davidson
Que les frais payés par M.

David Angus lui sont remboursés sur
trente-trois centimes d'intérêts ou qui'il y e
en négligence de la part de l'ex Secrétaire
Mons Elié Manceau

En amendement Il est proposé par M. J. B.
Binette secondé par M. J. Corbeau

Que la somme de trois piastres
et soixante centimes demandée par nous
David Angus ne lui soit pas rembour-
sée

Le vote étant pris sur l'amendement, est
le suivant.

Pour. J. B. Binette, J. Corbeau, Gaudin
Schlyburt

Contre Jos. Guerin, James Davidson
Joa. Poirneau

M. Le Maire Oct. Mandeville votés
contre l'amendement qui est rejeté
Le vote étant pris sur la motion principale
est suivant

Pour Jos. Guerin, James Davidson
Joa. Poirneau,

Contre J. B. Binette, J. Corbeau, Gaudin
Schlyburt

Mons. Le Maire vote pour la motion
qui est adoptée

90 Le Secrétaire Turvies donne la lecture
de la liste des électeurs parlementaires
de cette municipalité

Il est constaté que les avis ont été
lus et affichés tel que voulu par la
loi et que les avis spéciaux ont été
donnés à qui de droit

Les plaintes des Messieurs suivants
ont été soumis à ce conseil savoir
Honore Provost Taille-pieu
Jos. A. McKay

J. N. Mahony
Marcelle Marcille
Arthur Beauchamp
Louis Leduc
Gaudin Tardel
Wilfrid Sannab
Gaudin Boutet
Jos. Tardel
Ossias St-Jean
Esdras Lapin
Octave Mandeville fils
Jos. Paquette
Anselme Meunier
Honore Leduc
Arden Potvin
J. Hébert Fortin
J. A. M. Lapin
Alexandre Sirois
Honore Merin
Napoléon Poirneau

Ont été adoptées unanimement
10 Il est proposé par M. A. Schlyburt secondé
par M. J. Corbeau

Que la plainte de M. Ed.
Bélanger demandant que Mons. A.
Chamberland inscrit sur la liste comme
un propriétaire des lots 57 & 58 soit rayé
de la liste des électeurs parlementaires
ou qu'il n'est plus propriétaire
des dits lots.

Adoptée
110 Il est proposé par M. Joa. Poirneau
secondé par M. L. Schlyburt
Que le nom de Chas. Meunier
soit rayé de la liste des électeurs
comme propriétaire du lot 156 et
que Stanislas Valiquette soit

inscrit sur la liste des électeurs parlementaires comme propriétaire du lot 156.

Adoptée

120. Il est proposé par M. J. B. Binnie Secundo par M. L. Schlybunt

Que le nom de Mous. J. B. Gagné soit rayé de la liste des électeurs de cette Municipalité vu qu'il n'est plus locataire au No. 242.

rayé
c.p.

Adoptée

130 Plainte de M. E. Belanger demandant que le nom de M. Beloithe soit rayé de la liste des électeurs parlementaires de cette Municipalité

Adoptée

140 Plainte de Mous. Parfait Joubert demandant être inscrit sur la liste des électeurs comme propriétaire des lots 206+207

150 Il est proposé par M. L. Schlybunt Secundo par M. J. Guimon

Que la plainte de Mous. Parfait Joubert demandant être inscrit comme propriétaire des lots 207+206 sur la liste des électeurs parlementaires soit rejetée

Adoptée

160 Il est proposé par M. J. B. Binnie Secundo par M. L. Schlybunt

Que le nom de M. Alfred Proulx soit rayé de la liste des électeurs parlementaires vu qu'il ne réside plus dans cette Municipalité

Adoptée

170 Il est proposé par Mous. J. Guimon Secundo James Davidson

Que cette assemblée soit ajournée au 17 avril prochain.

Adoptée

Otore Mandrille Maire

Alfred Proulx
Secrétaire

Provincia de Quebec
Municipalité du
village de Tilly
Comte Hochelaga

17 Avril 1900 } Mardi le dix-septième jour d'Avril
Mil neuf cents au lieu ordinaire de ses
seances continuation de l'assemblée générale

Assemblée
générale
Municipale
continue

et mensuelle du deux avril consistant de
l'Assemblée Municipale du village de Tilly
sur proposition à cet effet du conseiller Jos
Bourdon secondé par le conseiller James
Davidson tenue en conformite avec
dispositions du code Municipal de
la Province de Quebec.

A la quelle assemblée ont assiste
Mons. Le Maire Oct. Massonville, deux des con-
seillers Bourdon Schlyburt, James David-
son, Joa. Dimeau, J. Guerin, J. B. Binet
J. Corbeau

Le Secrétaire donne lecture
d'un compte en voyes par Mons C. Paquet
Secrétaire du Comte pour les frais d'annonces
de la mise en vente des lots.

1^o Propose par M. James David, au secondé
par M. J. Corbeau

Que le Secrétaire soit auto-
risé à payer la somme vingt, deux
piastres et quatre-vingt dix centimes
pour frais d'annonces des lots mis
en vente

Adoptée

Le Secrétaire donne lecture
d'une lettre des Mrs. Leblanc et
Brossard croquis réclamant de
la Municipalité au nom de Joseph
P. Jean la somme de six

piastres pour acquisition des lieux
de la Municipalité lors de l'acquisition
du terrain de Janvier 1900

2^o Il est proposé par M. le conseiller
Bourdon Schlyburt secondé par M.
le conseiller James Davidson

Que le Secrétaire soit autorisé
à verser l'avis au légal et prendre
les informations voulues si le
compte d'annonces est payable que
le Secrétaire soit autorisé à payer
plus les frais si la réponse est
affirmative

Adoptée

3^o Il est proposé par M. le conseiller J.B.
Binet secondé par M. le conseiller Joa.
Dimeau

Que le Secrétaire soit au-
torisé à payer cent piastres avec
billets de six cents piastres qui est
due le dix sept. Avril courant et que
Mons. Le Maire et le Secrétaire soient
autorisés de renouveler ce billet
au montant de cinq piastres

Adoptée

Prise en considération de la Requête
de Mons. Demaree Guimet aux fins
d'obtenir une licence pour tenir
un hôtel dans le dit village de Tilly
lectures de la dite requête et des certificats
à l'appui

Mons. Pelland avait demandé à ce con-
seil la permission de représenter Mons
Demaree Guimet au sujet de sa
part de Mons. Le Maire Oct. Massonville
La Motive suivante est faite

4^o Il est proposé par M. le conseiller J. Guimon
secondé par M. le conseiller J. P. Piquet
Qu'il soit permis à M. Louis
Pelland de prendre en intérêt de
M. Domase Occimet

Adoptée

Le Secrétaire donne lecture de qua-
tre plaintes adressées de moult
que de M. Domase Occimet à son au club
boisson enlevant le dimanche et à
des miniers

5^o Il est proposé par M. le conseiller
Joseph Guimon secondé par M. le con-
seiller J. P. Piquet

Que le certificat de M. Louis
Domase Occimet soit confirmé

La motion est mise au vote

Pour J. Corbeau, J. Davidson, J. Guimon,
J. P. Piquet

Contre J. B. Binette & Guénard
Schlybrut

Motion est adoptée

6^o Il est proposé par M. J. Guimon secondé
par M. le conseiller J. P. Piquet

Que M. Louis Domase et le secrétaire soit
autorisés à signer le dit certificat
de M. Louis Domase Occimet

Adoptée

7^o Il est proposé par M. Guénard Schly-
brut secondé par M. J. Corbeau

Que cette assemblée
soit levée

Adoptée

Oste Marie-Victoire Maire

Olivier Lejeune
Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du
village de Tilly
Comité d'Éducation

Lundi le septième jour du
mois d'Avril
M. J. Guimon }
Assemblée }
générale }
de la }
Municipalité }
du village }
de Tilly }
 tenue en }
conformité }
des }
dispositions }
du code }
municipal }
de la }
Province }
de Québec }

À laquelle assemblée sont pré-
sents Mess. Oct. Mercier Maire et
M. H. J. Guimon, J. B. Binette, Guénard
& Schlybrut.

Sont absents Mess. les conseillers,
J. Corbeau, J. P. Piquet.
Le Secrétaire Tassin donne lec-
ture des minutes des votes et délibérations
des assemblées du deux et du dix-sept
d'Avril 1900

Adoptée unanimement

1^o Le conseiller James Davidson propose
secondé par le conseiller J. Guimon

Que le Secrétaire soit au-
torisé à payer le montant de dix-neuf
plaintes à M. Louis Domase après l'as-
semblée de la H. Estève par la dite
Municipalité

Adoptée

2^o Il est proposé par le conseiller J. B.
Binette secondé par le conseiller
Guénard & Schlybrut

Attendu que M. B. Binette pleu-
rier de cette municipalité donne par
conseil à la charge d'Éducation

et

4^o Il est proposé par M. le conseiller J. Guimond
 secondé par M. le conseiller J. P. Poirier
 Qu'il soit permis à M. Louis
 Pelland de prendre ses intérêts de
 M. Domase Occimot.

Adoptée

Le Secrétaire donne lecture de qua-
 tre plaintes assésmentées de montants
 que M. Domase Occimot a reçu de ses
 voisins en vertu de la loi sur le
 des Miniers

5^o Il est proposé par M. le conseiller
 Joseph Guimond secondé par M. le con-
 seiller J. P. Poirier

Que le certificat de M. Louis
 Domase Occimot soit corrigé
 La Motion est mise au vote

Pour J. Corbeil, J. Davidson, J. Guimond,
 J. P. Poirier

Contre J. B. Binette et Gaudin
 Schlyburt

Motion est adoptée

6^o Il est proposé par M. J. Guimond secondé
 par M. le conseiller J. P. Poirier

Que M. Louis Domase et le Secrétaire soient
 autorisés à signer le dit certificat
 de M. Louis Domase Occimot

Adoptée

7^o Il est proposé par M. Gaudin Schlyburt
 secondé par M. J. Corbeil

Que cette assemblée
 soit levée

Adoptée

Octave Maréchal Maire

Olivier Pigeon
 Secrétaire

Province de Québec
 Municipalité du
 village de Pélouze
 Comté d'Hochebourg

Le lundi le septième jour de
 Juin l'an mil neuf cent au lieu ordinaire de
 l'assemblée des sessions, assemblée générale de l'as-
 semblée de ce conseil municipal du village
 de Pélouze tenue en conformité des dis-
 positions du code municipal de la Pro-
 vince de Québec.

À laquelle assemblée sont pré-
 sents Messrs Oct. Maréchal Maire et
 J. H. Davidson. Les conseillers J. Guimond,
 J. B. Binette, Gaudin
 Schlyburt.

Sont absents Messrs les conseillers,
 J. Corbeil, J. P. Poirier.
 Le Secrétaire donne lec-
 ture des minutes des votes et délibérations
 des assemblées du deux et du dix-sept
 d'Avril 1900

Adoptée unanimement

1^o Le conseiller James Davidson propose
 secondé par le conseiller J. Guimond

Que le Secrétaire soit au-
 torisé à payer le montant de dix-sept
 piastres à M. Louis Domase en vertu de sa
 somme de la Hôte pour la dette
 municipale

Adoptée

2^o Il est proposé par le conseiller J. B.
 Binette secondé par le conseiller
 Gaudin Schlyburt

Attendu que M. Binette pleu-
 rin de cette municipalité donne par
 conseil à la charge d'États et

Pour cette Municipalité est incapable com-
plir cette la dite charge. Attendu qu'il a
été suffisamment constaté à la satisfac-
tion de ce conseil que M^r. W. Bisset
n'a pas les qualités requises par l'art
374 du Code Municipal. Que ce conseil dé-
clare vacante la dite charge d'Estimateur
et l'en a déchargé le dit W. Bisset.

Adopté

Le conseiller J. B. Bisset propose se-
condé par le conseiller Benjamin Schlegel
Que Mess^{rs} Léon Boncheron Me-
mber de cette Municipalité sont nom-
més estimateurs pour cette Municipalité

Adopté

Le conseiller J. H. Davidson propose
secondé par le conseiller J. Guerin
Que le compte de la Coopé-
ration du S^{er}vice-Compté Ricollé pour
l'année de la consommation pour l'année
la date 4 Nov. 1898 sont acceptés et
que le Secrétaire soit autorisé à payer
sa somme de deux piastres quatre-
vingt-dix-cent centimes

Adopté

Le conseiller J. B. Bisset propose se-
condé par le conseiller James Davidson
Que les comptes payés par
le Secrétaire sur autorisation du Conseil
sont acceptés savoir

E. Belanger	0.120
Jules Renaud	0.624
Jacques Pelletier	0.444
Bussard & Debance	7.000
Tiendes de Postes	0.354
Aime Vigne	6.000

Adopté

Le conseiller J. B. Bisset propose secondé
par le conseiller J. Guerin

Que le Secrétaire soit autori-
ser à faire réparer les trottoirs et les
rues et engager des hommes pour les
dits travaux

Adopté

Le conseiller J. B. Bisset secondé
par le conseiller B. Schlegel

Que le M^r le Maire et le
Secrétaire soient autorisés à payer cin-
quante piastres sur le billet de deux
cents piastres qui est dû au M^r Guay
d'ici courant et de renouveler par billet
à trois mois ou deux la balance dudit
billet à la Banque des Marchands
(St. Jean Baptiste).

Adopté

Le conseiller J. B. Bisset propose
secondé par le conseiller J. H. Davidson
Que Mess^{rs} le Maire soit autori-
sés à demander le montant de 14857
centimes dû par M^r Eli M^r
M^r Secrétaire à la Compagnie
Liability Assurance si la dite Com-
pagnie ne se conforme pas à cette deman-
de en payant le dit déficit que Mess^{rs}
le Maire est autorisé de procéder im-
médiatement contre la dite Compagnie

Adopté

Le conseiller J. H. Davidson propose
secondé par le conseiller J. B. Bisset
Que Mess^{rs} le Maire et
Mess^{rs} Schlegel et le Secrétaire soient
autorisés à demander les cent piastres
dépensés par M^r Eli M^r et par
les M^{rs} de M. M. Portier & Associés

et de payer le coût de la présentation
du bill de l'annexion du terrain de la
Sœur Lise ci devant Femme Jarry. Au
cas que M. M. Fortin & Lussan de ce-
ne peuvent produire le dit compte
de réviser le dit dit pinatels.

Adoptée

Le conseiller G. Schlegel propose
seconde par le conseiller J. B. Binette

Que la sentence et les con-
sultes soient autorisés à arrêter tous
les personnes venant faire commerce
dans la Municipalité d'avoir à pre-
ndre leur licence dans un 15 et qu'après
avertissement de la part des constables
S'ils ne se conforment pas à cet avis ces
sont arrêtés

Adoptée

Le conseiller J. Durocher propose
seconde par le conseiller G. Schlegel

Que les décrets sont Am-
pli de faire les règlements suivants
suivants:

Pour fixer le poids du pain vendu
dans la Municipalité par pain:

Pour imposer une taxe sur les chiens
Pour fixer le salaire des employés
Municipaux

Pour l'entretien des routes avec
prix des propriétés bâties.

Adoptée

Le conseiller J. Durocher propose
seconde par le conseiller G. Schlegel

Que la question des sur-

montages des maisons du village de
Pilleray sont prise considération à la
prochaine assemblée le 21 Mai:

Adoptée

Le conseiller J. B. Binette propose
seconde par le conseiller G. Schlegel
Que cette assemblée soit avan-
cée au 21 Mai 1900

Adoptée

Oreste Mandible Maire

Olivier Pigeon
Secrétaire

Provinces de Québec
Municipalité du
village de Tilly
Comté d'Hochelaga

Le 14 Mai 1900, assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de Tilly tenue en conformité aux dispositions du Code Municipal ancien et dernière de ses sessions la dite assemblée ayant été convoquée par Ollivier Digeon Secrétaire Trésorier pour les fins spéciales portées dans l'avis spécial signifié aux intéressés le minimum savoir:

«Provinces de Québec»
«Municipalité du»
«village de Tilly»
«Comté d'Hochelaga»

Avis Spécial

A M. M. Oreste Manville Maire,
Jérôme Corbiou, James Davidson, Jos.
Guérin, Jos. Poirier, J. B. Binette
Gandias Schuytrem conseillers
Honnables.

Avis spécial vous est par les présentes donné par le sousigné Ollivier Digeon Secrétaire Trésorier qu'une session spéciale du conseil de cette Municipalité est convoquée par moi pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil le 14 Mai 1900 et qu'il sera pris en considération le sujet suivant savoir:

Le Procès de Mons Jérôme Beaulieu déclarant que les eaux de notre ville Municipale n'ayant plus de cours sur

la Rue Labelle se répandant sur sa propriété
depuis ce deuxième jour de
Mai mil neuf cent

Ollivier Digeon
Secrétaire-Trés-

Il est constaté que les avis spéciaux pour la dite assemblée ont été décernés à quel des droits:

A laquelle assemblée sont présents
Mons Oreste Manville Maire M. M. James
Davidson, Gandias Schuytrem, Jos. Poirier,
J. Corbiou, Conseillers J. B. Binette &
Absents: Jos. Guérin

Le conseiller James Davidson, proposé
second par le conseiller Jérôme Corbiou

que le Secrétaire soit chargé
de répondre au Procès de Mons Jérôme
Beaulieu et son dictum quant limites
de la Municipalité il y a un greffier
qui enjoint la dite Procès sans

Adoptée

Session est levée

Oreste Manville Maire

Ollivier Digeon
Secrétaire-Trés-

Province de Québec
Municipalité du
village de Tillamoy
Comité d'Administration

Le mardi le vingt-cinquième jour
de Mai 1900 au lieu ordinaire de ses
séances continuation de l'assemblée
générale annuelle du sept Mai con-
sistant au conseil municipal du village
de Tillamoy sur proposition à cet effet
du conseiller J. B. Binette secondé par
le conseiller Gaudias Schlybent tenue
en conformité aux dispositions du code
municipal de la Province de Québec.

À laquelle assemblée sont présents
M. M. Jérome Corbeau, James Davidson,
Jos Guenon, Joa. Poiréau, J. B. Binette
Gaudias Schlybent

Absent M. Octave Manderville
Maire

L'assemblée est présidée par M. Jérome
Corbeau, pro-Maire.

Le secrétaire donne lecture
du compte présenté par M. M. M.
Martin & Lamerand sur la sur-
veillance du bill de l'annexion
du terrain du Sun-life à notre commu-
nauté

10 Le conseiller J. B. Binette propose
secondé par M. le conseiller Jos Guenon
que le présent compte soit
en considération qui à la prochaine
assemblée

Adoptée

20 Le conseiller Joa. Poiréau propose
secondé par le conseiller James Davidson

que les dépenses pour le pain le poivre
du pain et le pavement des routes et
pour l'impôt sur la taxe sur les chiens
et le salaire de l'officier municipal
soient pris en considération à la
prochaine assemblée

Adoptée

30. Les conseillers Joa. Poiréau propose
secondé par le conseiller James Davidson

que le secrétaire soit autorisé
à retirer la balance de l'assurance
de l'assurance de la salle municipale
à l'assurance National

Adoptée

40. Les conseillers Gaudias Schlybent
propose secondé par le conseiller
Joa. Poiréau

que le secrétaire soit
autorisé à retirer de la Banque
des Marchands (succursale St Jean
Baptiste) la somme de soixante
six dollars et cent pour payer l'in-
térêt des bons de banque

Adoptée

50. Le conseiller Gaudias Schlybent
secondé par le conseiller James
Davidson

que la prochaine assem-
blée soit levée

Adoptée

Octave Manderville Maire

Olivier Poiréau

Secrétaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité du
village de Villeneuve
Comté Hochelaga

Assises
générale
Mensuelle
Lundi le quatrième jour de Juin 1900
au lieu ordinaire de ses séances assemblée
générale mensuelle au conseil municipal
pal du village de Villeneuve tenue en conformi-
tité aux dispositions de l'acte municipal
de la Province de Québec.

Et laquelles assises sont présents
Mons. Octave Mandeville, maire
Davidson, Jea. Poiréan, Gaucias Schlybrin
J. B. Binette, conseillers

Absents: M. J. J. Corbeau
Joseph. Guimond, conseillers.

Le Secrétaire-Treasorier donne lecture des
minutes des votes et délibérations des assises
du 7 au 14 et du 21 Mai courant

Acceptée unanimement

Quelques jours la prise en considération
du compte rendu par M. M. Fortin & Lau-
rincan accordé pour la surveillance des
bâtiments en construction au hameau
du village de Villeneuve

1^o. Le conseiller J. B. Binette propose, secondé
par M. le conseiller Jea. Poiréan

Que M. Gaucias Schlybrin
James Davidson soient chargés de
communiquer avec M. M. Fortin & Laurincan
deux à propos de leur compte, et de lui
présenter l'argent dû à l'annuaire de
Villeneuve

Acceptée

2^o. Le conseiller Gaucias Schlybrin propose
secondé par M. le conseiller Jea. Davidson
Que M. Michel Galumau
Entrepreneur de la Côte de Montmorency soit
accepté comme cautions du Secrétaire
Treasorier de cette Municipalité

Acceptée

Plainte des citoyens résidents aux
alentours de la propriété perdue No. 108
cadastré 108 dont les lieux d'assises
deux sur deux infecté

3^o. M. le conseiller Gaucias Schlybrin
proposé secondé par M. le conseiller J. B.
Binette

Que le Secrétaire-Treasorier soit
chargé de notifier le propriétaire No. 108
d'arriver à régler les lieux d'assises
ainsi que la taxe sur le détail de
quelques jours

Acceptée

Demande infirmé au conseil par M. M.
Lapointe Bonetun de poser une tra-
averse en face de sa propriété sur la rue
St Hubert

4^o. M. le conseiller Gaucias Schlybrin
secondé par M. le conseiller James
Davidson

Que le Secrétaire soit autorisé
à acheter le bois nécessaire pour cette
traverse demandée

Acceptée

Le Secrétaire-Treasorier donne lecture des
rapports suivants: savoir, l'impression
des recets, l'impression d'une taxe sur les
chênes, propriétés la salaires des officiers du
Municipaux tel que demandés à l'assemblée
du 7 Juin 1900

No. 6. Il est ordonné et statué par règlement du dit conseil comme suit:

Il est par le présent accordé pour l'année que les officiers tels que Landimans & Estimateurs auront droit au salaire susdits, savoir:

Les Landimans auront chacun droit à cinq piastres par chaque année.

Les Estimateurs auront chacun droit à deux piastres par chaque jour de travail de huit heures ou de quatre heures de l'après-midi.

Le présent règlement entrera en force le premier jour d'octobre prochain.

No. 7. Il est ordonné et statué par règlement du dit conseil comme suit:

Pu le trop grand nombre de chiens dans la Municipalité qui est une nuisance pour le public et pour augmenter les revenus de la Municipalité qui sont taxés sont imposés comme suit: savoir:

Sur tous chiens mâles Un dollar \$1.00

Sur tous chiens femelles Un dollar et demi \$1.50

La dite taxe sera payable le 1^{er} Juin de chaque année.

Un avis sera envoyé à l'ant. ^{publié sur les chiens mentionnés que}

Tous propriétaires de chiens d'avoir à payer la dite taxe à la date ci-dessus énoncée ou à aucune autre date de chiens à leur discrétion. Que dans le cas où un avis par écrit sera donné par le propriétaire de chien qui ne se conformera pas à cet avis sera assujéti à une amende de cinq dollars qui sera recouvrable suivant la loi.

Le présent règlement entrera en force le 1^{er} Juin Mil-Vingt-cinq.

No. 8. Il est ordonné et statué par règlement du dit conseil comme suit:

Attendu que le printemps à cause de la fonte des neiges et l'automne à cause des frigidités, pluvieuses et de la récolte des terres de La Motte et St-Hubert ainsi que de celle de Landimans sont impraticables il conviendrait que chaque propriétaire ou occupant de chaque lot fut tenu de faire et d'entretenir sur ses propriétés sa part de route.

1^o Les propriétaires des lots abouissant aux dites routes ci-dessus mentionnées soient de faire d'ici au 1^{er} Septembre en année de leur lots leur part de route. En payant ces routes de piastres ou de réches en toute autre matière convenable pour un chemin pour que cheval et voiture puisse passer facilement, lesquelles routes que les dits propriétaires reciteront d'entretenir en bon état et seront tenus de les piéger de largeur.

2^o Il sera strictement défendu de déposer dans les dites routes toute matière dangereuse telle que bois, débris, cailloux etc. ou tout objet qui puisse gêner les chevaux.

3^o Les congères ne se conformeront pas au présent règlement si ne faisant pas les dits travaux, la dite corporation fera faire les dits travaux aux frais et dépens des propriétaires ou d'un tiers avec 6% d'intérêt et recouvrable de la même manière que les taxes municipales.

Le présent règlement entrera en force le 1^{er} Janvier 1908.

Il est reconnu et statué par le règlement sus-dit
council comme suit:

Attendu que l'article 584 du code Municipal
de la Province de Québec confère à tous les conseils
locaux le droit d'imposer une taxe sur les locataires
il est décidé que la somme cinq cents par
pièces sur le montant des loyers soit imposé.

Sur tout locataire de cette Municipalité
qui ne se conformera à ce présent règlement
ne pourra agir comme Électeur Municipal.

Le présent règlement entrera en force
après sa lecture la quatrième fois.

Amendement au règlement No 2.

Il est reconnu et statué sur.

Il est par le présent imposé pour les locataires
sur tout propriétaire ou occupant de maisons
sans d'habitation public et sur tout propriétaire
ou occupant d'auberge dans la Municipalité
du village de Villavoy une taxe
annuelle de cinquante Dollars devant
payable par tout tel propriétaire ou occupa-
tant avant de pouvoir louer telle mai-
son d'habitation public ou auberge.

Et pour mieux assurer le paiement
de cette taxe toute personne demandant
l'octroi d'un certificat pour l'obtention
de licence d'auberge ou d'habitation
public, dans la dite Municipalité devra
en faisant telle demande déposer entre
les mains du Secrétaire-Trésorier du dit
council municipal une somme de dix
vingt-cinq piastres devant.

Dans le cas où telle personne
n'obtiendrait pas le certificat par elle

demandé et dans ce cas seulement, le
secrétaire-Trésorier lui retournera la
somme ainsi déposée.

Ces présents ont été adoptés unanimement.

5. Le conseiller J. P. Poiréau propose secondé
par le conseiller J. P. Poiréau son

que le secrétaire soit autorisé

à payer la somme de dix piastres
cinquante cents.

Adopté.

6. Le conseiller M. J. B. Bouché propose
secondé par le conseiller J. P.
Poiréau

que ce présent règlement soit
affiché à l'avenir prochain le onze
juin courant.

Adopté.

Oreste Manderille

Marie
Olivier Poiréau
Secrétaire

Province de Quebec
Municipalité du
village de Villeneuve
comté d'Archevêque

Le mardi le onzième jour de Juin
Mil neuf cent un lieu ordinaire de ses
1900 } services continuation de l'assemblée
Assemblée générale du quatorzième
générale } conseil municipal du village
de Villeneuve sur proposition à cet effet
du conseiller J. B. Binette se conformant
conformément aux dispositions du code municipal
de la Province de Quebec

A laquelle assemblée ont été présents Messrs
Oct. Mandeville maire, J. Corbett, James
Davidson, Jos. Guerin, J. P. Prévost
J. B. Binette, Bernard Schelybunt, con-
seillers

Ordre du jour: Rapport des délégués nom-
més pour aller voir M. M. Fortin & Lussier
et cie.

Le secrétaire fait rapport de plusieurs
comptes payés pour l'entretien de
Messrs Le Maire

10 Le conseiller S. Schelybunt propose
reconnu par le conseiller J. P. Prévost

Que les comptes suivants soient approu-
vés, savoir:

R. Coggie	\$ 375-
Alain	2460
Chas. Guerin	3.75
La Cour	150
Pelletier Jacques	438

20. Le conseiller J. Prévost propose, reconnu
par le conseiller S. Schelybunt

Que le Secrétaire soit chargé de
notifier la liability l'assurance d'incendie
à payer le déficit de Messrs Etie Lussier
reconnu son salaire de quatre jours

Adoptée

30 Le conseiller S. Schelybunt propose
reconnu par M. le conseiller J. Corbett

Que le Secrétaire soit chargé
de préparer un règlement pour em-
ploi

Adoptée

40 Le conseiller J. B. Binette propose reconnu
par M. le conseiller S. Schelybunt

Que la somme de deux piastres
soit allouée sur tout le budget de
chiffons

Adoptée

50 Le conseiller Davidson propose reconnu
par le conseiller J. P. Prévost

Que la somme suivante soit
allouée aux restaurants suivants:

Restaurants ayant une pesee,	\$ 200
Restaurants par ce pesee,	\$ 100

Adoptée

60 Le conseiller S. Schelybunt propose
reconnu par M. le conseiller J. B. Binette

Que la procédure suivante
soit approuvée à l'égard de l'entretien
du cimetière

Adoptée

Notre honorable Maire

Chas. Davidson
Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du
village de Villars
Comté d' Hochelaga

1900 } Lundi le dix-huitième jour du mois d'août
Assemblée } neuf ont eu lieu ordinaire de ses séances con-
générale } tinuation de l'assemblée générale & l'assemblée
mensuelle } du quatre jour et a fini à l'heure de onze heures
continues } consistant du conseil municipal du village de
Villars sur proposition à cet effet du conseiller
Ludovic Schlytner secondé par le conseiller J.B. Bouché
tenu en conformité aux dispositions du code commu-
nicipal de la Province de Québec

A laquelle assemblée sont présents
M. G. Gauthier Maire M. H. les conseillers
J. Corbeil, James Davidson, Jos. Guerin
Jos. Poirier, J.B. Bouché, Gauthier
Schlytner & Abram

Quodam jour de Replément autorisant à
contracter un emprunt.

Le secrétaire fait lecture du dit règlement
1° Le conseil James Davidson propose seconde
par le conseiller Jos Guerin

Quodam les membres du conseil qui seront
pas le montant du coût des dit travaux, que
le conseil se mette au travail pour examiner
les travaux à faire & fixer le montant neces-
saire pour l'exécution des dit travaux

Adopté

2° Le Secrétaire donne lecture des comptes
suivants savoir:

L'ymptant & Mathews pour imprime copolice \$110
Les commissionnaires de Villars pour pont
de chauffage de la salle municipale \$288

3° Le conseiller J. Guerin propose seconde
par M. le conseiller Jos Poirier

Que les comptes ci-dessus soient

mentionnés soient acceptés et que le Secrétaire soit
autoriser à payer les dits comptes

Adopté

4° Le conseiller Davidson propose seconde
par le conseiller J. Corbeil

Que le Bristol canal de la Rue Rose-
Dixons, soit entretenu et réparé dans la cour
de la salle municipale et de recueillir le
désordres pour que l'eau puisse couler librement

Adopté

5° Le conseiller J. Corbeil propose seconde
par le conseiller J. Guerin

Que le secrétaire soit chargé de faire
faire les dit travaux

Adopté

6° Le conseiller J. Guerin propose seconde
par le conseiller Jos Poirier

Et que M. Oscar Lévesque, si après
premier service comme estimateur dans le dit
tel que voulu par la loi que deux des dits
membres de cette municipalité soit nommé Esti-
mateur en remplacement de M. Oscar Lévesque

Adopté

7° Le conseiller James Davidson propose seconde
par le conseiller J. Corbeil

Que les Estimateurs soient notifiés
d'avoir à commencer à la confection des
role d'évaluation dans le courant des
mois du mois

Adopté

8° Le conseiller James Davidson propose
seconde par M. le conseiller Jos
Guerin

Que le Secrétaire soit autorisé
à faire faire les dépenses pour les
matériaux de cette municipalité, tant le

le tout en deux pas excéder cinq et la puce
Adopte

9^e Le conseil J. Corbett propose seconde
par le conseil J. Prineau

Que cette somme soit prise
Adopte

O. J. Manville Maire

Olivier Pigeon

Secrétaire-Vice.

Primo de Robec
Municipalité du
village de Tillam
Comté d'Noctega

3 Juillet 1900 } Mardi le troisième jour de Juillet
Assemblée } mil neuf cent au lieu ordinaire de ses
générale } séances, aneubli générale des membres
du conseil municipal du village de Tillam
Tenue en conformité aux dispositions
du Code Municipal de la Province
de Québec.

A laquelle assemblée sont pré-
sents Messrs le pro-Maire J. Corbett, M. M.
James Davidson, Jos Guzman, J. Corbett,
Prineau, J. B. Brumet, Gaudin, Schy,
M. J. Brumet, conseillers

Abait Messrs Le Maire O. J. Manville

Le Secrétaire-Treasury donne lecture
des minutes des votes et délibérations
des assemblées du quatuor du onze
et du dix-huit Juin mil neuf cent
qui sont acceptés unanimement

Le Secrétaire donne lecture d'un
compte présenté par Messrs W. Brumet
pour un day de dimanche au Montad
deux parties quarante dollars.

1^o. Le conseil J. Schlybrant propose
seconde par M. James Davidson

Que le compte de Messrs W.
Brumet soit accepté et que le secrétaire
soit autorisé à lui payer ce compte
Adopte

Le Secrétaire donne lecture des
des latentes au fond des pages.

2^e. M. Le conseiller James Davidson
propose, seconde par M. J. B. Binette
Que le compte de la caisse du
fond de frais soit accepté et que le
Secrétaire soit autorisé de payer le
dit compte

Adopté

3^e. M. Le conseiller J. B. Binette
propose, seconde par M. J. P. Poirer
Que les comptes payés par
les secrétaires sans contestation chi-
minie soit acceptés, savoir

Nouvel Naferris 34 hrs	\$4.13
Olivier Pigeon 3 fois et demi	5.25
Olivier Pigeon 12 heures	1.80
Quintin Poirer 18 heures à 20	3.70
Jacques Pelletier 25 heures	4.38
Pour timbres de poste enregistrement	31
J. B. Binette pour fatigue	1.50
David Naferris	2.00
David Naferris 18 hrs	1.88
Julien Lapointe 10 heures	1.25
Jacques Pelletier 14 heures	1.75
Paul Roussel 8 "	1.00
Olivier Pigeon 10 "	1.50
F. H. Mathews 37 hrs	6.20
O. Trippier père 10 heures	1.25
O. Trippier fils 5 heures	63
L. J. Mathews	1.00
Charles Pigeon 10 heures	1.25
Thomas Naferris 34 heures	1.40

Adopté

4^e. M. Le conseiller Amédée Schtybent
propose seconde par James Davidson
non

Que le Secrétaire soit chargé
d'envoyer les comptes aux personnes

de la Municipalité qui n'ont pas leur
tours d'affaires d'avoir à payer sous
le de quinze jours,

Adopté

5^e. Le conseiller James Davidson propose,
seconde par M. J. P. Poirer

Que le Secrétaire soit chargé de
faire sa tournée aux limites de la mu-
nicipalité en face de la renouveau de M.
Olivier Lapointe Bonnetier de St-Hubert
et de remplir le tout par le Secrétaire
sans de plus sur la rue St-Hubert
cinq qui de l'année est indiqué

Adopté

6^e. Le conseiller James Davidson propose
seconde par M. Amédée Schtybent

Que le montant de l'emprunt
sur les dettes soit versé à deux
mille cinquante comme suit: savoir:

W. St. Laurent	\$1200
Chambers	500
Com. d'eau	300

Pour la motion James Davidson
J. P. Poirer, J. P. Poirer, Amédée
Schtybent

J. B. Binette N'assistait

7^e. Le conseiller J. B. Binette propose
seconde par M. le conseiller Amédée
Schtybent

Que le Secrétaire soit chargé
de voir M. J. P. Poirer Mathews
pour le déficit de M. J. P. Poirer
semble si possible de procéder
comme la localité Employers
Assurance

Adopté

1^o. Le conseiller J. B. Binette propose
 seconde par M. Guerin
 Que cette assemblée soit et demeure
 ouverte jusqu'au dix huitième
 jour d'octobre prochain

Adoptée
 Geron Corbeil pour maire

Olivier Pigeon
 Secrétaire

Province de Québec }
 Municipalité du }
 village de Villeneuve }
 comté d' Hochelaga }

18 juillet 1900 }
 Assemblée }
 générale }
 continue }
 Muecti le dix huitième jour de juillet
 mil neuf cent au lieu ordinaire des assemblées
 continuation l'assemblée générale et l'assemblée
 du conseil municipal du village de Villeneuve
 sur proposition à cet effet du conseiller J. B.
 Binette seconde par M. le conseiller Joseph
 Guerin tenu en conformité aux disposi-
 tions du Code Municipal de la Province de
 Québec

A laquelle assemblée sont présents
 Messrs Oct. Gaudin, Guin, Geron Corbeil
 James Gaudin et Joachim Guin
 J. B. Binette, Gaudin Schepstun.

Le Secrétaire donne lecture d'une
 lettre du Secrétaire de la commission Solaire
 pour la rectitude des lots intermédiaires
 des lieux des citains propriétaires in-
 connus.

1^o. Le conseiller J. B. Binette propose
 secondé par le conseiller Gaudin Schepstun

Que la présente lettre soit prise
 en considération à l'assemblée suivante au
 mois d'Avril.

Adoptée

Le Secrétaire donne lecture d'un compte
 présenté par M. L. Villeneuve pour
 un trimestre de Bois d'Épicé au montant
 deux piastres et quarante huit centimes

2^o. Le conseiller Joachim Guin
 propose, secondé par le conseiller Geron

161	Joseph. Sr. Ouge	No. 233	\$700.00
164	Ludger Collins	No 236+237 =	\$800.00
170	Mois Comte	Nos. 243-244-245	\$1250.00
178	Louis Calcutt	No. 251	\$450.00
185	Oride Dimeau	No. 260+261	\$600.00
188	Ant. Filiameau	Nos 264+265	\$1025.00
191	Rosacinte Mantha	Nos 271+270	\$825.00
197	Julien Lapina	Nos. 280	\$400.00
199	J.B. Hotté	Nos. 282	\$700.00
205	Milieu Binette	Nos 289	\$1000.00
237	Augustin Vidou	Nos. 337+340	\$600.00
241	Celestin Bigras	Nos 341+342	\$225.00
44	Joseph Gaudin	Nos 72	\$1000.00
48	Evangeliste Richard	Nos 76	\$500.00
63	Clement Renaud	Nos 100	\$350.00
78	Simon Lapierre	Nos. 112	\$450.00
93	Pudent Sude	No. 139	\$800.00
104	J. N. Bouchamp	No. 153	\$750.00
114	J. N. Corio Barbe	No. 164	\$225.00
99	J. N. Monette	No. 146	\$600.00
60	John Wandron	Nos 94+95	\$650.00

Adoptée

2^o Motion Le conseil James Wandron propose seconde par le conseil Jas. Gaudin que le Role d'Evaluation actuellement en force soit revise et amendé des de l'ancien a partir les mutations de propriétés suivantes aux valeurs suivantes:

8.	Mrs Emma Comte au lieu Arthura Maché sur le lot No. 16	Evaluation \$200
35	J. N. Martens au lieu de Abbé Orléans	balnear sur les lots 57+58 Evaluation \$1050
50	Théophile Lapierre au lieu de Jas Gaudin	sur le lot 78 Evaluation \$250.

908 No. 210 J. B. Poiré au lieu inférieurs
 au No. 210. Evaluation \$300.00

87	J. Kilian Fortin au lieu de Alex Sijonin sur le lot 128	Evaluation \$300.00
93	Pudent Sude au lieu de Louis Berge sur le lot 139	Evaluation \$800.
95	George Allin au lieu de Jacques Allin sur le lot 142	Evaluation \$200
105	Antoine Campeau au lieu de Elie Jussier sur le lot 155	Evaluation \$200
107	Justias Schlybrou au lieu de L. Dupont sur le lot 160	Evaluation \$200.
126	R. La Roque au lieu de P. Simard sur le lot 179	Evaluation \$300
152	Edw. Murphy au lieu de C. Trappier sur le lot 220	Evaluation \$600.
203	Alex. Sijonin au lieu de James Wandron sur le lot 288	Evaluation \$200.
232+232	Archel Lalancette au lieu de James Comte sur les lots 327+326	Evaluation \$400.
	J. Binette au lieu de Manwaring sur le lot 333	Evaluation \$200

Adoptée

2^o Le conseil Gaudin Schlybrou propose seconde par le conseil Jas. Poiré, que les valeurs des propriétés des terrains vendus sur le terrain de la Société Américaine faisant partie de la Municipalité, soient revise sur le Role d'Evaluation suivant

	Celestin Bigras	lot. 269+270	Eval \$200
	Aug. Vidou	.. 271+272	.. \$300
	Voluntaria Lapierre et M. Wajon	80x81	" \$500
	R. La Roque & J. J. J. J.	.. 77x78+79	" \$600
	Alphonse Placance	. 74	\$200
	Eug. Placance	Lot 73	\$200
Adam	Albert Laverdière	.. 75+76	\$500
	Albert Laverdière	.. 158	\$200

Cami Nelson Epouse de C. Guenette
lot. 257 & 258 & 259 \$ 700

La Balance du tenant de son fils Assurances
au prix de cent cinquante l'assurant.
est de vingt-cinq ans

Acceptée

40. Le conseiller Andreas Schlybent propose
secondé par le conseiller Jos. Guenon

Que le Rôle d'Évaluation actuel
tenant en force soit révisé et amendé de
manière à inscrire au rôle des noms des
locataires. suivants: savoir:

157 Maria Lafrenais au 229 au lieu de Alfred
Poulin.

161 Orla Lafrenais au no 42 au de Alphonse

Bon d.P.

161 J. B. Gagne soit être sur le rôle

162 Jus tant au lieu de J. B. Pénit au no. 250

Joseph Auguste McKay au no 250 au

162 lieu Joseph Leonard

176 Alfred Lafrenais soit porter au no. 248

85 Charles Gauthier au no. 58

199 Adolphe Pénit au no. 282

67 Alfred Pénit au no. 105

73 Jus Murray au no. 139

Acceptée

50 Le conseiller J. B. Pénit propose
de par le conseiller J. B. Pénit

Que le Secrétaire soit autorisé
d'engager des hommes pour peindre les
passe, de la rue Labelle et St Hubert
ainsi que de Maca Camille, la Rue
St Hubert à certains au dit

Acceptée

60. Le conseiller J. B. Pénit propose
secondé par M. le conseiller A.
Schlybent

Que le Secrétaire soit autorisé
d'acheter chez Mons George Pénit six
pelles et six piques pour l'utilité des
hommes employés aux dit travaux

Acceptée

70. Le conseiller J. B. Pénit propose
secondé par le conseiller J. B. Pénit

Harisson

Qu'en cette assemblée soit

levée

Acceptée

J. Corbeil promoteur

Oliver Pénit

Secrétaire Travaux

Provinces de Québec
Municipalité du
village de Villeneuve
Comté d' Hochelaga

Le 19^o } Lundi le dix-neufième jour de l'octobre mil
1900 } neuf cent au lieu ordinaire de ses séances
Assemblée } assemblée générale & mensuelle du conseil
générale } municipal du village de Villeneuve tenue
mensuelle } en conformité aux dispositions du
code municipal de la Province de
Québec.

À la quelle assemblée sont présents
Octave Manseauville, maire, James Davidson,
Joa. Piquet, J. B. Binette
Gaudin Schlybrant

Absent Monsieur Jean Corbeaux
Joa. Guenon.

Le Secrétaire a donné lecture des minutes des votes et délibérations des assemblées du mois du dix-huit et du trente juillet dix-neuf cents qui sont adoptés unanimement

Le Secrétaire a donné lecture d'une lettre (l'opinion des officiers de la Banque Provinciale) concernant l'emprunt par billet de la somme de douze cents dollars

1^o. Le conseiller James Davidson propose, secondé par Gaudin Schlybrant

que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à contracter un emprunt de douze cents dollars à la Banque Provinciale pour verser à la caisse d'attente

Adopté

Le Secrétaire a donné lecture d'une lettre de plusieurs contribuables demandant qu'un règlement soit passé afin d'obliger toute personne qui contribue (maison) dans la Municipalité soit tenue de les construire à une distance fixée dans le dit règlement du trottoir

2^o Le conseiller J. B. Binette propose, secondé par le conseiller James Davidson

que la présente lettre soit prise en considération à la prochaine assemblée

Adopté

3^o. Le conseiller James Davidson propose, secondé par le conseiller Gaudin Schlybrant

que cette assemblée soit levée pour dix minutes

Adopté

Les dix minutes étant écoulées les membres présents reprennent leur siège

3^o. Le conseiller J. B. Binette propose secondé par le conseiller Gaudin Schlybrant

que le Secrétaire soit chargé d'aller à la Royal Electric Company lui demandant de qui elle a reçu l'autorisation pour de poser ses poteaux dans la Municipalité

Adopté

4^o. Le conseiller J. B. Binette propose secondé par le conseiller Joaquin Piquet

que si l'emprunt a lieu que le Secrétaire soit autorisé à aller le billet au à la Banque d'Ontario

Amonts par cheque accepté et que la balance des douze cents payés, reste en dépôt à la Banque Provinciale.

Accepté

6^e. Le conseiller J. Baptiste Brette propose, secondé par M. le conseiller James Davidson

que cette séance soit ajournée à lundi le treize sept. courant

Accepté

O. J. Mandeville
Maire

Chas. P. Proulx
Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du
village de Villavoy
Comté d'Herbert

13 Av. 1900
Assemblée générale
Municipale
continué

Lundi le treizième jour de l'Av. 1900
il y eut au lieu ordinaire de ses séances
continuation de l'Assemblée générale et
surtout du sixième du conseil municipal du
village de Villavoy sur proposition à cet effet
du conseiller J. B. Brette secondé par le con-
seiller James Davidson tenu en conformité
aux dispositions de l'acte municipal de la
Province de Québec

À laquelle assemblée sont présents
Monsieur le Maire O. J. Mandeville, James
Davidson, Joseph Guenon, J. P. Bap.
Brette, Gaudin, Sétyl

Absent Genev. Carreau, J. P. Bap.
Brette, Gaudin, Sétyl

1^{re} Motion

Le conseiller Jos Guenon propose
secondé par le conseiller James Davidson
que le Maire et le Secrétaire
soient autorisés à signer et contre-
signer en chèque ou mandats de
\$356.40 et trois cent cinquante-six et
quarante centimes pour payer le
coût de l'entretien de la Salle
Municipale

Accepté

2^o. Motion

Le conseiller Jos Guenon propose
secondé par le conseiller Joseph
Guenon

Que le Maire et le conseil James Davidson ont chargé de communiquer avec Messieurs les avocats de la Banque Commerciale a propos du compte qu'il reclame pour information

Adopte

30 Motion

Le conseil James Guerin propose secondé par le conseil James Davidson que cette séance soit ajournée au vingt deux suivant

Adopte

Oscar Marmbrille Maire

Olivier Pejeux Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du
village de Tillamoy
Canton Hochelaga

20 Aout }
1900 }

Assemblée }
générale de }
la municipalité }

Le lundi le vingt deux jour du mois d'Aout mil neuf cent au lieu ordinaire de ses séances constitutive de l'après midi du treize août et au d'après midi de l'assemblée générale et spéciale du six août. Au conseil Municipal du village de Tillamoy sur proposition a cet effet du conseil James Guerin, secondé par le conseil James Davidson tenu en conformité avec les dispositions du Code Municipal de la Province de Québec

A laquelle assemblée sont présents Messrs. Oct. Maudouille Maire M. M. les conseillers James Davidson J. Corbett James Guerin Jos. Poirier J. Gaudais Schlybuit

Absent J. B. Binette

Le Secrétaire M. M. de une lecture d'une lettre de Messrs. Eli Hamerault Ex-Secrétaire officiel la somme de cent piastres et ses services comme conseiller de la Municipalité en règlement de sa réclamation de la Municipalité contre lui

1^{re} Motion

Le conseil James Davidson propose que l'offre par Messrs. Hamerault pour son office soit acceptée Pas de Secrétaire

Vote

2^o Motion

Le conseil bandias Schlybent propose second par le conseil James Davidson

Que les explications données par M. J. A. Major, représentant de la Royal Electric soient prises en considération à la prochaine assemblée

Adoptée

Pris en considération de la lettre d'un certain nombre de citoyens demandant qu'un règlement soit passé qui n'aurait que toute une rue soit battue à ses deux extrémités de la rue sur la Rue St-Hubert

3^o Motion

Le conseil James Davidson propose second par le conseil J. Corbeau

Que M. J. A. Major soit chargé de consulter M. J. P. B. Macdonald au sujet de la Municipalité à la fin de passer un tel règlement

Revue tenue

Chas. Macdonald Maire

Chas. P. J. Secrétaire

Provinc de Quebec }
Municipalité du }
village de Pillsbury }
Comté de Hochelaga }

27 Avril }
1900 }

Assemblée }
Spéciale }

Lu et le justicier ^{présent} M. J. A. Major, cette assemblée spéciale du conseil de la Municipalité du village de Pillsbury tenue en conformité aux dispositions du Code Municipal au lieu ordinaire de ses séances, la dite assemblée spéciale a été convoquée par M. J. A. Major, M. J. P. B. Macdonald et le conseil James Davidson par un avis spécial signifié aux intéressés savoir:

"Provinc de Quebec }
Municipalité du }
village de Pillsbury }
Comté de Hochelaga }

Avis Spécial

A M. J. A. Major, J. P. B. Macdonald, J. Corbeau, J. B. Binette, Bandias Schlybent Conseillers, Messieurs:

Cette avis spécial vous est par les présentes donné par les soussignés M. J. A. Major, M. J. P. B. Macdonald, M. J. Corbeau et M. J. B. Binette, Messieurs, qu'une session spéciale du conseil de cette Municipalité est convoquée à leur demande pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du conseil le 27 Avril 1900, et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

1^o L'Office de M. J. A. Major, Ex. Secrétaire, la somme de cent piastres et cinq piastres par mois pour le M. J. A. Major et pour les frais encourus

2^o L'opinion de M^{rs}. P. Bouchon Mar-
tineau a été pour le règlement obligeant
les propriétaires de la Rue St-Hubert à bâtir
à l'avenir a une distance fixe des trottoirs
Norme à Villarey en 18^{me} June

d'Avril 1900

(ont signé) Octave Mandeville Secrétaire
James Davidson
Conseiller

A laquelle assemblée sont présents
M. le Maire Octave Mandeville, M. M. J.
Corbeau, James Davidson, Jos. Guzman, Jos.
Pimbeau, J. B. Binette, Narcias Schlybent
1^o Le conseiller J. B. Binette, propose
secondé par le conseiller Narcias Schlybent
Que l'offre fait par M^{rs} Eli Man-
reault, de Secrétaire soit acceptée à condition
que M^{rs} Guzman se conforme à cette
offre, si ne se conforme de continuer à pe-
cher contre lui.

Adoptée

2^o Motion Le conseiller Jos. Pimbeau propose
secondé par le conseiller Narcias Schlybent
Que M^{rs} James Davidson con-
seiller et le secrétaire Olier Pigeon soit chargé
de voir M^{rs} Mandeville à propos de l'of-
fre qu'il a fait

Adoptée

M^{rs} le Maire Octave Mandeville,
donne l'opinion de M^{rs} P. B. Martineau
a été que la Municipalité n'a pas le
droit d'obliger les propriétaires de bâtir
leur maison a une distance fixe des trottoirs

Seance est levée

Par M^{rs} de Lucher
Municipalité du
village de Villarey
Comité Hochelaga

Lundi le quatorzième jour de Sept-
4 Sept. } 1900 } Tanke mil neuf cent au lieu ordinaire de ses
Assemblée } séances, assemblée générale & M^{rs} de
générale et } conseil municipal du village de Villarey
M^{rs} de } tenu en conformité avec disposition
du Code Municipal de la Province
de Québec

A laquelle assemblée sont présents
M^{rs} M. Les conseillers James Davidson et
Jos. Guzman, Jos. Pimbeau, Narcias
Schlybent

Absent Octave Mandeville
M. M. J. B. Binette et James Corbeau
Conseillers

1^o Motion

Le conseiller Narcias Schlybent
propose, secondé par M^{rs} James Davidson
Que M^{rs} Jos. Pimbeau soit nommé
Secrétaire de présider cette assemblée

Adoptée

Le Secrétaire donne lecture des
minutes des votes et délibérations des
Assemblées du six du mois au vingt et au
vingt-sept. C'est mil neuf cent.

Adoptées unanimement

Le Secrétaire donne lecture d'une
lettre de la commission scolaire demandant
d'aut que tout le matériel qui servait
à l'utilité de l'école sous la contrôle de
la Municipalité leur soit prêt pour
leur utilité

2^o Motion

Le conseiller J. Schlybent

2^e L'opinion de Mons. P. Gosselin Maire
 donne au sujet pour le règlement obligeant
 les propriétaires de la Rue St-Hubert à bâtir
 à l'avenir à une distance fixe des trottoirs
 donne à Villarsy le 18^{me} Jours

d'Avril 1900

(ont signé) Octave Mandeville Maire
 James Davidson
 Conseiller

A laquelle assemblée sont présents
 M. le Maire Octave Mandeville, M. M. J.
 Carreau, James Davidson, Jos. Guzman, Joa.
 Pimbeau, J. B. Binette, Narcias Schlybent
 1^{er} Le conseiller J. B. Binette, propose
 secondé par le conseiller Narcias Schlybent
 que l'offre faite par Mons. Eli Man-
 reault, de Secrétaire soit acceptée à condition
 que Mons. Manreault se conforme à cette
 offre, si ne se conforme de continuer à pe-
 cher contre lui.

Adoptée

2^o. Motion Le conseiller Joa. Pimbeau propose
 secondé par le conseiller Narcias Schlybent
 que Mons. James Davidson con-
 seiller et le secrétaire Olier Pigeon soit chargé
 de voir Mons. Manreault à propos de l'of-
 fre qu'il a fait

Adoptée

Mons le Maire Octave Mandeville,
 donne l'opinion de Mons P. G. Manreault
 au sujet que la Municipalité n'a pas le
 droit d'obliger les propriétaires de bâtir
 une maison à une distance fixe des trottoirs

Session est terminée

Parisse de Duber
 Municipalité du
 village de Villarsy
 Comité Hochelaga

Lundi le quatorzième jour de Sep-
 4 Sept. } tembe mil neuf cent au lieu ordinaire de ses
 1900 } séances, assemblée générale & mensuelle du
 Assemblée } conseil municipal du village de Villarsy
 générale et } tenue en conformité avec disposition
 Réunions } du Code Municipal de la Province
 de Québec

A laquelle assemblée sont présents
 M. M. Les conseillers James Davidson et
 Jos. Guzman, Joa. Pimbeau, Narcias
 Schlybent

Absent Octave Mandeville
 M. M. J. B. Binette et James Carreau
 Conseillers

1^{er} Motion

Le conseiller Narcias Schlybent
 propose, secondé par Mons. James Davidson

que Mons. Joa. Pimbeau soit nommé
 pour s'en occuper cette assemblée

Adoptée

Le Secrétaire donne lecture des
 minutes des votes et délibérations des
 Assemblées du six du mois du vingt et du
 vingt-sept. C'est mil neuf cent.

Adoptées unanimement

Le Secrétaire donne lecture d'une
 lettre de la commission scolaire demandant
 d'aut que tout le matériel qui sert
 à l'utilité de l'école sous la contrôle de
 la Municipalité leur soit prêt pour
 leur utilité

2^o Motion

Le conseiller J. Schlybent

proposé secondé par le conseiller Jos Guimon
 que la demande de la commis-
 sion scolaire pour le maître pour l'utilité
 de l'École lui soit accordée.

Adoptée

3^e Motion

Le conseiller Jos Guimon propose
 secondé par le conseiller J. Schlybent
 que les bancs prévus par la Commu-
 nauté pour l'utilité des enfants dans
 la Chapelle resté et demeure dans la
 Chapelle et servent pour les enfants fré-
 quentant l'École de la commission scolaire
 du village de Villersay

Adoptée

4^e Motion

Le conseiller Gaudias Schlybent
 propose, secondé par le conseiller James
 Davidson

que le Secrétaire soit chargé de
 faire un règlement de paiement aux pa-
 ssmes de passer en bicyclette sur les trot-
 toirs de la Municipalité

Adoptée

5^e Motion

Le conseiller James Davidson propose
 secondé par le conseiller Jos Guimon

que cette assemblée soit et demeure
 ajournée au 10 Septembre 1900

Adoptée

Paroisse de Québec
 Municipalité du
 village de Villersay
 Comté d' Hochelaga

10 Sept.

1900

Assemblée
 générale et
 municipale
 continue

Lundi 10^e journée pour le 10^e Septembre
 qui aura eue au lieu ordinaire de ses
 séances, continuation de l'assemblée gé-
 nérale et municipale du 7^e et 8^e Septembre
 concernant conseil municipal du village de
 Villersay son proposition à cet effet le conseiller
 James Davidson secondé par le conseiller
 Jos Guimon tenu en conformité avec dispositions
 du Code Municipal de la Province de Québec.

A laquelle assemblée sont présents:

M. M. J. B. Rivest, James Corbeau, Jos. Primeau
 James Davidson, Gaudias Schlybent

Absent M. M. Célestine Mandeville
 Davis, Jos Guimon conseiller

La dite assemblée étant présidée
 par M. J. Corbeau pro-Davis.

Le Secrétaire fait demande pour
 M. M. Orita et Wilfrid Lafondais tuteurs de-
 puiers de cette Municipalité pour être inscrits
 sur la liste des électeurs par lementaire de
 cette Municipalité

Demande Rejetée.

1^e Motion

Le conseiller Gaudias Schlybent
 propose, secondé par le conseiller Jos Primeau

que dans le Livre et le Secré-
 tariat soient autorisés et contre-signés un
 chèque à la Banque Provinciale à
 Montréal au Montant de toute somme
 pour le paiement des coûts de la commune de
 la salle municipale

Adoptée

Compte de Jean Le Picqueur pour pelles et piquets
fournis à la Municipalité

2^e Motion

Le conseiller James Davidson propose secondé
par le conseiller J.B. Binette

Que le compte de Jean George Picqueur
au montant de \$9.854 soit accepté et que le se-
cretaire soit autorisé à lui payer lorsqu'il aura
eu dans l'argent pour le dit montant

Adopté

Pour ce faire le Secrétaire demande au conseil si
son liste avait déjà été donnée au Sheriff

Le conseil décide d'attendre que demande
soit faite

Le Secrétaire donne lecture du règlement
déposé dans une session de passer en les copies
sur les factures de cette Municipalité

3^e Motion

Le conseiller James Davidson propose
secondé par le conseiller H. Schlybent

Que ce présent règlement soit adopté
et que le Secrétaire soit chargé de lire et d'afficher
le dit règlement aux lieux en en avant mentionnés

Adopté

4^e Motion

Le conseiller J.B. Binette propose secondé
par le conseiller Guillems Schlybent

Que le règlement imposant une taxe
sur les locataires de comme sur la table de conseil
jusqu'à nouvel ordre

Adopté

5^e Motion

Le Secrétaire donne une état des
revenus et dépenses de la Municipalité

Le conseiller James Davidson propose
secondé par le conseiller J.B. Binette

Que la somme de six cents

contins par ce règlement soit imposé sur la propriété
imposable de cette Municipalité

Adopté

6^e Motion

Le conseiller J.B. Binette propose secondé
par le conseiller James Davidson

Que le Secrétaire soit autorisé à rapa-
rer les rues de la Municipalité en différents en-
droits

Adopté

7^e Motion

Le conseiller J.B. Binette propose secondé
par le conseiller James Davidson

Que le Secrétaire soit autorisé de
faire peindre un porte sous l'entrée de la
salle Municipale pour éviter les ornières

Adopté

8^e Motion

Le conseiller H. Schlybent propose
secondé par le conseiller James Davidson

Que cette assemblée a fermée
le 17 courant

Adopté

James Forbeau premier

Chif. Sec.

Sec. Tres.

Commissaire de Québec
Municipalité des
villages de Pilleray
Comté Hochelaga

Jeudi treizième jour de Septembre
13 Sept 1901 } huit neuf cent assemblée spéciale du conseil
Municipale de la dite municipalité tenue en
conformité aux dispositions du code municip.
Assemblée } pal au lieu ordinaire des ses séances la
Spéciale } dite assemblée spéciale ayant été convoquée
par Olier Pigeon Secrétaire. Finances pour les
finances spéciales portées dans l'avis signifié
aux intéressés le mercredi soir
Octobre
Municipalité
Maire

Commissaire de Québec
Municipalité des
villages de Pilleray
Comté Hochelaga

AVIS Spéciale

A M. M. Olier Mandeville, Jean Corbeil
James Nardonnus, Jos Guzman, Jos Pincen
J. B. Binette, Maurice Schlytman.
Messieurs

Avis spéciale vous est donnée
par les présentes par Olier Pigeon Secrétaire. Fin.
quint session spéciale du conseil de cette
Municipalité est convoquée par Olier Pigeon
Mandeville maire pour être tenue aux lieu
ordinaire des sessions du conseil le 15^{me}
jour de Septembre à Trent heures P. M. et
qu'il sera pris en considération des sujets
suivants. savoir,

- 1^o Offre des services M. J. O. Lafort comme
ingénieur civil de cette Municipalité
- 2^o Entente avec la Royal Electric pour
l'éclairage de la Municipalité

Reçu à Pilleray ce quinze jour de Sept ante
huit neuf cent

Olier Pigeon
Secrétaire Fin

Le Secrétaire donne lecture d'un con-
trat fait par la Royal Electric Corp.
pour l'éclairage de la Municipalité
1^o Article

Le conseil de la Schlytman propose
secondé par le conseil de J. B. Binette
Que le contrat fait par la Royal
Electric le ce soir a cette assemblée
soit de nouveau lu lundi prochain.
le 17 courant

Adopté

Le Secrétaire donne lecture de la lettre
de M. J. O. Lafort offrant ses services
comme ingénieur civil pour la Municipalité
publique

2^o Article

Le conseil de J. Pincen propose
secondé par le conseil de J. B. Binette
Que l'offre fait par M. J. O.
Lafort ingénieur civil soit prise
en considération lundi le 17 courant

Adopté

James Léves

Olier Mandeville Maire

Olier Pigeon

Secrétaire

Province de Quebec
Municipalité du
village de Tilleray
Comte Hochelaga

17 Sept
1904

Assemblée
général et
mensuelle
continue

Lundi le dix-septième jour de Sept
dix-neuf cent au lieu ordinaire de ses séances con-
tinuation de l'assemblée générale et mensuelle du
quatre septembre et a pour objet du dix-septième
he concernant du conseil municipal du village de
Tilleray sur proposition à cette effet du conseiller
Gaudin Sélilyant secondé par le conseiller
James Blairton tous en conformité aux dis-
positions du Code Municipal de la Province
de Quebec.

A laquelle assemblée sont présents
M. M. Jean Carreau, James Blairton, Jos
Guemou, J. P. Poirier, J. B. Binette, Gaudin
Sélilyant

Ayant Octave Gaudinille maire
Ordre du jour sur la présentation du Procès-Verbal
Pris en considération de la lettre de M.
J. C. Laforest et de la Royal Electrique
compagnie

1^{re} Motion

Le conseiller J. B. Binette propose
secondé par le conseiller Jos. Poirier
Que le contrat présenté par la
Royal Electric et ce conseil ne soit pas ac-
cepté

Adoptée

2^{de} Motion

Le conseiller Jos. Guemou propose
secondé par le conseiller J. B. Binette
Que l'offre de services de M.
Laforest comme ingénieur civil de
cette Municipalité ne soit pas acceptée

et que le Secrétaire soit chargé de l'en
en forme

Adoptée

3^{de} Motion

Le Secrétaire donne lecture des comptes
présentés par M. les Évaluateurs ainsi
que celui du chef de Hôte d'Évaluation

3^{de} Motion

Le conseiller G. Sélilyant propose
secondé par le conseiller James Blairton
Que les comptes de M. les
Évaluateurs ainsi que celui du chef
du Hôte d'Évaluation au montant
de quatre piastres charges soient
acceptés et que le Secrétaire soit auto-
risé à payer les dits montants

Adoptée

4^{de} Motion

Le conseiller James Blairton propose
secondé par le conseiller J. B. Binette
Que le conseil de cette Municipalité
s'élève en la Royal Electrique qu'une
licence de toute deux étançons soit
posée au coin de la Rue ^{Comme} ~~Comme~~ ^{Comme} ~~Comme~~
limitée de quatre poteaux posés dans
la Municipalité sous autorisation

Adoptée

5^{de} Motion

Le conseiller J. Guemou propose
secondé par le conseiller J. B. Binette
Que la somme de soixante
piastres soit payée au Secrétaire
Olivier Pigeon pour salaire et que
le Main et le Secrétaire soient au-
torisés un cheque pour le mou-
tant à la Banque ~~Provinciale~~

Adoptée

6^e Motion
 Le conseiller G. Schlybent propose
 secondé par le conseiller J.B. Broude
 Que cette séance soit
 levée
 Adoptée

Provinces de Québec
 Municipalité des
 villages de Villers
 Comté Hochelaga

28 Sept 1900 } de Septante huit ans et cent assemblée spéciale
 du conseil Municipal des villages de Villers
 tenue en conformité au dispositions
 du code Municipal de la Province de
 Québec au lieu habituel de ses séances
 la dite assemblée spéciale ayant été con-
 voquée par Olin Pigeon Secrétaire
 pour les fins spéciales portées dans
 l'avis spécial signifié aux intéressés
 le suivant, savoir:

Provinces de Québec
 Municipalité des
 villages de Villers
 Comté Hochelaga

Avis Spéciale

A Mess. Oct. Mandeville Maire du lieu
 J. Corbeau, James Klaviers, J. P. Proulx,
 J. B. Broude, G. Schlybent
 trois conseillers

Avis spécial vu et par les
 présentes donné par Olin Pigeon
 Secrétaire des présentes assemblée
 spéciale du conseil de cette Munici-
 palité mes tenus venant de la

vingt huitième jour de Septembre à huit heures
 P.M. et qu'il sera en considération les su-
 jets suivant savoir. Pour transférer la licence
 de Mess. Olin Filiatroux à Mess. Alfred
 Gagnon

Mess. a Villers le vingt neuvième
 jour de Septembre mil neuf cent
 Olin Pigeon
 Secrétaire des

A laquelle assemblée ont présents
 Mess. Octave Mandeville Maire J. Corbeau
 James Klaviers, J. P. Proulx, J. B. Broude
 Maurice Schlybent Conseillers J. Proulx
 Olin Pigeon Secrétaire

Le Secrétaire des présentes donne lecture
 de la Résolution de Mess. Alfred
 Gagnon qui sont acceptés par le conseil

1^{re} Motion

Le conseiller J. Proulx propose
 secondé par le conseiller J. Corbeau
 Que Mess. Proulx et
 Mess. Alfred Filiatroux soient acceptés comme
 caution judiciaire pour Mess. Alfred
 Gagnon

Adoptée

2^e Motion

Le conseiller J.B. Broude propose
 secondé par le conseiller G. Schlybent
 Que Mess. le Maire et le Secrétaire
 soient autorisés à signer et contresigner
 le certificat de transfert de la licence
 de Mess. Olin Filiatroux à Mess. W.
 Gagnon

Adoptée

Séance est levée
 Olin Pigeon Secrétaire
 Octave Mandeville Maire

Perrine de Quebec
Municipalité du
Village de Villapuy
Comte Hochelaga

4 Sept 1900 } Le mardi le premier jour d'octobre
Assemblée } Mil neuf cent cinq lieu ordinaire de ses
générale et } réunions, assemblée générale et municipale
Mensuelle } du conseil municipal du village de Villapuy
tenue en conformité avec les dispositions de
la Charte Municipale de la Perrine de Quebec

A laquelle assemblée sont présents
Monsieur James Davidson, J. B. Binette, J. B. Binette, Germain Schlybrant
Absent Monsieur Le Maire Octave Duval-
deville, Genou Corbeaux, J. B. Binette
1^o Motion

Le conseiller J. B. Binette propose
secondé par M. Le conseiller Germain
Schlybrant

Que Monsieur le conseiller Joachim
Pinneau prie de présider cette assemblée
Adoptée

Le secrétaire donne lecture des
minutes des votes et délibérations des
assemblées au mois de Septembre mil
neuf cent

Adoptées Unanimement

2^o M. Le secrétaire demande à ce con-
seil pour M. A. F. Vincent d'inscrire
son nom au Rôle d'Évaluation comme
propriétaire au nos. 61252 au lieu de St-
Catherine

Le conseiller J. Schlybrant propose
secondé par le conseiller James Davidson

Que Monsieur A. F. Vincent veuille
prouver ses titres pour se faire ins-

cine comme tels
Adoptée

3^o Motion
Le conseiller James Davidson propose
secondé par M. J. B. Binette
Que Monsieur Le Maire et le Secrétaire
soient autorisés à négocier sur billet pour
la somme de quatre cent soixante piastres
pour payer le coût des travaux de la Rue
St-Hubert et le canal de la Rue Labelle

Adoptée
Le Secrétaire donne lecture d'une
lettre datée du 22 juillet 1900 de M.
H. H. Montte que ce conseil lui paie
le montant de six dollars pour dommages
causés à sa voiture dans la Rue St-
Hubert

4^o Motion
Le conseiller Germain Schlybrant
propose, secondé par M. James Davidson
Que la présente lettre soit prise
en considération à la prochaine assem-
blée

Adoptée
Le Secrétaire donne lecture d'un compte
présenté par M. H. H. H. au mon-
tant d'une piastre et cinquante cts
pour amputation d'un arbre dans la
Municipalité ainsi que le compte
de M. J. F. F. pour avoir comme
reçu de ce montant d'une piastre

5^o Motion
Le conseiller James Davidson
propose, secondé par M. Le conseiller
Germain Schlybrant
Que la somme de cinquante

centus de manœuvres par nous effectués pour
avoir obtenu un chien d'empenné lui-même ac-
cordé

Adoptée
6^e Action

Le conseil des Anciens s'est réuni proposé
secondé par M. James Davidson
Que le Secrétaire soit chargé
de préparer un règlement pour un em-
prunt sur bon débenture

Adoptée
7^e Action

Le conseil des Anciens s'est réuni
proposé, secondé par le conseil J. B.
Binette

Que cette assemblée soit
ajournée à Lundi le 11^{me} courant
Adoptée

Province de Québec
Municipalité du
village de Pelleray
Comité d'Administration

8 Oct
1900

Le mardi le 11^{me} Octobre 1900
ont eu lieu ordinaires de ses séances
et l'ouverture de l'assemblée générale
Assemblée générale et l'assemblée du premier Octobre courant
générale du conseil municipal du village de Pelleray
à l'initiative de la proposition à cet effet du con-
seil des Anciens s'est réuni secondé
par le conseil J. B. Binette tenue
en conformité avec les dispositions du
Code Municipal de la Province de Qué-
bec.

À laquelle assemblée ont été présents
Messrs Le Maire Octave Mondouille, M. M.
Les conseillers James Davidson, J. B.
Binette, Stanislas Sételybun

Abont M. M. Les conseillers Jean
Corbeau, J. P. Piquet, Jos. Guenon
Ordre du jour pris en consi-
deration de la réclamation de Messrs
J. H. Monette pour dommage causé
à sa voiture dans la rue St Hubert

1^{re} Action

Le conseil des Anciens s'est réuni
proposé, secondé par M. James David-
son

Que la réclamation de Messrs.
J. H. Monette au montant de six dol-
lars soit acceptée et que le Secrétaire
soit autorisé à payer ce montant
Adoptée

2^e Motion

Le conseil des Jemmes Davidson propose amendé par M. le conseiller J. B. Bricette

Que le Secrétaire soit autorisé à payer les comptes suivants: savoir pour travaux effectués

Chemins et ouvrages

Olivier Pigeon	36 frs	2 1/2	\$54.00
Henri Lafrenay	302 km	2 1/2	37.75
Chas. Pigeon	198 1/2	" 12 1/2	24.81
"	86	" 15	12.90
Chas. Vieux	229	" 12 1/2	28.62
Julien Lapointe	33	" 12 1/2	4.13
Jacques Pelletier	230	" 12 1/2	28.75
Mme et A. Constantmarche	293 1/2	" 12 1/2	36.69
"	Chenal 121 km	20	24.20
Robert Coggli	83 1/2	" 15	12.55
Henri Pigeon	88 km	" 15	13.20
Jos. Morris fils	65	" 18 1/2	9.75
"	98	" 12 1/2	11.62
Louis Joly	40	" 12 1/2	5.00
J. N. Charbonneau	20	" 12 1/2	2.50
Adolphe Chuvatin	45	" 12 1/2	5.62
Jos. Guinon	88	" 20	17.60
"	87 1/2	" 12 1/2	10.94
Mrs Jone Thomas	92 1/2	" 20	18.50
Mrs. Constantmarche	25	" 12 1/2	3.12
Mr et Mrs J. N.	121	" 20	24.20
Jos Veilleux	usage outils		3.00
Olivier Pigeon	Revue et Jours		3.20
Orvide Viduon	173 km	20	34.60

Adoptée

3^e Motion

Le conseil des Jemmes Davidson propose amendé par le conseiller G. Sullybrant

Qu'il a été de courtoisie et de solliciter la dette flottante et faire certains travaux dans le cas de cette municipalité, qu'il n'est

replément soit préparé à l'effet d'autoriser ce conseil à voter et exécuter des dépenses au montant de quatre mille six cents et d'en appliquer le produit au cas échéant; savoir

Dette flottante	\$1900
Ticvaux: Empoulement des Rues Tottens et Jossis	2900
Total	\$4800

Adoptée

3^e Motion

Le conseil des Jemmes Davidson propose, amendé par le conseiller J. B. Bricette

Que cette somme soit versée

Adoptée
Octave Morin

Octave Pigeon
Secrétaire Trés

Province de Québec
Municipalité des
villages de Villeneuve
Comté d' Hochelaga

5 Nov. }
1870 }
Pas de }
L'assemblée }
Lundi le vingt-neufième jour de novembre, huit cent
sept cent au lieu ordinaire de ses séances, assemblée
générale et annuelle du conseil municipal du
village de Villeneuve tenue en conformité aux dis-
positions du Code Municipal de la Province de
Québec

A laquelle assemblée sont présents:
Messrs Le Maire Octave Mancuville, M. M. les con-
seillers J. P. Prunier, J. B. Binette
Absent M. M. les conseillers J. G. Carreau
James Davidson, J. G. Guenon, Gaudin S. H. Lybent
Aucune s'étant présentée de Villeneuve
la présente a été approuvée sur proposition du
Conseiller J. P. Prunier secondé par le conseiller
J. B. Binette au onze novembre courant
(Ont signé)

O. M. Mancuville Maire
Jean Bte Prunier
J. B. Binette

Province de Québec
Municipalité des
villages de Villeneuve
Comté Hochelaga

12 Nov. }
1870 }
Assemblée }
générale et }
annuelle }
Lundi le douzième jour de novembre huit
cent sept cent au lieu ordinaire de ses séances
continuation de l'assemblée générale et annuelle
du cinq novembre du conseil municipal du village
de Villeneuve sur proposition à cet effet du con-
seiller J. P. Prunier secondé par le conseiller
J. B. Binette tenue en conformité
aux dispositions du Code Municipal de la
Province de Québec

A laquelle assemblée sont présents:
Messrs Le Maire Octave Mancuville, M. M. les conseillers
James Davidson, J. G. Guenon, J. P. Prunier
J. B. Binette et J. G. Carreau
Absent Gaudin S. H. Lybent

Le Secrétaire soumet le Règlement pour l'é-
clairage de la Municipalité par la Royal Electric
Company de Québec, et fait lecture des clauses
retranchées par la dite compagnie.

1^{re} Motion
Le conseiller J. P. Prunier secondé par
le conseiller J. G. Guenon
Les Messrs le Maire sont autorisés à signer
la copie du contrat présentée par la Royal Elec-
tric Company tel que soumis et lui
Adopté

2^{de} Motion
Le conseiller J. G. Guenon propose, secondé
par le conseiller J. G. Carreau
Que le Secrétaire soit chargé d'acquiescer
les informations nécessaires concernant le bill
d'emprunt et de payer le prix du prêt de l'avis
Adopté

Le Secrétaire donne lecture du règlement de 10 pour
emprunter la somme de quatre mille piastres pour
payer la dette flottante et faire certains travaux dans
la Municipalité

2^o Motion

Le conseil James Davidson proposé
de par le conseil J.B. Bédard

Que le Règlement No. 10 pour autoriser la cor-
poration de Villars à faire un emprunt de quatre
mille piastres afin de consolider la dette flottante
de cette Municipalité et dont lecture vient d'être
faite fut passé et accepté

Adopté

11^o Motion

Le conseil James Davidson proposé
secondé par le conseil J.B. Bédard

Que le Secrétaire soit tenu de faire paraître
le dit Règlement sur deux journaux savoir
La presse journal Français Le Star journal
en plus tel que ordonné par la loi, et de donner
les avis conformément la dit assemblée pour
le 10 décembre pour approuver ou désapprouver
le dit règlement

3^o Motion

Le conseil James Davidson proposé
secondé par le conseil J.B. Bédard

Que Messrs Le Maire soit nommé
pour présider et qui comme Président
de la dite assemblée

6^o Motion

Le conseil J.B. Bédard proposé
secondé par le conseil James Davidson

Que le Secrétaire soit tenu de donner
une copie du règlement au police et aux
les constables de cette Municipalité

Adopté

7^o Motion

Le conseil James Davidson proposé
secondé par le conseil J.B. Bédard

Que cette assemblée soit ajournée
au 15 décembre courant

Adopté

Notre Maître ille

Maire

Olivier Pigeon Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité du
village de Villeray
Comté d' Hochelaga
15 Nov. }
1900 }
Assemblée }
générale }
mensuelle }
continué }

Joué le quinziesme jour de novembre
mil neuf cent au lieu ordinaire de ses
séances continuation de l'assemblée gé-
nérale et mensuelle du cinq et du douze
novembre du conseil municipale au village
de Villeray sur proposition a cet effet du con-
seiller James Davidson seconde par le conseiller
J.B. Briette tenue en conformité aux dispo-
sitions du code municipal de la Province de
Québec

A laquelle assemblée sont présents
M.M. Les conseillers James Davidson, Joseph
Guérin, Jea. Primeau, J. Baptiste Briette
Gaudias Schlybrant

Absent M.M. Le Maire Octave Duval de-
ville et M. Genon Corbeau

1^{re} Action

Le conseiller Jos. Guérin propose
seconde par M. le conseiller J.B. Briette
Que M. Jea Primeau conseiller
soit nommé pour présider cette assemblée
Adopté

2^o Action

Le conseiller Jos Guérin propose
seconde par M. le conseiller Gaudias
Schlybrant

Que le service soit assuré
d'acheter une corde de trois et de
le faire servir pour le chauffage de la
salle municipale
Adopté

3^o Action

Le conseiller H. Jos. Guérin propose
seconde par M. le conseiller J.B. Briette
Que cette séance soit levée
Adopté

Joaquin Primeau
Président
Cliff Pigeon
Sec. Trés.

Normes de Québec
Municipalité du
village de Villeneuve
Comité d'Hygiène

3 Mars
1900

Assemblée
générale
du conseil

L'assemblée tenue pour des fins de décembre
d'ait transféré au lieu ordinaire de ses séances
assemblée générale et mensuelle du conseil mu-
nicipal du village de Villeneuve tenue en con-
formité avec disposition du Code de Commu-
nauté de la Province de Québec

À laquelle assemblée sont présents:
Mons. le Maire Célestine Monclaville M. M. J.
Cubseau, James Davidson, Jos Guenon,
Joa. Poiré, J. Bte Boudre, Gaudin
Schlybuit

Le secrétaire donne lecture des minutes
des votes et délibérations de l'assemblée des
marchés d'ait transféré

Adoptés unanimement

Le secrétaire donne lecture d'une lettre
de Mons. R. de M. Monclaville demandant
que la Municipalité fasse faire les trottoirs
de la rue St Hubert de la Rose de Linné à
à la chapelle et celui de la rue Rose de Linné
de la rue St Hubert au presbytère ainsi
que celui près de la chapelle de la rue
St Hubert au presbytère

1^o M. le conseiller Davidson propose
secondé par M. le conseiller Jos Guenon

Que la Municipalité fasse faire
les trottoirs de la rue St Hubert tel que de-
mandé et si y a assez de bois de faire
celui de la rue Rose de Linné au Presbytère
jusqu'à la sacristie ainsi que celui
de la rue Rose de Linné

Adoptés

2^o Motion

M. le conseiller Schlybuit propose, secondé par
M. le conseiller Joa. Poiré

Que le paiement des emprunts
des bons ou obligations payés par le secrétaire
soit accepté

Adoptés

3^o Motion

M. le conseiller J. Bte Boudre propose
secondé par M. le conseiller James Davidson

Que le secrétaire soit autorisé à
dormir dans cette pièce sur le billet de
douze cents piastres de la Banque Provin-
ciale le 7 Dec 1900 et que le Maire et le sec-
rétaire soient autorisés à acheter deux de
ce date sur billet pour cinquante mille
piastres et de payer l'intérêt

Adoptés

4^o Motion

M. le conseiller Joa. Poiré propose secondé
par le conseiller Jos Guenon

Attendu que suffisamment a été fait à
ce conseil que Mons. Jos Guenon ait mis
en vote et d'acquiescer comme propriétaire
au numéro 301 à la place de M. Renaud

Adoptés

5^o Motion

M. le conseiller J. Bte Boudre propose secondé
par le conseiller Jos Guenon

Que le secrétaire soit chargé
de donner son avis en ce qui concerne
tribunales en assemblées publiques se-
necdi à 8 heures P. M. à la salle municipale
pour expliquer le but de l'emprunt

Adoptés

6^o Motion

Le conseil James Blair propose secondé par le conseil James Corbett

Que dans Jea. Poirer soit nommé président de l'élection des conseillers qui doit avoir lieu le second dimanche de janvier

Adoptée

7^o Motion

Le conseil J. B. Bisset propose, secondé par le conseil James Davidson

Que le compte du secrétaire pour travaux et pour le pourcentage sur les honoraires de \$15.00 ainsi qu'un tiers de travail avec Charles et F. H. Mathew soit accepté

Adoptée

8^o Motion

Le conseil James Corbett propose secondé par le conseil James Blair

Que le secrétaire soit autorisé à retirer de la Banque Provinciale la somme de \$3.95 pour acheter à terme exp. au 12^o 1900

Adoptée

9^o Motion

Le conseil James Corbett propose, secondé par le conseil James Davidson

Que cette assemblée soit adjournée après le 12 décembre 1900

Adoptée

Other Mandates

Maître
John Poirer
Sec. Trés

Province de Québec
Municipalité des
villages de Villers
Comté Hochelaga

12 Dec 1900 } Jeudi le 12^o jour de décembre 1900 au lieu ordinaire de ses réunions

Assemblée générale } 1900 en lieu ordinaire de ses réunions
et Annuelle du trois décembre des
conseil municipal du village de
Villers sur proposition a cet effet
du conseil James Corbett, secondé
par le conseil James Blair tenu
en conformité aux dispositions de
cette Municipalité de la Province de
Québec

A laquelle assemblée ont été présents M. M. Le Do. James Corbett, James Blair, J. B. Bisset, Mathew & Helyar

Abent M. Le Maire Octave Blanchette, M. M. Jea. Poirer et Jea. Heenan

Le secrétaire donne lecture de son compte présenté par la Presse par un avis du règlement No 10, qui s'élève à \$24.80

No. 1

Le conseil James Blair propose, secondé par le conseil James Davidson

Que le présent compte soit pris en considération qui a été approuvé

Adoptée

Le secrétaire donna un compte rendu du
résultat de la tenue du Pall de l'assem-
blée des électeurs de biens-fonds pour
l'approbation ou disapprobation des ré-
solutions des dits

2^e Motion

Le conseil Jean-Baptiste Schryber
proposé, secondé par le conseil J. Bte
Binette

Que l'état de la tenue du Pall
de l'assemblée des électeurs de la
Municipalité de Ville-Marie pour approu-
ver ou disapprobation des résolutions des
dits certifiés par le Président et le clerc
du pall soit adopté

Adoptée

3^e Motion

Le conseil Jean-Baptiste Schryber
proposé, secondé par le conseil Jean
Davidson

Que le secrétaire soit chargé
de faire un règlement pour le nettoyage
des trottoirs de cette Municipalité

Adoptée

4^e Motion

Le conseil J. Bte Binette proposé,
secondé par le conseil Jean-Baptiste
Schryber

Que deux ou trois hommes soient
chargés de faire une grille en bois
pour le nettoyage des trottoirs au
prix de cinquante centimes

Adoptée

5^e Motion

Le conseil J. Bte Binette proposé,
secondé par le conseil Jean Davidson
Que l'inspecteur de voirie

soit autorisé de prendre le nombre d'hommes
nécessaires pour passer la tenue si le besoin
s'en fait sentir

Adoptée

6^e Motion

Le conseil J. Bte Binette proposé
secondé par le conseil Jean Davidson

Que les deux cents piastres
devenu en cash sur le billet de douze
cents piastres ainsi que l'intérêt
et le profit trois piastres soit
approuvé

Adoptée

7^e Motion

Le conseil Jean-Baptiste Schryber
proposé, secondé par le conseil Jean
Davidson

Que le compte de l'arrêté de
au montant de dix piastres pour avoir
accusé l'emprunt sur le billet de
douze cents piastres et que le secrétaire
a lui payer le montant

Adoptée

8^e Motion

Le conseil Jean-Baptiste Schryber
proposé, secondé par le conseil Jean
Davidson

Que cette assemblée soit
levée

Adoptée

J. Bte Binette pour Maire

Olivier Pigeon
Sec. Trés.

Paroisse de Notre-Dame
Municipalité du
village de Villeneuve
comté d'Acadie

Assemblée
Spéciale
du 10^{ème}
Janvier
1901

Jeuvi le troisième jour de Janvier
M. M. ont tenu une assemblée spéciale du
conseil de la municipalité du village de
Villeneuve tenue en conformité avec les
positions du code municipal au lieu
ordinaire de ses réunions la dite assem-
blée spéciale ayant été convoquée
par O. J. P. Secrétaire Trésorier pour
les fins spéciales portés dans le avis spé-
cial signifiés aux intéressés ci-dessus
servis.

Paroisse de Notre-Dame
Municipalité du
village de Villeneuve
comté d'Acadie

Avis Spécial

M. M.

Octave Blanchard en vice
M. M. les conseillers Jean Corbeil
James Davidson, Jos. Guenon, Jos.
Princan, J. Bte Binette, Gaudin
Schlybent

Avis spécial nous en par
les présentes donne par O. J. P.
Secrétaire Trésorier qu'une assemblée
spéciale du conseil de cette municipa-
lité est convoquée pour le 10^{ème}
du mois au lieu ordinaire de ses réu-
nions du conseil le troisième de Janvier
M. M. ont tenu une et qu'il y sera pris
en considération les sujets suivants

La confection de la liste ainsi que l'op-
position de la dite liste

Pour l'autoriser le secrétaire à payer
la somme de six cents piastres en ce
sur le billet de quatre cents six cents
piastres.

Pour l'autoriser M. M. le maire et
le secrétaire à dépenser un billet au
montant de quatre cents piastres
à la banque des deux Amériques, balance
du billet de \$400. et de payer l'intérêt

Donné à Villeneuve ce trente-un
jour de décembre M. M. J. P.

O. J. P.

Secrétaire Trésorier

A laquelle assemblée sont présents
M. M. Le Maire Octave Blanchard M. M.
Les conseillers Gaudin Schlybent Jos.
Guenon, Jos. Princan, James Davidson
M. M. les conseillers

Jean Corbeil, J. Bte Binette
1^o Il est constaté que les avis spéciaux
pour la dite assemblée spéciale ont été délinés
à qui de droit

Le secrétaire donne lecture
des noms des personnes de cette municipa-
lité habiles à agir comme grandes et petites
jurés

1^o Le conseiller Gaudin Schlybent
propose secondé par le conseiller Jos.
Guenon

Que l'état ci-dessus soit
approuvé et accepté
Adopté

2^o Motion

Le conseiller Jos. Princan propose
secondé par le conseiller James Davidson

Que le secrétaire soit autorisé de payer la somme de \$60. en cash sur le billet de \$460. du 7 Janvier mil neuf cent-vingt-un à la banque des deux rivières.

acceptée

30. Motion

Le conseil sanctionne Schlytman proposé secondé par le conseil Jeanne Neudorff

Que le maire et le secrétaire soit autorisés à négocier un billet au montant de \$400. balance du billet à trois mois de date et de payer l'intérêt

acceptée

Secrétaire Lévis
Ottavio M. M. M. M.

Clément J. J. J. J.
Sec. Jus.

Services de Québec }
Municipalité du }
village de Villeneuve }
Comté de Montcalm }

1901

7 Janvier }
Assemblée }
générale }
mensuelle }

Le mardi le septième jour de Janvier mil neuf cent-vingt-un au lieu ordinaire de ses séances, assemblée générale et mensuelle du conseil municipal du village de Villeneuve tenue en conformité aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec

À laquelle assemblée sont présents Messrs. Octave Mandeville, Maire, M. M. les conseillers Jeanne Neudorff, Jos. Annonci, Joachin Poirier, B. Binette, sanctionnés Schlytman

Présent M. le conseiller Jeanne Neudorff

Le secrétaire donne lecture des minutes, des votes et délibérations des assemblées du mois de décembre mil neuf cent-

10 Motion

Le conseil Jos. Annonci proposé, secondé par le conseil sanctionnés Schlytman
Que les minutes des assemblées du mois de décembre soit acceptées

acceptée

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Jos. Poirier demandant sa démission pour toute place vacante qu'il occupe dans le dit conseil par ses divers personnels

20 Motion

Le conseil sanctionnés Schlytman proposé, secondé par le conseil Jos. Poirier
Que la démission de M. Jos. Poirier comme administrateur et conseiller soit acceptée

Propose au amendement

Par le conseil James Davidson secondé par
le conseil J. Bte Binette

Qui conformément à l'art. 208 du code
municipal que tous officiers municipaux effectuant
sa démission, sont obligés d'enlever la cause de
leur incapacité et que celle enlever par un
voté n'est pas suffisante que la présente dé-
mission ne soit pas acceptée

Le amendement est ainsi en ces termes

James Davidson
Jos. Guenon
J. Bte Binette

Contre l'amendement

André Deshayes
Joa. Poiré

La motion principale est ainsi en ces termes

André Deshayes
Joa. Poiré

Contre la motion principale

James Davidson
Joseph Guenon
Jean-Baptiste Binette

Le amendement est ainsi en ces termes

La motion principale est ainsi en ces termes

Le secrétaire donne lecture d'une lettre
de M. J. Bte Binette demandant

Le secrétaire donne lecture d'une lettre
de M. J. Bte Binette demandant sa démission
comme estimant en quel a accepté la cause
de l'absence comme conseil

3^e Le conseil James Davidson proposé
secondé par le conseil Jos. Guenon

Que la démission de M. J. Bte Binette,
comme estimant de cette municipalité
ne soit pas acceptée, en quelle a été par son

Jeune à l'art 208 du code municipal
Adopté

Le secrétaire fait demande à ce conseil
pour M. M. W. Haynes, et Jos. Guenon de
les inscrire sur le rôle d'évaluation de cette
municipalité comme propriétaires aux nos
264 et 265-277.

1^{re} Motion

Le conseil James Davidson proposé
secondé par M. le conseil J. Bte Binette

Que la demande de M. M. Haynes
et Guenon demandant être inscrits comme
propriétaires ne soit pas acceptée, en quel a
pas produit ces titres et que l'on ne lui

Adopté

5^e Motion

Le conseil J. Bte Binette proposé
par le conseil J. Bte Binette

Que les comptes suivants soient
payés par le secrétaire soient acceptés

Beautéville (mobilier et autres)	0.86
Lettre Enregistrée et paquet	0.25
Mairie Commanche (Mural)	1.70
Mairie Commanche (Mural)	2.00
Cher (papier pour thèses)	.83
M. Haynes (comptes, assemblée)	1.00
M. Haynes (pour thèses)	.69
Cher (papier pour thèses)	3.36
Papier	.20
Beautéville (lectures)	1.70
Alphonse Commanche	1.07
Contin (lectures)	2.28
Isaïe J. Bte (lectures)	2.28
Salaires de Secrétaire	28.00
Taxes de Postes	1.60
Cher adresses d'avis	1.00
Paquet Enregistré (liens, documents)	0.25

Directoy	\$2.00
Papier	.70
un Secrétaire 4 lires	.25
Batiste Jours	12.00
Char. Vans	1.00
Plus 1. Jours pour travaux	2.70
Costume Filialement, Huda	.24
Jours en main 13 25	.65
Couture	.50

Adoptée

6^e Motion

Le conseil d'anciens Sételybent propose, secondé par J. Pierre Maréchal

Que la réclamation des Secrétaire de la somme de \$115 pour liti des Jours soit acceptée

Adoptée

7^e Motion

Le conseil d'anciens Sételybent propose secondé par le conseil J. Bte Benoit

Que la réclamation des Secrétaire d'un montant de vingt-neuf piastres et cinquante centimes, pour la confection des répliqués des lois ainsi que pour les frais d'impression et de traduction pour les copies au type ancien et traduction et exécution (avocat) de ces répliqués soit acceptée

Adoptée

Le secrétaire déclare avoir reçu de M. Paul Martin un mandat libellé en un ployer assurant et dont le dit mandat qui était responsable par un ployer émise en faveur de E. L. Maréchal le dit mandat de cent piastres pour le dépôt

quatre piastres quatre-vingt trois centimes de la Banque d'Amérique

Estus sans autorisation du conseil des piastres payés à l'union pour annuler son mandat par J. Bte Benoit. Quelques taxes des lois

8^e Motion

Le conseil d'anciens Sételybent propose, secondé par le conseil J. Pierre Maréchal

Que le montant de quinze piastres payés à M. Maréchal, avocat pour frais de la de E. L. Maréchal soit acceptée

Adoptée

9^e Motion

Le conseil d'anciens Sételybent propose, secondé par le conseil J. Pierre Maréchal

Que l'intuit du billet de quatre cents piastres déposés à la Banque des Montreux (Jean-Baptiste) au montant de \$ sept piastres et cinquante centimes payés par le Secrétaire soit acceptée

Adoptée

10^e Motion

Le conseil J. Va. Pincus propose secondé par le conseil J. Pierre Maréchal

Quinze ans soit écoulés au Secrétaire de la commission scolaire d'avoir à être présent avec un titre de perception à l'élection de conseil municipal qui aura lieu le 14^e jour de Janvier 1901

Adoptée

11^e Motion

Le conseil Jos. Guenon propose
secondé par Jeanne Héberton

une taxe sur les locataires de cinq centimes par pièce sur le montant des loyers soit annuellement
Adopté

12^e Motion

Le conseil Jos. Poirier propose
secondé par le conseil Jos. Guenon

Que cette séance soit levée
Adopté

Octave M. M. Leclerc

Oliver Popeau

Sec. Trés



Province de Québec
Municipalité du village de Villeneuve
comté d'Acadie

14^{Janv} }
1901 }
Assemblée }
générale }
contenant }

A une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité du village de Villeneuve tenue le quatorzième jour de janvier mil neuf cent un à dix heures de la nuit-veille en la salle municipale en la dite municipalité conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec et à l'avis public préalablement donné à cette fin par Olivier Popeau Secrétaire-Trésorier le quinzième jour de janvier mil neuf cent un d'unement public en la dite municipalité tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis, susdit annexé au procès verbal de cette assemblée et demeurant aux archives du dit conseil, sous la présidence de M. Jos. Poirier Poirier nommé à cette fonction par une résolution du conseil de la municipalité sus-dite, le tiers de laquelle mil neuf cent

Le président ayant donné lecture du dit avis public et certificat de publication, en la dite assemblée d'aguer les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux.

domicilié
Rue Babou
No. 64

10 M. Michel Galançon Entrepreneur-maçon de la cité de Montréal et propriétaire de cette municipalité propose verbalement, secondé par M. O. C. Beaucault. Épicier de cette municipalité domicilié au La Belle No. que M. Octave M. M. Leclerc Entrepreneur-tailleur de pièces

de cette Municipalité domicilié rue Labelle No. 10. sachant ce charge soit de recevoir comme

conseiller de cette Municipalité
2^e. M^{rs}. Octave Mandeville, Entreprenneur-tout-à-fait de cette Municipalité domicilié rue Labelle No. propose, verbalement, secondé par M. Thomas Desjardins Maire de cette Municipalité domicilié rue Labelle No. Que M^{rs}. Amédée Boivin et M^{rs}. Émile de cette Municipalité domicilié rue Labelle soit nommé conseiller de cette Municipalité en remplacement de M^{rs}. Jacques Desjardins commissaire de cette Municipalité domicilié No. rue Labelle sachant de charge

Le précédent soit en nomination les personnes ci-dessus proposées

Et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée et ayant été mis en nomination comme conseillers locaux autant de candidats qu'il y a eu de conseillers à élire, l'élection est déclarée close et le président proclamé être conseiller de la dite Municipalité du village de Villarey, le candidat qui s'est nommé mis en nomination

Joseph Primeau, Président. Déclat.

Clés Pigeon

Clés du pall
Joseph Primeau, Président.

Province de Québec
Municipalité du village de Villarey
Comité d'Éducation

24^{ème} Janv }
Janv 1901 }
Assemblée }
Spéciale }
Jeudi le 24^{ème} Janv de l'an mil neuf cent et un une assemblée spéciale du conseil municipal du village de Villarey tenue au lieu ordinaire de la Province de Québec, au lieu ordinaire des séances du dit conseil, la dite assemblée ayant été convoquée par Olivier Pigeon Secrétaire Trésorier pour les fins spéciales portées dans l'avis imprimé aux intéressés le suivant, savoir

Province de Québec
Municipalité du village de Villarey
Comité d'Éducation

Avis Spécial

M. M. M.
Octave Mandeville, M^{rs}. Joseph Corbeau, Jos. Beaudin, Joseph Primeau, J. St. Pierre, Amédée Boivin, A. L. Boivin, Clés Pigeon, Secrétaire Trésorier.

Avis spécial vous est donné par le sousigné Clés Pigeon Secrétaire Trésorier qu'une session spéciale du conseil de la Municipalité est convoquée par les présentes par écrit pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du conseil le 24^{ème} Janv de l'an mil neuf cent et un et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

1^o Nomination du Maire pour l'année courante

2^o Affaire concernant le déplacement de la dite Municipalité intitulé déplacement d'un

d'impression.

Donné à Villavoy ce 22^{ème} jour de janvier
mil neuf cent un.

Olivier Pigeon
Secrétaire Trésorier

À la quelle assemblée sont présents

Octave Mandeville, Louis Julien Corbeau,
Jos. Samson, Anatole Beaucaumont, J. Bte Binette
Saccias Schlybunt conseillers

Absent sous le conseil Jos. Samson

Président

1^o Il est constaté que les avis spéciaux pour
la dite assemblée spéciale ont été délivrés à
qui de droit.

2^o Motion

M. le conseiller Jos. Samson propose
secondé par M. le conseiller A. A. Beaucaumont

Que M. Octave Mandeville, entrepreneur
de cette municipalité soit de nouveau nommé
secrétaire de cette municipalité

Il est proposé en amendement par M. le
Saccias Schlybunt secondé par M. le conseiller
J. Bte Binette

Que M. Julien Corbeau soit nommé
secrétaire de cette municipalité en remplacement de
Monsieur Octave Mandeville

Pour l'amendement

Julien Corbeau

J. Bte Binette

Saccias Schlybunt

Pour la motion principale

Jos. Samson

A. A. Beaucaumont

Oct Mandeville conseiller

Oct Mandeville président

La motion principale est adoptée

Le secrétaire donne lecture d'un avis de
l'assistant. Secrétaire Municipale informant le
dit conseil que le règlement des avis de cette mu-
nicipalité avec l'approbation des Secrétaires
Sous-maires en date du 16 janvier mil neuf cent
un

Commissaire de Justice
Municipalité du village
de Villavoy comté
d'Hochebourg

Je Anatole Beaucaumont - Esprit du
village de Villavoy ayant été nommé conseiller pour la
municipalité du village de Villavoy. J'ai serment
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs
de ma charge et cela au meilleur de ma connais-
sance de mon jugement et de ma capacité ainsi que
Dieu me verra en aide A. A. Beaucaumont

Approuvé devant moi à Villavoy ce 21^{ème}
jour de janvier mil neuf cent un

Olivier Pigeon
Secr. Trés.
M. A. B. V.

Commissaire de Justice
Municipalité du
village de Villavoy
Comté d'Hochebourg

Je Octave Mandeville Entrepreneur
du village de Villavoy ayant été nommé conseiller pour
la municipalité du village de Villavoy. J'ai serment
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs
de ma charge et cela au meilleur de ma
connaissance et de mon jugement et de
ma capacité. Ainsi que Dieu me
verra en aide.

Assemblée à Villavoy par
devant moi, ce vingt-quatrième jour de janvier mil
deux cent un

Osterman
Chiq. Digeon

Secr. Ties
In. du V. de T.

30. Item

M. le conseiller C. G. Beau propose,
propose, seconde par M. le conseiller J. B. Binette
que cette séance soit levée

Adopté
Osterman

Chiq. Digeon

Sec. Ties.

Province de Québec
Municipalité du
village de Villavoy
canton Hochelaga

Le lundi le quatorzième jour de Février
1901 mil deux cent un au lieu ordinaire de
l'Assemblée des séances assemblée générale et
générale de nuit du conseil municipal du village
de Villavoy tenue en conformité avec
dispositions du code municipal de la
Province de Québec.

A laquelle assemblée sont
présents M. M. C. G. Blanchette, Marie
Joseph Corbeau, Jos. Arceneux, Amédée
Beaudouin, J. A. Poirier, J. B.
Binette, Gaudias Schlybrot

Le secrétaire donne lecture des
minutes des votes et délibérations des
assemblées des mois de janvier mil deux
cent-un.

1^{re} Le conseiller Gaudias Schlybrot
propose, seconde par M. le conseiller J.
Corbeau

que les minutes des assemblées
des mois de janvier mil deux cent
un soient adoptés

adopté

2^e Le conseiller J. B. Binette propose,
seconde par le conseiller J. A. Poirier

que le secrétaire soit autorisé
à payer le compte du conseil de
canton Hochelaga en montant de
trois cent cinquante et quatre-vingt
deux centimes

adopté

Le secrétaire-Tas donne lecture d'une compte
présenté par M. de Villeneuve au montant
de six piastres seize centes pour quinze
morceaux de bois (Puis traverses) pour le
tréfonds de la rue St Hubert qui a servi de
vant la Chapelle

3^o Motion

Le conseil J. B. Binette propose
secondé, par le conseil Gaudin S. S. S. S.

Que le compte de M. de Villeneuve pour
bois au montant de six piastres et seize cen-
tes soit accepté et que le secrétaire soit au-
torisé à lui payer ce montant

Adopté

4^o Motion

Le conseil J. Corbeau propose, se-
condé par le conseil A. Beaucaumont

Que les comptes payés par le
secrétaire soit accepté

Joséphine Lucille	63
David Klafonais	25
J. B. Parent total de comptes	250
David Klafonais	81
Vincent P. P.	02

Adopté

5^o Motion Le secrétaire donne lec-
ture d'une lettre de M. Bélanger et M.
Frappier demandant la salle municipa-
le pour une série d'années pour le 2^o
Vendredi prochain

5^o Motion J. S. S. S. S. propose

J. Corbeau Que la demande de M.
Bélanger et Frappier pour l'usage de
la salle pour une série d'années ne soit pas
accordé

Adopté

6^o Motion

Le conseil J. Binette propose
secondé par le conseil J. B. Binette
Que le secrétaire soit chargé de
faire la lecture des règlements pour la
paroi du Pain

Adopté

Le secrétaire donne lecture d'une
requête présentée par M. Thomas du
jour obtenu le droit de vendre des légumes
environnés dans la municipalité

7^o Motion

Le conseil Gaudin S. S. S. S.
propose, secondé par le conseil A. Beau-
caumont

Que la dite requête de M.
Thomas soit acceptée, sous la loi.

Adopté

8^o Motion

Le conseil Gaudin S. S. S. S.
propose, secondé par le conseil J. Cor-
beau

Que le secrétaire soit chargé de
vérifier les audits de cette municipalité
d'avoir à auditer les livres du sec-
rétaire de cette municipalité pour le 2^o
Vendredi prochain

Adopté

Le secrétaire donne lecture d'une requête
présentée par M. Namur Ommet pour
obtenir le droit de vendre des légumes en-
vironnés dans la municipalité

9^o Motion

Le conseil Gaudin S. S. S. S.
propose, secondé par le conseil J. S. S. S.
P. P. P. P.

Que la dite requête soit accep-

par le temps voulu par la loi

Adoptée

10^e Motion

Le conseiller Amédée Schilyburt propose, secondé par le conseiller Jozou Carbeau que le Secrétaire soit chargé de donner avis dans le journal (La Presse) pour demande de soumission pour \$4000 en débet pour l'année légalement autorisée et que toute soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté de cinquante piastres

Adoptée

11^e Motion

Le conseiller Jos. Guenon propose secondé par M. le conseiller A. Beauclerc que M. Jozou Carbeau soit réélu Prov. Maire de cette Municipalité

Adoptée

12^e Motion

Le conseiller Jos. Guenon propose secondé par M. Primeau

Que M. de Beauclerc et ses collègues soient chargés de faire passer cinq toises plus à Maradeu au coin de la rue Adeline au prix suivant savoir

Charroyage	\$2.25
Carage	1.00
Voilage	50
Achat de la pierre, terre	1.00

Adoptée

13^e Motion

Le conseiller Nble Binette propose secondé par le conseiller G. Schilyburt

que cette séance soit et demeure à l'année à l'endroit le 15^e Février 1901

Adoptée

Olivier Pigeon Secrétaire

Province de Québec }
Municipalité du }
village de Villeneuve }
comté d'Hauteville

6 Février }
1901

Assemblée }
générale

et Annuelle }
continue

Procède la sixième fois de Février 1901
dans l'assemblée ordinaire des membres
du conseil Municipal de cette Municipalité
continuation de l'assemblée générale
et Annuelle du 6^e Février 1901
en conformité avec les dispositions du Code
Municipal de la Province de Québec

À laquelle assistent présents
M. de Muis Octave Manville

M. M. Joachin Primeau et An-
thoine Beauclerc

Absents M. M. les conseillers
Jozou Carbeau, Jos. Guenon, J. Bte
Binette, Amédée Schilyburt

M. de Muis Octave Manville a été élu
président de la présente assemblée a été
à l'année sur propositions de M. le con-
seiller Joachin Primeau secondé par
M. le conseiller Anthoine Beauclerc
à l'ordre le 15^e Février 1901

Est signé
Octave Manville Maire
Joachin Primeau

Olivier Pigeon
Secrétaire

Vicines de Lube }
Municipalité de }
village de Villars }
comté Hochelaga

11 Février 1901
Assemblée générale
Municipale

Luetti le vizions pour de P...
rien nul deux cent en certain ordinaire
desseignes du conseil municipal de
cette Municipalité assemblée se continue
tion de l'assemblée générale et mensuelle
du quatre Février du conseil municipal
du village de Villars sur proposition à cet
effet du conseiller Joachim Pimcan se-
condé par le conseiller Mathias Beau-
druant, tenu en conférence avec dispo-
sitions du code municipal de la Province
de Québec

A laquelle assemblée sont pré-
sents M. le Maire Octave Mandeville, M. le
Levon Corbeau, Jos. Guenon, Mathias Beau-
druant, Jos. Pimcan, J. Bte Binette
Gaudin Schlybunt

1^{re} Ordre du jour
La formation d'un comité de sa-
nté pour cette Municipalité

1^{re} Motion
Il est proposé Par M. le conseiller J
Corbeau, secondé par M. le conseiller M
Schlybunt

Que M. M. Beau-druant,
Binette, et Pimcan soient nommés
pour faire partie du comité santé de
cette Municipalité

En Amendement
Le conseiller J. Bte Binette pro-
pose secondé du conseiller Mathias
Que Messrs Levon Corbeau

sont nommés en remplacement de M
J. Bte Binette a faire partie du dit
comité

L'Amendement est mis aux votes
Pour

Jos. Guenon
A. Beau-druant
J. Bte Binette

La Motion principale est mise aux votes
Pour

Levon Corbeau
Joachim Pimcan
Gaudin Schlybunt

Egalité de voix
Le Maire Octave Mandeville vote
pour la Motion principale qui est adoptée
adoptée

2^e Assommation du Maire
Vicines de Lube }
Municipalité de }
village de Villars }
comté Hochelaga

Je soussigné Octave Mandeville
ayant été nommé Maire de cette Municipalité
j'ai accepté avec joie et fide-
lité les devoirs de ma charge et cela
au meilleur de mon pouvoir de connaissance
et de mes capacités et j'ai signé. Cuius pro
ficem esse visis in aide.

Assommé par devant
moi le soussigné à Ville-
marie ce 9^e Février 1901
F. Bte Binette
Olivier Pigeon

Sec. Trés.

Le Secrétaire donne lecture d'une requête présentée par M. Thomas Hubert maître d'école de cette municipalité aux fins d'obtenir une licence pour vendre comme hôtelier des liqueurs étrangères.

Le conseil ayant trouvé la dite requête et les certificats conformes à la loi.

3^e section

M. Le conseiller Jeanon Corbeil propose secondé par M. Le conseiller Jos. Guenon.

Que M. Le Maire et le Secrétaire soient autorisés à signer le certificat de M. Thomas Hubert en lui donnant satisfaction aux règlements de cette municipalité.

Accepté

Le Secrétaire donne lecture d'une requête présentée par M. Hamme Quimet hôtelier de cette municipalité aux fins d'obtenir une licence pour vendre comme hôtelier des liqueurs étrangères.

Le conseil ayant trouvé la dite requête et les certificats conformes à la loi.

3^e section

M. Le conseiller Jos. Guenon propose secondé par M. Le conseiller Jos. Étienne Guinon.

Que M. Le Maire et le Secrétaire soient autorisés à signer le certificat de M. Hamme Quimet en lui donnant satisfaction aux règlements de cette municipalité.

Accepté

4^e section

M. Le conseiller Bte Bouda propose secondé par M. Le conseiller Guadous Schlytner Corbeil.

Que cette section soit tenue.

Accepté

Cl. M. M. M. M.

Cl. M. M. M. M.

Province de Québec }
Municipalité du }
village de Villavay }
Comté Hochelaga }

18^e fév. }
1901 }
Assemblée }
spéciale }
Lundi le dix huitième jour de Février mil neuf cent un une assemblée spéciale du conseil municipal du village de Villavay tenue en conformité aux dispositions du code municipal de la

Province de Québec au lieu ordinaire des séances, la dite assemblée spéciale ayant été convoquée pour les fins spéciales portées dans l'avis signé aux intentions de ses membres, savoir:

Province de Québec }
Municipalité du }
village de Villavay }
Comté Hochelaga }

Avis Spécial

A M M
Cet honorable Maire M. J. Guenon Corbeil Jos. Guenon A. Beaujeu J. Guinon J. Étienne Guinon Bte Bouda Guadous Schlytner conseillers

Avis spécial, venant d'être signé par le soussigné Cl. M. M. M. M. Secrétaire. Cette session spéciale du conseil de la municipalité est convoquée par les présents par-devant pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil le dix huitième jour du mois de février courant et qu'il y sera pris en considération les propositions suivantes, savoir:

1^{er} Rapport des intentions de l'administration des lieux du Secrétaire.

2^o. Pour permettre a M. H. Gagnon Episc
cien de cette Municipalite et M. Antoine
Goyette de passer leur negociation susdite
d'obtenir licence pour vente de boissons en
dans la Municipalite

3^o. Demande de M. Gagnon comme
ant en fait et de M. Hubois confir
mer pour reduction du prix de ces
licences au que l'anier ceteris

4^o. Pour voir pour l'emprunt des
quatre mille piastres

Remise à Villemarc et c^{es}
pour de l'année mil deux cent-m
Cliff Tupper

Secteur Fusier

(Laquelle annulee sont Oct. Beauville
maire, M. M. Jos. Guzman, C. A. Beauchamp, J. A. Ri
doux, J. B. Rivest, Gaucias, S. H. Lybuit
seillers ainsi que B. Bouda, J. Corbeil

Il a été constaté que les avis ont été deli
vres à qui de droit.

Le Secrétaire Jos. Lamentague a l'honneur
de vous adresser le rapport de l'audition des livres
du Secrétaire de cette Municipalite

1^o Motion

M. le conseiller J. A. Rivest propose, secondé
par M. le conseiller Gaucias S. H. Lybuit

Que le rapport des auditeurs tel que
il soit accepté

Adopté

2^o Motion

M. le conseiller Jos. Guzman propose, secondé
par M. A. A. Beau champ

Que la demande de M. Gagnon
et de M. Hubois ne soit pas acceptée
adopté

3^o Motion

M. le conseiller Gaucias S. H. Lybuit
propose, secondé par M. J. A. Rivest

Que le secrétaire soit chargé d'é
crire à M. Bonin lui demandant de rennis
simer pour quatre mille piastres de boissons
pour être en vente par la Municipalite de Villemarc
Adopté

4^o Motion

M. le conseiller Gaucias S. H. Lybuit
propose, secondé par M. le conseiller Amable
Beauchamp

Que cette somme soit levée
Adopté
C'est tout ce qui se fait

Cliff Tupper
Sec. V. G.

Province de Québec
Municipalité du
village de Villavoy
comté Hochelaga

1. Mars 1901 }
Assemblée spéciale }
Le mardi le premier jour du mois de
mars mil neuf cent un une assemblée spéciale du
conseil municipal du village de Villavoy tenue
au lieu ordinaire des séances du dit conseil et tenue
en conformité aux dispositions de la loi municipale
de la province de Québec. La dite assemblée spéciale
ayant été convoquée pour les fins spéciales portées
dans l'avis signé aux intérêts le servante sa-
voir:

Province de Québec
Municipalité du
village de Villavoy
comté Hochelaga

Oris Spécial

A. H. H.
Octave Mandeville maire,
M. M. Jenson Carbeau, Jos. Guenon, Amathus
Beauducant, Joa. Min. Primmou, J. B. Binette
Gaudias Schlytner, conseillers

Cet oris spécial vous est par les
présentes donné par le conseil quinzaine session
spécial du conseil de cette municipalité et
convoquée par les présentes par avis imprimé
tenue au lieu ordinaire des sessions du conseil
le premier jour de Mars cent un et que il y a
en considération les sujets suivants, à savoir:

1. Pour accepter ou refuser la requête de
M. Goyette pour licence d'embarge
2. Replenir fixant le prix du
pain vendu dans les limites de la mu-

Municipalité
Reuni à Villavoy ce 27^{me} jour de Mars
mil neuf cent un

Oliv. Jenson
Sec. Trés.

À la quelle assemblée ont présents
M. Octave Mandeville maire, M. M. Jenson Carbeau,
Jos. Guenon, Amathus Beauducant, Joa. Min.
Primmou, J. B. Binette,

Abent M. Gaudias Schlytner
Il est constaté que les avis ont été deli-
vris à qui de droit.

1^o. M. A. Beauducant propose, secondé
par M. Jos. Guenon

Qu'à l'avenir que les séances du
conseil municipal de cette municipalité soient
tenues dans la salle municipale au deuxième étage

Adoptée

La deuxième lecture d'une requête
présentée par M. Antoine Goyette aux fins d'obtenir
une licence d'embarge. Dans cette municipalité

2^o. Motion

M. A. Beauducant propose, secondé
par M. Jenson Carbeau

Qu'à la requête de M. Antoine Goyette
déposé devant le conseil aux fins d'obtenir
une licence d'embarge pour la vente des
boissons spiritueuses dans cette municipa-
lité et en que la dite requête est conforme
à la loi

Que Messrs le maire et le secrétaire
soient autorisés à signer les certificats de la
dite requête

Adoptée

La troisième lecture d'une délibération fixant le
prix du pain vendu dans la municipa-
lité

3^o Motion

M. Le Joachin Poiroux propose, secondé par M. A. Beaudouin
 Que le dit règlement soit de nouveau lu lundi le quinze futur en conseil
 Adopté

4^o Motion

M. le conseiller J. Bte Binette propose, secondé par M. A. Beaudouin
 Que les comptes soient lus
 Adopté
 O. A. Beaudouin

Maire

O. A. Beaudouin
 Sec. V. S.

Provinc de Quebec }
 Municipalité du }
 village de Villeneuve }
 Comté Hochelaga

Lundi le quatorzième jour du mois de Mars
 1901 }
 4 jours }
 M. le conseiller J. Bte Binette propose, secondé par M. A. Beaudouin
 Que le dit règlement soit de nouveau lu lundi le quinze futur en conseil
 Adopté

Le secrétaire donne lecture des minutes des votes et délibérations des assemblées du mois de Février mil neuf cent un.
 1^o Motion
 M. le conseiller J. Bte Binette propose, secondé par M. le conseiller A. Beaudouin
 Que les minutes des assemblées du mois de Février soient adoptées
 Adopté

2^o Motion

M. le conseiller A. Beaudouin propose, secondé par M. le conseiller J. Bte Binette
 Que la motion No 2. de l'assemblée spéciale du 1^{er} Mars accordant une licence d'ambage à M. Antoine Goyette soit révoquée
 Adopté

3^o Motion

M. le conseiller J. Bte Binette propose, secondé par M. J. Carreau
 Que la requête présentée par M. A. Beaudouin

432

projeté aux fins d'obtenir une licence d'ambassade soit acceptés

M. le Maire et le Secrétaire soient autorisés à signer les certificats de la dite affaire

Adopté

Le Secrétaire donne lecture pour la deuxième fois du règlement fixant le prix du pain vendu dans cette municipalité

4^e Motion

M. le conseiller Sacchiés Delisle propose, secondé par M. Jos. Guenon

Que le règlement fixant le prix du pain vendu dans cette municipalité la pour la deuxième fois soit adopté

5^e Motion

M. le conseiller J. B. Brette propose secondé par M. le conseiller A. Beauchance

Que les comptes déposés par le Secrétaire de cette municipalité soient acceptés

10	Terre David Lafrenais	\$11.35
17	" Timbre de poste	0.03
17	" Jérôme Beauchance	5.00
19	" Narcise Galipeau	4.00
20	" Timbre de poste	0.03
23	" Oreste Méroux	13.50
23	" Thomas Guenon	1.40
23	" Jacques Tételin	0.63
25	" Jérôme Ducevillon	0.69
26	" A. Beauchance	1.00
28	" Narcise Galipeau	1.00
28	" Beaudouin fils	84
	Ho. Mas Léonard Leduc	50

Adopté

6^e Motion

M. le conseiller A. Beauchance propose

433

secondé par M. le conseiller J. B. Brette

Que le Secrétaire, l'un des membres de cette municipalité Oct. Pigeon soit engagé sous mêmes conditions de travail de novembre à janvier de cent-vingt piastres pour l'année 1901

Adopté

7^e Motion

M. le conseiller Haudry propose, secondé par M. le conseiller A. Beauchance

Que la somme de deux piastres soit votée à M. Oct. Haudry pour agir comme président de l'assemblée du 10 novembre pour approbation des règlements du 10 de cette municipalité

Adopté

8^e Motion

M. le conseiller J. B. Brette propose secondé par M. le conseiller Jos. Guenon

Que la somme de deux piastres soit votée à M. Jos. Guenon pour agir comme président de l'élection de conseillers tenue le 14 janvier 1901

Adopté

Mons Jos. Pilon offre à ce conseil au nom du club libéral de Villeneuve la somme de cinquante centes par mois pour le bois et l'huile dépensés lors des séances au club

9^e Motion

M. le conseiller A. Beauchance propose, secondé par M. le conseiller Jos. Guenon

Que l'offre faite par M. Jos. Pilon au nom des membres du club libéral de Villeneuve soit acceptée

Adopté

10^e Motion

M. le conseiller Jos. Guenon propose secondé par M. le conseiller A. Beauchance

Que des commissions soient accordées pour la confection d'un plat-jour et d'une fête

Adoptée

11^e Motion

M. le conseiller Jos. Guimon propose secondé par M. J. Corbeil

Que le Secrétaire et le secrétaire soient autorisés à acheter 8 chaises et 7 clocks et un table pour l'usage du conseil.

Adoptée

12^e Motion

M. le conseiller J. Bte Binette propose secondé par M. le conseiller Landias Schlybent

Qu'a l'avenir les avis municipaux soient affichés à la porte de la chapelle de Notre Dame du S. Romain au lieu qu'on en avait de porte.

Adoptée

13^e Motion

M. le conseiller J. Bte Binette propose secondé par M. le conseiller Jos. Guimon

Que cette séance soit et demeure ajournée à lundi le onze Mars courant

Adoptée

C. J. M. M. M. M.

Chic. Djeva

Secrétaire

Province de Québec
Municipalité du village de Tilley
Comté d'Acadie

11 Mars
1891

Assemblée
générale
mensuelle
continue

Lundi le onzième jour du mois de Mars mil neuf cent un au lieu ordinaire de ses séances continuation de l'assemblée régulière du quatre Mars sur proposition et cet effet du conseiller J. Bte Binette si crudi par le conseiller Jos. Guimon tenu en conformité avec les dispositions du code Municipal de la Province de Québec

A laquelle assemblée sont présents Messrs les conseillers Jos. Guimon, Mathias Beauchemin, Landias Schlybent, J. Bte Binette

Absent Messrs le Maire Octave Mandeville, M. M. J. Corbeil, Joachim Lamoignon conseillers

1^e Motion

M. le conseiller Landias Schlybent propose secondé de M. le conseiller Jos. Bte Binette

Que Messrs. C. Beauchemin soit nommé président de cette assemblée

Adoptée

Le secrétaire donne lecture du compte présenté par La Presse au montant de six piastres et soixante centimes

2^e Motion

M. le conseiller Landias Schlybent propose secondé par le conseiller Jos. Guimon

Que le présent compte soit adopté

Adoptée

3^e Motion

M. le conseiller J. Blé-Bricote propose, secondé par M. le conseiller Ancteau & St-Hyacinthe

Que le Secrétaire soit autorisé à faire l'impunt des quantités de piastres tel requis par le règlement no. dix de cette dernière assemblée

Adoptée

Le secrétaire donne lecture d'une requête présentée par M. W. Lagimon

4^e Motion

M. le conseiller Jos. Guignon propose secondé par M. le conseiller J. Blé-Bricote

Que la présente requête soit prise en considération à la prochaine assemblée

Adoptée

5^e Motion

M. le conseiller J. Blé-Bricote propose secondé par M. le conseiller Jos. Guignon

Que ces submissions soient examinées pour l'achat de onze sacs de ciment pour la construction d'une plate-forme et le voyage de l'inspection du côté du nord la cité d'innipatie pour les matériaux

Adoptée

6^e Motion

M. le conseiller J. Blé-Bricote propose secondé par M. le conseiller Ancteau & St-Hyacinthe

Que ces submissions soit examinées pour l'achat de onze sacs de ciment pour la construction d'une tubure d'air et le plan en dépôt au bureau d'une secrétaire la dite tubure aura les dimensions suivantes savoir:

Hauteur 6 Pds des

Largeur 6 Pds

Épaisseur 3.2 Pds

Elle sera en coteries excepté le plancher

Toutes submissions deira être déposées avant le onze Mars avant 8 P. M.

7^e Motion

M. le conseiller Jos. Guignon propose secondé par M. Ancteau & St-Hyacinthe

Que cette assemblée soit et demeure ajournée à lundi le dix huit Mars.

Adoptée

Oscar Morin

Olivier Giguère

Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité des
villages de Villavoy
canton d'Aboulinoga

Lundi le dix huitième jour du

18 Mars }
1901 }
Assemblée }
générale }
Municipale }
continue }
Mars de l'année 1901 réunion ordinaire de
ses séances continuatives de l'année
Assemblée générale
Municipale continue
à cet effet au conseil les M. J. B. Guen-
don, secondé par le conseiller Gau-
dias Schlybent tenue en conformité
aux dispositions du code Municipal
de la Province de Québec

À laquelle assemblée sont pré-
sents M. le Maire Octave Mandeville
M. M. J. Corbeau, Le Beau deault
Joa. Poirier, J. B. B. Binette, Gaudias
Schlybent

Assist M. le conseiller J. B.

Gaudias,

Tenue sous la présidence du
Maire Octave Mandeville

Le secrétaire donne lecture
d'une requête présentée par M.
Wilfrid Gagnon aux fins d'ob-
tenir pour l'année 1901

Le conseil ayant trouvé l'acte re-
quête et les certificats conformes à la
loi

1^o Motion

M. le conseiller Gaudias Schly-
bent propose, secondé par M. le conseiller
J. B. Corbeau

Que le Maire et le secrétaire
soient autorisés à signer le certificat
de M. W. Gagnon sur par lui don-

nant satisfaction aux répléments de
cette Municipalité

Adopté

M. Wilfrid Gagnon. Épicier de cette
Municipalité demande être inscrit au
rôle d'évaluation comme propriétaire in
des lots 264 & 265

2^o Motion

M. le conseiller J. B. Binette propose
secondé par M. J. B. Poirier

Attendu que preuve suffisante est faite
à ce conseil, que M. W. Gagnon produit ses
titres que ledit M. Gagnon est propriétaire des lots
10^o

Que ledit M. Gagnon est inscrit comme
propriétaire au rôle d'évaluation à la
place dudit Antoine Filiatucci aux lots
dits nos. d'ordres 264 & 265, et que le Maire
et le secrétaire. Tenu de ce conseil y atten-
tent cette mutation tel que voulu par la loi

Adopté

3^o Motion

M. le conseiller J. B. Binette propose secondé
par M. le conseiller Gaudias Schlybent

Que la soumission de M. Léon Bou-
cher pour la confection du plat-forme
et la tribune aux conditions tel que
demandées soit acceptée au prix de
vingt-cinq piastres,

Adopté

4^o Motion

M. le conseiller G. Schlybent propose
secondé par M. le conseiller J. B. Binette

Que la somme d'une piastre
soit votée à M. Joseph Gaudias pour
avoir le tracé de la tribune

Adopté

5^e Motion

Mons A. Beauclercq - conseiller de cette Municipalité donne sa démission

5^e Motion

M. le conseiller Jean Corbeau propose seconde par M. le conseiller Jea. Perron

Que la démission de M. Beauclercq soit acceptée

Adoptée

Le Secrétaire donne lecture d'un compte présenté par M. Jea. Lamentague sur le tout de sept piastres

6^e Motion

M. le conseiller J. Bte Binette propose, accordé par M. le conseiller Jean Corbeau

Que le présent compte soit accepté et que le Secrétaire-Treasurer soit autorisé à lui payer ce montant

Adoptée

7^e Motion

M. le conseiller Jean Corbeau propose seconde par M. le conseiller Gaudias Sélybent

Que la somme d'une piastre soit votée à M. Girard Hagenais pour avoir agi comme constable à l'élection de conseillers municipaux tenue le quatorze janvier mil neuf cent-une et que le Sec. Tr. soit autorisé à lui payer ce montant

Adoptée

8^e Motion

M. le conseiller J. Bte Binette propose seconde par M. le conseiller Gaudias Sélybent

Que cette séance soit et demeure adjournée à lundi le 25 Jours courant

Adoptée

Notre Secrétaire
Olivier Pigeon
Sec. Tr.

Provisoire de l'ancien
Municipalité de
Village de St-Hubert
cont. d'histoire

25 Jours

1901

Assemblée

générale

du conseil

communale

de Québec

Lundi le 25^e Jours du mois de Mars mil neuf cent-une en continuation de l'assem-

blée du 18 Jours sur proposition à cet effet du conseiller J. Bte Binette seconde par le conseiller Gaudias Sélybent tenu en ces termes les dispositions du code municipal de la Province de Québec

À laquelle sont présents M. M. Jean Corbeau, Jea. Perron, J. Bte Binette, Jea. Perron, Gaudias Sélybent

Absent M. Le Secrétaire Gervais Mandeville
Tenue sous la présidence de Monsieur Corbeau pro-Président

Le Secrétaire donne lecture de deux soumissions présentées par M. H. H. Gaudias pour le feu d'été de Québec, et celle de M. F. H. Perron pour la quatorze mille piastres d'abonnements mis en vente par la Municipalité

1^{re} Motion

M. le conseiller J. Bte Binette propose seconde par M. le conseiller Jea. Perron

Que la soumission présentée par M. H. H. Gaudias pour le feu d'été de Québec pour la quatorze mille piastres d'abonnements, à raison de 5% soit acceptée aux conditions exigées par le règlement no. dix de cette Municipalité

2^e Motion

M. le conseiller Jea. Perron propose seconde par M. le conseiller J. Bte Binette

Que la somme de onze mille piastres soit votée à M. H. H. Gaudias pour le feu d'été de Québec pour dépenses encourues et à débourser pour l'empressement des quatorze mille piastres

Adoptée

3^o Motion

M. le conseiller Jos. Guenon propose -
secondé par M. le conseiller J. B. Biette
Que le Secrétaire soit autorisé
à faire imprimer les bons de venues
Adoptée

4^o Motion

M. Jos. Guenon propose, secondé
M. le conseiller J. B. Biette
Que le Secrétaire donne lecture
de son engagement et obligations à la
prochaine assemblée.
Adoptée

5^o Motion

Mons le conseiller Gaudias Schlybent
propose, secondé par M. le conseiller J. B. Biette

Que cette somme soit reçue
Adoptée

Cliff Dupond

Zénon Corbeau Sec. Trés
pro-maire

On

Province de Québec
Municipalité du
village de Villavoy
Comté d'Arctéoga

1^{er} Avril }
1901 } Lundi le 1^{er} Avril 1901 assemblée
au lieu ordinaire de ses réunions assemblée
générale et extraordinaire du conseil municipal
du village de Villavoy tenue en confor-
mance avec les dispositions du code municipal
de la Province de Québec.

A laquelle assemblée sont présents:
Mons. G. H. Mandeville, maire, M. J. Guenon,
Corbeau, Jos. Guenon, J. B. Biette,
Gaudias Schlybent, J. B. Biette

Le Secrétaire donne lecture des
minutes des votes et de libérations des as-
semblées du mois de Mars mil neuf cents
m.

1^o Motion

M. le conseiller J. Schlybent pro-
pose, secondé par M. le conseiller Jos. Corbeau

Que les minutes des assemblées
du mois de Mars soient acceptées
Adoptées

Le Secrétaire donne lecture d'une
lettre présentée au nom de plusieurs ci-
toyens de cette municipalité faisant partie
comme membres de la nouvelle jurisse-
diction établie dernièrement dans cette muni-
cipalité demandant à M. le Secrétaire
de ce conseil de leur voter l'argent nécessaire
pour la construction d'un pont sur le ruisseau
Sous le Cuisin

Petit tambour

Suzanne. Et M. le Secrétaire de
la paroisse de Villavoy offre les recom-

peuse de la dite somme demandée leur ser-
vir comme pension au dit conseil général
Jus l'an

2^e Motion

M. le conseiller J. B. Binette propose, se-
condé par M. le conseiller Jos. Guenon

Que le Secrétaire ainsi qu'un des
membres de la paroisse soient autorisés à
acheter les instruments de commerce avec
les deniers de la Corporation pourvu que
le coût ne dépasse pas quarante piastres.
Les dits instruments achetés pour l'utilité
de la paroisse restant la propriété du
conseil de cette Municipalité

Adoptée

Les deniers de la paroisse de Villars
demande l'usage de la salle en bas pour
ses réunions.

3^e Motion

M. le conseiller J. Guenon propose, se-
condé par M. le conseiller J. B. Binette

Que la demande des deniers
de la paroisse de Villars leur soit accordé
au bon plaisir du conseil

Adoptée

4^e Motion

M. le conseiller Guenon propose, se-
condé par M. le conseiller J. B. Binette

Que le Maire et le Secrétaire soient
autorisés à signer les déclarations ainsi
que les coupures autorisées par le régle-
ment No. 12 de cette Municipalité ou
par ceux les coupures de recevoir
par leurs qu'ils soient autorisés
à signer un billet pour la somme de

Adoptée

5^e Motion

M. le conseiller J. B. Binette propose, se-
condé par M. le conseiller J. Guenon

Que le vote de remerciement soit
fait au M. Beauchamp de mu-
nicipalité

Adoptée

6^e Motion

M. le conseiller Guenon propose, se-
condé par M. le conseiller
J. Guenon

Que deux Luges Collin
soient nommés en remplacement de M.
C. Beauchamp conseiller de cette
Municipalité

Adoptée

7^e Motion

M. J. B. Binette propose, se-
condé par M. le conseiller J. Guenon

Que le compte de M. le
Bourgeois au montant de \$25.00. pour
confecture de la toiture et de plâ-
trerie, etc. soit accepté et que le re-
çu soit certifié à payer le mon-
tant

Adoptée

8^e Motion

M. J. Guenon propose, se-
condé par M. J. Guenon

Que trois toises paves soient
charriées et saisiées aux fins de
payer sur la rue St. Hubert

Adoptée

9^e Motion

M. J. B. Binette propose, se-
condé par M. le conseiller J. Guenon

Que le Secrétaire soit

ordonné à engager des hommes pour enlever la neige des constructions de la Municipalité

Adoptée

10^e Motion

M. Jas Lacour propose, secondé par M. H. Schlybunt

Que le secrétaire soit chargé de faire élever et cailler les trois tours de pierre. tel que résolu

Adoptée

11^e Motion

M. Corbeau propose, secondé par M. H. Schlybunt

Que cette séance soit et demeure ajournée à mardi pour le conseil municipal qui aura lieu le

Adoptée

Octave Larivière Secrétaire

Olivier Pigeon Sec. Trésorier

Provinc de Québec }
Municipalité de }
village de Villavay }
Comté d'Hochebourg }

9 Avril }
1901 }
Assemblée }
générale }
Municipale }
contenant

Mardi le dimanche jour d'Avril
Il est décidé que les séances
de conseil continuations de l'assemblée
générale et municipale du premier avril
sont proposées à cet effet en conseil
les jours. Corbeau secondé par
M. H. Schlybunt

Et que cette assemblée soit prési-
dée par M. Corbeau secondé par M. Schlybunt
Lucien Corbeau Jean Prinsaux, J. B. Bouché
Alexis Larivière Schlybunt

M. Jas Lacour
Provinc de Québec }
Municipalité de }
village de Villavay }
Comté d'Hochebourg }

Je soussigné Lucien Corbeau
Président de cette Municipalité a passé
et donné ses conseils de cette Municipalité
fait savoir que je remplis bien
les devoirs de ma charge et cela sur
meilleure de ma connaissance

Ainsi que bien mesurés au
Assemblée à Villavay }
le dimanche jour du }
9 Avril 1901 }
contenant

Olivier Pigeon
Sec. Trés.

Le secrétaire donne lecture d'un
présenté par M. les membres de la
commission scolaire de cette Municipalité
relative à l'école M. H. Schlybunt

de ce conseil à assister à une assemblée de la commission qui sera tenue le 7 mai prochain pour affaire importante

1^{re} Motion

M. J. Bte Bédard propose, secondé par M. P. Poirer

Que M. les membres de ce conseil acceptent avec plaisir l'invitation de M. M. les commissaires

Acceptée

Le secrétaire donne lecture d'une requête de Louis George Poirer aux fins d'obtenir une licence pour épicerie licencie

2^o Motion

Mons J. Corbeau propose secondé par M. J. Bte Bédard

Que cette requête soit acceptée le délai voulu par la loi

Acceptée

3^o Motion

M. J. Bte Bédard propose secondé par M. J. Poirer

Que le conseil permette de payer à Wagon Blida Garritins Un de Ernest W. Tetreau l'intérêt à raison de 5% de trois ~~ans~~ mille piécettes à lui empruntés fin 1901.

Acceptée

4^o Motion

M. Le Collin propose, secondé par M. J. Corbeau

Que le Maire et le Secrétaire aient à payer la dette flottante

Acceptée

5^o Motion

M. J. Corbeau propose, secondé par M. J. Poirer

Que le secrétaire soit autorisé à payer les comptes suivants savoir:

J. Bédard	\$600
O. M. Poirer	900
Wagon Blida	25
Pelletier Jacques	25
Olivier Pigeon	38
Jacques Beaudin	200

Acceptée

6^o Motion

M. J. Bte Bédard propose, secondé par M. Joachim Poirer

Que la révision de la liste des électeurs parlementaires de cette municipalité ait lieu lundi le quinze avril

Acceptée

7^o Motion

M. J. Bte Bédard propose secondé par M. Ludger Collin

Que Messieurs Jean Corbeau soit nommé à faire partie du comité santé en remplacement de M. A. Beaudin et d'ailleurs

Acceptée

Actes municipaux Maire

Olivier Pigeon Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité des
villages de Villevey
route d'Hostulaga

15^{em} Avril 1901
Assemblée générale
Municipale
Lundi le quinziesme jour du mois
d'Avril mil neuf cent un au lieu ordi-
naire des séances du conseil municipi-
pal de cette municipalité continuation
de l'assemblée du 20^{em} avril sur
proposition à cet effet du conseiller
Jouin Corbeil secondé du conseiller
J. Bte. Binette tenu en conformité aux
dispositions du code Municipal de la
Province de Québec.

A laquelle assemblée sont pré-
sents M. Collin, J. Bte Binette, J. A. Poirier
Poirier, Gaudin Schlyburt

Absent Oct Mandeville Maire
Jos Guenon, J. Corbeil

Ordre du jour
Révision de la liste électorale de cette
municipalité

1^{re} Motion
M. J. Bte Binette propose, secondé par
M. G. Schlyburt
Que le J. A. Poirier soit
nommé pour présider cette assemblée
adoptée

2^{de} Motion
M. G. Schlyburt propose, secondé
par M. J. Bte Binette
Que les noms suivants
soient inscrits sur la liste des électeurs
de cette municipalité
Jos Guillettes curieur en 86
86 et la place de Fred Weycott

Arthur Pelletier menuisier salaire
E. A. Bessette médecin " "
Arthur Gagnon tailleur-pièce " "
Lacivien Vermeil do " "
Flavien Soudre do " "
Albert Hénin journalier, fils de J. Hénin
René Galamban tailleur-pièce Salarie
Ovide Galamban do fils de M. Galamban
Adolphe Labre journalier, locataire 153
Adoptée

3^{de} Motion
M. Collin propose, secondé par J. Bte
Binette

Que les noms des électeurs de cette
municipalité soient retranchés savoir;
Oscar Bédard Non Résident
Francis Cantin do
Fred Weycott Non Propriétaire
Antoine Vittevaute do " "
Jos Piquette Non Résident
E. Leconte veuve
E. Leconte fille
Adoptée

4^{de} Motion
M. G. Schlyburt propose, secondé
par M. L. Collin
Que le Maire et le Secrétaire
soient autorisés à signer la requête et
les certificats de M. A. Poirier
Adoptée

5^{de} Motion
M. J. Bte Binette propose, secondé par
M. G. Schlyburt
Que le conseil de cette municipa-
lité fournisse à M. G. Schlyburt le bois
pour faire une traverse sur la Sabote
en face de sa propriété à raison que

Que le dit Thomas Du Jonc fasse la dite
traverse

Adoptée

6^e Motion

M. G. Séltybent propose, secondé
par M. J. Bte Binette

Qu'une traverse de trois mètres
de large soit faite sur la rue Rose dit
Mra du côté de la Résidence de Mra
pas beaucoup à la Chapelle

Adoptée

Le secrétaire donne lecture de plu-
sieurs comptes des constables spéciaux

7^e Motion

M. L. Collin propose, secondé
par M. G. Séltybent

Que les présents comptes soient
pris en considération à la prochaine
assemblée

Adoptée

8^e Motion

M. J. Bte Binette propose secondé
par M. G. Séltybent

Qu'à l'avenir que l'usage
de la salle sera accordé que sur in-
vitation de ce conseil

Adoptée

9^e Motion

M. J. Bte Binette propose secondé par
M. L. Collin

Que les comptes payés
par le secrétaire soient acceptés
sans voir

J. A. Du Jonc
J. Pelletier
L. Leclerc

\$4.45

75

15

Adoptée

10 Motion

M. G. Séltybent propose, secondé
par M. L. Collin

Que cette séance soit levée
Adoptée

Peter M. Brien

Maire

Olaf P. Poul

Sec. Trés.

Vicines de Québec
Municipalité du
village de Villersay
Comté d'Boctouche

29 avril 1901
Assemblée spéciale
Le mardi le vingt-neuvième du mois
d'avril mil neuf cent-un, assemblée spé-
ciale du conseil municipal du village
de Villersay au lieu ordinaire de ses séan-
ces, tenue en conformité avec les disposi-
tions du code municipal de la Province
de Québec, assemblée spéciale ayant
été convoquée pour les fins spéciales
portées dans l'avis signé aux termes
le suivants, savoir:

Province de Québec
Municipalité du
village de Villersay
Comté d'Boctouche

Avis Spécial
A Messrs.

Octave Mandeville, maire, Ludger
Collin, Jozon, Carbeau, Jozon, Pui-
sieux, Hauchais, Schuybert, conseillers
M. L.

Avis spéciale vous est par le pu-
blié, donné par Olys Pigeon Sec. sur
quatre session spéciale au conseil de
cette municipalité convoquée par M.
M. les conseillers Jozon, Munnery, Jean Bapt-
iste Binette pour être tenue au lieu
ordinaire des séances du conseil le
29^e jour du mois d'avril à huit
heures P. M. et qu'il sera pris en con-
sultation les sujets suivants, savoir
Tenues réparations de route.

Demande de l'usage de la Salle municipale
pour les assemblées des forestiers catho-
liques pour leurs assemblées

Donné à Villersay ce 27^e jour
du mois d'Avril mil neuf cent-une
signé

Olys Pigeon
Sec. Sec.

A laquelle assistés sont
présent. Octave Mandeville, maire
Joseph Munnery, Ludger Collin, Jean
Puisieux, Bte Binette,
Albert M. M. Jozon, Carbeau, Hauchais

Schuybert

1^{re} Motion

M. Jozon propose, secondé
par M. Ludger Collin

Que la traverse en face de la
résidence de M. Oscar Lévesque soit
réparée ainsi que la trottoir en face
de la chapelle sur la rue St-Hubert
ainsi que le nettoyage du fossé de la
rue St-Hubert à partir de la rue Adélina
à la rue Rose de Lina et la rue St-Hubert
de la chapelle au chemin bare de St-Hubert
et de payer les hommes nécessaires
pour faire les dites travaux

Adoptée

2^e Motion

M. Ludger Collin propose, secondé
par M. Jozon

Que la demande des forestiers
catholiques de cette municipalité soit ac-
corder aux mêmes prix que le club
libéral de Villersay, au bon plaisir du
conseil sous un avis de trois mois

Adoptée

3^o Motion

M. Joseph Guerin propose, secondé
de M. J-B. Bouché

Que cette séance soit levée
Adoptée

Oscar M. Lefebvre Maire
Olivier Lefebvre Sec. Trésor

(Mairie de Deux
Municipalités du
village de Valley
Comté Hochelaga)

6 Mai } Lundi le 11^o jour du mois de
1901 } Mai 1901 au lieu ordinaire de ses séances et
Assemblée } semblée générale et mensuelle du conseil muni-
cipal du village de Valley tenue en conformité
des dispositions du code municipal de la Pro-
vince de Québec.

Il la quelle ont présent M. Geste
Maurice, M. Guerin, Jean Geste, Leduc,
Collin, J. P. Poirier, J. Guerin, J. B. Bouché
Gaudin Sclétyant

1^o Motion

M. L. Collin propose, secondé par
J. P. Poirier

Que les minutes des assemblées
du mois d'avril 1901 soient adoptées
Adoptées

Le secrétaire des comptes suivants:

Georges Poirier, constable, pour l'année \$2.00	
David Lafrenais "	3.00
J. K. Mouton "	1.00
Jes. Filion "	1.50

2^o Motion

M. Jos. Guerin propose, secondé par
M. Jean Baptiste

Que les présents comptes soient
acceptés et que les secrétaires soient autorisés
à payer les dits comptes
Adoptés

3^o Motion

M. Bouché propose secondé par M. J.
Sclétyant
Que le Maire et le secrétaire

sont autorisés à signer une chèque de cent
soixante-cinq piastres pour payer les comptes
suivants, savoir

- L'impression des ordonnances \$4000⁰⁰
 - La Presse pour annonces 31-40
 - Le Stars " "
 - L. Villeneuve bois 18,49
- Adoptée

M. Lussier
d'avis

Le Secrétaire donne lecture présentée par M.
Joa. Poirerou concernant sa démission

Attendu qu'il a été suffisamment consulté
à la satisfaction de ce conseil en qu'il ne
paraît plus les qualités requises par 28^e de
du Code Municipal de cette province

Sur ce conseil déclare vacante la dite
de conseiller occupée par le dit Joa. Poirerou
4 M. H. Selytont propose, seconde par
M. J. Genon Corbeil
Adoptée

3^e Motion

M. Jos. Guenon propose, seconde par
M. H. Selytont

Qu'un vote de remerciement soit
présenté à M. Joa. Poirerou sur tout de charge
pour les nombreux services qu'il a rendus
à la Municipalité

Adoptée

5^e Motion

M. J. B. Binette propose, seconde
par M. Lucien Cottin

Que la Rue Labelle soit appor-
tie de la Rue Acton, à la Rue Rose

Adoptée

M. Jos. W. W. W. demande au
conseil la salle Municipale pour le
19^e jour de Mars pour recevoir les
Gas de Ville-Maire

6^e Motion

M. Jos. Guenon propose, seconde par
M. J. Corbeil

Que la demande de M. W.
W. jamais soit accordée
Adoptée

7^e Motion

M. H. Selytont propose seconde par
M. J. B. Binette

Que cette séance soit pou-
rue à lundi le 18 Mars courant

Adoptée

Ch. J. J. J.
Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité du village
de Villeneuve comté
Hochelaga

13 mai 1901

Assemblée
générale
mensuelle
extraordinaire

Lundi le treizième jour du mois de
mai 1901, au lieu ordinaire des séances du
conseil municipal de cette municipalité conti-
nuation de l'assemblée du six mai sur propo-
sition a été faite de conseiller Maurice Sétybent
secondé par le conseiller J. B. Binette tous en
conformité aux dispositions du Code Munici-
cipal de la Province de Québec

A laquelle assemblée sont présents Messrs
Octave Mandeville, Maire, M. M. J. J. Corbeil
J. B. Binette, Jos. Guimond

Absent M. M. Maurice Sétybent,
Joaquin Dumoulin, Ludger Collin conseillers,
Odeur du foug

Demande de soumissions pour la
peinture, Blanchissage, et réparations aux
intérieurs de la Salle Municipale de cette Muni-
cipalité.

1^o Motion
M. le conseiller Jos. Guimond propose,
secondé par le conseiller J. Corbeil

Que des soumissions soient demandées
pour les travaux suivants: savoir:

- 1^o Pour la Tribune
Une couche pour remplir le grain du
bois, une couche de charbon, et deux couches de
vernis.
- 2^o Plate-forme, deux couches, de peinture et deux
couches de peinture à la porte au bas de l'ur-
catoire ainsi que deux couches au voi-
sage de l'escalier du côté du mur.
- 3^o Boisage déjà peinture charbon, colonnes

- Soliveau, une couche
- 4^o Repari et Blanchiss les enduits
 - 5^o Que toute soumission devra être déposée
au bureau de conseil vers la table de bois avant
huit heures P. M. lundi le vingt mai, retournant
6^o Le conseil ne s'engage à accepter ni la plus
basse ni aucune des soumissions

Adoptée

2^o Motion
M. J. B. Binette propose, secondé par
J. B. Binette

Que le conseil de cette municipalité
consent à acheter de M. Jérôme Beaudin
cultivateur de la Prairie St-Joseph, les débris
de pierre déposés dans un espace de terrain
formant un triangle du chemin en face de
la résidence de M. Louis Blachère une étendue
du côté du Nord contenant environ
4000 m² en superficie pour la somme de cinquante
dollar.

Adoptée

3^o Motion
M. J. B. Binette propose, secondé par M.
Jos. Guimond

Que la motion votant un bon
de quarante dollars à la paroisse de Villeneuve
pour achat d'instruments soit révoquée
et qu'à la venue qu'aucun bon n'ait été
à la dite paroisse avant que le 1^{er} septembre de
la paroisse soient remis de leurs instru-
ments.

Adoptée

4^o Motion
M. le conseiller Jos. Guimond propose
secondé par le conseiller J. Corbeil

Que deux traverses de bois soient

Plans de large sont fait, sur un la rue St Hubert
 et l'autre sur la rue Rose-Blanche ainsi que tracés le
 trottoir de la rue St Hubert par la chapelle, ainsi
 de faire ces trottoirs de trois mètres de large de la
 rue St Hubert au presbytère
 accepté

5^e section

M. le conseiller Jean Carreau propose,
 secondé Binette J.B.

Que cette somme soit affectée
 à l'achat de 20 sacs de ciment
 accepté

Oscar J. Carreau
Ch. J. Carreau
 Sec. Trés.

Provincia de Québec }
 Municipalité du }
 village de Villeneuve }
 Comté de Montcalm

Le mardi le vingt-troisième jour du mois
 20 Mars } de Mars 1904 au titre ultimes des résolutions
 1904 } du conseil municipal de cette municipalité
 assemblée } continuation de l'assemblée du vingt deux
 générale } qui proposition a été faite du conseiller Jean
 de conseil } Carreau, secondé par le conseiller J. Binette
 continue } tenue en conformité avec les dispositions du code
 Municipal de la Province de Québec.

À laquelle assemblée sont présents
 Messrs. Jean Carreau Pré. Maire, M. J. Binette,
 Jos. Guenon, Lucien Gauthier, J. Binette, An-
 drien Schilybunt. conseillers

Absent Octave Mandeville
 Maire Jos. Guenon, conseillers

Ordre du jour
 Ouverture des soumissions pour répa-
 ration à la salle municipale.
 Sous la présidence de Messrs J. Binette
 Maire Jean Carreau

Le Secrétaire donne lecture de trois
 soumissions, savoir:

Octolphe Haudry pour la somme	\$ 90.00
Jos. Bouthillier " " "	" 85.00
La Fontaine & Co " " "	" 30.00
" " " pour l'entretien	" 40.00

1^o section
 M. Jos. Guenon propose, secondé par
 M. Gaudin Schilybunt
 Que la soumission de M. La
 Fontaine & Co soit acceptée tel que deman-
 dée par le conseil. Limité pour le som-
 me de quarante-deux piastres
 accepté

Le Secrétaire donne lecture d'un compte présenté par M. Brunet au montant de trois piastres et quatrevingt-cinq centimes pour le 18 Janvier 1904 et 20 cts et quatre centimes à ses

2^o Motion

M. le conseiller J. B. Binette propose, secondé par M. Gaudin Schlytner.

Que le compte de M. Brunet soit accepté et que le Secrétaire soit autorisé à lui payer ce montant.

Adopté

3^o Motion

M. le conseiller J. B. Binette propose, secondé par le conseiller Jos Guzman

Que l'imitation choisie pour la Salle Municipale soit celle antique, la couleur au plus foncé, c'est-à-dire, le brun clair, l'estime de gris foncé

Adopté

4^o Motion

M. Gaudin Schlytner propose, secondé par M. Jos Guzman

Que le délai de quinze jours soit accordé à M. LaFontaine et lui pour terminer les dits travaux de la Salle Municipale

Adopté

5^o Motion

M. le Cons. J. B. Binette propose, secondé par M. Jos Guzman

Que le Maire et Secrétaire soient autorisés à signer un chèque au montant de cent cinquante piastres pour payer l'intérêt des débentures de la vingt-cinq cent cinq mai

Adopté

6^o Motion

M. J. B. Binette propose, secondé par Ludger Collin Gaudin Schlytner

Que dans les bureaux de Ludger Collin Gaudin Schlytner soient établis deux M. le Comptable, à propos du territoire qui lui doit être fait de la rue St Hubert au presbytère

Adopté

7^o Motion

M. Gaudin Schlytner propose, secondé par M. J. B. Binette

Que Messrs Amédée Galamban, Entreprenneur, Maire de cette Municipalité soit nommé sur le moment de Messrs Jacques Dimeas, démissionnaire

Adopté

8^o Motion

M. Gaudin Schlytner propose, secondé par M. Ludger Collin

Que sauer soit et ~~admission~~ ^{soit} ~~admission~~

Adopté

Dominic de Lubec }
Municipalité de }
village de Villars }
canton Hochelaga }
Je soussigné Ludger Collin Michel Galamban, Entreprenneur Maire de cette Municipalité ayant été nommé conseiller de cette Municipalité j'ai accepté que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mes connaissances et capacités
Ainsi Noté me soit en acte
Assigné par moi-même
à Villars ce vingt-cinquième
de Mai 1904
Michel Galamban
Officier Sec. Trés.

P20/A1,1

FEUILLET DÉCOUPÉ

466

469

470

Conseil du Village de Velesay - Jan. 27 Oct. 1896

1896

le caisse
Sommes Recues

Decb.	26	Arriv de Mad. Van Lagenaio Par emprunt de mille dollars pour travaux @ laij par ceut	\$ 1000 00
-------	----	--	------------

471

1896

le caisse
Sommes deboursies

dec	26	Frais de l'erection de la Municipalite du Village de Velesay - au Conseil du Comte Hochelaga	785 35
"	"	Pays. à Eli Broeault pour frais d'erection pour avis etc pour l'erection de la dite Municipalite	150 00
"	"	Pays à B. Theoret. pour un code municipal / Bureau -	2 00
"	"	Pays à Achambault. Haquet pour Billets Copie Commission la somme de quinze dollars	15 00

P20/A1,1

1735
 1902
 1887
 1285
 2048
 0194.17
 215012
 304183
 1924

984
 1781
 911
 2061

911
 457
 593

A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Agent venant, prends de notes R 112-6	
Amende Regle 112-6	
Arrestation comment 8 op-	26
Ammaux Prestians p.	30
Accidents	31
Bagane	22

1735
 2061
 5814
 18428
 5821
 2048
 019412
 215012
 881408
 912615

984
 2061
 984
 911
 2061

911
 457
 598

A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Agent venant, prend de rdn. A 112-6
 Amende Regle 112-6
 Arrestation comment 8op. 26
 Ammaux Prestaux p. 30
 Accidents 31
 Bagane 22

P20/A1,1

Boulanger	Reg. 112	Pay 15
Boucher	" do "	5
Bouches change	do	5
Blasphemes		29
Bague		22

B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y

P20/A1,1

17.23E

		Pal.
	Chemins N ^o 1	
	Charettes impale grosse N ^o 2-5	
	" double de " " - 5	
	Colporteur Regl. N ^o 2-6	
	Compt de la Salle Municipal N ^o 4-13	
	" des Puits	14
	Cours d'eau	14
	Coûts poubelles	17
	Couffiques	18
	Conduite	19
	Conte Peli -	28

C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

P20/A1,1

Deute comedice Regl 114-13
Donmase à la Propriete 30

1. 10/10/10

D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

P20/A1,1

[Blank ledger page with faint horizontal lines]

Logouts No 101	pari
Comptes simples No 102-5	
" double " "	6
Secours de logement	" 6
Comptes Rensommade	14
Effets volés	24
Enfoncés les portes	24
Etat des effets trouvés en la prison	28

E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

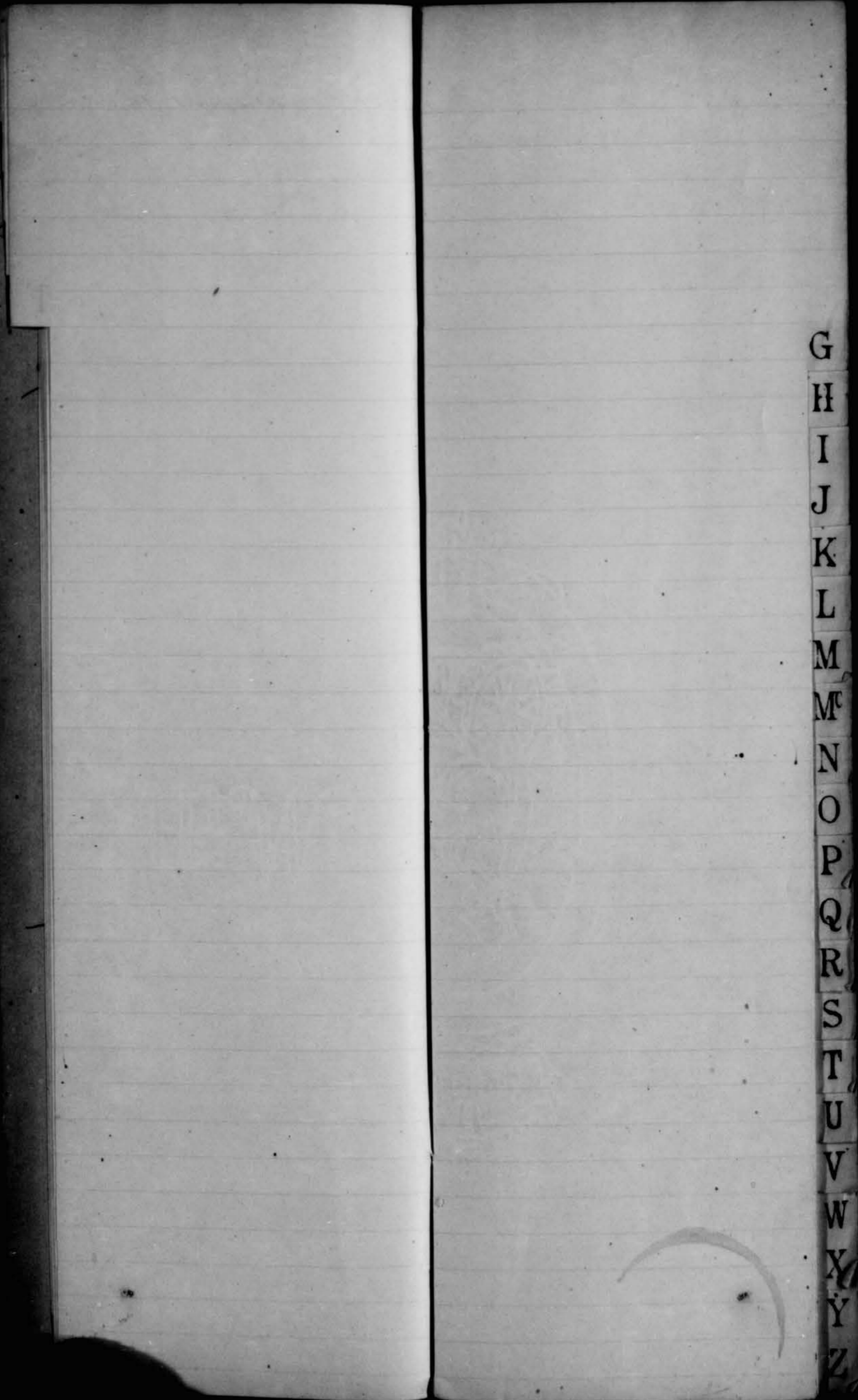
P20/A1,1

[Blank lined page]

Fond d'amortissement ^P 16

F
G
H
I
J
K
L
M
M^e
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

P20/A1,1



G
H
I
J
K
L
M
M^c
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

P20/A1,1

Notes A 102 ^{Page} 3
Hygiene p 18

H
I
J
K
L
M
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

P20/A1,1

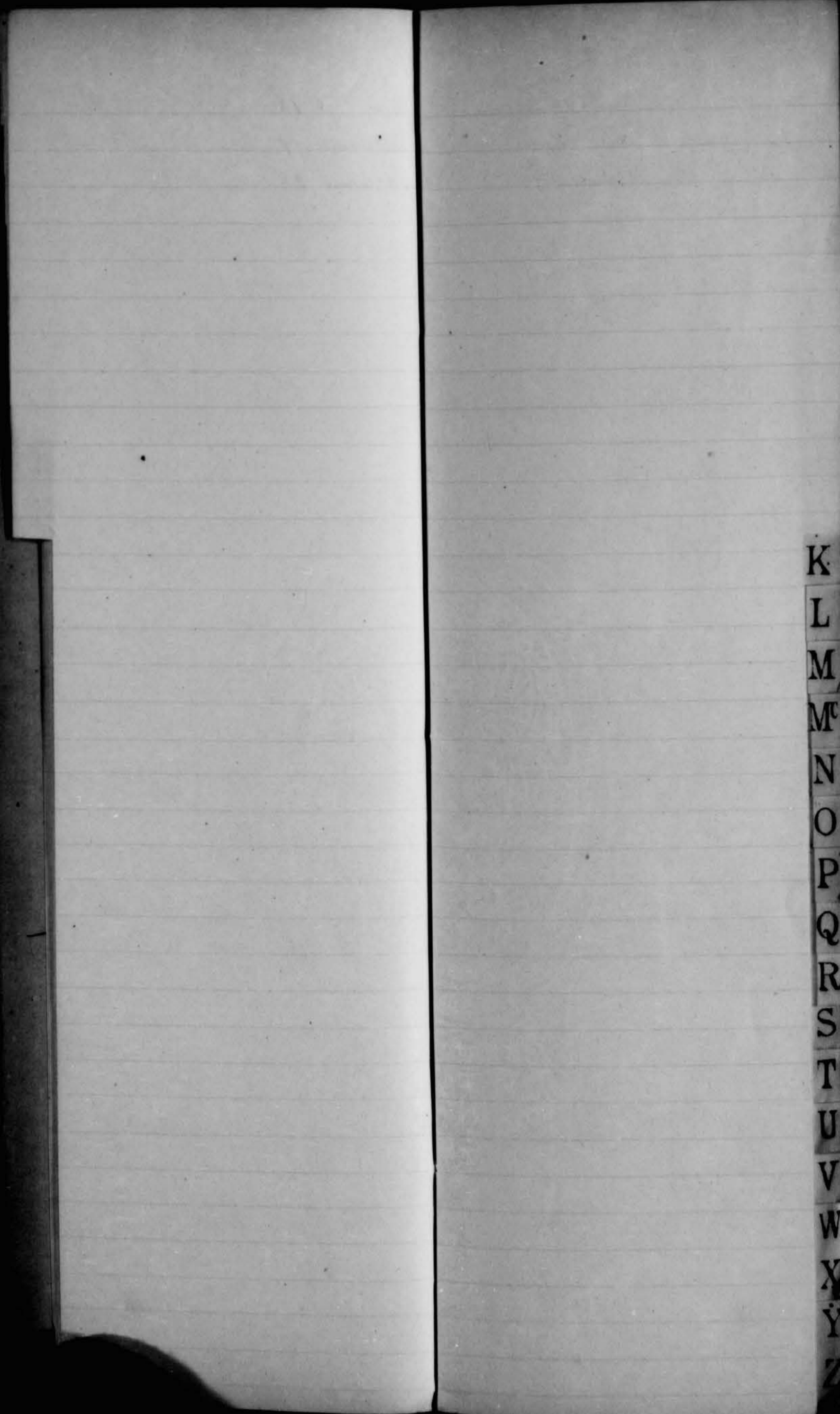
17.244

jeux p 18
piments .19
Tosanti 28

I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

17.249

P20/A1,1



K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

P20/A1,1

[Blank lined page]

Liquides importés Reg^{post} 02-3
Loi des Licences p 15

L
M
M^c
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

P20/A1,1

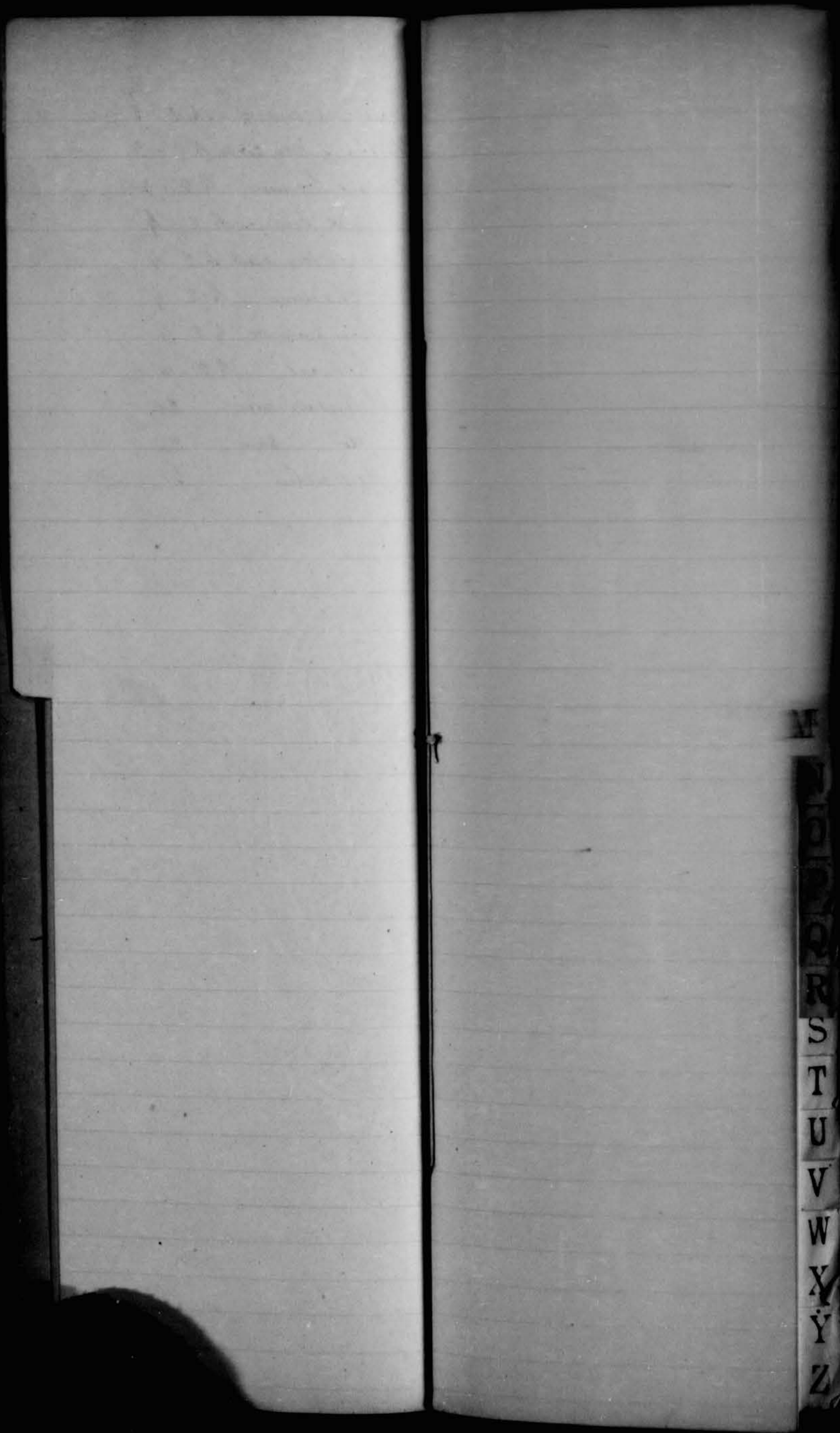
1. 24

	Page
Marchand de gros & détail - Ré. 1.	3
Marchand de détail Ré. 2 - 3	
Marchand de provisions Ré. 2 - 3	
" de fer - Ré. 2 - 4	
" de bois - Ré. 2 - 4	
" chaussure Ré. 2 - 4	
" de gravure Ré. 2 - 4	
" général Ré. 2 - 5	
Mandats avec	20.
do sans	20
Hors suite	31

M
M^c
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

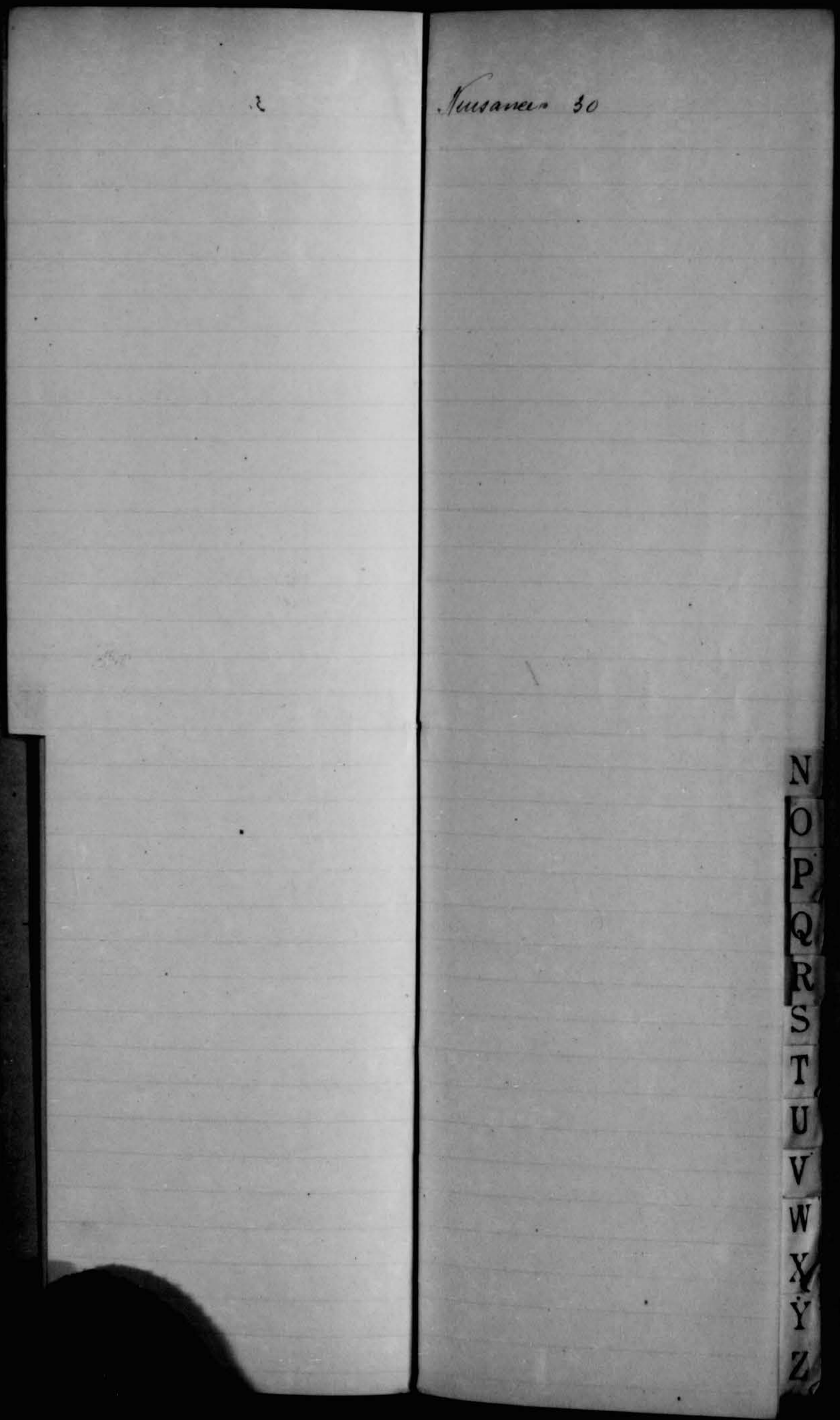
17.241

P20/A1,1



M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

P20/A1,1



2

Nuisances 30

N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

P20/A1,1

[Blank lined page]

diffences Les prinap- 21-22-23-24

O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

P20/A1,1

offences les princip- 21-22-23-24

O
 P
 Q
 R
 S
 T
 U
 V
 W
 X
 Y
 Z

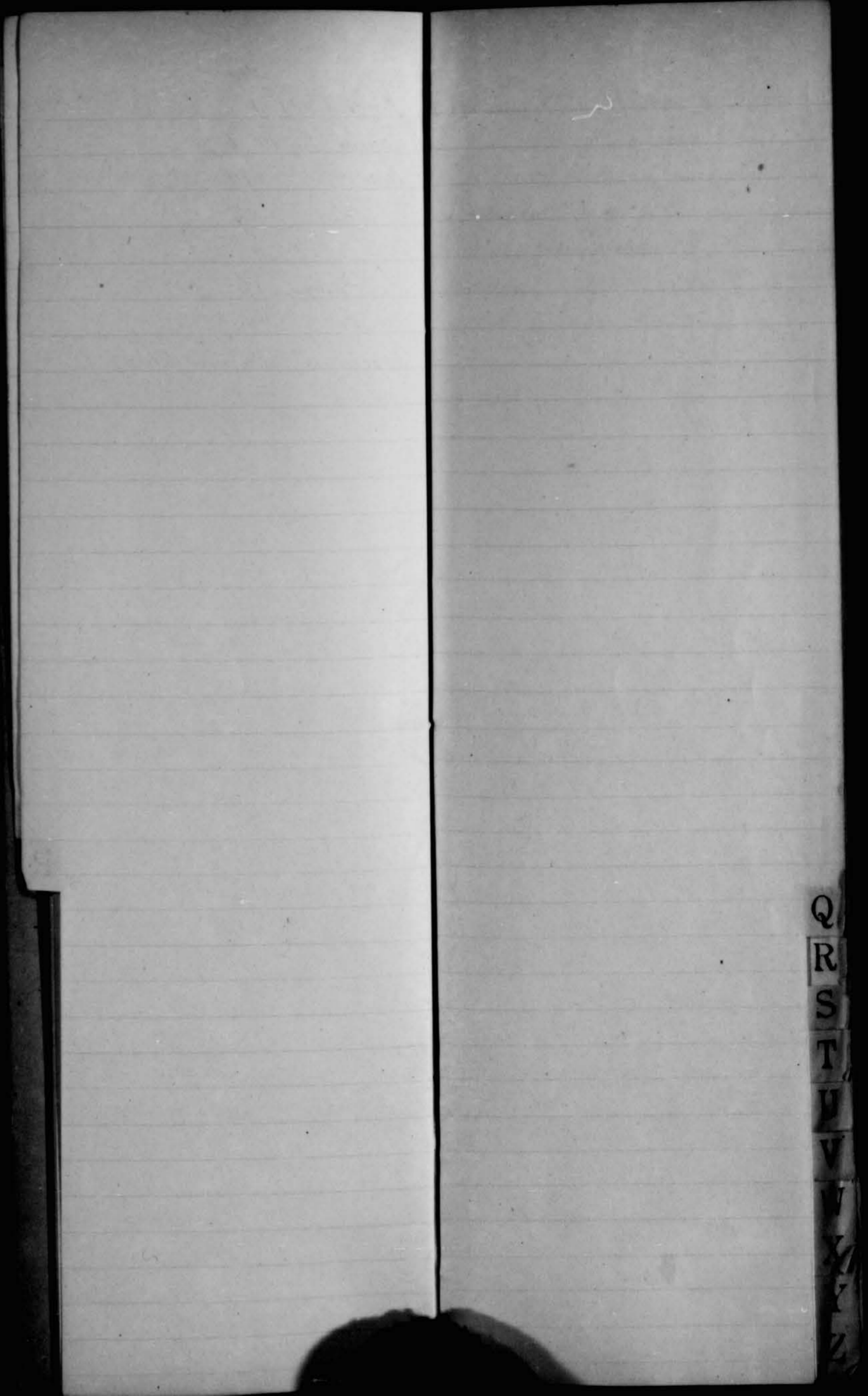
P20/A1,1

	Page
Ponds hi #11-1	
Potions Reg # 6	
Puits	14
Regle Police	17
Pages	17
Plais publics	17
Plantes	18
Prisonnier traitement	26-27
Protestations	- 22

P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

17.252

P20/A1,1



Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

P20/A1,1

1 . 2 5 3

Règlement n°1 - 1 travaux au conseil
" n°2 - 8. Licences
" n°3 - 10. Contrats emprunt
Règlement n°5 - pa 17
Règlement faïence 19
Présidence 19
Assistance au prisonnier 29

R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

P20/A1,1

Saisie d'effets 29
Sans commissions 27

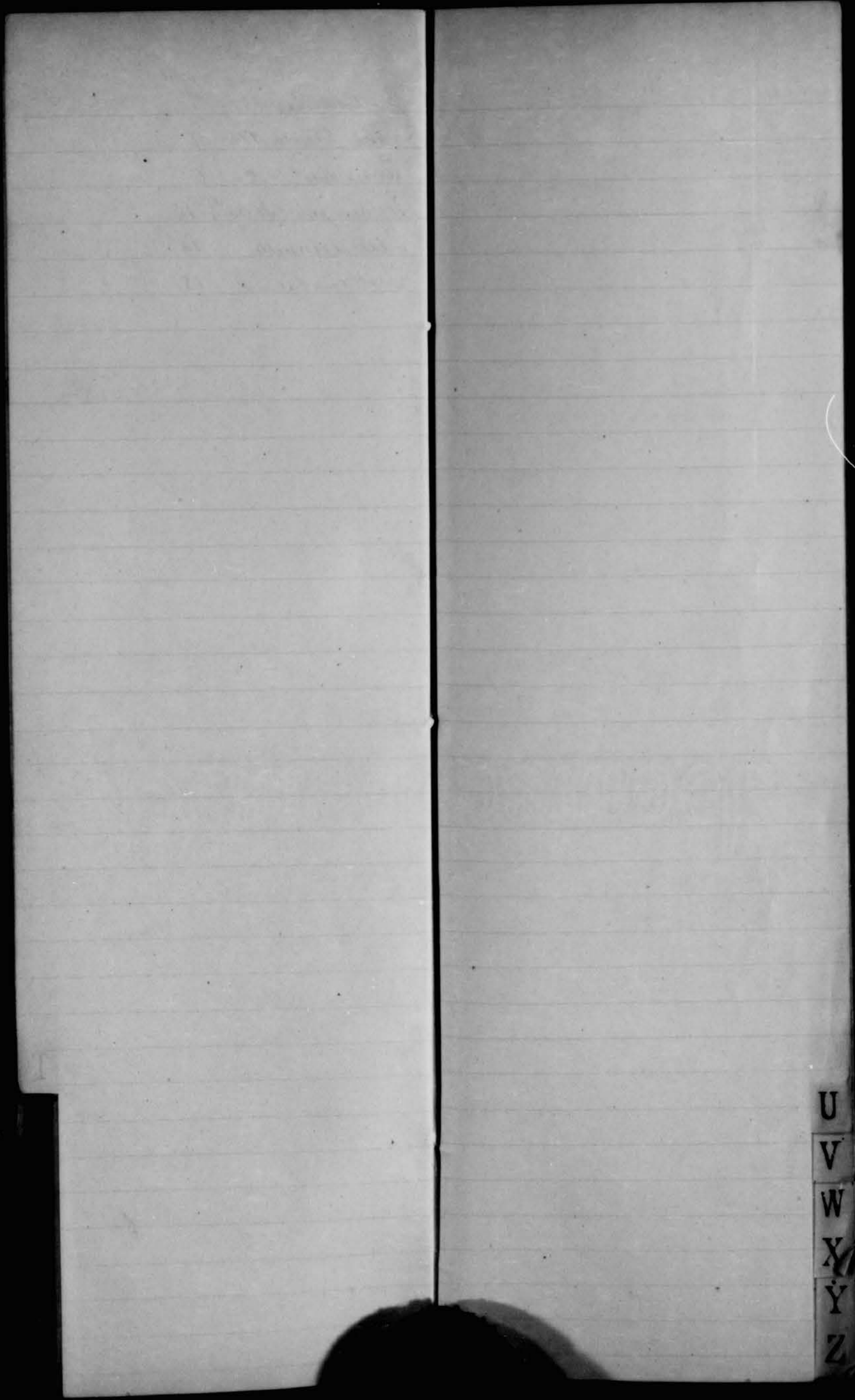
S
T
U
V
W
X
Y
Z

P20/A1,1

	page
Notions Reg #1-	1
James Diecta #1-	1
James ducs	2-6
Terrain pour Sala M ^h 4-18	
James Arnuelle	15
Not dans les rues	18

T
U
V
W
X
Y
Z

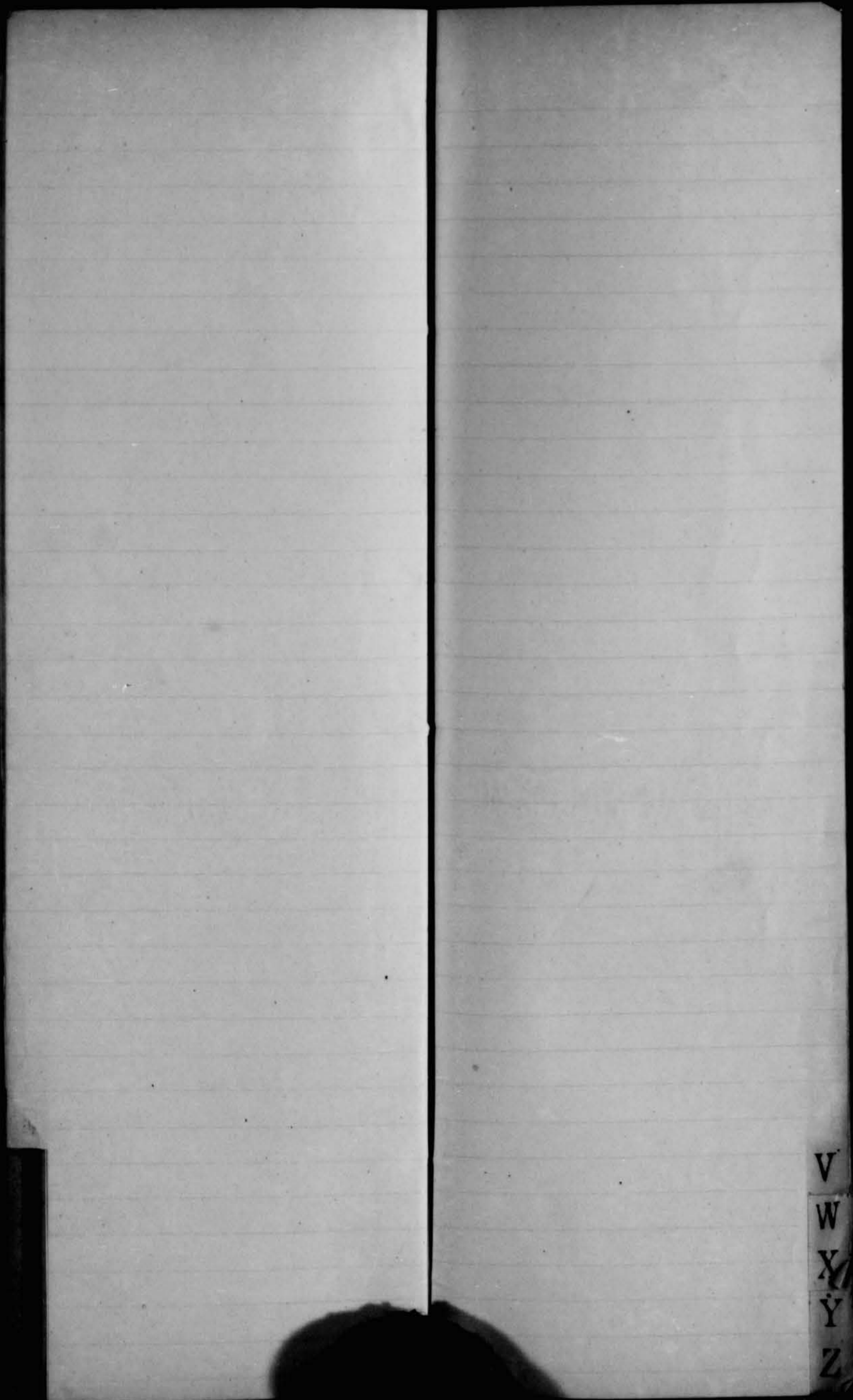
P20/A1,1



U
V
W
X
Y
Z

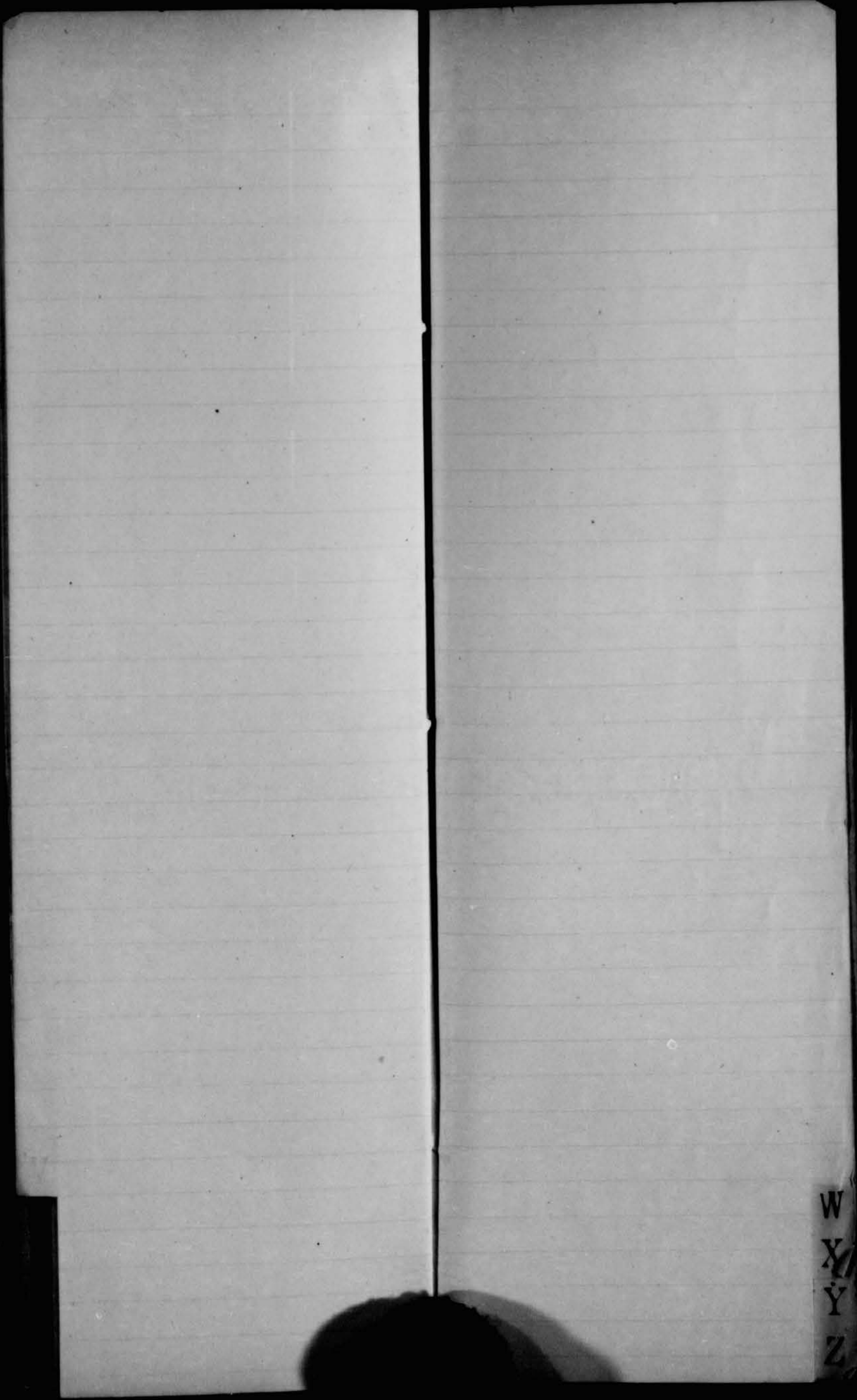
17.257

P20/A1,1



V
W
X
Y
Z

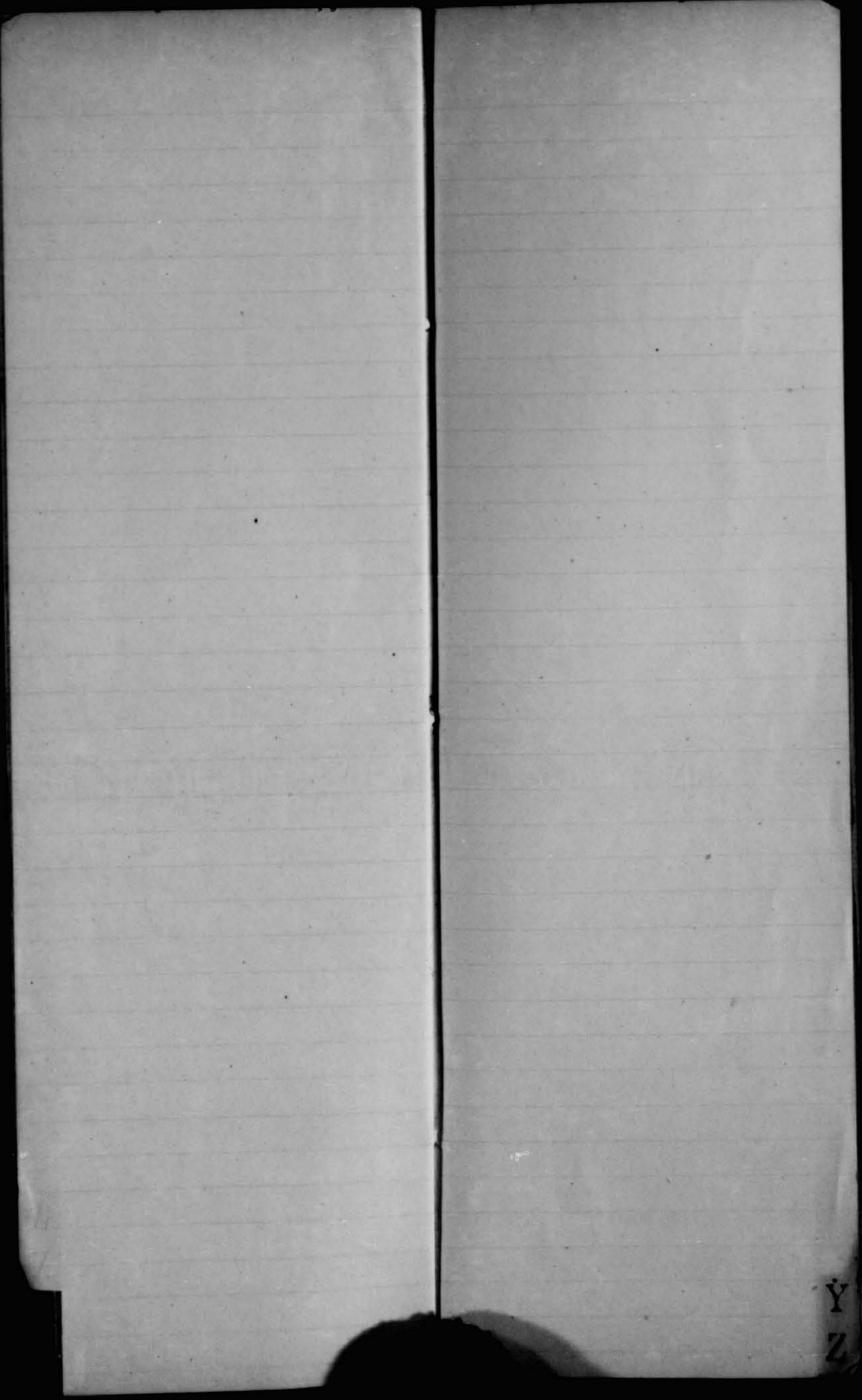
P20/A1,1



W
X
Y
Z

17.259

P20/A1,1



Y
Z